

3 - Budget Primitif 2016 - Rapport de Présentation

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le débat d'orientations budgétaires voté par le Conseil Municipal le 29 février dernier a permis de dresser une première esquisse du Budget Primitif 2016, mais au-delà, de présenter le contexte, les grandes tendances, la situation financière de la Ville, ainsi que les orientations et priorités politiques.

Le Budget Primitif constitue la concrétisation de ces orientations. Car au-delà du cadre comptable et financier, c'est une vision qui se décline, une ambition qui se matérialise, une stratégie qui se met en œuvre. Derrière les chiffres, c'est avant tout le quotidien, mais aussi l'avenir des Bisontines et des Bisontins qui se dessine, c'est le rayonnement, c'est l'attractivité du territoire de demain. Le budget est l'acte politique fondateur, d'autant qu'il constitue un lien temporel entre le passé, avec le bilan de la situation financière et les réalisations effectuées, le présent et les actions qui s'engagent ou en cours, et le futur, avec la mise en œuvre plus globale du plan de mandat et de la prospective financière.

C'est de cette dichotomie, si passionnante, qu'est faite la vie d'une commune : penser au quotidien tout en préparant l'avenir, garantir la qualité de la vie, pour tous les habitants et dans tous les quartiers, tout en garantissant que notre territoire reste fort et qu'il prépare son avenir. C'est aussi de cela qu'est faite la responsabilité des élus, mettre du sens et de l'ambition dans chacune de nos actions et nos politiques publiques, qui contribuent toutes à la mise en œuvre du plan de mandat.

En cela, le budget 2016 constitue une synthèse complète de cet équilibre : **un équilibre entre proximité et rayonnement, entre contraintes et ambitions, entre fonctionnement et investissement, entre territoires également.**

Nous l'avons dit lors des orientations budgétaires, l'année 2016 sera une année à forts enjeux. Le Budget Primitif est un **budget de mobilisation**, en réponse à des enjeux prégnants :

- d'une part, celui de la **réforme territoriale**, qui nous oblige plus que jamais à conforter le rôle de Besançon et de son Agglomération, dans un territoire élargi, un périmètre renouvelé et dans un cadre de compétences et de coopérations à construire. La modification du paysage territorial doit constituer une opportunité pour être plus fort, plus attractif, pour construire de manière collective le territoire de demain ; elle ne doit pas être le prétexte à se désengager, à renoncer, ou à laisser aux autres les responsabilités qui nous incombent, malgré des contraintes budgétaires réelles.

- d'autre part, **l'enjeu de la baisse des dotations de l'Etat**, qui pèse lourdement sur les budgets communaux, en 2016, et qui pèsera avec encore plus d'acuité les années suivantes. Nous l'avons évoqué à de nombreuses reprises, dans les orientations budgétaires comme dans la motion déposée lors du Conseil Municipal du 29 février, nous n'y reviendrons que brièvement dans le rapport de BP. Car il est vrai que la situation des finances publiques nationale pèse lourdement sur le cadre d'élaboration de nos budgets et le contraint fortement. Il s'agit donc de se mobiliser, d'une part pour continuer à exprimer notre insatisfaction quant à la brutalité de la baisse de nos ressources, mais également pour aborder cette nouvelle ère. Une ère où la nécessité de réactivité et d'innovation, que nous avons toujours pratiquée, se doit d'être élevée en véritable stratégie.

Cette stratégie, qui a présidé à la construction du budget 2016, c'est celle de la prudence et du pragmatisme, alliés à un **volontarisme et une détermination intacts** : pour défendre notre ambition pour le territoire, pour préserver **nos priorités politiques (l'éducation, la politique de la ville, la politique sociale et la sécurité)**, mais également pour **maintenir inchangés les taux communaux de fiscalité directe.**

Cette mobilisation ne relève pas d'un affichage, elle se traduit très directement et très concrètement dans le budget 2016 :

- par un équilibre des efforts entre investissement et fonctionnement,
- par la préservation des crédits dédiés aux priorités politiques,

- par la poursuite de nos grands projets d'investissement,
- par l'accent mis sur la proximité avec la mobilisation des tranches annuelles,
- par des taux communaux de fiscalité totalement stables, pour la cinquième année consécutive (et la septième année s'agissant de la taxe d'habitation)
- par un renforcement de la priorisation et de la mutualisation des moyens,
- par la poursuite des rapprochements avec la Communauté d'Agglomération.

Malgré un budget 2016 en baisse, la Ville continue à agir.

Cela a bien sûr nécessité des choix, qui sont, il est vrai, parfois complexes, pour des élus attachés à la qualité du service public et au meilleur pour leur ville. Mais faire des choix aujourd'hui, c'est être responsable, ne pas fermer les yeux devant une situation complexe. C'est aussi préserver l'avenir, la situation financière et surtout éviter des choix encore plus difficiles par la suite.

- Enfin, nous nous mobilisons autour d'enjeux transversaux forts, celui du respect des valeurs républicaines, avec la mise en œuvre d'un **pacte municipal républicain**, auquel nous souhaitons associer l'ensemble de nos partenaires, mais également l'enjeu de la transition énergétique et du développement durable. Ces deux problématiques fortes, qui font écho, pour la première de manière tragique, à l'actualité de 2015, constituent des piliers de notre action : ils sont indispensables à préserver la qualité de vie des Bisontins, mais aussi à garantir leur avenir.

Par le budget 2016, nous poursuivons donc notre engagement et notre action.

Le rapport de présentation du BP 2016 s'articule en 5 parties :

- I. Le cadre de préparation du BP
- II. Les champs d'intervention de la Ville en 2016
- III. Les grands équilibres du BP 2016
- IV. Les principaux postes du budget principal
- V. Les budgets annexes.

I. Le cadre de préparation du Budget Primitif

1. Rappel des orientations budgétaires 2016

1.1. Le cadre économique et budgétaire

Les budgets locaux ont toujours été liés à la situation économique nationale. C'est toutefois plus que jamais marquant, dans le contexte actuel de redressement de finances publiques, à la fois du fait du programme d'économies lancé en avril 2014, mais également en lien avec les incertitudes qui pèsent sur les perspectives économiques actuelles et rendent plus aléatoire l'atteinte des objectifs.

Le **rapport sur les perspectives économiques et des finances publiques, joint au projet de loi de finances 2016** confirme l'objectif national : le redressement de l'économie française et la sortie définitive de la crise économique et financière de 2008, mais aussi de celle des dettes souveraines. La stratégie mise en œuvre s'articule autour de 3 piliers : l'assainissement des comptes publics, l'amélioration de la compétitivité, la modernisation des réglementations et la stimulation de l'investissement, et enfin la lutte contre le chômage. Ce document souligne **la bonne orientation de la situation économique européenne et de la réduction du déficit public français, ramené de 5,1 % du PIB en 2011 à 3,9 % en 2014**. Le rapport confirme également la poursuite des efforts pour ramener le déficit sous

la barre des 3 % en 2017, ainsi que pour infléchir le ratio d'endettement public, qui s'était accru de près de 25 points du PIB entre 2007 et 2012. Il s'établit à 95,6 % du PIB fin 2014.

La stratégie affichée par le Gouvernement pour l'assainissement des finances publiques se décline ainsi en plusieurs objectifs, dont l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la simplification et le soutien à l'investissement et à l'innovation des entreprises, l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. Nous ne détaillerons toutefois ici que l'objectif qui concerne directement les budgets locaux : **le maintien des efforts d'assainissement des comptes publics par une maîtrise forte de la dépense publique, le financement des priorités nationales (sécurité, défense, justice, culture et éducation) et la baisse des prélèvements.**

La progression de la dépense publique a ralenti passant de + 1,8 % en 2013 à + 0,9 % en 2014, à mettre en regard d'une évolution moyenne de 3,2 % entre 2007 et 2012. L'accroissement de la part des prélèvements obligatoires a été parallèlement de + 0,2 point de PIB en 2014, après une augmentation continue au cours des dernières années (+ 3,4 points entre 2010 et 2013). **Le Gouvernement confirme ainsi la poursuite de la mise en œuvre du programme d'économies de 50 Mds d'euros sur 2015-2017, répartis entre les différentes administrations (Etat et agences, Collectivités locales et Sécurité Sociale) présenté au printemps 2014.** L'objectif est d'amener le déficit public à 3,8 % en 2015, 3,3 % en 2016 et 2,7 % du PIB en 2017. Cette trajectoire est conforme aux engagements de la France vis-à-vis du Conseil de l'Union Européenne, qui lui avait accordé 2 années supplémentaires pour le retour en deçà des 3 % du PIB fixés par les critères de Maastricht.

La progression de la dette publique s'infléchirait à compter de 2015, à 96,3 % du PIB après 95,6 % en 2014, pour se stabiliser ensuite à environ 96,5 % en 2016 et 2017. Le taux de prélèvements obligatoires, lui, continuerait de diminuer en 2016 pour s'établir à 44,5 % du PIB.

Dans ce cadre, il convient de souligner la part importante des collectivités dans les perspectives de redressement et leur faible contribution à l'augmentation de la dépense publique en 2016, sous l'impact notamment de la baisse des dotations.

Contribution des sous-secteurs d'administrations à la croissance de la dépense publique :

| <i>Points de contribution</i> | 2015 | 2016 |
|---|--------------|-------------|
| Total | 1,0 | 1,3 |
| Etat (hors crédit d'impôt) | 0,2 | 0,5 |
| Organismes divers d'administration centrale | 0,1 | 0,0 |
| Administrations Publiques Locales | - 0,1 | 0,2 |
| Administration de Sécurité Sociale | 0,8 | 0,5 |

Encore faut-il souligner que la hausse prévue en 2016 tiendrait à une **reprise espérée de l'investissement local**, compte tenu d'une part du cycle électoral mais d'autre part également des assouplissements introduits en Loi de Finances 2016 (détaillés dans le paragraphe 3). Cela reste à confirmer dans un contexte d'érosion de l'épargne brute, et donc d'autofinancement de l'investissement, des collectivités.

Parallèlement, l'objectif fixé pour l'évolution des dépenses des collectivités locales (ODEDEL) est fixé à **1,2 % en 2016**, dont 1,6 % sur les dépenses de fonctionnement (1,3 % pour les communes). **Force est de constater que le bloc communal est plus sollicité que les autres administrations publiques.**

Objectif D'Evolution de la DEpense Locale 2016

| | |
|--|-------|
| Total collectivités locales et leurs groupements | 1,2 % |
| <i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i> | 1,6 % |
| Communes | 1,2 % |
| <i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i> | 1,3 % |
| EPCI à fiscalité propre | 0,6 % |
| <i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i> | 0,7 % |
| Départements | 1,9 % |
| <i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i> | 2,7 % |
| Régions | 0,4 % |
| <i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i> | 0,6 % |

Le rapport économique, social et financier indique que compte tenu d'une augmentation possible de l'investissement local, **la tenue de l'objectif impliquerait un renforcement des efforts sur le fonctionnement**. Soulignons d'ailleurs que cet objectif pour les collectivités locales est inférieur au taux global prévu de la dépense publique dans son ensemble : **1,6 % prévu pour 2016 (1,3 % hors crédits d'impôt)**. Pourquoi les collectivités locales, qui sont soumises aux mêmes contraintes en termes de dépenses, que l'Etat (masse salariale, dépenses contraintes etc.) sont-elles aujourd'hui astreintes à plus d'efforts que les autres ? C'est la question que relaient d'ailleurs les associations d'élus.

Parallèlement, le rapport prévoit en 2016 une hausse de 3,2 % des ressources fiscales des collectivités locales, pour une évolution de leurs recettes de fonctionnement de 1,1 %, marquée par la baisse des dotations. Il indique d'ailleurs que les hausses de taux de fiscalité seraient plus dynamiques que l'année précédente. Est-ce à dire que la fiscalité est considérée par l'Etat comme une « alternative » à la baisse de dotations ? **Ce n'est en tous cas pas le choix que fait la Ville de Besançon en 2016.**

La Cour des Comptes le souligne d'ailleurs dans son rapport annuel : la prévision de déficit public repose notamment sur « l'hypothèse forte d'une répercussion quasi intégrale de la baisse des concours de l'Etat sur les dépenses ou sur les taux d'imposition locale ». Cela constitue une incertitude forte pour la baisse du déficit public, la solution d'un endettement supplémentaire pouvant être retenue par certaines collectivités comme moyen d'amortir une baisse inéluctable de l'investissement. Dans ce cas, le besoin de financement (c'est-à-dire le déficit public) serait donc accru.

Les hypothèses économiques développées dans le rapport et sur lesquelles s'appuie la Loi de finances, sont celles d'une reprise économique progressive. Le scénario de croissance potentielle est d'ailleurs identique à celui décliné dans le Programme de stabilité 2015 : celui d'une croissance potentielle de + 1,3 % par an en moyenne sur la période 2014-2019. La croissance effective pourrait même lui être légèrement supérieure, avec + 1,5 % en 2017, + 1,7 % en 2018 et + 1,9 % en 2019.

Lors des orientations budgétaires, il avait été souligné les signaux favorables et les impulsions positives identifiées en terme de croissance. Ce scénario est toujours confirmé, avec une hypothèse de croissance à 1,5 % en 2016 ainsi que celle de la résistance de la situation économique à des aléas extérieurs forts, et notamment le climat maussade dans les pays émergents.

1.2. La stratégie interne pour la construction du BP

Comme indiqué lors des orientations budgétaires, **le BP 2016 se situe dans le strict respect du cadrage budgétaire et de la prospective financière.**

En 2014 et 2015, l'évolution de la situation des finances publiques et l'ampleur de l'effort à réaliser ont amené à actualiser la prospective pour intégrer la baisse des dotations de l'Etat prévue d'ici à 2017,

mais également à simuler le risque d'une prolongation des baisses de dotations, compte tenu des incertitudes actuelles au-delà de 2017.

Il s'agissait de fixer le cap dans lequel l'action de la ville pourrait se tenir et dans quelles conditions, et de définir les orientations en termes de recettes mais aussi de dépenses, pour garantir la pérennité de la situation financière de la Ville.

Pourquoi une stratégie financière pluriannuelle ? Plus que jamais dans un contexte de contraintes budgétaires, mais aussi d'incertitudes et de mutations, il est indispensable d'avoir un pilotage budgétaire strict, pluriannuel, sur la base d'indicateurs prospectifs et rétrospectifs. Ceux-ci sont vérifiés chaque année, lors des différentes phases budgétaires, lors de la construction du Budget Primitif tout d'abord, en intégrant notamment les dispositions des lois de finances successives mais aussi les changements de réglementation éventuels (réforme des rythmes scolaires par exemple), des décisions modificatives, mais surtout au vu des résultats du Compte Administratif. Car ce sont bien les réalisations qui sont essentielles, le Budget Primitif constituant un cadre, un guide infra-annuel.

En prospective financière, les indicateurs constituent des objectifs à apprécier sur le moyen terme, des limites prudentielles. Ils fournissent **une appréciation globale des tendances**, un moyen de se situer par rapport à une situation financière optimale mais ils ne peuvent pas être totalement prescriptifs année par année. Il pourrait par exemple être tout à fait acceptable (même si ce n'est pas le choix que nous faisons) de ne pas tenir certains indicateurs sur une ou plusieurs années, à condition de fixer comment et quand revenir au cadrage fixé, et de prévoir les moyens pour y parvenir. Le bouleversement récent de la situation des Finances Locales et les réformes annoncées pour les années à venir montrent bien le risque à construire une prospective qui serait trop rigide. **Elle doit pour cela être actualisée régulièrement, être souple et prescriptive.**

Il ne faut pas oublier que la prospective financière n'est pas un objectif en soi : c'est un simple outil, qui ne doit pas faire perdre de vue l'essentiel : **elle vise avant tout à permettre la mise en adéquation des budgets aux actions et projets communaux.** L'objectif est bien que la Ville puisse conserver des marges d'action, continuer à intervenir pour le service public, poursuivre son investissement, sans risquer sa sécurité financière et donc, car il s'agit bien de cela quand on parle de sécurité financière, sans obérer l'avenir.

Il existe toutes sortes d'indicateurs de gestion. Nous en avons retenu 3, qui sont adaptés à la Ville et qui permettent de couvrir largement l'éventail des équilibres financiers nécessaires : dépenses, recettes, fonctionnement, investissement, endettement...

Ces indicateurs sont **l'épargne brute**, qui mesure la capacité pour la Collectivité à autofinancer son investissement pour conserver un niveau d'indépendance suffisant (estimé à 20 M€ environ) en maîtrisant l'endettement, la **capacité de désendettement**, qui permet d'apprécier la faculté pour la Ville de dégager des ressources propres pour rembourser son emprunt (le niveau maximum est estimé entre 8 et 10 ans pour une ville comme Besançon), et **l'épargne nette**, qui doit être suffisante pour couvrir les travaux récurrents.

Le mandat 2008-2014 a été celui du développement. Sur cette période, la stratégie de la Ville visait à atteindre trois objectifs :

- Développer l'investissement pour renforcer l'attractivité et le dynamisme de la Ville, et soutenir l'emploi et l'activité économique.
- Modérer la pression fiscale sur les six ans, avec une évolution des taux en deçà de l'inflation.
- Initier des efforts de gestion pour contrer l'effet de ciseau et maîtriser l'endettement.

Les résultats ont été au rendez-vous. Entre 2008 et 2014, le niveau d'investissement moyen (hors dette) sur le seul budget principal s'est élevé à 45,7 M€, avec un pic exceptionnel en 2012 et 2013 (plus de 53 M€) tandis que la capacité de désendettement est restée globalement stable (de 4,1 ans à 4,7 ans fin 2014).

Parallèlement, les taux communaux des impôts locaux n'auront augmenté que de 0,57 % par an en moyenne, tandis que l'inflation augmentait de 1,4 % en moyenne.

La situation financière de la Ville a été strictement préservée, grâce à une maîtrise accrue du fonctionnement. **En moyenne, de 2008 à 2014, l'épargne brute (hors excédent reporté et travaux en régie) a été de 26,3 M€, pour une limite minimum fixée à 20 M€.** Elle s'est même consolidée, passant de 24,6 M€ au CA 2008, à une réalisation proche de 26,7 M€ fin 2014.

La prospective prévoyait bien avant 2014 que ce niveau avait vocation à rester exceptionnel et il y était intégré un retour progressif à un niveau «normalisé d'investissement» à compter de 2014, pour atteindre un rythme estimé à 35 M€/an à partir de 2015, ainsi qu'une accentuation des efforts sur le fonctionnement.

L'annonce de la baisse des dotations de l'Etat juste après les élections municipales a conduit à une actualisation de la prospective, mais sans bouleversement majeur sur les objectifs à atteindre ni remise en cause des indicateurs de pilotage.

Les objectifs pour une épargne brute tangentant, en Compte administratif (et donc en réalisations effectives) vers un niveau de 20 M€ d'ici à 2020 ont notamment été confirmés.

En effet, a été confirmée la volonté d'assurer à la Ville un niveau de sécurité financière suffisant en consolidant les indicateurs de pilotage budgétaire. **Ce sont essentiellement les moyens pour y parvenir qui ont été revus, avec des décisions prises pour :**

- **Le renforcement des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement**, avec une approche individualisée en fonction des postes et des priorités politiques, et notamment un **pilotage accru de la masse salariale**, dans une perspective de **maîtrise de la pression fiscale** pour la part communale.
- **L'ajustement du niveau d'investissement, revu à 32 M€ par an, au lieu des 35 M€ initialement prévus.** Volontairement, cette baisse a été limitée pour ne pas léser l'emploi local et le développement économique, pour lesquels l'investissement public joue un rôle conséquent.
- **Le développement des synergies avec l'Agglomération et le renforcement de la stratégie budgétaire consolidée, au niveau du «bloc communal».**

Ces objectifs permettent de rester dans les tendances définies par les indicateurs de pilotage à l'horizon 2020.

Le BP 2016 découle directement de ces axes et se situe dans le respect du cadrage de la prospective budgétaire, tout comme le BP 2015. Cette continuité n'est pas un signe d'immobilisme. Bien au contraire même... **C'est la preuve d'une réactivité forte de notre structure, malgré l'ampleur des bouleversements à adopter.**

Cela a en effet impliqué, dans des délais courts, de s'engager dans un mouvement structurel de refonte de nos modes d'intervention, dans des chantiers de travail approfondis et transversaux, mais aussi de confirmer nos priorités sur le mandat (tout déclarer prioritaire aurait abouti à des non-choix), de rechercher le meilleur niveau d'efficience par un renforcement de nos outils de pilotage, et enfin, logiquement, d'adapter notre Plan Pluriannuel d'Investissement...

Il s'est agi plus généralement de s'interroger sur ce qui fait une ville, plus particulièrement ce qui fait notre ville et sur ce qu'une ville doit faire. Le BP 2016 constitue une réponse à ces questionnements et ces priorisations, notre réponse.

2. La politique budgétaire et financière

Le budget 2016 est construit sur un cadrage clair, qui correspond à celui de la prospective comme à celui du plan de mandat municipal. Il permet dans ce cadre la mise en œuvre des priorités et la poursuite des politiques publiques municipales.

• **La non-augmentation des taux communaux de fiscalité directe a constitué un préalable à la construction du budget. Depuis 2009 pour la taxe d'habitation et depuis 2011 pour la taxe foncière, les taux communaux seront donc restés totalement stables.** Sur la période 2008-2014, ils avaient augmenté moitié moins que l'inflation, conformément à notre engagement. **Ils n'augmenteront pas en 2016, pour la cinquième année consécutive.** Ne pas faire appel à la solidarité fiscale dans le contexte que nous connaissons, c'est un choix qui est loin d'être simple, et qui ne peut en aucun cas être de façade, alors même que les dotations baissent drastiquement et que des réformes nationales, même totalement justifiées (poursuite des exonérations de taxe d'habitation pour les personnes isolées à faible revenus) pèsent lourdement sur notre produit fiscal. Se priver d'une recette potentielle (un point d'impôt représentant 800 K€ environ) relève d'une décision évidemment volontariste. Car qu'est-ce que l'impôt local, sinon le service public à la population, la qualité de la vie des Bisontins ? Les impôts locaux, ce sont près de 50 % des recettes de la Ville. C'est donc l'entretien des voiries, des trottoirs, c'est l'état des écoles, des gymnases, des espaces verts, c'est le soutien au tissu associatif, aux manifestations, aux personnes en difficulté, c'est l'accueil dans les crèches, dans les cantines, dans les maisons de quartier... Ce choix est donc difficile. **Nous nous y tenons pourtant en 2016 et nous le tiendrons aussi longtemps que possible : c'est donc une fois de plus la structure communale, et non les contribuables, qui portera en 2016 les efforts à réaliser.**

• **Deuxième préalable à la construction du budget 2016, la préservation à périmètre constant de nos priorités politiques.** Comme indiqué lors des orientations budgétaires, elles sont inchangées par rapport à 2015, pour permettre un travail approfondi, ainsi qu'une évaluation des différents dispositifs, dans un processus d'amélioration continue :

- **l'éducation**, avec la pleine mise en place du Projet Educatif de Territoire pour renforcer encore, à la rentrée 2016, la dynamique mise en place avec la réforme des rythmes scolaires,

- **la sécurité et la tranquillité publique**, avec la poursuite de la montée en charge du plan de renforcement décidé en 2015,

- **la solidarité et la politique sociale**, par le biais d'une subvention maintenue au CCAS,

- **la nouvelle politique de la ville**, menée dans un partenariat étroit entre la Ville et l'Agglomération, avec les études de préfiguration pour la mise en place des Nouveaux Programmes de Rénovation Urbaine.

A cela s'ajoutent 2 axes forts de notre politique : **la proximité**, qui se lit dans la plupart de nos actions de terrain au quotidien (et pour laquelle une enveloppe supplémentaire de 0,7 M€ a été prévue en investissement), mais aussi **le rayonnement de Besançon et la construction d'un territoire fort et attractif.**

Le budget 2016 répond pleinement à ces objectifs.

• **L'objectif d'un BP construit dans le respect des indicateurs de pilotage a également été confirmé.** Avec une baisse des dotations de plus de 3,5 M€ par rapport au BP 2015 (baisse qui se reproduira en 2017), avec une vraie incertitude au-delà, et alors que les associations d'élus locaux indiquent que la ponction pour le redressement des finances publiques pourrait aboutir en 3 ans à l'assèchement total de l'épargne des collectivités, il convient en effet d'être vigilant à ne pas dégrader de façon trop importante la situation financière de la Ville. Une légère érosion des marges de manœuvre est toutefois acceptable et même responsable dans un tel contexte, qui nécessite d'agir avec souplesse, à condition de garder la maîtrise et de rester dans les tendances déterminées. **Ainsi, l'épargne brute 2016 s'établit à 22,6 M€, en léger recul de 200 K€ par rapport à 2015. En 2 ans, elle n'aura donc baissé**

que de 400 K€, alors que parallèlement, les dotations de l'Etat auront chuté de près de 7 M€ ! Elle se maintient toujours largement au-delà de la limite prudentielle de la prospective de 20 M€.

C'est d'autant plus acceptable que parallèlement, l'épargne nette tend, elle, à se consolider (+ 488 K€ au BP 2016 par rapport au BP 2015), compte tenu de l'amorce de désendettement effectuée en 2015 (- 1,7 M€ de capital de la dette au 31/12/2015 par rapport à 2014) qui devrait se poursuivre en 2016.

- **Le programme d'investissement permet la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement**, avec une capacité d'investissement fixée à 32 M€ maximum. Comme le prévoit la prospective, elle a été légèrement ajustée (- 200 K€) pour tenir compte de la baisse de l'épargne brute et maintenir ainsi les ratios d'autofinancement. **Elle s'élève donc à 31,8 M€ comme en 2015. C'est significatif, d'autant que viennent s'y ajouter les reports de crédits de 2015 qui se montent à 17,6 M€, soit 2,7 M€ de plus qu'en 2015.** Il convient de souligner que, après l'effort exceptionnel d'investissement du précédent mandat, ce niveau répond pleinement aux besoins actuels en termes d'équipements nouveaux, de projets d'aménagements urbains, mais également de «petits travaux» (voirie, espaces verts, bâtiments...). Les tranches annuelles, y compris l'enveloppe de proximité, dédiées à l'entretien du patrimoine bisontin et donc à la qualité de la vie au quotidien, représenteront ainsi 11,3 M€.

- **Le budget 2016 permet donc de poursuivre l'action de la ville, la mise en œuvre du plan de mandat et de répondre pleinement aux objectifs décrits ci-dessus.** C'est le fruit d'un travail approfondi sur les interventions de la Ville, permettant de parvenir à une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement, et notamment de la **masse salariale, qui n'évoluera que de 0,7 % à périmètre constant** pour le personnel permanent. Ce résultat, nous l'atteignons, non pas par des suppressions, des abandons, mais bien grâce à une **réflexion globale et partagée par tous, élus et services, sur les actions menées, sur la recherche d'une meilleure efficacité, sur une optimisation des interventions et des partenariats...** Cela s'est notamment concrétisé par la mise en œuvre de chantiers structurels transversaux (par exemple, la gestion des bâtiments, du parc automobile ou de la commande publique) permettant de réaliser des économies durables et pérennes. Les rapprochements avec l'Agglomération, mutualisations et transferts, participent également pleinement à ce travail. Pour cela, beaucoup **d'outils de pilotage** ont été mis en place ou renforcés : le dialogue de gestion, la comptabilité analytique, la réflexion en coût global, l'évaluation des politiques publiques...

Ce résultat a également pu être atteint car nous avons su nous appuyer sur une situation financière saine et préservée. Ce n'est pas neutre et ce n'est certainement pas une simple question financière. **Car c'est cette situation qui permet de continuer à agir, malgré la baisse des dotations, alors que d'autres collectivités qui avaient épuisé leurs marges se trouveront dans une situation critique, et n'auront d'autres choix que l'immobilisme ou des suppressions massives de services.**

Nous l'avons déjà évoqué lors des orientations budgétaires, nous n'y reviendrons que pour ce qui concerne l'analyse du BP 2016.

Il faut d'ailleurs souligner dans ce cadre que **les ratios obligatoires figurant dans la maquette budgétaire sont plus que jamais à prendre avec prudence.** Tout d'abord, il s'agit de **budgets prévisionnels**, et non de réalisations effectives. Mais dans le contexte bouleversé que nous connaissons, le **décalage d'une année entre les ratios de la Ville de Besançon fournis pour 2016 et les ratios de la strate présentés pour 2015**, les rend très peu significatifs, compte tenu de l'ampleur des baisses de dotations annuelles et de leur impact sur les collectivités.

3. L'actualisation du cadre législatif

Nous l'avons vu, les budgets locaux sont très dépendants de la situation nationale. La Loi de Finances pour 2016 et la Loi de Finances rectificative pour 2015 du 17 décembre 2015, prévoient de nombreuses dispositions concernant les collectivités locales.

→ Les dotations aux collectivités

La Loi de Finances 2016 confirme la mise en œuvre du **programme d'économies de 50 Mds d'euros annoncés en avril 2014, le rythme prévu de baisse des dotations de l'Etat** aux collectivités territoriales, ainsi que le mode de calcul et la répartition entre strates.

Nous l'avons dit de nombreuses fois, cet effort demandé aux collectivités est trop brutal et trop important, compte tenu, non seulement des contraintes qui pèsent sur elles, mais également de leur part dans les dépenses et la dette publiques et de leur rôle dans le service public et le développement économique. Nous ne reviendrons pas sur ces arguments, qui ont été portés, et qui continueront à l'être très fortement auprès des plus hauts niveaux de l'État, mais il est intéressant de donner quelques chiffres.

Répartition de l'effort en dépenses sur la période 2015-2017 entre les administrations publiques (source Sénat)

| | Etat et ODAC | APUL | ASSO |
|---|--------------|----------------|---------|
| Part dans le programme d'économies de 50 Md€ | 38,00 % | 21,40 % | 40,60 % |
| Part dans les dépenses publiques | 37,40 % | 19,00 % | 43,50 % |
| Part dans la dette publique | 81,80 % | 9,50 % | 8,70 % |

ODAC : Organismes Divers d'Administration Centrale

APUL : Administrations Publiques Locales

ASSO : Administrations de Sécurité Sociale

Pour 2016, l'effort global est chiffré à 16 Mds€, réparti entre l'Etat, les collectivités et les organismes de Sécurité Sociale, mais ce sont en fait les collectivités qui portent une grande partie des réductions nettes, les autres économies correspondant en fait à une moindre croissance de dépenses ramenée à l'inflation (l'inflation restant basse, cela pourrait dès lors remettre en cause les économies réalisées).

Répartition des efforts 2015 -2017 (source AMF)

| | 2015 | 2016 | 2017 | Total |
|---------------------------------|------|------|------|-------|
| Etat | 8,7 | 5,1 | 5,1 | 18,9 |
| Moindre croissance des dépenses | 2,4 | 3,6 | n.c | n.c |
| Réduction des dépenses | 6,3 | 1,5 | n.c | n.c |
| Administrations sociales | 6,4 | 7,4 | 6,5 | 20,3 |
| Moindre croissance des dépenses | 5 | 6,45 | n.c | n.c |
| Réduction des dépenses | 1,4 | 0,95 | n.c | n.c |
| Administrations locales | 3,7 | 3,7 | 3,6 | 11 |
| Moindre croissance des dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Réduction des dépenses | 3,7 | 3,7 | 3,6 | 11 |

Au titre de 2016, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est donc fixé à 33,2 Mds€, soit le montant réparti au titre de la DGF 2015 minoré de la « contribution pour le redressement des finances publiques » de 3,67 Mds, comme l'année passée, soit une diminution de 9,6 % (hors financement des métropoles).

Comme les années précédentes, cette ponction effectuée sur les dotations sera calculée en fonction d'un pourcentage (1,89 %) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (de l'exercice 2014) des collectivités (déduction faite pour les communes et intercommunalités des flux financiers réciproques). **Le montant de l'effort demandé est de 2,071 Mds pour le bloc communal, dont 70 % pour les communes**, 1,148 Mds pour les départements et 451 M€ pour les régions.

La ponction pour le redressement des finances publiques représente 3,2 M€ pour la Ville de Besançon, sur une baisse estimée à 3,5 M€ au BP.

Parallèlement, la loi de finances 2016 prévoit 2 majorations principales de la DGF :

- Une majoration de 113,3 M€ pour neutraliser pour les EPCI l'impact de la création des métropoles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence, financée par accroissement de l'engagement financier de l'Etat aux collectivités
- Une majoration de 158,5 M€ pour soutenir la croissance des dotations de péréquation, financée, elle, par réduction des autres concours (et donc sans incidence sur le budget de l'Etat).

Comme les années précédentes, l'effort se porte en faveur des **dotations de péréquation, et notamment la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale**, ainsi que la Dotation de Solidarité Rurale.

En 2015, la structuration de la DGF des communes et départements avait été modifiée, dans l'objectif de simplifier son architecture : ses différentes parts (dotation de base, complément de garantie, dotation superficielle...) avaient alors fait l'objet d'une consolidation au sein d'une **Dotation Forfaitaire de Référence Globalisée et Agrégée**, n'évoluant plus qu'en fonction de la population et de la ponction pour le redressement des finances publiques. **Cette architecture n'est pas remise en cause, dans l'attente de la réforme globale de la DGF, dont la loi de Finances confirme le report de l'application en 2017.** Ce délai a pour objectif de pouvoir réaliser les simulations et l'approfondissement nécessaires à une réforme d'une telle ampleur et à pouvoir en mesurer les impacts de manière individualisée. En effet, **la soutenabilité d'une telle réforme devra être clairement et précisément mesurée**, dans un contexte de baisse très importante de l'enveloppe à répartir.

Une **réduction supplémentaire des concours financiers aux collectivités est réalisée par le biais des variables d'ajustement de l'enveloppe normée**, qui rassemblent principalement les compensations des réformes fiscales successives. Une baisse moyenne d'environ 15,2 % sera appliquée sur ces dotations. Cette baisse est moins importante que les années précédentes (- 33,9 % en 2015), mais elle tient essentiellement au fait que les exonérations de taxe d'habitation pour les personnes isolées ont été traitées en 2015 en dégrèvements, et qu'ils ne font pas l'objet d'une compensation en exonérations en 2016.

→ Les assouplissements en faveur de l'investissement

En réponse à la mobilisation des élus locaux et de leurs associations dénonçant l'impact de la baisse des dotations sur l'investissement local, et le risque en termes de croissance, la Loi de Finances a mis en place plusieurs dispositions visant à favoriser l'investissement.

- Tout d'abord, un **élargissement des dépenses éligibles au FCTVA** est prévu pour les dépenses d'entretien (et donc en fonctionnement) des bâtiments publics et de voirie, payées à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette disposition est estimée à 27 M€ en 2016 puis 443 M€ à compter en 2018.

Pour la Ville, qui perçoit le FCTVA avec un an de décalage, cette mesure ne pourra avoir un impact qu'à partir de 2017, même si celui-ci reste encore à mesurer.

- Par ailleurs, est créé en 2016 un **fonds d'aide à l'investissement des communes et EPCI**, doté de 800 M€ (dont 150 M€ en crédits de paiements 2016). Les montants sont répartis en 2 enveloppes :

- 300 M€ consacrés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou le développement des bourgs-centres situés dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants.

- **500 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement** définies entre l'Etat et les communes et EPCI à fiscalité propre. A noter que l'enveloppe allouée pour la Région Bourgogne-Franche-Comté est de 21,5 M€.

Les subventions sont attribuées par le représentant de l'Etat en région selon les objectifs suivants : la rénovation thermique des bâtiments publics, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, mais également la mise aux normes d'équipements publics, notamment la mise en accessibilité des ERP, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de la construction de logements et la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- Enfin, la Loi de finances rectificative pour 2015 prévoit la possibilité, à compter du 1^{er} janvier 2016, de **neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées**. Jusqu'ici applicable aux seules régions et métropoles, ce dispositif budgétaire et comptable facultatif a été étendu notamment aux départements et aux communes pour permettre d'apporter à l'ensemble des collectivités de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipements versées.

En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Pour la Ville, s'agissant du budget Principal, cette neutralisation, qu'il est proposé d'adopter, représente au Budget Primitif 2016 des mouvements d'ordre budgétaire à hauteur de 5 281 000 €.

→ **Les principales mesures fiscales**

- **Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité directes fixé à 1 % ;**

- **Prolongation de 2 ans des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation pour les contribuables modestes, principalement des personnes retraitées, veuves, en situation de handicap ou d'invalidité**, qui auraient dû sortir du dispositif compte tenu de la suppression, décidée en 2008 mais effective en 2014, de la demi-part dite «des veuves» ou des «vieux parents», et de la fiscalisation des majorations de pensions de retraite. Est également introduit un dispositif de sortie en sifflet de ces exonérations, pour atténuer l'impact pour les contribuables, au-delà des 2 ans.

Cette prolongation a un impact fort sur le produit de fiscalité directe perçu par les collectivités en 2016, ces exonérations n'étant compensées qu'avec un décalage d'une année, mais aussi, comme l'indique le rapport des taux présenté au présent Conseil, sur la notification des bases par la Direction des Finances Publiques, celle-ci n'étant pas en capacité d'intégrer ce dispositif dans les prévisions fournies aux collectivités pour la taxe d'habitation.

- **Revalorisation de 0,1 % des seuils de revenus** pris en compte dans le calcul des allègements de fiscalité locale des ménages.

- **Relèvement de la compensation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** : il s'agit de maintenir en 2016 le montant de la compensation de l'abattement au taux de minoration de 2014.

- **Introduction de différentes exonérations ou abattements facultatifs (non compensés)** : taxe foncière sur les propriétés bâties pour les maisons de santé pluriprofessionnelles appartenant aux collectivités, locaux d'habitation issus de la transformation de bureaux, relèvement du taux d'abattement facultatif de taxe d'habitation pour les personnes handicapées, abattement de 30 % de la valeur locative des logements issus de la transformation de friches industrielles ou commerciales (lofts)...

- **Report de l'entrée en vigueur de la décentralisation et de la dépenalisation du stationnement payant au 01/01/2018.**

Enfin, la Loi de Finances rectificative pour 2015 confirme **l'application de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels à 2017**, en introduisant par ailleurs des dispositifs d'assouplissement, et notamment l'augmentation possible de l'amplitude des coefficients de localisation (de +/- 15 % à +/- 30 %), de la durée de lissage des variations de cotisations (portée de 5 à 10 ans)...

→ **Les autres mesures**

- La poursuite de la montée en charge du **Fonds de péréquation des ressources Inter-communales et Communales (FPIC), principal dispositif de péréquation horizontale**, qui atteint en 2016 un milliard d'euros, à un rythme toutefois légèrement ralenti par rapport au plan initial : il atteindra 2 % des recettes fiscales du bloc communal en 2017. La Ville et l'Agglomération ne sont plus bénéficiaires du FPIC depuis 2014. Elles ne sont pas non plus contributrices. Il est également prévu la publication annuelle d'un rapport d'évaluation du dispositif.

- La **baisse de la cotisation des employeurs territoriaux au CNFPT de 1 % à 0,9 %**.

II. Les champs d'intervention de la Ville en 2016

1. La présentation synthétique des politiques publiques

Dans un contexte de fortes baisses de nos ressources mais aussi d'incertitudes au-delà de 2017, le BP 2016 garantit la préservation des moyens dédiés aux priorités politiques et la poursuite des actions de la Ville.

Les politiques municipales sont multiples, elles couvrent tout le territoire de la Ville et touchent tous ses habitants, à tous les âges de la vie souvent même au-delà des seules limites communales.

Outre la présentation budgétaire fixée par la nomenclature comptable, le budget de la Ville est ventilé en dépenses sur **11 politiques publiques, qui permettent une vision analytique et transversale des interventions**. C'est un **outil de pilotage interne** adapté aux choix et aux spécificités des interventions municipales. Les données ci-après s'entendent en investissement et en fonctionnement, dépenses de personnel comprises, mais hors dette, pour le seul **budget principal** (pour mesurer l'intégralité du champ d'action de la Collectivité, il faudrait ajouter la totalité des budgets annexes, ainsi que le budget du CCAS et des régies autonomes personnalisées par exemple).

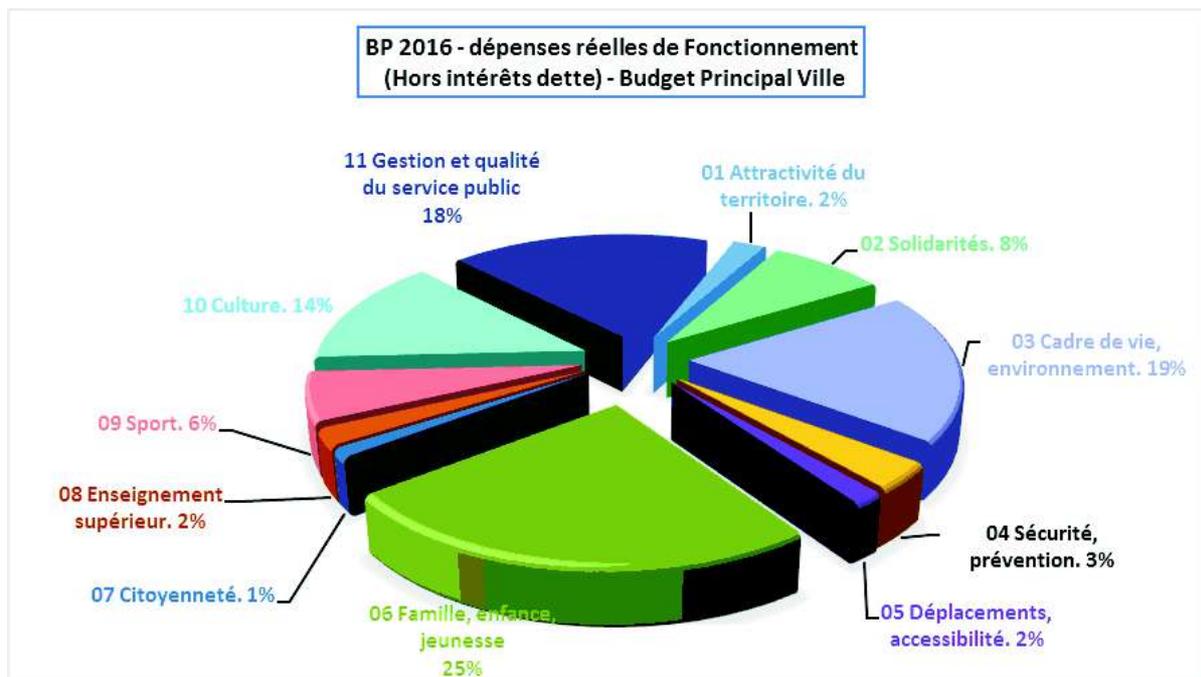
Pour mémoire, les 11 politiques municipales sont les suivantes :

1. Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire
2. Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous
3. Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement
4. Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants
5. Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous
6. Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse
7. Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social
8. Participer au développement de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation
9. Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports
10. Promouvoir les arts, développer les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine
11. Optimiser la gestion et la qualité du service public.

Cette approche des politiques publiques présente évidemment **un caractère informatif**. Ainsi, la ventilation d'une dépense suppose son rattachement à une seule politique publique, alors que nombre d'actions ont un caractère transversal (la politique de la Ville, la citoyenneté, l'attractivité). Par ailleurs, si les dépenses de fonctionnement ont un caractère globalement stable d'un exercice sur l'autre, les dépenses d'investissement qui sont par nature ponctuelles peuvent davantage varier selon les programmes d'équipement. Enfin, les compétences même de la Ville influent sur cette répartition (éducation, culture, cadre de vie) alors que **les politiques de développement économique et de déplacement sont, elles, par exemple, d'abord de la responsabilité de l'Agglomération**.

BP 2016 - Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts dette) - Budget Principal Ville

| | Libellé de la Politique Publique | Dépenses en € | Dép en % |
|----|--|--------------------|----------|
| 01 | Contribuer au dévt, à la création de richesses et à l'att. du territoire | 3 065 879 | 2,27 % |
| 02 | Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous | 10 955 291 | 8,10 % |
| 03 | Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement | 25 789 625 | 19,06 % |
| 04 | Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants | 4 573 193 | 3,38 % |
| 05 | Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous | 2 167 233 | 1,60 % |
| 06 | Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse | 33 161 202 | 24,51 % |
| 07 | Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social | 1 581 509 | 1,17 % |
| 08 | Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation | 2 880 048 | 2,13 % |
| 09 | Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports | 8 356 228 | 6,18 % |
| 10 | Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine | 18 339 636 | 13,55 % |
| 11 | Optimiser la gestion et la qualité du service public | 24 433 645 | 18,06 % |
| | TOTAL : | 135 303 489 | 100,00 % |

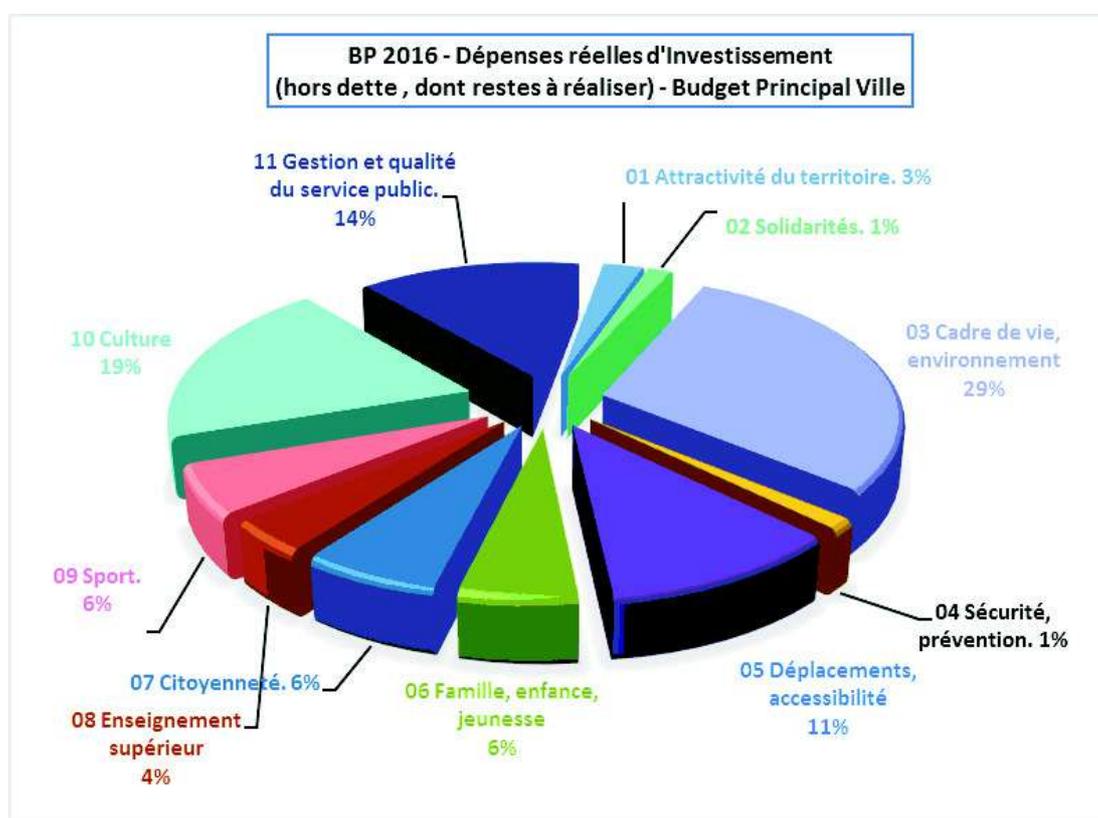


Cette présentation permet de visualiser non seulement les principales compétences de la Ville, mais aussi les secteurs d'intervention sur lesquels sont affectés l'essentiel des personnels municipaux. **La politique N°6-Famille, enfance, jeunesse** représente en pourcentage le premier poste de dépenses de fonctionnement (**25 %**), suivi de **la politique N°3-Cadre de vie et environnement (19 %)** qui compte notamment l'ensemble des moyens intervenant au titre de la voirie et des espaces verts **et 11-Gestion et qualité du service public (18 %)**. Cette dernière regroupe les services fonctionnels (finances, affaires juridiques) mais aussi l'état civil, les formalités administratives, le parc auto, etc. Suivent **la politique N°10-Culture (14 %)** **et la politique N°2-Solidarités (8 %)**. Comme indiqué ci-avant, cette dernière est sous-évaluée puisque seule la subvention de la Ville au CCAS est ici comptabilisée.

La répartition prévisionnelle des crédits d'investissement, hors dette et résultat reporté mais en incluant les restes à réaliser en dépenses, est logiquement assez différente de celle des crédits de fonctionnement. Elle subit également des variations plus importantes d'une année sur l'autre, selon la nature des projets en cours.

**BP 2016 - Dépenses réelles d'investissement (hors dette, dont restes à réaliser) -
Budget Principal Ville**

| n° PP | Libellé de la Politique Publique | Dépenses en € | Dép en % |
|-------|--|-------------------|-----------------|
| 01 | Contribuer au dév't, à la création de richesses et à l'att. du territoire | 1 244 183 | 2,52 % |
| 02 | Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous | 723 159 | 1,46 % |
| 03 | Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement | 14 493 365 | 29,32 % |
| 04 | Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants | 604 609 | 1,22 % |
| 05 | Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous | 5 466 961 | 11,06 % |
| 06 | Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse | 2 707 931 | 5,48 % |
| 07 | Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social | 3 164 522 | 6,40 % |
| 08 | Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation | 1 914 414 | 3,87 % |
| 09 | Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports | 2 802 373 | 5,67 % |
| 10 | Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine | 9 425 142 | 19,07 % |
| 11 | Optimiser la gestion et la qualité du service public | 6 883 878 | 13,93 % |
| | TOTAL : | 49 430 536 | 100,00 % |

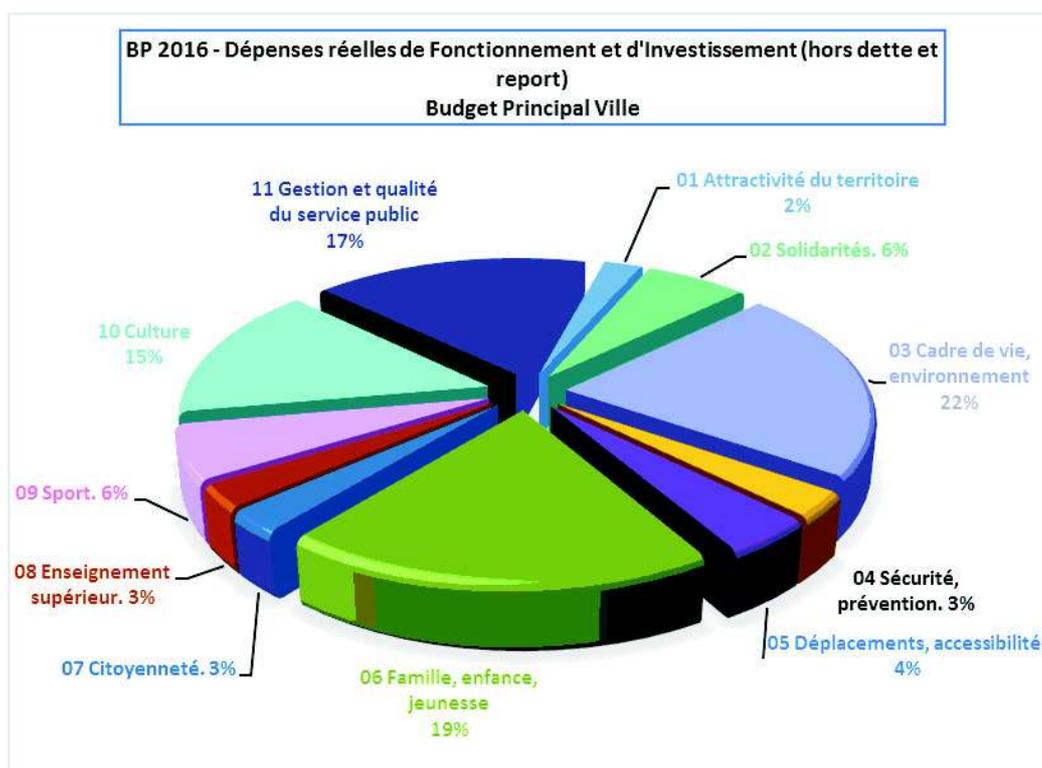


Plus de 40 % des investissements inscrits au PPI en 2016 mais aussi les tranches annuelles concernent les politiques N°3-Cadre de vie, environnement et N°5-Déplacements, accessibilité. Il s'agit des aménagements sur l'espace public, des grands équipements, des travaux de voirie ou des opérations d'urbanisme. La politique N°11-Gestion et qualité du service public regroupe les travaux réalisés sur le patrimoine municipal en tranches annuelles.

Au final, la ventilation prévisionnelle des dépenses du budget principal 2016 s'établit comme suit, investissement et fonctionnement confondus.

BP 2016 - Dépenses réelles de Fonctionnement et d'Investissement (hors dette) - Budget Principal Ville

| n° PP | Libellé de la Politique Publique | Dépenses en € | Dép en % |
|-------|--|--------------------|-----------------|
| 01 | Contribuer au dévt, à la création de richesses et à l'att. du territoire | 4 310 062 | 2,33 % |
| 02 | Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous | 11 678 450 | 6,32 % |
| 03 | Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement | 40 282 990 | 21,81 % |
| 04 | Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants | 5 177 802 | 2,80 % |
| 05 | Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous | 7 634 194 | 4,13 % |
| 06 | Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse | 35 869 133 | 19,42 % |
| 07 | Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social | 4 746 031 | 2,57 % |
| 08 | Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation | 4 794 462 | 2,60 % |
| 09 | Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports | 11 158 601 | 6,04 % |
| 10 | Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine | 27 764 778 | 15,03 % |
| 11 | Optimiser la gestion et la qualité du service public | 31 317 522 | 16,95 % |
| | TOTAL : | 184 734 025 | 100,00 % |



2. Les grands domaines d'intervention

Ils sont nombreux. Les 4 priorités politiques de 2016, détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires, en font partie intégrante.

2.1 Les politiques sociales, l'éducation, la jeunesse et la citoyenneté

Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans les politiques sociales, l'éducation et la jeunesse. Ce sont ces politiques publiques qui constituent **la fondation même du lien social et sociétal, mais également la base pour construire un territoire d'avenir, fort et attractif**. En 2016, la Ville poursuivra donc son action dans ces domaines, dans lesquels nous avons de forts atouts qu'il convient de préserver : le Centre Communal d'Action Sociale d'une part, qui ancre ses actions dans une tradition et une histoire spécifique à Besançon pour défendre au quotidien les plus vulnérables, et d'autre part, un tissu associatif riche qui contribue au dynamisme de la Ville. Ces politiques s'articulent autour de valeurs fortes, celles de la République, celles de la citoyenneté, valeurs que nous contribuerons toujours plus à défendre, et à mettre en résonance dans l'ensemble de nos actions.

En matière de politiques sociales, la Ville confirme sa priorité, en préservant son appui au CCAS (9,8 M€ au BP). Ce soutien confirmé est à souligner, alors même que les contraintes budgétaires deviennent plus fortes chaque année. Il est essentiel que le CCAS puisse poursuivre son action en faveur des personnes les plus fragiles, à la fois au travers de ses politiques de solidarité et de lutte contre l'exclusion, mais également par le soutien à l'autonomie et l'accompagnement du vieillissement. **Le CCAS est aujourd'hui doté d'un projet social clair**, qui détermine pour la durée du mandat le cap donné à l'action sociale. Ces objectifs sont indispensables, alors que la subvention municipale constitue pour lui une ressource essentielle et que le CCAS s'associe pleinement aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le CCAS poursuivra son action, dans le cadre de partenariats optimisés, en lien notamment avec le Département, chef de fil de l'action sociale, ou dans le cadre du Groupement de Coopération Sociale du Doubs (GCS 25) pour ce qui concerne l'accès aux dispositifs d'urgence. Les structures mises en place en 2016 vont monter progressivement en puissance et le CCAS continuera à jouer un rôle essentiel dans les missions exercées.

Par ailleurs, l'année 2016 verra se renforcer encore les liens qui unissent Ville et CCAS dans le cadre notamment d'une convention pluriannuelle, marquant l'implication de chaque entité pour un dialogue réciproque et une collaboration étroite, dans le cadre des compétences de chacune. La réflexion sur une **maison des services** à Planoise, mais également les **mutualisations de service entre la Ville, l'Agglomération et le CCAS** constituent des exemples marquants de ce partenariat et de cette mise en cohérence. **La lutte contre la précarité énergétique se poursuivra également**, avec des travaux d'investissement sur certains logements foyers, l'objectif étant de faire des économies d'énergie, par exemple, et de faire diminuer les dépenses de charges des locataires.



Autres priorités de la Municipalité, **l'éducation, la jeunesse et l'enfance** qui constituent un socle important de l'intervention communale. La gestion des écoles primaires et maternelles, l'accueil dans les crèches des jeunes enfants et l'accès aux maisons de quartiers demeurent des domaines d'intervention forts de la Ville.

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014, la Ville s'est engagée dans un processus de projet éducatif visant à saisir l'opportunité de la réforme pour permettre une meilleure coordination des actions publiques autour d'objectifs clairs : l'épanouissement de l'enfant et la réussite scolaire. Cela s'est concrétisé en 2015 par **le Projet Educatif de Territoire (PEDT)**, démarche partenariale associant l'ensemble des acteurs du domaine, et qui définit les objectifs stratégiques et les actions à mener jusqu'en 2018. Le PEDT permettra de proposer des parcours cohérents aux enfants lors des temps scolaires et

périscolaires. L'apprentissage de la citoyenneté et la réaffirmation de la laïcité constituent là encore des axes de mobilisation transversale. La Ville consacre 1,4 M€ net en 2016 à ce projet, soit 96 K€ de plus qu'en 2015.

Au titre du PEDT, priorité sera donnée en 2016 au **développement des accueils périscolaires**, notamment dans le cadre d'une déclaration des accueils à la CAF. Cela passera, à compter de la rentrée 2016, par le renforcement de la qualité et de la diversité des activités éducatives, un renforcement de l'encadrement, et par le développement des interventions associatives. Dans ce cadre, une participation symbolique sera sollicitée auprès des familles.

Ce Projet Educatif trouvera également un écho dans les projets de rénovation des écoles, notamment dans l'orientation donnée à l'enveloppe de proximité des tranches annuelles, où 300 K€ supplémentaires par rapport aux montants traditionnels seront alloués en 2016 pour les écoles et les petits équipements scolaires.

Par ailleurs, **la jeunesse**, élément moteur pour le dynamisme de notre ville, contribue fortement au développement de la collectivité et à son attractivité. Les étudiants constituent ainsi une population riche et variée qui prend part activement à la vie bisontine. La Ville poursuivra également les actions destinées à préserver leur santé et leur bien-être, par la mise en place notamment de la lutte contre l'alcoolisation massive, des dispositifs liés à la prévention de la délinquance et de l'aide à la parentalité. En matière d'accès à l'emploi et à l'insertion, la Ville, le CCAS et le Grand Besançon continueront de garantir aux jeunes **des offres de mission au titre des services civiques**, pour aboutir à environ une centaine de places sur l'ensemble des entités.



2.2. La proximité et la qualité de vie

Besançon demeure une ville où il fait bon vivre, cela est reconnu de tous. Cet atout indéniable est conforté chaque année par une série d'actions qui traite tous les domaines et qu'il convient de valoriser car cela touche le quotidien des habitants. Améliorer la qualité de vie, offrir un cadre convivial et entretenu, c'est le cœur de l'action des fonctionnaires territoriaux (que l'on voit tous les jours sur les routes, dans les espaces verts, dans les gymnases, les écoles...). C'est aussi le sens donné à nos investissements et aux multiples projets d'aménagements lancés en 2016, pour préserver et mettre en valeur l'environnement urbain dans son ensemble.

Dans ce contexte, **la notion de proximité** prend tout son sens. Il s'agit en effet d'une priorité partagée affichée sur le mandat, et à laquelle la Ville souhaite répondre clairement, dans la seule limite de ses moyens financiers. Une écoute toute particulière sera apportée aux attentes des différentes instances en contact direct avec les Bisontins (Conseils des écoles, Conseils Consultatifs des Habitants, associations,...).

La Municipalité s'est fortement impliquée en organisant des déplacements dans les quartiers pour être au plus près de la population et être ainsi le plus réactif possible sur les petits travaux à entreprendre afin de faciliter et améliorer les conditions de vie de chacun.

C'est pourquoi il a été décidé de débloquer, en plus des tranches annuelles traditionnelles en investissement, une **enveloppe supplémentaire de 0,7 M€, axée sur des dépenses de proximité**, qui doivent se réaliser dans l'année et faire l'objet d'un bilan spécifique. L'objectif est de pouvoir donner, quand cela est possible, des réponses rapides et adaptées aux demandes des Bisontins.



Dans ce cadre, **le programme de Tranches Annuelles** a été maintenu à un niveau élevé (plus de 11 M€) et même renforcé sur certains domaines liés très concrètement à la proximité. Citons, d'une part, l'augmentation des crédits destinés à **rénover les groupes scolaires**, et notamment les groupes scolaires Jean Zay, Champagne. La réflexion sur le programme de rénovation de l'école Dürer se poursuivra parallèlement. D'autre part, la priorité sera donnée à **l'amélioration des petits équipements en faveur de la jeunesse**, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. De nouvelles aires de jeux ou terrains de

sports seront mis à disposition et accessibles à tous. Un nouveau terrain de jeu (mini-synthétique) sera notamment créé à Saint-Claude. Par ailleurs, une des priorités de l'enveloppe de proximité sur les tranches annuelles est également le renforcement des **petits travaux de voirie** (aménagement et sécurisation) qui contribuent très largement à la vie quotidienne. Porteurs de valeurs de solidarité et de convivialité, **les jardins familiaux** poursuivront leur développement et implantation dans les quartiers.

Parallèlement à ces travaux de proximité, d'importants aménagements liés à **la mise en accessibilité des bâtiments scolaires, culturels, socioculturels et équipements sportifs communaux** vont être engagés au cours de 2016 (plus de 600 K€ sont prévus spécifiquement au BP, ils viendront s'ajouter aux travaux inclus dans les opérations individualisées ou tranches annuelles). Ils se poursuivront sur les années ultérieures, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Des travaux spécifiques liés à des améliorations de cheminement, stationnement, signalement ou encore éclairage seront réalisés, conformément aux engagements pris.

La proximité, c'est aussi la sécurité pour tous et partout. C'est une priorité et le budget 2016 mettra l'accent sur la préservation de la tranquillité publique, dans la continuité de 2015. Hormis le maintien d'un niveau d'investissement important pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection, à hauteur de 0,3 M€, le renforcement des moyens humains, notamment ceux de la Police Municipale (5 nouveaux recrutements prévus au BP 2016), se poursuivra dans le cadre du plan de Renforcement adopté en 2015. En complément, sera mis en œuvre **un nouveau dispositif de médiation dans les quartiers**, après la fin du service des correspondants de nuit.



La qualité de vie, c'est aussi le **développement des services de proximité**, dans les quartiers. Un exemple très concret demeure **le pôle des Tilleuls, sur le secteur Palente-Orchamps**. Il s'agit en effet d'un équipement socioculturel que les habitants se sont déjà bien appropriés, en témoigne le succès populaire lors de l'inauguration de la médiathèque en début d'année, prouvant l'attente considérable des habitants pour ce type d'équipement. La **restructuration du site se poursuivra en 2016** par la création d'une nouvelle salle polyvalente et une réhabilitation complète du bâtiment de la MJC (1,3 M€ prévus au BP). Dans le domaine sportif, un nouveau terrain synthétique dédié au football et au rugby sera implanté sur le même secteur (0,9 M€), complétant et diversifiant ainsi l'offre d'équipement sur ce quartier prioritaire.

Les actions engagées dans le domaine de **la préservation de l'environnement** se poursuivront sur l'ensemble des secteurs de la Ville, qu'il s'agisse des espaces verts en général, des collines ou des berges du Doubs. Ces espaces naturels situés en cœur de Ville bénéficieront d'une attention particulière en 2016 car ils demeurent fragiles. Pour autant, il convient de les valoriser à leur juste valeur et les faire davantage connaître au grand public.

Dans le domaine énergétique, la Ville a entrepris depuis plusieurs années de nombreuses actions et entend prolonger en 2016 ses efforts sur la thématique **des énergies renouvelables**, toujours dans une logique du respect du processus des 3 x 20. **La précarité énergétique demeure une lutte de tous les instants**, à laquelle la Ville de Besançon participe en lien avec le CCAS notamment. Beaucoup d'efforts ont été réalisés en la matière, cependant la vigilance doit toujours être de mise et les actions de sensibilisation vont être développées en 2016. De même, la mise en place d'un Plan Climat à l'échelle de l'Agglomération permet dorénavant d'avoir une vision plus large des actions à mettre en place et une meilleure coordination. Des études sur les différents potentiels énergétiques seront lancées en 2016, en complément des nombreux travaux d'installations de matériels dédiés au remplacement des énergies fossiles.

Dans le cadre d'un développement urbain durable, **les premiers aménagements publics des futurs éco-quartiers des Vaïtes et de Vauban** vont être engagés de manière opérationnelle après une période d'acquisitions et d'études, modifiant ainsi profondément à terme la physionomie de lieux emblématiques bisontins, en parfaite harmonie avec la nature et l'environnement urbain.



En matière de ressource en eau, la Ville apporte une attention toute particulière à la qualité du service rendu tout en garantissant un niveau de prix modéré aux citoyens. Dans cet objectif, d'importants travaux de modernisation et rénovation des installations, entrepris en 2015, vont se poursuivre sur 2016 dans **la station de traitement d'eau de Chenecey**, d'une part, et dans **la station d'épuration de Port Douvot**, d'autre part, avec la volonté de **développer le méthanisation** pour cette dernière.

Enfin, l'efficacité de notre administration est une préoccupation permanente, en témoigne le travail effectué au titre de la charte Marianne avec l'obtention du 1^{er} prix du Trophée de la Qualité de l'accueil et de la relation usagers délivré à Besançon par l'AFNOR (Association française de Normalisation) pour les villes de plus de 100 000 habitants. Une réflexion opérationnelle est menée pour la création **d'une Maison des services**, regroupant sur un lieu unique des fonctions actuellement disséminées dans le quartier de Planoise, pour plus de visibilité et de mise en cohérence des services rendus aux habitants. C'est ce même objectif qui a guidé en 2016 le renforcement des mutualisations entre la Ville, le CCAS et l'Agglomération.



2.3. Le développement urbain et l'attractivité

Le développement urbain et le rayonnement sont une priorité affichée pour la Ville : elle est essentielle dans le nouveau contexte territorial, où l'attractivité constitue plus que jamais un enjeu d'avenir.

De grands chantiers ont été lancés ces dernières années et sont finalisés aujourd'hui. Cela a considérablement changé l'image de notre Ville et contribué fortement à sa notoriété. Ainsi, les projets du Tramway et de ses aménagements connexes, de la reconfiguration de la Gare Viotte, de l'ouverture des «Passages Pasteur» constituent des exemples réussis.

Pour autant, la Ville ne se repose pas sur ses acquis et entend toujours, en lien étroit avec l'Agglomération, **poursuivre sa modernisation, mais aussi et en faciliter les accès, en privilégiant les modes doux**. La Ville accompagnera ainsi la Communauté d'Agglomération dans la création de la future ligne de Transport en commun en site propre (TCSP) reliant Viotte à Temis, qui desservira des sites

stratégiques : le pôle d'échange multimodal de la gare Viotte, le quartier Vauban, le pôle sportif Léo Lagrange et le campus de la Bouloie.



En 2016, plusieurs grandes opérations vont s'engager ou se poursuivre au cœur de la Ville. **Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** va continuer sa mutation débutée en 2015 (4,9 M€ inscrits au BP 2016). Les travaux de rénovation sont largement visibles aujourd'hui. De même, **les restaurations de l'Hôtel de Ville et de la Tour de la Pelote** sont engagées, 1,1 M€ figurent au BP pour ces deux opérations. Les travaux de mises aux normes et de sécurité du **Musée de la Résistance et de la Déportation** se poursuivront. Une deuxième phase du vaste programme de restauration devrait être engagée sur **la Citadelle**, une

fois l'étude de programmation finalisée. Des crédits sont inscrits au PPI sur les prochaines années pour un programme de travaux pluriannuel, des soutiens financiers sont également attendus des partenaires dans le cadre du CPER 2015-2020. Les études relatives à la rénovation du rez-de-chaussée du **Bastion de Bregille** débiteront afin d'améliorer les conditions d'accueil de l'Association.

En matière de politique urbaine, sur les quartiers prioritaires, les études lancées en 2015 vont s'étendre à 2016 sur des thématiques diverses, afin d'aboutir à un projet urbain ambitieux et cohérent, définissant les opérations futures nécessaires à mener pour améliorer le cadre de vie de la population. **Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** concentrera l'effort public sur les dysfonctionnements urbains les plus marqués. Prévu pour 10 ans (2015-2025), il résulte de discussions entre l'Etat (et l'ANRU) et les acteurs publics locaux pour bien cibler les actions à mener sur le terrain, celles-ci étant déterminées par le protocole ANRU qui ciblera des enjeux forts : développement économique, développement durable, logement. A terme, le projet global vise à faire de Planoise un quartier intelligent et d'excellence numérique orienté vers l'innovation et l'expérimentation. Concernant la Grette, l'opération urbaine visera à favoriser à terme une mixité dans l'habitat. D'autres aménagements urbains d'envergure débiteront en 2016 : citons notamment les **secteurs Vareille et Fontaine Ecu** (1,2 M€ budgétés pour les deux opérations) qui feront l'objet d'améliorations substantielles en termes de cheminements et d'accès. Les études pour le devenir **du site Saint-Jacques Arsenal** s'affineront, dans le cadre notamment de la gestion du foncier qu'il convient d'approfondir.



Sur le secteur Battant, à la suite des nombreux aménagements opérés dans ce quartier bisontin historique, l'année 2016 sera consacrée à **la réhabilitation de la Maison du Peuple** qui fait l'objet d'une inscription budgétaire de 0,5 M€.

Il convient également d'évoquer **le site des Prés de Vaux**, site bisontin emblématique, marqué par son passé industriel. Plus de 30 ans après sa fermeture, l'ancienne usine Rhodiaceta «La Cathédrale» devrait voir sa démolition démarrer cette année, après la réalisation des diagnostics.

En parallèle, des études seront lancées pour imaginer la reconversion de cette friche industrielle de 20 hectares. 1,1 M€ figurent au BP 2016.

L'Enseignement Supérieur est constitutif du rayonnement et du dynamisme d'une ville : c'est pourquoi Besançon poursuivra en 2016 son soutien à l'Université et à la Recherche, et notamment à la Maison des Sciences Humaines (0,1 M€), au Restaurant Universitaire de Châteaufarine (0,4 M€) et à l'Institut Fédératif de Cancérologie (0,5 M€). L'installation du siège de **la Communauté Universitaire d'Etablissement Bourgogne-Franche-Comté (COMUE BFC)** sur le site de la Bouloie constitue à ce titre une fierté, qui prouve les atouts que nous avons pu mettre en avant dans une région élargie. 0,6 M€ sont inscrits sur cette opération au BP 2016.

III. Les grands équilibres du BP 2016

1. Le budget général

Le tableau ci-après présente la **structure globale du budget général 2016** en prenant en compte les différents budgets annexes, tous mouvements confondus.

| | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | Mouvements de reprise | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | Mouvements de reprise |
| INVESTISSEMENT | | | | | | |
| Budget Principal | 60 257 142,00 | 5 438 500,00 | 31 114 821,52 | 37 605 730,00 | 28 089 912,00 | 31 114 821,52 |
| Budget Eau | 3 762 000,00 | 535 000,00 | | 1 317 098,00 | 2 979 902,00 | |
| Budget Assainissement | 4 619 500,00 | 783 580,00 | | 1 323 748,00 | 4 079 332,00 | |
| Budget Forêts | 131 726,00 | 80 000,00 | | | 211 726,00 | |
| Budget Chauffage Urbain | 2 227 120,00 | 499 051,00 | | 1 460 348,00 | 1 265 823,00 | |
| Budget Archéologie Préventive | 96 241,83 | | | 170,00 | 15 703,00 | 80 368,83 |
| Budget ZA Champs Montants | | | | | | |
| Budget ZA Thomas Edison | | | 101 213,18 | | 101 213,18 | |
| Budget ZA Madeleine Brès | | | 369 477,75 | | 369 477,75 | |
| Budget Lotissement Montarmots | | | | | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 71 093 729,83 | 7 336 131,00 | 31 585 512,45 | 41 707 094,00 | 37 113 088,93 | 31 195 190,35 |
| FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| Budget Principal | 139 130 488,88 | 28 089 912,00 | | 153 547 963,00 | 5 438 500,00 | 8 233 937,88 |
| Budget Eau | 7 194 978,00 | 2 979 902,00 | | 9 639 880,00 | 535 000,00 | |
| Budget Assainissement | 7 090 127,00 | 4 079 332,00 | | 10 385 879,00 | 783 580,00 | |
| Budget Forêts | 436 610,00 | 211 726,00 | | 568 336,00 | 80 000,00 | |
| Budget Chauffage Urbain | 454 762,00 | 1 021 245,00 | | 1 221 534,00 | 254 473,00 | |
| Budget Archéologie Préventive | 320 114,00 | 15 703,00 | | 335 817,00 | | |
| Budget ZA Champs Montants | 61 249,38 | | | | | 61 249,38 |
| Budget ZA Thomas Edison | | 101 213,18 | 111 673,82 | | | 212 887,00 |
| Budget ZA Madeleine Brès | | 369 477,75 | 126 422,25 | | | 495 900,00 |
| Budget Lotissement Montarmots | 700 000,00 | | | 700 000,00 | | |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 155 388 329,26 | 36 868 510,93 | 238 096,07 | 176 399 409,00 | 7 091 553,00 | 9 003 974,26 |

Tous mouvements confondus, le budget s'équilibre à 302,5 M€ (contre 311,6 M€ en 2015), dont 192,5 M€ pour le fonctionnement et 110 M€ pour l'investissement. La baisse du volume des crédits du Budget Primitif 2016 par rapport à celui de 2015 s'explique principalement par les incidences budgétaires liées aux mutualisations de services et aux transferts de compétences décidés avec l'Agglomération du Grand Besançon. L'intégralité des changements de périmètre est évoquée dans la partie suivante.

La part du budget principal s'élève à 264,0 M€ (soit 87,3 % du budget général), les budgets annexes représentant quant à eux 38,5 M€. Depuis 2015, les reprises de résultats des budgets annexes portant sur les zones d'activités Champs Montants, Thomas Edison et Madeleine Brès sont effectuées au Budget Primitif. Le présent Budget Primitif prend également en compte la création d'un nouveau budget de lotissement communal dénommé «Montarmots». Un rapport spécifique est présenté à ce titre au présent Conseil Municipal.

En mouvements réels uniquement, les dépenses du budget général s'élèvent à 226,5 M€.

Hors gestion active de la dette et autofinancement de n-1, le budget général s'établit à 210,9 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 155,4 M€ dont 16,3 M€ pour les budgets annexes. Les dépenses réelles d'investissement, hors mouvements de reprise, se montent à 71,1 M€, y compris gestion active de la dette, dont 10,8 M€ pour les budgets annexes.

Les mouvements d'ordre s'élèvent à 44,2 M€ et intègrent notamment les virements de la section de fonctionnement à l'investissement (19,9 M€) et la dotation aux amortissements des immobilisations (17 M€). A noter qu'à compter de 2016, la loi de finances rectificative pour 2015 autorise la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipement qui se chiffre pour le budget principal à 5,3 M€.

Le budget principal donnant lieu à des commentaires détaillés dans la partie suivante, et une partie étant spécifiquement dédiée aux budgets annexes, il ne s'agit ici que de faire ressortir les principales masses, ainsi que les évolutions les plus marquantes entre 2015 et 2016 sur le budget général.

| | BP 2016 - BUDGET GENERAL - RECETTES REELLES | | | | | | | | | | | | 2016/2015 | | 2016/2016 | | | |
|------------------------------|---|-------------|---------|--------|------------|------------|----------------|-----------|------------------|---------|---|---------|-----------------------|------------|----------------------|-------------|---------|--------|
| | BUDGET PRINCIPAL | | | | EAU | | ASSAINISSEMENT | | CHAUFFAGE URBAIN | | FORETS, ARCHEOLOGIE PREVENTIVE ET ZONES ACTIVITES | | TOTAL BUDGETS ANNEXES | | TOTAL BUDGET GENERAL | | | |
| | BP 2015 | BP 2016 | en l/m€ | en % | BP 2015 | BP 2016 | BP 2015 | BP 2016 | BP 2015 | BP 2016 | BP 2015 | BP 2016 | en l/m€ | en % | BP 2015 | BP 2016 | en l/m€ | en % |
| Subventions | 2 489 441 | 3 431 919 | 0,9 | 37,9% | 72 000 | 66 073 | 66 500 | 233 770 | | | | | 212 000 | 366 343 | 2 701 441 | 3 796 262 | 1,1 | 40,6% |
| Cessions | 805 750 | 839 376 | 0,0 | 4,2% | | | | | | | | | | | 805 750 | 839 376 | 0,0 | 4,2% |
| Autres recettes | 5 756 278 | 6 109 333 | -0,6 | -11,2% | | | | | | | | | | | 5 877 356 | 5 434 460 | -0,5 | -9,1% |
| Emprunts | 13 500 000 | 12 700 000 | -0,8 | -5,9% | 6 317 423 | 1 251 025 | 1 257 246 | 982 000 | | | | | 10 288 671 | 3 480 273 | 23 798 871 | 16 190 273 | -7,5 | -31,9% |
| Investissement | 22 551 469 | 22 080 626 | -0,5 | -2,1% | 6 369 423 | 1 317 096 | 1 323 746 | 933 641 | | | | | 10 721 849 | 4 181 733 | 33 273 417 | 26 262 361 | -7,0 | -21,1% |
| Fiscalité directe | 78 652 970 | 79 551 466 | 0,9 | 1,1% | | | | | | | | | | | 78 652 970 | 79 551 466 | 0,9 | 1,1% |
| Fiscalité indirecte | 13 195 700 | 13 116 750 | -0,1 | -0,6% | | | | | | | | | | | 13 195 700 | 13 116 750 | -0,1 | -0,6% |
| Fiscalité reversée | 9 843 237 | 1 716 397 | -8,1 | -82,6% | | | | | | | | | | | 9 843 237 | 1 716 397 | -8,1 | -82,6% |
| Fiscalités | 101 691 907 | 94 384 613 | -7,3 | -7,2% | | | | | | | | | | | 101 691 907 | 94 384 613 | -7,3 | -7,2% |
| Dotations Etat | 37 413 384 | 33 883 020 | -3,5 | -9,4% | | | | | | | | | | | 37 413 384 | 33 883 020 | -3,5 | -9,4% |
| Subventions | 7 750 816 | 8 076 014 | 0,3 | 4,2% | 13 000 | 13 000 | 77 000 | | | | | | 599 637 | 678 028 | 8 560 563 | 8 754 042 | 0,4 | 4,9% |
| Autres | 17 808 469 | 17 204 316 | -0,6 | -3,4% | 9 448 155 | 9 626 890 | 10 308 879 | 1 145 010 | | | | | 20 894 967 | 22 173 418 | 38 703 466 | 39 377 734 | 0,7 | 1,7% |
| Excédent reporté | 9 242 836 | 8 233 938 | 0,0 | -0,1% | | | | | | | | | 59 895 | 61 249 | 8 302 731 | 8 295 187 | 0,0 | -0,1% |
| Fonctionnement | 172 907 432 | 161 781 901 | -11,1 | -6,4% | 9 461 155 | 9 639 880 | 10 386 879 | 1 143 010 | | | | | 21 654 699 | 22 912 696 | 194 462 131 | 184 694 596 | -9,8 | -5,0% |
| Propositions nouvelles | 195 459 901 | 193 862 529 | -11,6 | -5,9% | 15 050 578 | 10 956 978 | 11 709 627 | 2 681 802 | | | | | 32 276 647 | 27 094 428 | 227 735 549 | 210 956 957 | -16,8 | -7,4% |
| Report + Autofinancement N-1 | 30 610 531 | 31 114 822 | | | | | | | | | | | | | 31 351 716 | 31 923 609 | | |
| Gestion active de la dette | 19 110 034 | 15 625 102 | | | | | | | | | | | | | 19 110 034 | 15 625 102 | | |
| Recettes totales | 246 079 455 | 230 502 452 | | | 15 050 578 | 10 956 978 | 11 709 627 | 2 076 651 | | | | | 33 117 632 | 27 603 215 | 278 197 297 | 259 305 659 | | |

| BP 2016 - BUDGET GENERAL - DEPENSES REELLES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------|--------------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|---|------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|--------------------|----------------------|--------------|-----------|--|
| | BUDGET PRINCIPAL | | 2016/2015 | | EAU | | ASSAINISSEMENT | | CHAUFFAGE URBAIN | | FORETS, ARCHEOLOGIE PREVENTIVE ET ZONES ACTIVITES | | TOTAL BUDGETS ANNEXES | | 2016/2015 | | TOTAL BUDGET GENERAL | | 2016/2015 | |
| | BP 2015 | BP 2016 | en M€ | en % | BP 2015 | BP 2016 | BP 2015 | BP 2016 | BP 2015 | BP 2016 | BP 2015 | BP 2016 | en M€ | en % | BP 2015 | BP 2016 | en M€ | en % | | |
| Depenses hors dette | 31 801 616 | 31 819 040 | 0,0 | 0,1% | 7 817 500 | 2 925 000 | 5 148 000 | 3 226 500 | 954 065 | 1 469 120 | 192 076 | 213 468 | 14 112 241 | 7 834 088 | 45 913 847 | 39 663 128 | -6,3 | -13,6% | | |
| Dette en capital | 13 605 000 | 12 913 000 | -0,7 | -5,1% | 815 700 | 837 000 | 1 405 000 | 1 363 000 | 637 000 | 758 000 | 15 400 | 14 500 | 2 933 100 | 3 002 500 | 16 538 100 | 15 915 500 | -0,6 | -3,8% | | |
| Investissement | 45 406 616 | 44 732 040 | -0,7 | -1,5% | 8 633 200 | 3 762 000 | 6 553 000 | 4 819 500 | 1 631 065 | 2 227 120 | 208 076 | 227 968 | 17 045 341 | 10 836 588 | 62 451 947 | 55 588 628 | -6,9 | -11,0% | | |
| Personnel | 85 840 401 | 80 023 406 | -5,8 | -6,8% | 2 862 370 | 2 890 949 | 2 388 805 | 2 380 544 | | | 514 050 | 479 625 | 5 765 325 | 5 731 118 | 91 605 726 | 85 754 524 | -5,9 | -6,4% | | |
| Subventions | 23 141 784 | 18 618 233 | -4,5 | -18,5% | 12 000 | 12 000 | 38 000 | 10 000 | | | | | 50 000 | 22 000 | 23 191 784 | 18 640 233 | -4,6 | -19,6% | | |
| Charges financières | 4 073 000 | 3 827 000 | -0,2 | -6,0% | 381 330 | 293 595 | 449 842 | 387 274 | 325 886 | 288 040 | 1 280 | 702 | 1 135 478 | 970 671 | 5 209 478 | 4 797 671 | -0,4 | -7,9% | | |
| Autres dépenses | 36 987 120 | 36 861 850 | -0,3 | -0,8% | 3 881 678 | 4 028 434 | 3 910 056 | 4 302 329 | 89 880 | 165 722 | 288 879 | 1 037 586 | 8 280 503 | 8 434 051 | 45 277 623 | 46 195 901 | 0,8 | 2,0% | | |
| Fonctionnement | 150 052 285 | 139 130 489 | -10,9 | -7,3% | 7 217 378 | 7 194 078 | 6 783 853 | 7 080 127 | 435 786 | 454 762 | 804 169 | 1 517 973 | 15 231 306 | 16 257 640 | 165 283 581 | 155 388 329 | -8,9 | -6,0% | | |
| Total propositions nouvelles | 196 468 901 | 183 862 529 | -11,6 | -5,9% | 16 860 678 | 10 956 678 | 13 336 963 | 11 709 627 | 2 076 851 | 2 661 862 | 1 012 265 | 1 745 941 | 32 276 647 | 27 094 428 | 227 736 648 | 210 956 957 | -16,8 | -7,4% | | |
| Reports sur exercice n-1 dépenses équipement | 30 510 631 | 31 114 822 | | | | | | | | | 841 185 | 708 787 | 841 185 | 708 787 | 31 351 716 | 31 823 608 | | | | |
| Gestion active dette | 19 110 034 | 15 525 102 | | | | | | | | | | | | | 19 110 034 | 15 525 102 | | | | |
| Dépenses totales | 245 079 465 | 230 502 452 | | | 15 850 578 | 10 956 678 | 13 336 963 | 11 709 627 | 2 076 851 | 2 661 862 | 1 853 450 | 2 454 728 | 33 117 832 | 27 803 215 | 278 197 287 | 258 305 656 | | | | |

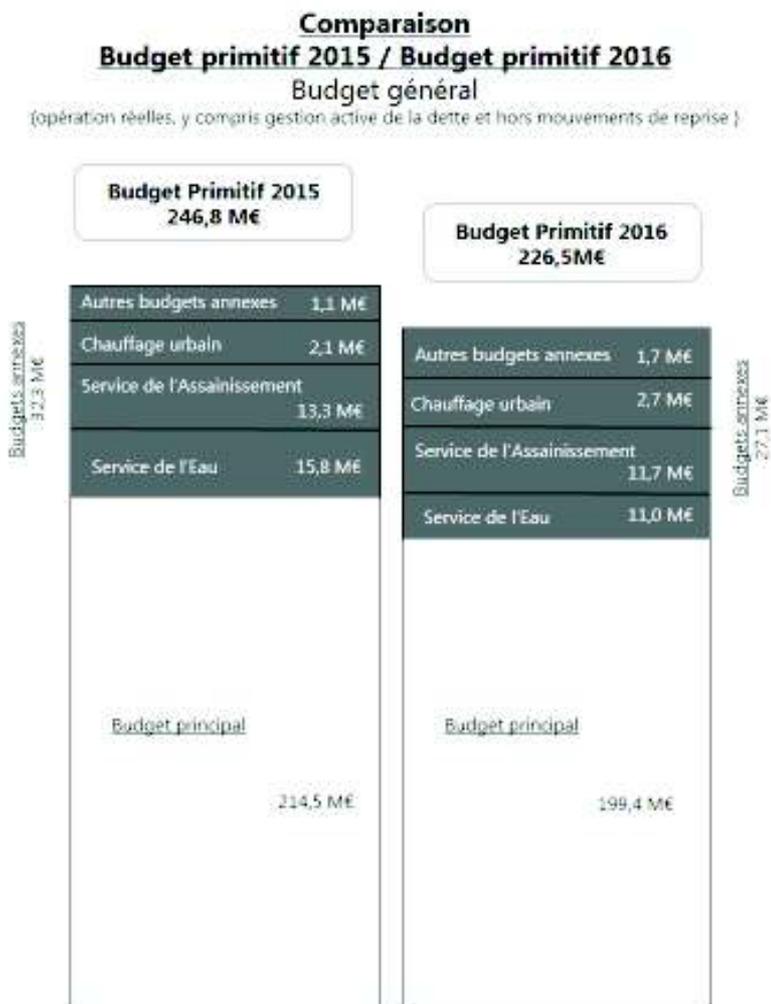
Les grandes tendances à souligner sont les suivantes :

- **sur le fonctionnement** : les dépenses de fonctionnement sont en baisse globalement de - 6 % (dont - 10,9 % sur le budget principal). L'augmentation constatée de + 6,7 % sur les budgets annexes est à retraiter de la création du nouveau budget annexe de lotissement avec une inscription de crédit de 700 K€ en dépenses, financée par le produit à venir des ventes de terrains. A périmètre constant, cette évolution est ramenée à 2,1 %.

Sans retraitement, le poste des charges de personnel diminue de - 6,4 % avec - 6,8 % au budget principal et - 0,6 % sur les budgets annexes. Les charges financières et subventions sont également en baisse respectivement de - 7,9 % et - 19,6 %. La forte diminution du poste des subventions s'explique principalement par l'abandon de la subvention à l'Etablissement Public de la Citadelle (pour 3,1 M€) suite à la reprise en régie municipale du site de la Citadelle. Les recettes de fonctionnement connaissent également une diminution de - 5 %.

- **sur l'investissement** : hors dette, les dépenses réelles du budget général s'élèvent à **39,7 M€**. La baisse de - 13,6 % s'explique par l'achèvement d'une série d'opérations d'investissement sur les budgets annexes avec - 4,9 M€ et - 1,9 M€ de diminutions pour respectivement les budgets Eau et Assainissement. Pour le budget principal, la prévision du BP 2015 des dépenses hors dette est reconduite sur 2016 à près de 32 M€. Le remboursement de la dette en capital est en diminution de 0,6 M€ (- 3,8 %) principalement sur le budget principal.

Le graphique ci-dessous présente de manière synthétique la structuration du budget général de la Ville



2. Le budget principal

2.1 Les données d'ensemble

Le Budget principal s'équilibre à hauteur de 264 M€, contre 268,3 M€ en 2015. En mouvements réels uniquement, y compris mouvements de reprise, il s'établit à 230,5 M€, contre 245,1 M€ en 2015.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution : tout d'abord les changements de périmètre, qui sont nombreux et très conséquents en 2016. Nous y reviendrons dans le détail.

Ensuite, la diminution progressive des capacités revolving se poursuit logiquement, ce type de produit n'étant plus proposé par les banques. Elle passe ainsi de 19,1 M€ à 15,5 M€ en 2016.

Les restes à réaliser, quant à eux, s'établissent en hausse par rapport à 2015 : 17,6 M€, soit + 2,7 M€, ce qui permet d'augmenter d'autant la capacité d'investissement.

Au final, hors gestion active de la dette et mouvements de reprises, le budget principal 2016 s'établit à 183,9 M€, contre 195,4 M€ en 2015.

2.2. Les changements de périmètre

Chaque année, traditionnellement, le rapport de présentation du BP fait part des changements de périmètres et les évolutions font l'objet de retraitements pour faciliter les comparaisons avec les années précédentes et de façon à produire des analyses cohérentes.

Le BP 2016 ne déroge pas à cette analyse, même si les changements de périmètre qui l'impactent en recettes et en dépenses, sur le fonctionnement, sont exceptionnels par leur ampleur. Ils représentent ainsi plus de 10 M€ en dépenses et en recettes.

La structuration des dépenses et recettes de fonctionnement sera ainsi considérablement bouleversée de BP à BP tout d'abord par l'évolution au 1^{er} janvier 2016 des services communs entre la Ville, le CCAS et la CAGB, notamment suite à la création de nouveaux services communs que sont la Direction des Finances, la Direction de la Performance et du Conseil de Gestion, la Direction Administration Générale et par le rattachement de la Direction Parc Auto au Grand Besançon. A cela s'ajoutent les incidences budgétaires liées aux **transferts de compétences** intervenus en cours d'exercice 2015 et qui sont à considérer en 2016 en année pleine (Emploi insertion, Enseignement Supérieur...) ou en début de cette année (Habitat Logement). Ainsi, le transfert des agents concernés de la Ville à la CAGB conduira à une baisse de la masse salariale prévue à la Ville qui, accompagnée dans certains cas d'une réduction des crédits de services, aura pour effet d'aboutir à une **Attribution de Compensation négative (versement de la Ville à l'Agglomération)**. Cette évolution, qui marque un transfert de charges supérieur aux recettes initialement transférées à l'Agglomération, est logique et naturelle dans un mouvement de rapprochement et d'intégration communautaire.

La mise en place à la rentrée scolaire 2016-2017 de **la déclaration des accueils périscolaires et la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire** impactera également les postes du budget de la section de fonctionnement, même si cet impact est intégré dans le BP 2016 pour un trimestre. Le renforcement du taux d'encadrement, la qualification des animateurs, la présence des référents sur tous les temps d'accueil périscolaires et les interventions associatives et sportives pour améliorer et diversifier l'offre d'activité proposée occasionneront certes des dépenses supplémentaires mais seront accompagnées par des recettes supplémentaires de la Caisse d'Allocations Familiales et par une participation symbolique des familles.

La modification du dispositif de tranquillité publique et des correspondants de nuit fait également l'objet d'un retraitement.

Enfin, l'impact de la reprise de la Citadelle en régie au 1^{er} juillet 2015 impacte le BP 2016 en année pleine. La subvention de fonctionnement en dépenses et la facturation de la mise à disposition de personnel en recettes à l'Etablissement Public Citadelle prévues au Budget Primitif 2015 disparaissent et font place à l'inscription de crédits budgétaires sur chacun des postes de la section de fonctionnement (charges de personnel, crédits de services...). Ils font également l'objet d'un retraitement dans les analyses ci-dessous, pour permettre une analyse des évolutions poste par poste.

Le tableau ci-après présente de manière simplifiée les évolutions réelles constatées à périmètre constant sur les différents postes budgétaires impactés par les changements de périmètre.

Budget principal - Retraitements de la section de fonctionnement par poste

| | BP 2015 | BP 2016 avec retraitements | Evolution BP 16 retraité/ BP 15 | |
|--|--------------------|-------------------------------|------------------------------------|--------------------|
| | | | en % | en montant |
| Recettes réelles | | | | |
| Fiscalité reversée | 9 843 237 | 9 856 936 | 0,1 % | 13 699 |
| Subventions et participations | 7 750 816 | 8 009 810 | 3,3 % | 258 994 |
| Autres recettes | 17 808 489 | 17 981 612 | 1,0 % | 173 123 |
| | | | | |
| Total recettes de fonctionnement | 172 907 432 | 170 633 532 | - 1,3 % | - 2 273 900 |
| Dépenses réelles | | | | |
| Personnel permanent géré par RH | 81 749 427 | 82 281 121 | 0,7 % | 531 694 |
| Personnel vacataire géré par les services | 4 090 974 | 4 179 704 | 2,2 % | 88 730 |
| Subvention de fonctionnement CCAS | 10 085 048 | 10 116 323 | 0,3 % | 31 275 |
| Subvention de fonctionnement RAPs | 3 653 040 | 3 641 140 | - 0,3 % | - 11 900 |
| Subventions fonctionnement hors CCAS/RAPs | 9 403 676 | 8 927 462 | - 5,1 % | - 476 214 |
| Dépenses à évolution contrainte | 23 826 394 | 24 256 953 | 1,8 % | 430 559 |
| Crédits des services | 13 020 175 | 12 329 452 | - 5,3 % | - 690 723 |
| Total dépenses de fonctionnement | 150 052 285 | 149 736 766 | - 0,2 % | - 315 519 |

2.3 Les principaux postes du budget principal

BUDGET PRIMITIF 2016 - RECETTES REELLES

| BUDGET PRINCIPAL | BP 2015 | BP 2016 | Evolution 2016/2015 | |
|---|--------------------|--------------------|---------------------|--------------|
| | en € | en € | en € | en % |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| Amendes de police | 910 000 | 1 000 000 | 90 000 | 9.9 |
| TLE - Taxe Aménagement | 500 000 | 750 000 | 250 000 | 50.0 |
| F.C.T.V.A. | 4 200 000 | 3 300 000 | -900 000 | -21.4 |
| Subventions d'équipement | 2 489 441 | 3 431 919 | 942 478 | 37.9 |
| Produits des cessions d'immobilisations | 805 750 | 839 376 | 33 626 | 4.2 |
| Autres recettes d'investissement | 146 278 | 59 333 | -86 945 | -59.4 |
| <i>Recettes hors emprunt</i> | <i>9 051 469</i> | <i>9 380 628</i> | <i>329 159</i> | <i>3.6</i> |
| <i>Emprunt</i> | <i>13 500 000</i> | <i>12 700 000</i> | <i>-800 000</i> | <i>-5.9</i> |
| Total propositions nouvelles | 22 551 469 | 22 080 628 | -470 841 | -2.1 |
| Gestion active de la dette | 19 110 034 | 15 525 102 | -3 584 932 | -18.8 |
| Autofinancement des investissements réalisés n-1 | 15 561 504 | 13 503 224 | -2 058 280 | -13.2 |
| Autofinancement des reports de dépenses de N-1 en N | 824 451 | 4 611 253 | 3 786 802 | 459.3 |
| Reports de N-1 | 14 124 576 | 13 000 345 | -1 124 231 | -8.0 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 72 172 034 | 68 720 552 | -3 451 483 | -4.8 |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| <i>Fiscalité directe</i> | <i>78 652 970</i> | <i>79 551 466</i> | <i>898 496</i> | <i>1.1</i> |
| Taxe sur l'électricité et sur les pylônes | 2 147 700 | 1 977 700 | -170 000 | -7.9 |
| Taxe sur les jeux | 1 560 000 | 1 560 000 | | |
| Droits d'occupation du domaine public | 718 500 | 718 550 | 50 | 0.0 |
| Droits de stationnement | 5 059 500 | 4 950 500 | -109 000 | -2.2 |
| Taxe additionnelle aux droits de mutation | 3 100 000 | 3 100 000 | | |
| Taxe de séjour, locale sur la publicité extérieure et diverses | 610 000 | 810 000 | 200 000 | 32.8 |
| <i>Fiscalité indirecte</i> | <i>13 195 700</i> | <i>13 116 750</i> | <i>-78 950</i> | <i>-0.6</i> |
| <i>Fiscalité reversée</i> | <i>9 843 237</i> | <i>1 716 397</i> | <i>-8 126 840</i> | <i>-82.6</i> |
| Fiscalité | 101 691 907 | 94 384 613 | -7 307 294 | -7.2 |
| Dotation forfaitaire | 24 690 279 | 21 510 000 | -3 180 279 | -12.9 |
| Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale | 6 210 811 | 6 241 865 | 31 054 | 0.5 |
| Dotation Nationale de Péréquation | 1 164 272 | 1 220 000 | 55 728 | 4.8 |
| Dotation Générale de Décentralisation | 1 121 882 | 1 121 882 | | |
| Dotations fiscales (y compris compensation droits mutation) | 4 064 144 | 3 624 697 | -439 447 | -10.8 |
| DGF permanents syndicaux, dotations instituteurs, de recensement et titres sécurisés | 161 996 | 164 576 | 2 580 | 1.6 |
| Dotations de l'Etat | 37 413 384 | 33 883 020 | -3 530 364 | -9.4 |
| Etat | 965 133 | 826 633 | -138 500 | -14.4 |
| Régions | 9 000 | | -9 000 | -100.0 |
| Départements (dont FDPTP) | 377 300 | 363 705 | -13 595 | -3.6 |
| Communes | 55 440 | 33 000 | -22 440 | -40.5 |
| Groupements de collectivités | 5 000 | 60 000 | 55 000 | 1 100.0 |
| CCAS et Caisse des Ecoles | 186 295 | | -186 295 | -100.0 |
| Budget communautaire (Europe) | | 7 000 | 7 000 | |
| Autres organismes | 6 152 648 | 6 785 676 | 633 028 | 10.3 |
| Subventions et participations | 7 750 816 | 8 076 014 | 325 198 | 4.2 |
| Ventes de produits, prestations de services | 14 815 335 | 14 279 853 | -535 482 | -3.6 |
| Revenus des immeubles | 1 344 173 | 1 274 723 | -69 450 | -5.2 |
| Redevances versées par fermiers et concessionnaires | 513 000 | 556 500 | 43 500 | 8.5 |
| Autres produits de gestion courante | 509 780 | 502 600 | -7 180 | -1.4 |
| Remboursements sur rémunération de personnel | 209 520 | 212 420 | 2 900 | 1.4 |
| Produits exceptionnels divers | 407 681 | 369 220 | -38 461 | -9.4 |
| Autres recettes de fonctionnement | 9 000 | 9 000 | | |
| Autres recettes | 17 808 489 | 17 204 316 | -604 173 | -3.4 |
| Total propositions nouvelles | 164 664 596 | 153 547 963 | -11 116 633 | -6.8 |
| Reprise anticipée de l'excédent N-1 | 8 242 836 | 8 233 938 | -8 898 | -0.1 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 172 907 432 | 161 781 901 | -11 125 531 | -6.4 |
| TOTAL GENERAL (propositions nouvelles + excédent N-1) | 195 458 901 | 183 862 529 | -11 596 372 | -5.9 |
| TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1 | 245 079 466 | 230 502 452 | -14 577 013 | -5.9 |

BUDGET PRIMITIF 2016 - DEPENSES REELLES

| BUDGET PRINCIPAL | BP 2015 | BP 2016 | Evolution 2016/2015 | |
|---|--------------------|--------------------|------------------------|--------------|
| | en € | en € | en € | en % |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23) | 22 254 121 | 25 487 511 | 3 233 390 | 14.5 |
| Subventions d'équipement versées (chapitre 204) | 8 223 134 | 5 008 820 | -3 214 314 | -39.1 |
| Dépenses imprévues | 1 000 000 | 1 000 000 | | |
| <i>Equipement</i> | 31 477 255 | 31 496 331 | 19 076 | 0.1 |
| <i>Dettes en capital</i> | 13 605 000 | 12 913 000 | -692 000 | -5.1 |
| <i>Autres dépenses</i> | 324 361 | 322 709 | -1 652 | -0.5 |
| Total propositions nouvelles | 45 406 616 | 44 732 040 | -674 576 | -1.5 |
| Gestion active de la dette | 19 110 034 | 15 525 102 | -3 584 932 | -18.8 |
| Autofinancement des investissements réalisés n-1 | 15 561 504 | 13 503 224 | -2 058 280 | -13.2 |
| Reports de crédits n-1 | 14 949 027 | 17 611 597 | 2 662 570 | 17.8 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 95 027 181 | 91 371 964 | -3 655 218 | -3.8 |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| Personnel permanent géré par le service emploi et compétences | 81 749 427 | 75 154 307 | -6 595 120 | -8.1 |
| Personnel vacataire géré par les services | 4 090 974 | 4 869 099 | 778 125 | 19.0 |
| Personnel | 85 840 401 | 80 023 406 | -5 816 995 | -6.8 |
| Intérêts et charges financières | 4 073 000 | 3 827 000 | -246 000 | -6.0 |
| Subventions de fonctionnement au CCAS | 10 085 048 | 9 802 021 | -283 027 | -2.8 |
| Subventions de fonctionnement aux RAPS | 3 653 040 | 536 200 | -3 116 840 | -85.3 |
| Subventions de fonctionnement (hors CCAS) | 9 403 676 | 8 280 012 | -1 123 664 | -11.9 |
| Subventions | 23 141 764 | 18 618 233 | -4 523 531 | -19.5 |
| Contingents et participations obligatoires | 5 994 905 | 5 900 232 | -94 673 | -1.6 |
| Déficit du budget des forêts | 301 337 | 374 736 | 73 399 | 24.4 |
| Déficit du budget Archéologie Préventive | 150 000 | 213 292 | 63 292 | 42.2 |
| Indemnités, cotisations et formation des élus | 1 006 840 | 985 340 | -21 500 | -2.1 |
| Frais de fonctionnement des groupes d'élus | 210 000 | 212 000 | 2 000 | 1.0 |
| Reversement et restitution sur impôts et taxes | 408 000 | 2 215 648 | 1 807 648 | 443.1 |
| Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes | 100 000 | 200 000 | 100 000 | 100.0 |
| Titres annulés | 83 000 | 76 000 | -7 000 | -8.4 |
| Dépenses imprévues | 900 000 | 1 004 000 | 104 000 | 11.6 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 706 722 | 704 202 | -2 520 | -0.4 |
| Contrats de service public | 1 961 770 | 2 095 270 | 133 500 | 6.8 |
| Energie (chauffage, éclairage) | 5 301 900 | 5 661 039 | 359 139 | 6.8 |
| Carburants - Lubrifiants | 930 000 | | -930 000 | -100.0 |
| Alimentation | 1 298 100 | 1 296 081 | -2 019 | -0.2 |
| Prestations de services | 950 000 | 112 750 | -837 250 | -88.1 |
| Loyers et charges locatives | 1 506 298 | 1 541 250 | 34 952 | 2.3 |
| Eau et assainissement des bâtiments | 668 830 | 747 548 | 78 718 | 11.8 |
| Cotisations municipales | 285 382 | 305 068 | 19 686 | 6.9 |
| Assurances | 399 650 | 450 050 | 50 400 | 12.6 |
| Affranchissements | 236 858 | 245 458 | 8 600 | 3.6 |
| Télécommunications | 380 000 | 320 000 | -60 000 | -15.8 |
| Autres | 46 802 | 37 513 | -9 289 | -19.8 |
| Dépenses à évolution contrainte | 23 826 394 | 24 697 477 | 871 083 | 3.7 |
| Fournitures d'atelier et de voirie | 2 816 561 | 2 127 119 | -689 442 | -24.5 |
| Prestations de service | 1 806 760 | 1 652 736 | -154 024 | -8.5 |
| Travaux et réparations | 2 572 088 | 2 576 533 | 4 445 | 0.2 |
| Autres | 5 824 766 | 5 430 054 | -394 712 | -6.8 |
| Crédits d'exploitation | 13 020 175 | 11 786 442 | -1 233 733 | -9.5 |
| Charges exceptionnelles (sauf 673) | 150 551 | 177 931 | 27 380 | 18.2 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 150 052 285 | 139 130 489 | -10 921 796 | -7.3 |
| TOTAL GENERAL propositions nouvelles | 195 458 901 | 183 862 529 | -11 596 372 | -5.9 |
| TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1 | 245 079 466 | 230 502 452 | -14 577 013 | -5.9 |

a) Une section de fonctionnement fortement contrainte par des recettes en baisse**• Le tassement brutal des recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent au BP 2016 à 161,8 M€ y compris l'excédent reporté.

Il convient d'ailleurs de souligner la stabilité de cet excédent, qui se monte à 8,2 M€ en 2016, comme en 2015. C'est la preuve des efforts de gestion réalisés tout au long de l'année dernière : même dans un contexte de contraintes très fortes, la Ville maintient son fonds de roulement après reports, ce qui témoigne très clairement de sa capacité à s'adapter rapidement mais aussi à piloter le budget de manière infra-annuelle. Cette stabilité constitue également un gage de solidité financière.

A périmètre constant, les recettes sont en baisse de 1,3 %, soit 2,3 M€. C'est évidemment considérable. A titre de comparaison, elles avaient baissé à périmètre constant de 1,2 M€ et 0,6 % en 2015. Cette diminution tient essentiellement à la baisse des dotations de l'Etat, mais également à la faible évolution du produit de fiscalité directe, impacté par la poursuite des exonérations décidées en Loi de Finances.

- La fiscalité directe : elle s'élève à 79,6 M€ au BP 2016, en évolution de 1,1 % seulement, avec une revalorisation forfaitaire de 1 % et une stricte stabilité des taux communaux en 2016. Cette faible augmentation nécessite toutefois une analyse approfondie. Car paradoxalement, ce n'est pas le signe d'une faiblesse ou d'un manque de dynamisme des bases. En effet, à législation constante, il est estimé que le produit fiscal 2016 aurait évolué de 2,4 % soit 0,9 M€ supplémentaires, ce qui correspond à une évolution physique de 1,4 %. Mais la Ville subit l'impact d'une décision nationale, la poursuite des exonérations sur le foncier bâti et la taxe d'habitation pour les personnes seules à revenus modestes, décision qui ne sera compensée (très partiellement d'ailleurs puisqu'au taux de 1991) qu'en 2017. Même si sur le fond, cette prolongation paraissait indispensable, elle impacte la Ville à double titre en 2016 : d'abord, par la perte de produit fiscal qu'elle engendre. Ensuite, parce que la Direction Départementale des Finances Publiques n'ayant pas les outils pour mesurer le nombre et le montant des bases exonérées, ni pour intégrer cette disposition dans les bases notifiées, la Ville est contrainte, suivant le principe de sincérité budgétaire, de voter un produit fiscal différent de celui qui est notifié, très clairement surévalué. Cela constitue, non seulement une source de complexité, mais également un facteur d'incertitudes, les bases réelles (et donc le produit qui sera effectivement perçu en 2016) n'étant communiquées qu'à l'automne.

La fiscalité directe représente 52 % des recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, de la Ville.

- La fiscalité indirecte : elle est prévue à hauteur de 13,1 M€ au BP 2016, en légère baisse, de 0,6 %. Cette diminution globale recouvre des évolutions différenciées des postes de fiscalité indirecte, s'agissant principalement d'ajustements en fonction des réalisations effectives 2015 projetées sur 2016. Ainsi, le produit de taxe d'électricité est ajusté à la baisse de 170 K€, pour tenir compte du produit perçu en 2015 (en lien avec la baisse des consommations d'électricité). Le produit des droits de stationnement, lui, est prévu à 4,9 M€, en recul de 0,1 M€. Il intègre d'une part une estimation des recettes prévisionnelles du parking Pasteur et d'autre part un ajustement à la baisse par rapport aux prévisions 2015, qui avaient dû être ajustées en cours d'année en décisions modificatives compte tenu notamment du report modal logiquement lié au Tramway. Le BP 2016 constate également l'intégration d'un produit estimatif de taxe locale sur la publicité extérieure.

- La fiscalité reversée par l'Agglomération s'établit à 1,7 M€, en évolution de 0,1 % à périmètre constant. L'Attribution de Compensation étant devenue négative en 2016, elle figure désormais en dépenses. Ce poste n'intègre désormais plus que la Dotation de Solidarité Communautaire versée par l'Agglomération.

Au total, la fiscalité, directe, indirecte et reversée, s'établit à hauteur de 94,4 M€, soit plus de 60 % des recettes de la Ville.

- Sans surprise, **le poste des dotations de l'Etat est en très net recul, de 3,5 M€ soit - 9,4 %**. Elles se montent à 33,9 M€. Pour mémoire, au BP 2013, ce poste représentait 42,3 M€. **En 3 ans, la Ville a d'ores et déjà perdu 8,4 M€ : cela représente 5,4 % des recettes réelles de fonctionnement 2016**. La principale baisse porte sur la dotation forfaitaire (- 3,2 M€) qui subit de plein fouet la ponction pour le redressement des finances publiques, très légèrement atténuée par la hausse de la population DGF de en 2016 (+ 62 K€). La **Dotation de Solidarité Urbaine** est prévue en évolution de + 0,5 %, à 6,2 M€ (cette évolution pourrait être même légèrement supérieure compte tenu des derniers arbitrages du Comité des Finances Locales) tandis que la **Dotation Nationale de Péréquation** est prévue globalement au même niveau que celui effectivement perçu en 2015 (1,2 M€).

Les compensations fiscales s'élèvent à 3,6 M€, elles sont en diminution de 0,4 M€, soit - 10,8 %. Cette baisse recouvre des **évolutions différenciées en fonction du type de compensations et des modifications législatives**, certaines relevant de la variable d'ajustement de l'enveloppe normée (- 15,2 %), d'autres correspondant à une compensation partielle des exonérations de l'année précédente. Notons d'ailleurs que la Ville subit là le troisième impact en 2016 de la poursuite des exonérations pour personnes seules : celles-ci ayant été traitées en dégrèvements en 2015, et non en exonérations, ce qui a impacté favorablement le produit fiscal 2015 effectivement perçu par la Ville, cela induit également une forte baisse des exonérations, et donc des compensations en 2016 (- 0,5 M€). La non-application du coefficient de réfaction sur les exonérations en quartiers prioritaires, est, elle, favorable à la Ville, puisqu'elle aboutit à une compensation majorée de près de 200 K€.

- Les **subventions et participations représentent un montant de 8,1 M€**. Ce poste est marqué par les évolutions de périmètre, notamment du fait de la reprise en régie de la Citadelle (et des subventions dont elle bénéficiait : + 181 K€), de l'absence d'élections en 2016 (- 85 K€), de la fin des participations attribuées à la Ville pour les correspondants de nuit du fait de la mutation du dispositif (- 299 K€). Parallèlement, une nouvelle recette prévisionnelle de la CAF est inscrite à hauteur de 269 K€ du fait de la mise en œuvre de la déclaration du périscolaire à la rentrée 2016. La participation des familles au périscolaire, sous forme de droit d'entrée, inscrite sur le poste «autres recettes» ne représentera qu'environ 7 K€. **A périmètre constant, les subventions et participations évoluent donc de 3,3 %** : ce dynamisme s'explique essentiellement par l'augmentation des recettes prévues au Contrat Enfance du fait notamment de la hausse du taux de Prestation de Service Unique par la CAF.

- **Les autres recettes qui représentent 17,2 M€, sont en baisse de 0,6 M€**. C'est essentiellement lié à la reprise en régie de la Citadelle (fin des facturations de mise à disposition de personnel notamment). A périmètre constant, elles sont en hausse de 1 %, du fait notamment de l'évolution modérée des différents tarifs, et de l'évolution des facturations d'intérêt communautaire revues en 2015.

- **L'excédent reporté 2015, repris par anticipation au BP 2016, se monte à 8,2 M€ : il est stable** par rapport à 2015, ce qui témoigne de la solidité financière de la Ville.

• **Des dépenses de fonctionnement strictement encadrées : une déclinaison fine grâce à des choix responsables**

Nous l'avons souligné lors des orientations budgétaires. La méthode retenue lors de l'élaboration du BP 2016 a été tout à la fois **transversale**, car elle a porté sur l'intégralité des postes de dépenses et de recettes du budget, et **très affinée et pragmatique**, par un dialogue réciproque délégation par délégation.

Nous n'avons pas construit le budget en essayant d'abandonner des politiques publiques, mais en faisant des choix, collectifs, équitables et responsables.

L'un de ces choix, c'est de ne pas subir les contraintes, même contestées, mais de les intégrer en conservant le sens politique de notre budget, et en ne sacrifiant pas notre ambition et nos priorités.

Peut-être certains y verront là un élément de langage ; pourtant le BP 2016 témoigne de l'inverse.

Ne pas faire de choix, c'est subir. Ne pas faire de choix en 2016, c'est très clairement se voiler la face : nous avons privilégié la responsabilité.

Ainsi, **il a été décidé de ne pas appliquer une réduction proportionnelle des moyens** à tous les services et à toutes les délégations ; cela aurait en effet abouti à un budget déconnecté du réel, des besoins, éloigné du terrain, et à un budget non priorisé.

C'est donc l'ensemble des politiques publiques, des engagements municipaux, voire des actions, qui ont fait l'objet d'un examen minutieux et collectif, de manière à rechercher plus d'efficacité, à optimiser partout où cela était possible. Ce travail, ces efforts, nous y avons associé l'ensemble des services municipaux, mais également l'ensemble de nos partenaires. C'est normal et juste.

Le résultat, c'est un BP 2016 qui permet de préserver nos priorités, de poursuivre notre action, par des efforts bien réels, et, il est vrai, très conséquents, mais répartis de manière équitable entre les différents postes budgétaires, entre les différents intervenants, les différents domaines, en prenant en compte pour chacun, les besoins, les engagements, les résultats en termes de politiques publiques...

Les dépenses de fonctionnement du BP 2016 se montent à 139,1 M€, contre 150,1 M€ au BP 2015. A périmètre constant, elles sont en baisse de 0,2 %.

- Les **dépenses de personnel permanent s'élèvent à 75,1 M€**, en recul de 6,6 M€ par rapport au BP 2015. Ce poste est impacté par le fort mouvement de mutualisation au 01/01/2016, qui transfère un équivalent de 8 M€ de masse salariale à l'Agglomération (la Ville continuant bien évidemment à porter sa part dans le cadre de l'Attribution de Compensation). La reprise de la Citadelle en régie en 2015 impacte ce poste à la hausse, du fait de la reprise en direct des personnels anciennement payés directement par la Citadelle (neutralisation faite dans le cadre de la reprise). **Les dépenses de personnel permanent représentent en 2016 54 % des dépenses réelles de fonctionnement. A périmètre constant, elles sont en évolution de 0,7 % ce qui est très volontariste**, compte tenu des hausses naturelles, et notamment le Glissement Vieillesse Technicité, estimé à 1,2 %, d'autant que cette prévision intègre le financement des priorités municipales : **plan de renforcement de la Police Municipale et renforcement des référents périscolaires notamment...**

Cela implique donc, conformément à notre prospective, une accentuation encore renforcée du pilotage de la masse salariale dans tous ses aspects : effectifs, heures supplémentaires, absentéisme, formation... La mutualisation et la création des services communs font partie des pistes de travail en termes de recherche d'efficacité et de cohérence. Il s'agit donc de tendre vers une stabilité du coût de la masse salariale, en absorbant les évolutions naturelles par une optimisation globale.

- Les **dépenses de personnel vacataire représentent 4,9 M€, en hausse de 0,8 M€ dont 0,7 M€ de changements de périmètre** : elles intègrent notamment pour 0,2 M€ de renforcement de l'encadrement du périscolaire en lien avec la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire.

Au total, les dépenses de personnel, permanent et vacataire représentent 80 M€ au BP 2016.

- Les **intérêts et charges financières s'élèvent à 3,8 M€, en baisse de plus de 0,2 M€**. C'est le résultat de deux mouvements convergents en faveur d'économies sur le fonctionnement : d'une part les opérations de réaménagements d'emprunts réalisées en 2015, qui impactent pour plus de la moitié la baisse de ce poste, et d'autre part du désendettement de la Ville engagé en 2015, l'annuité de la dette baissant au BP 2016 de près de 1 M€.

- **Les subventions versées par la Ville se montent au BP 2016 à 18,6 M€.** Malgré les contraintes, elles représentent, comme en 2015, toujours 15 % des dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant.

La subvention du CCAS est, comme en 2015, stable (voire en légère augmentation de 0,3 %) à périmètre constant, à hauteur de 9,8 M€ (la baisse faciale s'expliquant par l'implication du CCAS dans les mutualisations, s'agissant du Parc Auto notamment, et par la mutation du dispositif des correspondants de nuits). C'est un choix volontariste, la politique sociale entrant dans le cadre de nos priorités. Toutefois, cela ne signifie pas que le CCAS est exonéré des efforts exigés de tous par la contrainte qui pèse sur les finances communales. En effet, compte tenu de l'accroissement des besoins sociaux, annuellement mis en valeur dans l'Analyse des Besoins sociaux partagée entre la Ville et le CCAS, celui-ci est soumis à une augmentation de la demande, et donc est tenu, par la stabilité de la subvention à une optimisation continue de ses moyens.

Les subventions aux RAPs se montent à 0,5 M€. Compte tenu de la reprise de la Citadelle en régie et de la disparition de la subvention (- 3,1 M€), ce poste correspond de fait à la subvention versée à la RAP Rodia, qui baisse légèrement de 12 K€. Il s'agit d'associer nos structures culturelles partenaires aux efforts d'optimisation, sans remettre en cause ce qui fait leur succès, et donc garantit leurs recettes externes, ni leur programmation. L'équilibre est, il est vrai, parfois complexe.

Les autres subventions de fonctionnement représentent 8,3 M€, en baisse à périmètre constant de 5,1 %. **On voit que cette baisse est conforme à celle demandée auprès de nos services municipaux (- 5,3 %), alors même que ces derniers ont été mis à contribution plus durement ces dernières années.** Dans le contexte que nous connaissons actuellement, il est indispensable d'associer l'ensemble des acteurs, publics ou privés, aux efforts obligatoires. C'est un choix équitable, même si nous ne sous-estimons pas la difficulté, car tous subissent, comme la ville, des contraintes externes et/ou imposées. Nous avons toutefois confiance en nos associations et structures et dans les ressources d'innovation dont elles ont toujours fait preuve pour continuer leur action de manière optimisée et dynamique.

- Les **dépenses à évolution contrainte se montent au BP 2016 à 24,7 M€. Après retraitements** (et notamment le passage du poste de carburant à l'Agglomération avec le Parc automobile), **elles sont en évolution de 1,8 %.** Très clairement, ce poste a fait l'objet d'un travail approfondi depuis 2 ans. Jusqu'à il y a encore quelques années, ces dépenses étaient souvent exclues des objectifs de cadrage imposés et n'apparaissaient que peu comme des leviers possibles d'économies, car nous considérons, peut-être avec un peu de facilité, que la plupart étaient subies, par le climat (énergie), par des contrats, des tarifs imposés, des charges obligatoires, d'abonnements pluriannuels... C'est le cas et pourtant, il participe tout autant que les autres de recherches d'économies structurelles et pérennes.

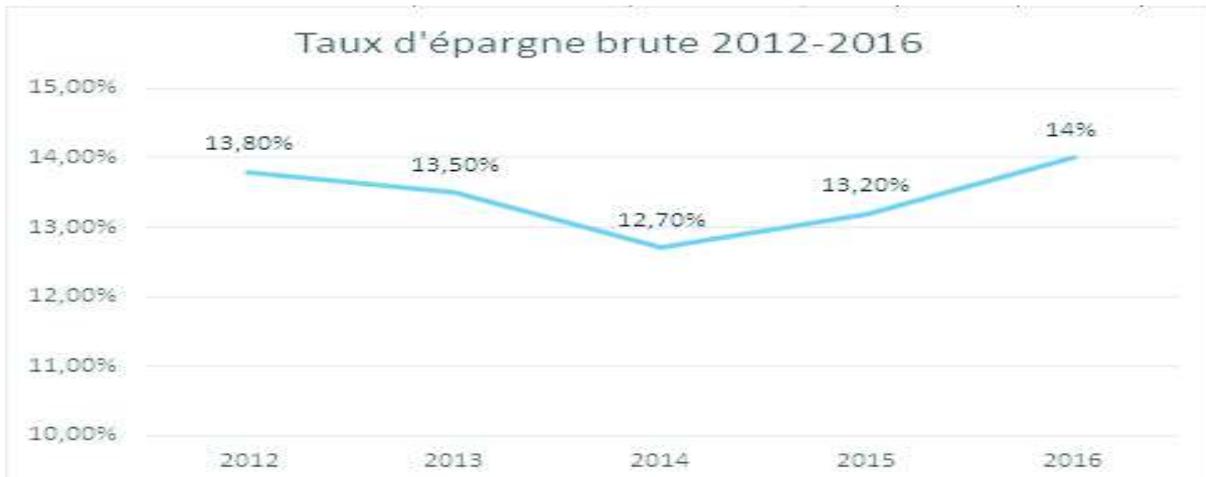
Ainsi, ces dépenses dites contraintes sont impactées par beaucoup des **chantiers structurels** lancés depuis 2 ans : la systématisation des groupements de commandes Ville/Agglomération, la dématérialisation des procédures, le renforcement de la politique d'achats, la réduction du parc de véhicules et l'éco-conduite, la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier, le confortement de la politique de maîtrise énergétique, l'optimisation de certaines subventions, le regroupement des fonctions de nettoyage, la renégociation de certains contrats... **L'ensemble de ce travail permet de garantir une évolution maîtrisée de ces dépenses.**

Parmi les évolutions marquantes, on relève notamment : la hausse du poste énergie principalement due à la reprise en régie de la Citadelle (0,3 M€), l'ajustement des participations au déficit des budgets Forêts et Archéologie au niveau des réalisations 2015 (+ 136 K€), **l'inscription en dépenses de l'Attribution de Compensation (1,8 M€)**, la baisse du poste de télécommunications (- 60 K€), la prise en compte de la tarification durable de l'eau et de l'assainissement s'agissant des consommations Ville (79 K€), l'augmentation des pertes et créances irrécouvrables tenant compte des informations de la Trésorerie (100 K€).

- Les **crédits d'exploitation des services se montent à 11,8 M€.** A périmètre constant, ils sont en baisse de 5,3 % après une diminution de près de 11 % en 2015. Ce poste contribue très nettement aux efforts de fonctionnement de la collectivité. Ces baisses toucheront l'ensemble des services. Bien évidemment, de telles diminutions ne peuvent pas être absorbées à modes d'intervention inchangés. Il serait illusoire, et irresponsable de le nier, d'autant que la Ville, ses services municipaux n'ont jamais eu pour habitude de faire du luxueux ou du superflu. Très clairement, cette baisse signifie, si l'on veut continuer à agir, une **révision complète de nos modalités d'intervention et de nos objectifs et la réinvention d'un nouveau modèle de service public** : nous sommes réalistes, cela passera aussi par

faire moins, moins bien, moins souvent... Ce n'est pas facile et ce n'est certainement pas agréable, alors que la haute qualité du service public constitue une des spécificités de Besançon et de son histoire. Il ne s'agit pas de la sacrifier, mais de la pratiquer différemment. Nous y sommes prêts car l'intérêt des Bisontins et celui du territoire sont là en jeu.

Au final, **l'épargne brute se monte à 22,6 M€, en diminution de seulement 200 K€ par rapport à 2015**. C'est la preuve chiffrée de ce que nous annonçons lors des orientations budgétaires, celle d'une réactivité forte par rapport aux baisses de recettes. Cela permet de consolider le taux d'épargne brute (épargne rapportée aux recettes de fonctionnement) qui remonte par rapport aux années précédentes et retrouve même son niveau d'avant la baisse des dotations.



Les capacités d'action de la Ville restent donc préservées, ce qui lui permet de conserver un niveau d'investissement dynamique.

b) Un investissement qui reste dynamique, entre proximité et rayonnement

Le niveau des dépenses d'investissement (dépenses directes, indirectes et participations) se monte à 31,8 M€ au BP 2016, comme en 2015, pour un montant de dépenses d'investissement de 44,7 M€ (45,4 M€ au BP 2015), y compris le remboursement du capital de la dette. Ce dernier poste est en baisse de 0,7 M€.

Le BP 2016 permet donc de conserver un niveau d'investissement dynamique, qui correspond aux besoins du territoire après le dernier mandat exceptionnel en investissement, d'autant qu'il convient d'ajouter les restes à réaliser de 2015 (17,6 M€).

Au total sur le budget principal, reports compris, la Ville consacrera donc 49,4 M€ en 2016 à l'équipement, hors travaux réalisés en régie. Cela reste très conséquent. Ce n'est donc pas 266 € par habitant qu'il faut considérer, mais bien 408 € par habitant qui sont prévus au budget 2016 sur le total des crédits.

A titre de comparaison, rappelons par exemple que Brest, Angers, Limoges, Nancy et Nantes ont investi en 2014 respectivement 114 €, 237 €, 223 €, 114 € et 236 € par habitant.

Cet investissement, nous le savons, joue un rôle essentiel en terme de développement économique et d'emploi pour notre territoire. Il fait l'objet d'une vigilance toute particulière, alors que beaucoup de collectivités s'apprêtent à la réduire considérablement.

2 objectifs ont guidé, nous l'avons vu, nos choix d'investissement : la nécessité de conserver un territoire fort, attractif, dynamique, et les besoins de proximité pour garantir la qualité de vie au quotidien.

Les dépenses d'équipement se répartissent en dépenses directes pour 25,5 M€, en subventions d'équipement pour 5 M€ et en participations pour 0,3 M€. 1 M€ sont également budgétés en dépenses imprévues.

Les deux premiers postes concernent à la fois les opérations individualisées, c'est-à-dire les grandes opérations d'équipement ou d'aménagement urbain, pour un montant de 14,2 M€ et les tranches annuelles, à hauteur de 11,3 M€ : ces dernières correspondent aux petits travaux et aux acquisitions de matériel de proximité.

Elles se répartissent comme suit :

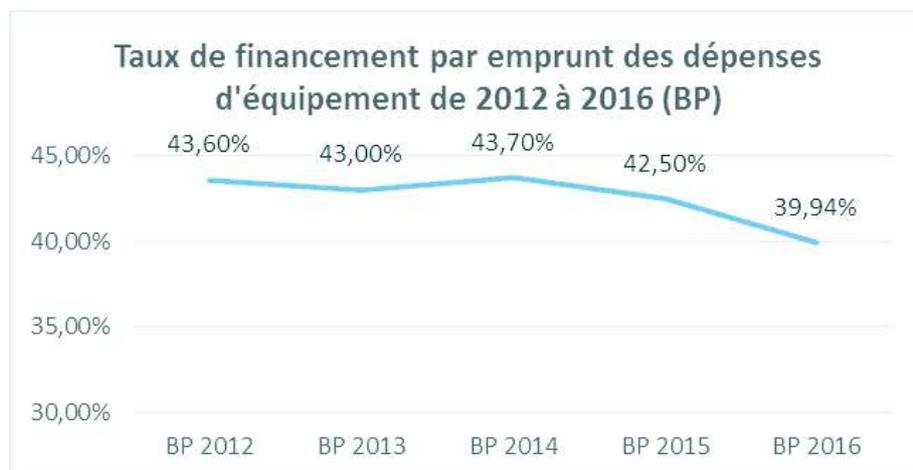
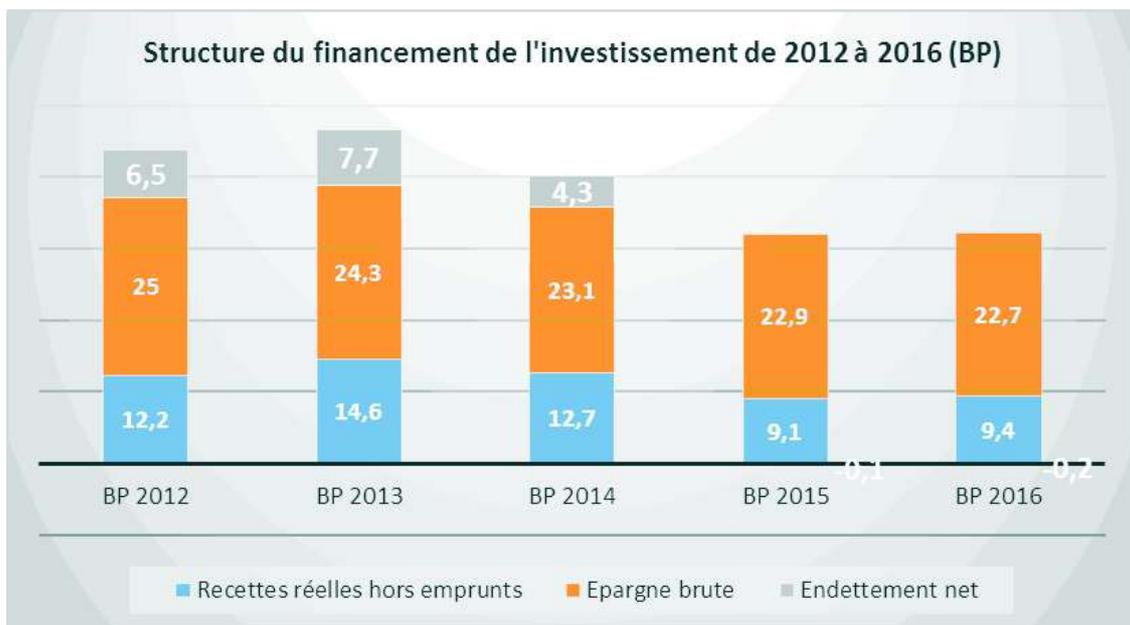
| Ventilation des tranches annuelles 2016 en M€ | |
|---|-----|
| Politique foncière | 0,3 |
| Energie / Energies renouvelables | 0,7 |
| Espaces sportifs | 0,2 |
| Espaces verts / Biodiversité / Agenda 21 | 0,7 |
| Informatique | 0,4 |
| Matériel et mobilier des autres activités | 0,5 |
| Matériel et mobilier des services | 0,1 |
| Culture | 0,3 |
| Parc Auto | 0,9 |
| Patrimoine bâti | 3,4 |
| Voirie / Eclairage public / PDU | 2,9 |
| Entretien des berges | 0,2 |
| Mise en accessibilité | 0,6 |

Comme indiqué précédemment, une **enveloppe visant à renforcer la proximité** (les tranches annuelles y contribuant déjà de manière intrinsèque, ainsi que certaines opérations individualisées) est spécialement fléchée à hauteur de **0,7 M€** autour de **priorités fortes : la rénovation des écoles ainsi que les petits équipements dans le domaine scolaire, les aires de jeux et les jardins familiaux, les rénovations de voirie.**

Le programme des tranches annuelles est détaillé dans des délibérations spécifiques au présent Conseil.

Le maintien d'un niveau conséquent d'investissement est permis grâce à une structure préservée de son financement, notamment le maintien de l'autofinancement et un dynamisme préservé des recettes externes, qui permettent de limiter l'emprunt nouveau.

Comme en 2015, la Ville devrait se désendetter.



| En M€ | BP 2012 | BP 2013 | BP 2014 | BP 2015 | BP 2016 | Evol. 2015-2016 | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|-----------------|
| Dépenses réelles hors dette (1) | 43,6 | 46,6 | 40,1 | 31,8 | 31,8 | 0 | 0,00 % |
| Dépenses d'équipement, y compris dép imprévues | 34 | 36,4 | 28,2 | 23,3 | 26,5 | 3,2 | 14,5 % |
| Subventions d'équipement versées | 9,5 | 10,1 | 11,8 | 8,2 | 5 | - 3,2 | - 39,1 % |
| autres | 0,1 | 0 | 0 | 0,3 | 0,3 | 0 | 0,0 % |
| Recettes réelles hors emprunts (2) | 12,2 | 14,6 | 12,7 | 9,1 | 9,4 | 0,3 | 3,60 % |
| FCTVA | 4,2 | 5 | 5 | 4,2 | 3,3 | - 0,9 | -2 1,4 % |
| Subventions reçues | 2,6 | 1,6 | 1 | 2,5 | 3,4 | 0,9 | 37,9 % |
| Cessions immobilières | 3,3 | 1,8 | 4,9 | 0,8 | 0,8 | 0 | 0,0 % |
| autres | 2,1 | 6,1 | 1,9 | 1,6 | 1,9 | 0,3 | 18,8 % |
| Besoin financement (3) = 1 - 2 | 31,4 | 32 | 27,4 | 22,7 | 22,4 | - 0,3 | - 1,32 % |
| Recettes réelles de fonctionnement | 181,1 | 180,3 | 181,2 | 172,9 | 161,8 | - 11,1 | - 6,4 % |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 156,1 | 156 | 158,2 | 150 | 139,1 | - 10,9 | - 7,3 % |
| Epargne brute | 25 | 24,3 | 23,1 | 22,9 | 22,7 | - 0,2 | - 0,87 % |
| Emprunts | 19 | 20 | 17,5 | 13,5 | 12,7 | - 0,8 | - 5,9 % |
| % / dépenses hors dette | 43,60 % | 43,00 % | 43,70 % | 42,50 % | 39,94 % | | |
| Remb. dette capital | 12,5 | 12,3 | 13,2 | 13,6 | 12,9 | - 0,7 | - 5,1 % |

Les recettes réelles d'investissement hors emprunt s'établissent à 9,4 M€. Elles sont en légère hausse, principalement du fait du dynamisme des subventions reçues de nos partenaires pour les projets de la Ville, prévues à 3,4 M€. Les principales contractualisations sont en marche : le Programme opérationnel FEDER, le Contrat de Plan Etat -Région 2015-2020, ainsi que le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable avec la Région.

Le FCTVA est logiquement en baisse en 2016, pour s'établir à 3,3 M€, compte tenu du niveau d'investissement de l'année précédente. Les autres recettes sont ajustées notamment en fonction des réalisations des années précédentes. C'est le cas notamment de la taxe d'aménagement qui augmente de 250 K€, compte tenu d'une part de la résolution des problèmes connus ces 2 dernières années en matière de reversements par l'Etat et du dynamisme constaté de l'immobilier en 2015. C'est le signe aussi de la vitalité de notre territoire.

Le niveau des cessions immobilières prévisionnelles reste stable.

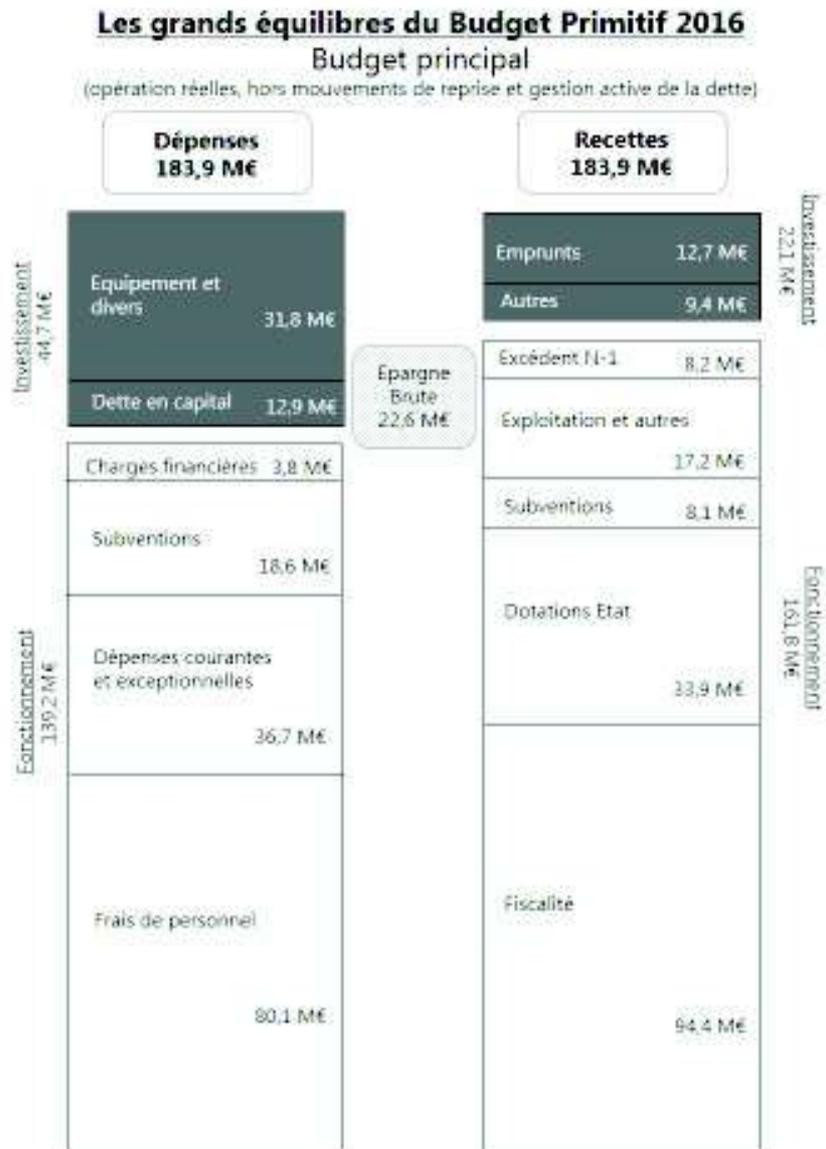
Ces évolutions permettent de prévoir un recours à l'emprunt en baisse de 0,8 M€ par rapport à 2015.

Le niveau d'emprunt nouveau est calibré à 12,7 M€, s'agissant comme chaque année d'un maximum : l'emprunt levé annuellement est calibré en effet au plus près des besoins et des réalisations effectives, pour n'emprunter que ce qui est nécessaire, après mobilisation des autres ressources.

Le remboursement de la dette en capital étant prévu à 12,9 M€, la Ville devrait poursuivre en 2016 son désendettement engagé en 2015 : l'encours de dette en 2015 a ainsi baissé de 1,7 M€ pour le budget principal.

Malgré les contraintes fortes, la Ville conserve donc une situation favorable en 2016, ce qui lui permet de poursuivre son action et de garder un investissement dynamique.

Le graphique ci-après présente de manière synthétique la structure du budget principal s'agissant des opérations réelles, hors mouvements de reprise et de gestion active de la dette.



IV. Les principaux postes du budget principal

1. Les dotations de l'Etat

Avec pour objectif le redressement des comptes publics, une première baisse des dotations de l'Etat d'1,5 milliard est intervenue en 2014. En 2015, cette minoration a été amplifiée par la mise en œuvre d'un plan de réduction de 11 milliards des concours financiers de l'Etat sur la période 2015-2017. **Ceci s'est matérialisé l'année dernière par une baisse de DGF de 3,67 milliards d'euros. Cette ponction est reconduite cette année pour un montant identique.**

En 2016, l'enveloppe globale des concours financiers de l'Etat en faveur des collectivités territoriales s'élève à 50,242 Mds€ contre 53,45 Mds€ en 2015, **soit une baisse de 3,2 Mds€.** **En son sein, la Dotation Globale de Fonctionnement représente plus de 66 % de ce montant et supporte l'essentiel de la diminution programmée entre 2015 et 2017, elle passe de 36,6 Mds€ à 33,2 Mds€ soit - 9,2 %.**

La loi de Finances 2016 a instauré une nouvelle architecture de la DGF pour le bloc communal, mais son application est reportée à 2017. Des aménagements à cette réforme devraient d'ailleurs intervenir d'ici là. Pour 2016, la **DGF du bloc communal est donc répartie comme en 2015.** La minoration à charge de l'ensemble des communes au titre de la contribution au redressement des finances publiques demeure à 1 450 millions d'euros. Ce montant est réparti **au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement** (hors recettes exceptionnelles notamment). **Pour la Ville, cela va engendrer une baisse de sa Dotation Forfaitaire estimée à 3 180 K€.**

De plus, comme chaque année, le financement de la péréquation, la prise en compte de la progression de la population au niveau national, l'évolution de la carte intercommunale ainsi que la création de communes nouvelles génèrent un besoin de financement interne à la DGF supporté par l'ensemble des communes.

Pour la Ville, l'évolution de la population vient impacter positivement notre DGF et génère cette année un boni de 62 K€. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, **la perte sur la Dotation Forfaitaire par rapport au Budget Primitif 2015 est estimée à 3 180 K€** (21 510 K€ contre 24 690 K€).

Par ailleurs, la Loi de finances 2016 prévoit une progression de la péréquation du bloc communal pour la DSU et la DSR aussi importante qu'en 2015, soit + 297 M€ (respectivement + 180 M€ et + 117 M€). Pour la Ville, et en l'absence de notifications à la date d'écriture de ce rapport, le BP 2016 prévoit une augmentation de la DSU de 31 K€, pour s'établir à 6 242 K€ alors que la DNP est estimée en hausse de 56 K€ (de BP à BP) à 1 220 K€ afin de tenir compte de la somme effectivement encaissée en 2015 (1 246 K€).

Au niveau national, ces augmentations seront financées pour moitié par un redéploiement interne à la DGF et pour moitié en externe par la baisse des variables d'ajustement que sont les compensations d'exonérations fiscales de taxes professionnelle et foncière. **Pour la Ville, en prenant en compte l'évolution défavorable de la dotation de compensation de taxe d'habitation, la baisse globale sur les compensations fiscales représente 439 K€ de BP à BP.**

L'estimation globale de l'enveloppe des dotations de l'Etat s'élève à 33 883 K€, en baisse de 9,4 % et de 3 530 K€ par rapport au Budget Primitif 2015 (pour mémoire, l'an dernier la baisse représentait déjà - 3 228 K€ par rapport au BP 2014).

Le tableau suivant récapitule les dotations de fonctionnement attendues de l'Etat au Budget Primitif 2016 :

| En K€ | BP 2015 | BP 2016 | Evolution 2016/2015 | |
|--|----------------|----------------|---------------------|-----------------|
| | | | En K€ | En % |
| <i>Dotation Forfaitaire avant contribution aux déficits publics et après financement de la péréquation verticale</i> | 27 809 | 24 628 | - 3 181 | - 11,4 % |
| <i>Part Variable en fonction des variations de population</i> | 58 | 62 | 4 | |
| - Contribution aux déficits publics | - 3 177 | - 3 180 | - 3 | |
| = DOTATION FORFAITAIRE | 24 690 | 21 510 | - 3 180 | - 12,9 % |
| DSUCS | 6 211 | 6 242 | 31 | 0,5 % |
| DNP | 1 164 | 1 220 | 56 | 4,8 % |
| DGD | 1 122 | 1 122 | 0 | 0 % |
| DCTP | 485 | 411 | - 74 | - 15,2 % |
| COMPENSATIONS TAXES FONCIERES | 369 | 530 | + 161 | + 43,6 % |
| COMPENSATIONS TAXE HABITATION | 3 200 | 2 674 | - 526 | - 16,4 % |
| AUTRES DOTATIONS | 172 | 174 | 2 | 1,1 % |
| TOTAL | 37 413 | 33 883 | - 3 530 | - 9,4 % |

2. La fiscalité directe locale

Le produit prévisionnel 2016 de la part communale de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti progresse légèrement de 1,14 %. Cette hausse est en grande partie due à la revalorisation forfaitaire des bases décidée en Loi de Finances (1 %), les taux communaux et les bases imposables restant stables par ailleurs.

• Les taux communaux demeureront figés en 2016 pour la cinquième année consécutive

L'engagement municipal de conserver des taux communaux de fiscalité directe locale inchangés est, cette année encore, tenu.

Le taux de taxe d'habitation est reconduit à son niveau de 2015, soit 22,28 %. Il n'a pas varié depuis 2009, comme d'ailleurs le taux de taxe foncière sur le non bâti (26,37 %). Le taux actuel de la taxe sur le foncier bâti, c'est-à-dire 25,64 %, a été figé à son niveau actuel en 2011, et ne variera pas en 2016.

Pour mémoire, lorsque les taux de fiscalité directe n'évoluent pas de façon proportionnelle (application d'un même taux d'évolution pour chacune des taxes), la loi oblige à ce que le taux de taxe d'habitation ne diminue pas plus vite que le taux du foncier non bâti, et ce dernier ne peut augmenter plus vite que le taux de taxe d'habitation. La variation du taux de foncier bâti peut s'effectuer sans lien avec les deux autres taxes, mais tous les taux doivent rester inférieurs à 2,5 fois le taux moyen national ou départemental, le plus élevé des deux étant pris comme référence.

• Les bases prévisionnelles

La politique d'abattement communale, rappelée dans le rapport spécifique relatif au vote des taux de fiscalité directe communale, reste inchangée. Les évolutions des bases présentées ci-dessous résultent donc :

- de l'évolution physique des bases (constructions, modifications, démolitions par exemple) ;
- de la revalorisation forfaitaire des bases décidée en Loi de Finances ;

- de l'évolution naturelle des bases exonérées ou des abattements (évolution de la composition du foyer, des revenus...);
- de mesures législatives nationales.

Le produit prévisionnel inscrit au BP 2016, exceptionnellement, diffère des données notifiées par l'Administration fiscale.

En effet, comme évoqué précédemment, la Loi de Finances pour 2016 prévoit en son article 75 la prolongation automatique pour deux ans des exonérations accordées en matière de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le bâti pour l'ensemble des contribuables de condition modeste. Cette mesure fait suite à la décision du Gouvernement de maintenir les exonérations accordées à certains contribuables vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins 5 ans, en compensation de la perte pour ces personnes de la demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009.

Cette décision, qui n'a pas pu être appliquée lors de l'imposition 2015 et a fait l'objet de corrections par voie de dégrèvement de la part de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) a entraîné une augmentation des bases réalisées 2015 prises en compte pour l'évaluation des bases prévisionnelles de l'année 2016,

De ce fait, et malgré l'important travail mené pour établir une prévision fiable, la DRFIP n'est actuellement pas en mesure de communiquer un montant de bases prévisionnelles tenant compte des effets de l'article 75 de la Loi de Finances pour 2016. **Il appartient donc à la Ville d'établir une estimation prudente des effets de cette mesure, les bases de taxe d'habitation notifiées par les services de l'Etat étant surestimées.**

Selon la prévision établie par la Ville et l'évolution connue des exonérations de taxe d'habitation, **les bases prévisionnelles 2016 évolueraient globalement de + 1,16 %, y compris la revalorisation des bases de + 1 %.**

A périmètre constant, elles évoluent de 2,4 % ce qui témoigne d'un bon dynamisme, compte tenu des nouvelles constructions notamment.

- Les **bases de taxe d'habitation**, hors THLV progressent de 1,5 % de BP à BP. Elles correspondent à une progression physique des bases de 0,5 %, légèrement en retrait par rapport à l'évolution observée depuis 2010 (+ 0,7 %), mais volontairement prudente compte-tenu de l'absence d'éléments concernant les exonérations maintenues en 2015 et reconduites sur 2016.

- Les bases de THLV sont en retrait de BP à BP (- 19,89 %) pour tenir compte des exonérations accordées en 2015. Comme indiqué l'an passé, cette imposition instituée récemment ne permet pas d'anticiper sur les cas d'exonérations, qui sont nombreux (locaux mis en vente, proposés à la location, insalubres, occupation intermittente, etc.) et continuent de donner lieu à de nouveaux dégrèvements.

- **Les bases de foncier bâti progressent de 0,96 %, soit - 0,04 % hors revalorisation forfaitaire.** Cette évolution légèrement négative s'explique par deux facteurs :

- d'une part le **maintien des exonérations accordées aux contribuables de condition modeste** décidé en Loi de Finances, comme expliqué précédemment ;

- d'autre part l'extension du périmètre d'application de l'abattement de 30 % de taxe foncière accordé aux organismes de logement social consécutif au **remplacement des ZUS par les Quartiers Prioritaires pour la Politique de la Ville.**

Ces mesures réduisent totalement les bases d'imposition résultant de constructions nouvelles ou d'agrandissements, par exemple.

- Les bases de foncier non bâti reculent de 4,56 % et n'appellent pas de commentaire particulier.

Evolution des bases nettes d'imposition entre la notification 2015 et le prévisionnel 2016 :

| | Notifié 2015 | Prévisionnel 2016 | en € | en % |
|------------------------------|--------------------|--------------------|------------------|---------------|
| Taxe d'Habitation | 172 529 272 | 175 130 314 | 2 601 042 | + 1,51 |
| THLV | 1 263 728 | 1 012 413 | - 251 315 | - 19,89 |
| Taxe foncière sur le bâti | 155 354 000 | 156 833 789 | 1 479 789 | + 0,95 |
| Taxe sur le foncier non bâti | 376 200 | 359 054 | - 17 146 | - 4,56 |
| Total | 329 523 200 | 333 335 570 | 3 812 370 | + 1,16 |

• **Le produit fiscal prévisionnel 2016 :**

Le produit fiscal attendu s'élève à 79 551 466 €, en progression de 898 416 € soit + 1,14 % par rapport au produit fiscal notifié en 2015.

| | 2015 | 2016 | en € | en % |
|------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|-----------------|
| Taxe d'Habitation | 38 439 521 | 39 019 034 | 579 513 | 1,51 % |
| THLV | 281 559 | 225 566 | - 55 993 | - 19,89 % |
| Taxe foncière sur le bâti | 39 832 766 | 40 212 183 | 379 417 | 0,95 % |
| Taxe sur le foncier non bâti | 99 204 | 94 683 | - 4 521 | - 4,56 % |
| TOTAL | 78 653 050 | 79 551 466 | 898 416 | + 1,14 % |

• **Allocations compensatrices des exonérations :**

Les allocations compensatrices des exonérations obligatoires et de quelques exonérations facultatives font l'objet d'une compensation par l'Etat.

Les montants présentés sont établis :

- à partir des bases connues pour les compensations calculées à partir des exonérations accordées en N-1

- à partir des premiers éléments de calcul fournis par la DRFIP pour les compensations calculées à partir des exonérations accordées en N

- des notes d'information diffusées par la DGFIP et la Préfecture du Doubs suite au vote de la Loi de Finances.

Cette année encore, le calcul prévisionnel de leur montant fait ressortir une baisse, à hauteur de 439 K€, soit - 10,84 %.

L'évolution de ces versements a pour cause :

• A la hausse :

- le remplacement des zones urbaines sensibles par les quartiers prioritaires pour la politique de la Ville, au périmètre plus étendu, pour l'application d'un abattement de 30 %

- la non application, pour la compensation relative à ce même abattement, de la réduction décidée en Loi de Finances et le retour à un coefficient de réduction de la compensation à son niveau de 2014.

Les compensations objet de réductions en Loi de Finances ne représentent désormais que 22,4 % de la compensation théorique initiale pour ce qui concerne les compensations hors quartiers prioritaires et 39,97 % pour la compensation de taxe foncière dans les quartiers prioritaires.

• A la baisse :

- l'adoption tardive de la mesure de prolongation des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière pour les personnes de condition modeste, qui entraîne une diminution des bases exonérées en 2015 se répercutant sur la compensation versée en 2016 (- 16,44 % pour la taxe d'habitation)

- l'inclusion des compensations versées en matière de foncier bâti et de CFE dans l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales, ayant pour effet une baisse de ces concours de 15,2 %.

| | 2015 | 2016 | en € | en % |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 3 199 918 | 2 673 870 | - 526 048 | - 16,44 % |
| Taxe foncière sur le bâti dont : | 362 638 | 522 874 | + 160 236 | + 44,19 % |
| - <i>Economiquement faibles</i> | 82 982 | 58 021 | - 24 961 | - 30,08 % |
| - <i>Exonérations en ZFU + Abattement ZUS / QPPV</i> | 237 209 | 414 730 | + 177 521 | + 74,84 % |
| - <i>Exonération de certains immeubles</i> | 42 447 | 50 123 | + 7 676 | + 18,08 % |
| Taxe sur le foncier non bâti | 6 886 | 6 886 | 0 | 0 % |
| TP/CFE | 484 702 | 411 067 | - 73 635 | - 15,19 % |
| TOTAL | 4 054 144 | 3 614 697 | - 439 447 | - 10,84 % |

3. L'emprunt et l'endettement

• Bilan de l'année écoulée

L'année 2015 s'est caractérisée par une baisse continue des conditions financières offertes aux collectivités locales. Celle-ci a été encouragée par un retour des liquidités abondantes, l'arrivée de l'Agence France Locale en phase opérationnelle, avec déjà plus de 500 M€ prêtés à ses clients-actionnaires et le retour de certains établissements sur le marché des prêts aux collectivités locales. Cette concurrence accrue, alors que le volume des prêts souscrits est appelé à se contracter, a encouragé les banques à réduire les marges qu'elles pratiquaient.

En accord avec la stratégie arrêtée par le Conseil Municipal, **11,24 M€ ont été mobilisés en 2015 à des conditions de taux favorables :**

- 6 M€ auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté sur 15 ans à taux fixe allant de 1,50 % à 2,19 % ;

- 4,225 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur 20 et 21 ans, indexé sur Livret A assorti de marges allant de 0,75 % à 1 % ;

- 1 M€ auprès du Crédit Mutuel sur 15 ans à taux fixe 1,40 %

- 0,015 M€ auprès de la Caisse d'Allocations Familiales sur 5 ans, taux fixe sans intérêt.

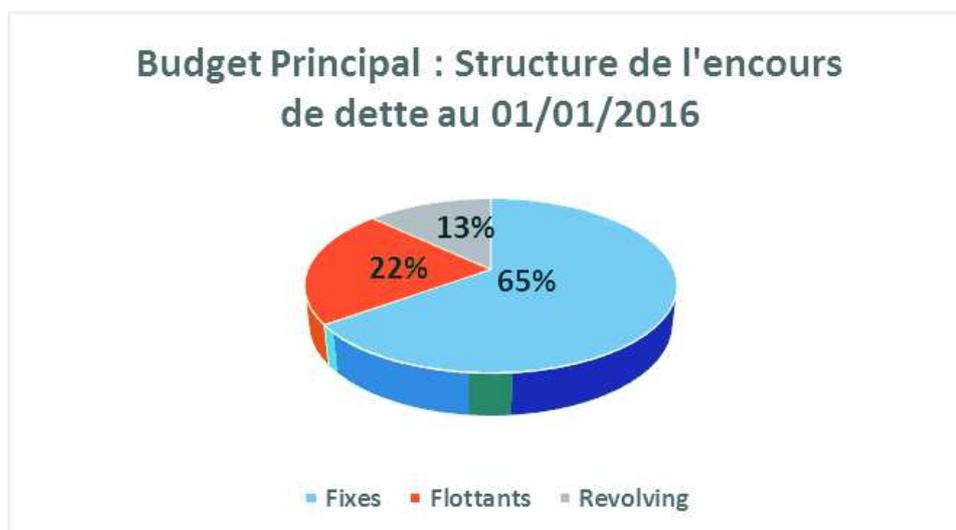
Courant 2015, **la Ville a également réaménagé plusieurs prêts à taux fixes supérieurs à 4 % ou assortis d'une marge élevée, sans capitalisation des indemnités de remboursement anticipé et sans allongement de durée.** Ces renégociations ont porté sur 16,9 M€ et génèrent près de 780 K€ d'économies sur la durée de ces prêts, dont 150 K€ pour l'année 2016.

| Budget / Prêteur | Montant du capital réaménagé | Taux avant réaménagement | Taux après réaménagement |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Budget Principal | | | |
| Crédit Mutuel | 4 420 095,05 | Euribor 3 mois + 1,85 % | Euribor 3 mois + 1,30 % |
| Caisse d'Epargne | 6 729 391,92 | Fixe 4,95 % | Fixe 3,70 % |
| Crédit Agricole | 1 681 288,59 | Fixe 4,90 % | Fixe 3,95 % |
| | 1 591 473,66 | Fixe 4,55 % | Fixe 4,10 % |
| <i>Sous-total B. Principal</i> | <i>14 422 249,22</i> | | |
| Budget Eau | | | |
| Crédit Agricole | 1 487 940,34 | Fixe 4,90 % | Fixe 3,95 % |
| <i>Sous-total B. Eau</i> | <i>1 487 940,34</i> | | |
| Budget Assainissement | | | |
| Crédit Agricole | 1 033 992,41 | Fixe 4,90 % | Fixe 3,95 % |
| <i>Sous-total B. Assainissement</i> | <i>1 033 992,41</i> | | |
| TOTAL | 16 944 181,97 | | |

Au 1^{er} janvier 2016, 100 % de l'encours de la dette de la Ville est classé en catégorie 1A de la charte Gissler (Indices zone Euro - taux fixes simples ou taux variables simples).

L'encours de dette de la Ville (budget principal uniquement) s'élève à 123,6 M€, en baisse de 1,7 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2015 (125,3 M€).

La Ville ne dispose pas d'emprunt structuré. Le budget présente une structure équilibrée, entre souplesse et sécurité, avec 65 % de taux fixes, 22 % de taux variables permettant de profiter des taux actuellement faibles, et 13 % d'emprunt revolving offrant la possibilité de réduire les frais financiers supportés au moyen de remboursements temporaires au gré des excédents de trésorerie.



• **Perspectives pour 2016**

L'année 2016 pourrait être marquée par ce que les analystes financiers appellent «une légère tension» dues aux politiques monétaires divergentes de la FED et de la Banque Centrale Européenne. Les analystes s'attendent en effet à ce que «la BCE procède à un allongement de la durée de son programme d'achat d'actifs et qu'elle abaisse à nouveau le taux de dépôt, déjà négatif, imposé aux banques commerciales de la zone euro».

Dans ce contexte, les taux d'intérêts proposés par les banques au secteur public devraient rester intéressants, avec des taux fixes toujours bas et des marges sur taux variables qui devraient continuer à diminuer sous l'effet d'une concurrence plus forte entre les banques.

En 2016, la Ville poursuivra sa gestion active de la dette, sur les emprunts existants comme sur les emprunts nouveaux. Cette stratégie consiste à sécuriser l'encours à taux fixe en fonction des meilleures opportunités sur les marchés mais aussi à conserver, au travers d'emprunts à taux variables, la possibilité de profiter des baisses de taux d'intérêts entre les différents types d'index ainsi qu'une certaine souplesse en cas de réaménagement de l'encours.

- Les taux fixes protègent la Ville contre les mouvements haussiers des marchés et jouent le rôle d'un socle stable, tandis que les taux flottants, sensibles aux réactions des marchés permettent de bénéficier de baisses de taux et peuvent être réaménagés et sécurisés moyennant des indemnités limitées, voire sans indemnité, si nécessaire.
- Dans le cadre de la gestion en «trésorerie zéro», les emprunts revolving sont régulièrement remboursés, sans paiement d'intérêts et génèrent ainsi des gains financiers.

Le volume d'emprunt nouveau prévu au BP 2016 se monte à 12,7 M€. Le taux d'intérêt moyen prévu au Budget Primitif est en baisse à 2,68 % contre 2,98 % un an plus tôt. La durée résiduelle moyenne de la dette actuelle est de 10 ans 11 mois.

Grâce à une gestion réactive et adaptée de la dette, **les charges financières s'élèvent à 3,8 M€**. Leur baisse, de 0,2 M€, est pour moitié générée par la gestion active de la dette (renégociations exposées plus haut). Le remboursement du capital est en baisse de 13,6 M€ à 12,9 M€ principalement sous l'effet des prêts arrivant à extinction en 2015, et des renégociations effectuées.

En fonction des réalisations en investissement, la Ville est donc appelée à se désendetter de 0,2 M€ au minimum.

L'annuité globale, intérêts et capital enregistre donc une baisse, passant de 17,7 M€ à 16,7 M€.

La stratégie de gestion de dette et l'objectif d'une structure sécurisée de l'encours raisonnablement exposée aux risques, définie dans la délibération du 14 décembre 2015 sont bien confirmés au BP 2016.

4. La politique en matière de ressources humaines

Les dépenses totales inscrites au Budget Primitif 2016 pour le budget principal au titre de la gestion de la masse salariale s'élèvent à 81,4 M€. Elles traduisent l'engagement de la Ville au service des Bisontins et une exigence impérative de maîtrise des charges. Ces dépenses constituent le premier poste budgétaire de la Ville.

- Elles comprennent 80 M€ de crédits inscrits au titre des charges de personnel : 75,1 M€ sont gérés par le Pôle des Ressources Humaines ; 4,9 M€ permettent aux services de prendre en charge les moyens non permanents (vacataires, surveillants de cantines...) nécessaires à leur activité.

- Par ailleurs, 1,4 M€ de crédits sont mobilisés au service d'autres interventions dans le domaine RH sur les postes de formation, de subvention (au COS notamment...).

- Les ressources humaines génèrent des recettes pour la Ville (2,9 M€) : remboursement des agents mis à disposition (exemple : ISBA, permanents syndicaux), participations de l'Etat au titre des emplois aidés...

• **Le budget prévisionnel 2016**

La masse salariale de la Ville est constituée des principaux postes suivants : la rémunération du personnel permanent et temporaire, les charges et cotisations, les crédits d'intervention au service des politiques RH (formation, recrutement, apprentissage et emplois aidés, etc.).

L'exercice 2016 se caractérise par une évolution importante de périmètre puisque 157 agents permanents ont été transférés au 1^{er} janvier 2016 à la CAGB, dans le cadre des mutualisations.

En raison de cette évolution, le budget 2016 est en baisse de - 8,1 % de BP à BP (hors crédits de service).

En neutralisant ce changement de périmètre, le budget est en hausse de seulement + 0,7 % de BP à BP ; cette hausse très modérée traduit les efforts de gestion de la Ville pour contenir la masse salariale et respecter les équilibres financiers de la collectivité.

Le budget 2016 finance les mesures décidées sur le plan national connues à la date de préparation du budget et d'écriture du rapport :

- Revalorisation indiciaire nationale des agents de catégorie B (transfert d'une partie du régime indemnitaire de la catégorie B sur le traitement indiciaire applicable au 1^{er} janvier 2016). Cette mesure représente un coût estimé d'environ 57 K€.

- Hausse des taux des cotisations patronales (CNRACL, IRCANTEC et URSSAF), représentant une dépense supplémentaire de l'ordre de 40 K€.

Il convient d'ajouter à ces mesures le coût du glissement vieillesse technicité («GVT»), avancements et promotions dont bénéficient les agents en application des règles statutaires d'avancement et des évolutions de qualification.

L'année 2016 se caractérise par la poursuite des engagements de la Ville en matière de tranquillité publique (hausse des effectifs de la police municipale) : recrutement de 5 nouveaux gardiens de police, ainsi que la montée en puissance du dispositif d'accompagnement vers l'emploi avec la proposition de 60 missions de service civique.

De plus, en 2016, la poursuite des mutualisations doit s'accompagner de l'harmonisation achevée des régimes indemnitaires entre la Ville, le CCAS et la CAGB. Pour la Ville, le coût de cette mesure est estimé à 150 K€.

• **Les principales actions conduites en matière de ressources humaines**

Pour des raisons tant d'efficacité professionnelle que de bien-être au travail, la politique des ressources humaines conduite par la Ville constitue une priorité. Par leurs compétences, leur savoir-faire et leur niveau d'implication, les 1 900 agents municipaux jouent en effet un rôle majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de la Ville.

➤ La politique conduite en matière de ressources humaines sera mobilisée en 2016 autour des grands enjeux définis dans la feuille de route RH validée par les trois entités :

- Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de nos organisations et services publics.
- Professionnaliser les cadres dans leur fonction managériale et mobiliser toutes les compétences.

- Accompagner les rapprochements entre la Ville, la CAGB et le CCAS, et achever l'harmonisation des modes de gestion des ressources humaines entre les trois entités.

- Favoriser l'amélioration des conditions de travail, le bien-être au travail et l'accompagnement des agents connaissant des difficultés personnelles, sociales ou familiales, renforcer les actions de prévention en matière d'hygiène et sécurité au travail.

➤ Des projets mobiliseront fortement la collectivité et le Pôle RH en 2016 :

- La finalisation des travaux et de la concertation afin de mettre en oeuvre l'accord cadre et le plan d'action en matière de prévention des risques psycho-sociaux, en lien avec les syndicats.

- L'accompagnement des démarches de réorganisation des services (Vie des Quartiers, Citadelle par exemple).

- La mise en place dans le cadre des parcours professionnels de la bourse à la mobilité qui va dans un premier temps être dédiée aux cadres A des trois entités

- L'élaboration d'un règlement du temps de travail unifié entre les trois entités,

- La mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels.

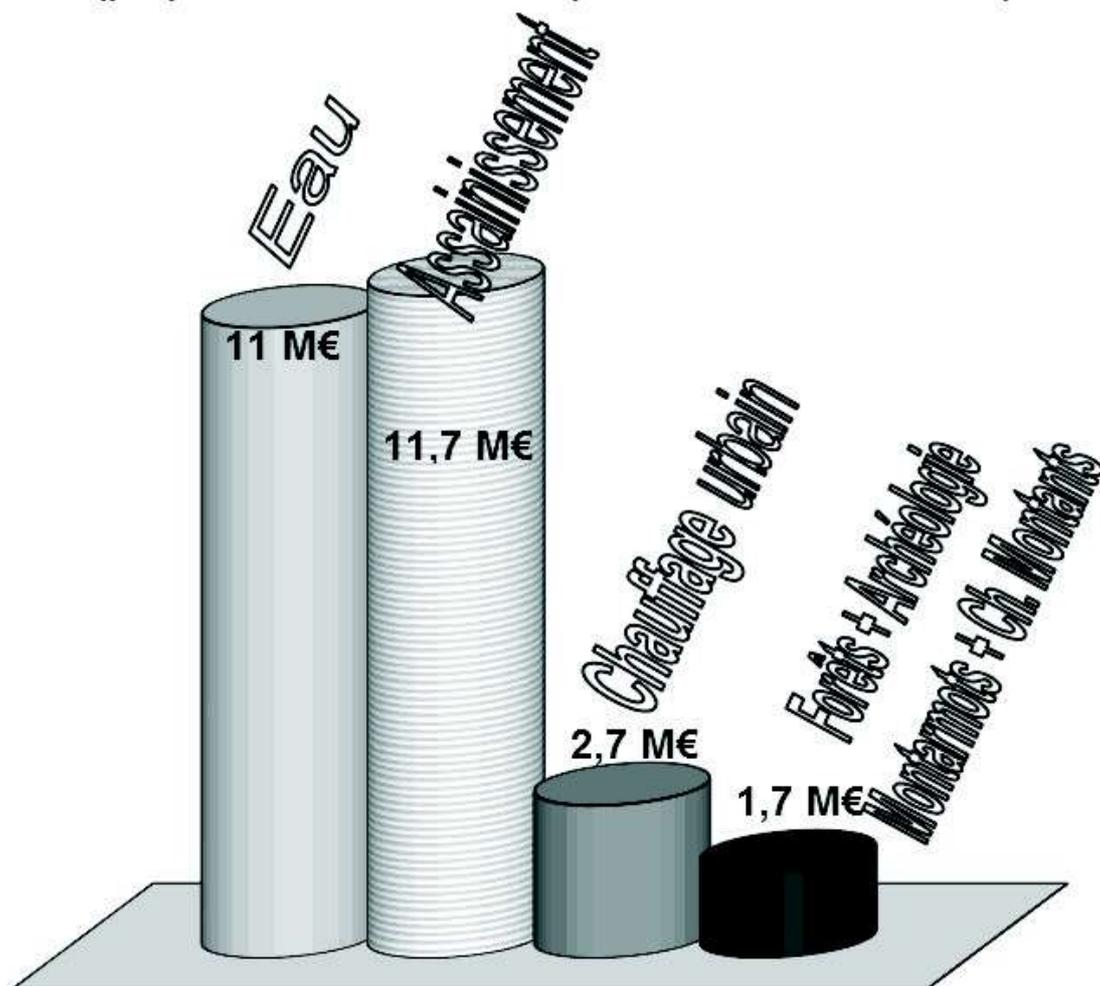
Conformément à son attachement à un dialogue social de qualité et en proximité, toutes les actions seront conduites en étroite concertation avec les agents et les organisations syndicales, dans le cadre des instances communes à la Ville, la CAGB et le CCAS.

V. Les budgets annexes

Avec la création en 2016 du budget «lotissement Montarmots», le budget général compte désormais **neuf budgets annexes**. Deux budgets liés aux zones d'activité (Edison et Brès) concernent uniquement des mouvements de reprise de la gestion 2015 (restes à réaliser et reprise des résultats) et ne font donc pas l'objet de commentaires détaillés ci-dessous.

Les propositions budgétaires du Budget Primitif 2016 des sept autres budgets annexes représentent **en mouvements réels 27,1 M€, soit 12 % du budget général**. Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement sont les plus importants en volume et représentent 22,7 M€ (respectivement 11 M€ et 11,7 M€). L'ensemble des prévisions du BP 2016 des budgets annexes se ventilent comme suit :

Ventilation des budgets annexes (propositions nouvelles - opérations réelles - en M€)



Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

1. Les budgets Eau et Assainissement

• Les recettes

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux assujettis à la TVA. Les dépenses et les recettes sont donc budgétisées hors taxes. Chaque service finance ses dépenses par des recettes propres en l'occurrence le produit de la tarification de l'eau potable (parts eau et assainissement) perçu sur les usagers.

Depuis le 1^{er} janvier dernier la tarification durable de l'eau a été mise en place ; le tarif unique de la part eau fixé à 1,01 € HT/m³ pour 2015 a été remplacé par la structure tarifaire suivante (délibération en date du 2 novembre 2015) :

- Tarif 1 : volume eau de boisson, de 0 à 3 m³ : 0 € HT/m³
- Tarif 2 : volume dit usuel, de 3 à 80 m³ : 1,02 € HT/m³
- Tarif 3 : volume dit de confort, au-delà de 80 m³, sans plafond : 1,09 € HT/m³

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 décembre 2015, a fixé le tarif de la redevance d'assainissement pour 2016 à 0,99 € HT/m³ (soit + 0,02 € par rapport à 2015).

| | 2015 | 2016 | | |
|------------------------------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| | Tarif unique | Tarif 1 | Tarif 2 | Tarif 3 |
| Prix part Eau (Commune) | 1,010 € | 0,000 € | 1,020 € | 1,090 € |
| Prix part Assainissement (Commune) | 0,970 € | 0,990 € | 0,990 € | 0,990 € |
| Redevances (Agence de l'Eau) | 0,495 € | 0,500 € | 0,500 € | 0,500 € |
| TVA | 0,187 € | 0,134 € | 0,190 € | 0,194 € |
| Prix TTC facturé à l'usager | 2,662 € | 1,624 € | 2,700 € | 2,774 € |
| Variation annuelle en % | 2,71 % | - 39,00 % | 1,43 % | 4,20 % |

Avec ces nouveaux tarifs, le coût de la facture annuelle hors abonnement pour un ménage type (consommation de 120 m³) passe de 319,41 € à 323,70 € soit + 4,29 € (+ 1,34 %).

Pour le budget Eau, la principale ressource provient du produit de la vente d'eau aux abonnés dont le produit global annuel est estimé à 6 300 K€ pour 2016.

Pour le budget Assainissement, la recette la plus importante correspond au produit de la redevance, estimé à 5 890 K€.

• Les dépenses

⇒ Le Budget Eau

Après deux années en forte hausse, les crédits consacrés à l'investissement diminuent très significativement et passent de 8 633 K€ à 3 762 K€, soit - 56 %.

Cette forte baisse provient essentiellement de l'opération de rénovation de la station de Chenecey qui après avoir mobilisé d'importants moyens financiers lors des deux derniers exercices budgétaires, dont 4 800 K€ au budget 2015 ne concentre plus que 100 K€ en 2016. Les autres travaux réalisés sur les

sites et installations de production d'eau potable représentent 1 065 K€, dont notamment 580 K€ pour le génie civil des bâtiments d'exploitation, 260 K€ pour les installations générales des bâtiments d'exploitation et 100 K€ pour la réalisation de travaux de modernisation de la station de la Malate.

La réalisation des travaux annuels sur les réseaux nécessitent 1 395 K€, dont 700 K€ liés à la réalisation de la deuxième ligne de TCSP Viotte Campus TEMIS, 90 K€ pour la création de nouveaux branchements et 50 K€ pour l'extension des réseaux ZAC des Hauts du Chazal.

Sont prévus aussi 280 K€ pour l'achat de divers matériels, dont 60 K€ pour l'acquisition de matériel industriel, 40 K€ pour l'achat de compteurs ensuite installés chez les abonnés et 140 K€ pour l'achat de matériel de transport dont quatre véhicules de liaison.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 837 K€.

Les dépenses de fonctionnement du BP 2016 s'élèvent à 7 195 K€ (- 22 K€ par rapport au BP 2015) avec notamment une hausse de 48 K€ des redevances versées à l'agence l'Eau et une baisse de 68 K€ des intérêts d'emprunt.

⇒ **Le Budget Assainissement**

La section d'investissement du budget assainissement connaît, elle-aussi, une baisse importante. Elle passe de 6 553 K€ à 4 620 K€, soit - 29 %. Les crédits alloués aux travaux sur le réseau étaient élevés en 2015 (3 035 K€) alors qu'en 2016, ils représentent 1 143 K€. Cette enveloppe comprend notamment 725 K€ pour l'entretien annuel du réseau, 100 K€ pour sa réhabilitation, 150 K€ pour la réalisation de nouveaux branchements ou encore 100 K€ pour la réalisation de la deuxième ligne de TCSP. On peut noter aussi que les crédits inscrits au projet de site de Port Douvot s'élèvent à 1 230 K€ contre 1 600 K€ en 2015.

Hors le projet de site de Port Douvot, les travaux annuels d'entretien et grosses réparations sur les bâtiments d'exploitation, notamment au niveau de la station d'épuration nécessitent une inscription budgétaire de 300 K€.

Le reste des crédits prévus à cette section concerne notamment des frais d'études pour 153 K€ et 400 K€ pour l'achat de divers matériels (de transport, industriel, mobilier, informatique...).

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 393 K€.

La section de fonctionnement se chiffre quant à elle à 7 090 K€ (BP 2015 : 6 784 K€) avec notamment une hausse des charges à caractère général de 383 K€ : elles se montent à 3 332 K€ (contre 2 949 K€ en 2015) que l'on retrouve principalement sur la contribution aux charges du budget principal (928 K€ contre 803 K€ en 2015, soit + 125 K€), sur la contribution aux charges du service de l'eau (420 K€ contre 300 K€, soit + 120 K€) et sur le poste des locations mobilières (107 K€ contre 6 K€ en 2015, soit + 101 K€). Cette forte hausse sur ce dernier poste est due à une panne au niveau de la station de Port Douvot nécessitant la location d'un système de pompage pour relever les eaux usées. Les charges de personnel sont stables (2 391 K€ contre 2 389 K€).

2. Le Budget Chauffage Urbain

Le périmètre du service public délégué du chauffage urbain comprend l'ensemble du quartier de Planoise, l'hôpital Jean Minjot et la ZAC des Hauts du Chazal.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 227 K€ contre 1 651 K€ en 2015. Elles se concentrent principalement sur les travaux de raccordement au réseau de chaleur réalisés sur le quartier de Planoise et dans le secteur des Hauts du Chazal - Pôle santé (738 K€) et sur les travaux de mise en conformité des installations (363 K€).

A ceci viennent s'ajouter 205 K€ de travaux divers, dont l'amélioration de la ventilation de la zone de stockage du bois ainsi que 143 K€ de travaux de sécurisation du réseau.

Le financement de ces dépenses est assuré notamment par la mobilisation d'un emprunt de 982 K€.

Le remboursement en capital de la dette s'élève quant à lui à 758 K€.

La production et la distribution de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation est retracé dans la comptabilité du délégataire. La section de fonctionnement du budget annexe représente 455 K€ (contre 426 K€ en 2015) soit une hausse de 29 K€. Les postes sous-traitance et études et recherches augmentent (+ 15 K€ et + 48 K€) de manière à permettre notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le renouvellement de la délégation de service public. Dans le même temps, le poste des charges d'intérêts recule de 37 K€ (289 K€ contre 326 K€ en 2015).

3. Le Budget Forêts

Les recettes réelles représentent 568 K€. Elles proviennent uniquement de la section de fonctionnement, constituée principalement de la vente de bois (185 K€) et de la participation du budget principal (375 K€).

Les dépenses réelles, de même montant, concernent majoritairement la section de fonctionnement (437 K€). Les charges de personnel s'élèvent à 260 K€ et représentent près de 60 % de cette section.

4. Le Budget Archéologie Préventive

Toutes sections confondues, le budget 2016 est en baisse de 38 K€ par rapport à 2015 (416 K€ contre 454 K€, soit - 8 %). Comme chaque année, il est marqué par les incertitudes qui pèsent sur le plan de charge à venir et construit d'une part avec une reprise anticipée du résultat d'investissement pour 80 K€ et d'autre part avec une subvention d'équilibre du budget principal pour 213 K€.

Les autres recettes réelles s'élèvent à 123 K€ et se concentrent en grande majorité sur la section de fonctionnement. Elles proviennent pour l'essentiel du produit des fouilles, liées aux prestations de services effectuées (62 K€), de la récupération de la part de la redevance d'archéologie préventive (60 K€).

Les dépenses réelles d'un montant identique (416 K€) sont elles aussi très majoritairement consacrées au fonctionnement (320 K€). Les frais de personnel (220 K€) et les contrats de prestations de services (40 K€) représentent plus de 81 % de cette section.

5. Le Budget lotissement «les Montarmots»

Créé par décision du présent Conseil Municipal, ce budget vise à développer l'habitat individuel et intermédiaire/petit collectif sur la zone des Planches-Relançons, secteur «Montarmots».

Les recettes réelles s'élèvent à 700 K€ et concernent exclusivement la section de fonctionnement. Elles proviennent de la cession des différentes parcelles de terrain.

Les dépenses réelles, d'un montant identique, uniquement consacrées au fonctionnement correspondent principalement à l'achat des terrains à aménager (37 K€) et aux travaux d'aménagement de la voirie et à l'installation des réseaux (590 K€).

6. Le Budget Zone d'Activité Champs Montants

L'ensemble des terrains de cette zone a été mis en vente. Au 31 décembre 2015 ces ventes ont généré un excédent de fonctionnement de 61 K€ repris au présent budget.

Dans l'attente de l'adoption du bilan de clôture au cours de l'exercice budgétaire 2016, il est nécessaire de positionner un crédit d'égal montant (61 K€) en dépenses de fonctionnement.

Propositions

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le Budget Primitif 2016 par chapitre et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie Préventive, le Budget Zone d'Activités Thomas Edison, le Budget Zone d'Activités des Champs Montants et le Budget Zone d'Activités Madeleine Brès conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint à ce rapport,

- d'opter au titre de l'exercice 2016 pour la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,

- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A à D,

- d'attribuer les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Liste des annexes au rapport de présentation du BP 2016

A1 - Présentation générale par chapitre du BP 2016 - Budget principal - Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

A2 - Présentation générale par chapitre du BP 2016 - Budget principal - Vue d'ensemble de la section d'investissement

A3 - Récapitulation générale du BP 2016 - Budget général

B - Reprise anticipée des résultats 2015 =

B-1. Balance du compte administratif prévisionnel 2015 Budget Principal - Reports de crédits

B-2. Balance du compte administratif prévisionnel 2015 Budget Archéologie Préventive

B-3. Balance du compte administratif prévisionnel 2015 Budget Zone d'Activités des Champs Montants

B-4. Balance du compte administratif prévisionnel 2015 Budget Zone d'Activités Thomas Edison

B-5. Balance du compte administratif prévisionnel 2015 Budget Zone d'Activités Madeleine Brès

C - Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes

D - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon (article 107 de la loi NOTRe)

Document comptable (annexes incluses) du BP 2016 établi selon les maquettes M14 (budget principal et budgets annexes Forêts, Archéologie préventive et Zones d'Activités des Champs Montants, Thomas Edison, Madeleine Brès et Lotissement Montarmots), M 49 (budgets annexes Eau et Assainissement), et M4 (budget annexe Chauffage urbain).

ANNEXE A1

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire budget précédent (1) | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (=RAR+vote) |
|-------|--|-----------------------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 27 654 184.70 | | 25 273 557.88 | 25 273 557.88 | 25 273 557.88 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 85 840 401.00 | | 80 023 406.00 | 80 023 406.00 | 80 023 406.00 |
| 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 408 000.00 | | 2 215 648.00 | 2 215 648.00 | 2 215 648.00 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 30 733 148.00 | | 26 320 946.00 | 26 320 946.00 | 26 320 946.00 |
| 656 | FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS | 210 000.00 | | 212 000.00 | 212 000.00 | 212 000.00 |
| | Total des dépenses de gestion courante | 144 845 733.70 | | 134 045 557.88 | 134 045 557.88 | 134 045 557.88 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 4 073 000.00 | | 3 827 000.00 | 3 827 000.00 | 3 827 000.00 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 233 551.00 | | 253 931.00 | 253 931.00 | 253 931.00 |
| 68 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4) | | | | | |
| 022 | DEPENSES IMPREVUES | 900 000.00 | | 1 004 000.00 | 1 004 000.00 | 1 004 000.00 |
| | Total des dépenses réelles de fonctionnement | 150 052 284.70 | | 139 130 488.88 | 139 130 488.88 | 139 130 488.88 |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5) | 14 018 147.00 | | 18 556 912.00 | 18 556 912.00 | 18 556 912.00 |
| 042 | OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (5) | 9 007 000.00 | | 9 533 000.00 | 9 533 000.00 | 9 533 000.00 |
| 043 | OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (5) | | | | | |
| | Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | 23 025 147.00 | | 28 089 912.00 | 28 089 912.00 | 28 089 912.00 |
| | TOTAL | 173 077 431.70 | | 167 220 400.88 | 167 220 400.88 | 167 220 400.88 |

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

167 220 400.88

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire budget précédent (1) | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (=RAR+vote) |
|-------|--|-----------------------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 209 520.00 | | 212 420.00 | 212 420.00 | 212 420.00 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 14 815 335.00 | | 14 279 853.00 | 14 279 853.00 | 14 279 853.00 |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 101 691 907.00 | | 94 384 613.00 | 94 384 613.00 | 94 384 613.00 |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 45 164 200.00 | | 41 959 034.00 | 41 959 034.00 | 41 959 034.00 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 2 366 953.00 | | 2 333 823.00 | 2 333 823.00 | 2 333 823.00 |
| | Total des recettes de gestion courante | 164 247 915.00 | | 153 169 743.00 | 153 169 743.00 | 153 169 743.00 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 9 000.00 | | 9 000.00 | 9 000.00 | 9 000.00 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 407 681.00 | | 369 220.00 | 369 220.00 | 369 220.00 |
| 78 | REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4) | | | | | |
| | Total des recettes réelles de fonctionnement | 164 664 596.00 | | 153 547 963.00 | 153 547 963.00 | 153 547 963.00 |
| 042 | OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (5) | 170 000.00 | | 5 438 500.00 | 5 438 500.00 | 5 438 500.00 |
| 043 | OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (5) | | | | | |
| | Total des recettes d'ordre de fonctionnement | 170 000.00 | | 5 438 500.00 | 5 438 500.00 | 5 438 500.00 |
| | TOTAL | 164 834 596.00 | | 158 986 463.00 | 158 986 463.00 | 158 986 463.00 |

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

167 220 400.88

ANNEXE A2

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire budget précédent (1) | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (=RAR+vote) |
|-------|--|-----------------------------------|---------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| 010 | STOCKS (5) | | | | | |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) | 679 518.00 | 1 312 374.78 | 305 000.00 | 305 000.00 | 1 617 374.78 |
| 204 | SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES | 8 223 134.00 | 1 660 480.36 | 5 008 620.00 | 5 008 620.00 | 6 669 300.36 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 12 814 131.00 | 7 450 183.06 | 12 133 011.00 | 12 133 011.00 | 19 583 194.06 |
| 22 | IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) | | | | | |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 8 760 472.00 | 7 188 458.27 | 13 049 500.00 | 13 049 500.00 | 20 237 958.27 |
| | Total des opérations d'équipement | | | | | |
| | Total des dépenses d'équipement | 30 477 265.00 | 17 611 496.47 | 30 496 331.00 | 30 496 331.00 | 48 107 827.47 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | | | | | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | | | | | |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 32 715 034.00 | 101.00 | 28 438 102.00 | 28 438 102.00 | 28 438 203.00 |
| 18 | COMPTE DE LIAISON (7) | | | | | |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 324 361.00 | | 322 709.00 | 322 709.00 | 322 709.00 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | | |
| 020 | DEPENSES IMPREVUES | 1 000 000.00 | | 1 000 000.00 | 1 000 000.00 | 1 000 000.00 |
| | Total des dépenses financières | 34 039 395.00 | 101.00 | 29 760 811.00 | 29 760 811.00 | 29 760 912.00 |
| 45... | Total des opé pour compte de tiers(8) | | | | | |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | 64 516 660.00 | 17 611 597.47 | 60 257 142.00 | 60 257 142.00 | 77 868 739.47 |
| 040 | OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (4) | 170 000.00 | | 5 438 500.00 | 5 438 500.00 | 5 438 500.00 |
| 041 | OPERATIONS PATRIMONIALES (4) | | | | | |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | 170 000.00 | | 5 438 500.00 | 5 438 500.00 | 5 438 500.00 |
| | TOTAL | 64 686 660.00 | 17 611 597.47 | 65 695 642.00 | 65 695 642.00 | 83 307 239.47 |

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 13 603 224.06

= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 96 910 463.52

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire budget précédent (1) | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (=RAR+vote) |
|-------|--|-----------------------------------|---------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| 010 | STOCKS (5) | | | | | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 188) | 3 499 441.00 | 2 281 134.56 | 4 442 919.00 | 4 442 919.00 | 6 724 103.56 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) | 32 610 034.00 | 8 900 000.00 | 28 225 102.00 | 28 225 102.00 | 37 125 102.00 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) | | | | | |
| 204 | SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES | | | | | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | |
| 22 | IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) | | | | | |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | | | | | |
| | Total des recettes d'équipement | 36 109 475.00 | 11 181 134.56 | 32 668 021.00 | 32 668 021.00 | 43 849 205.56 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068) | 4 700 000.00 | | 4 050 000.00 | 4 050 000.00 | 4 050 000.00 |
| 1068 | EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9) | 18 385 955.08 | | 18 114 476.96 | 18 114 476.96 | 18 114 476.96 |
| 138 | AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES | 46 278.00 | | 48 333.00 | 48 333.00 | 48 333.00 |
| 185 | DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS | | | | | |
| 18 | COMPTE DE LIAISON (7) | | | | | |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | | | | | |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | 150 000.00 | | | 150 000.00 |
| 024 | PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS (RECETTES) | 805 750.00 | 1 669 160.00 | 839 376.00 | 839 376.00 | 2 508 536.00 |
| | Total des recettes financières | 21 937 983.08 | 1 819 160.00 | 23 052 185.96 | 23 052 185.96 | 24 871 345.96 |
| 45... | Total des opé pour compte de tiers(8) | | | | | |
| | Total des recettes réelles d'investissement | 58 047 458.08 | 13 000 344.56 | 55 720 206.96 | 55 720 206.96 | 66 720 651.52 |
| 021 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4) | 14 018 147.00 | | 18 556 912.00 | 18 556 912.00 | 18 556 912.00 |
| 040 | OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (4) | 9 007 000.00 | | 9 533 000.00 | 9 533 000.00 | 9 533 000.00 |
| 041 | OPERATIONS PATRIMONIALES (4) | | | | | |
| | Total des recettes d'ordre d'investissement | 23 025 147.00 | | 28 089 912.00 | 28 089 912.00 | 28 089 912.00 |
| | TOTAL | 81 072 605.08 | 13 000 344.56 | 83 810 118.96 | 83 810 118.96 | 96 810 463.52 |

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 96 810 463.52

BUDGET GENERAL 2016 - RECAPITULATION

| BUDGET PRINCIPAL | MOUVEMENTS BUDGETAIRES | | | PROPOSITIONS NOUVELLES | | MOUVEMENTS DE REPRISE |
|------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|
| | Pour mémoire budget précédent | Propositions du Maire | Vote du Conseil Municipal | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | |
| DEPENSES | 268 274 612.82 | 264 030 864.40 | 264 030 864.40 | 199 387 630.88 | 33 528 412.00 | 31 114 821.52 |
| Section Investissement | 95 197 181.12 | 96 810 463.52 | 96 810 463.52 | 60 257 142.00 | 5 438 500.00 | 31 114 821.52 |
| Section Fonctionnement | 173 077 431.70 | 167 220 400.88 | 167 220 400.88 | 139 130 488.88 | 28 089 912.00 | 0.00 |
| RECETTES | 268 274 612.82 | 264 030 864.40 | 264 030 864.40 | 191 153 693.00 | 33 528 412.00 | 39 348 759.40 |
| Section Investissement | 95 197 181.12 | 96 810 463.52 | 96 810 463.52 | 37 605 730.00 | 28 089 912.00 | 31 114 821.52 |
| Section Fonctionnement | 173 077 431.70 | 167 220 400.88 | 167 220 400.88 | 153 547 963.00 | 5 438 500.00 | 8 233 937.88 |

| BUDGET EAU | MOUVEMENTS BUDGETAIRES | | | PROPOSITIONS NOUVELLES | | MOUVEMENTS DE REPRISE |
|------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|
| | Pour mémoire budget précédent | Propositions du Maire | Vote du Conseil Municipal | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | |
| DEPENSES | 19 164 649.00 | 14 471 880.00 | 14 471 880.00 | 10 956 978.00 | 3 514 902.00 | |
| Section Investissement | 9 168 347.00 | 4 297 000.00 | 4 297 000.00 | 3 762 000.00 | 535 000.00 | |
| Section Fonctionnement | 9 996 302.00 | 10 174 880.00 | 10 174 880.00 | 7 194 978.00 | 2 979 902.00 | |
| RECETTES | 19 164 649.00 | 14 471 880.00 | 14 471 880.00 | 10 956 978.00 | 3 514 902.00 | |
| Section Investissement | 9 168 347.00 | 4 297 000.00 | 4 297 000.00 | 1 317 098.00 | 2 979 902.00 | |
| Section Fonctionnement | 9 996 302.00 | 10 174 880.00 | 10 174 880.00 | 9 639 880.00 | 535 000.00 | |

| BUDGET ASSAINISSEMENT | MOUVEMENTS BUDGETAIRES | | | PROPOSITIONS NOUVELLES | | MOUVEMENTS DE REPRISE |
|------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|
| | Pour mémoire budget précédent | Propositions du Maire | Vote du Conseil Municipal | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | |
| DEPENSES | 18 122 502.00 | 16 572 539.00 | 16 572 539.00 | 11 709 627.00 | 4 862 912.00 | |
| Section Investissement | 7 337 450.00 | 5 403 080.00 | 5 403 080.00 | 4 619 500.00 | 783 580.00 | |
| Section Fonctionnement | 10 785 052.00 | 11 169 459.00 | 11 169 459.00 | 7 090 127.00 | 4 079 332.00 | |
| RECETTES | 18 122 502.00 | 16 572 539.00 | 16 572 539.00 | 11 709 627.00 | 4 862 912.00 | |
| Section Investissement | 7 337 450.00 | 5 403 080.00 | 5 403 080.00 | 1 323 748.00 | 4 079 332.00 | |
| Section Fonctionnement | 10 785 052.00 | 11 169 459.00 | 11 169 459.00 | 10 385 879.00 | 783 580.00 | |

| BUDGET FORETS | MOUVEMENTS BUDGETAIRES | | | PROPOSITIONS NOUVELLES | | MOUVEMENTS DE REPRISE |
|------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|-----------------------|
| | Pour mémoire budget précédent | Propositions du Maire | Vote du Conseil Municipal | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | |
| DEPENSES | 844 216.00 | 860 062.00 | 860 062.00 | 568 336.00 | 291 726.00 | |
| Section Investissement | 205 679.00 | 211 726.00 | 211 726.00 | 131 726.00 | 80 000.00 | |
| Section Fonctionnement | 638 537.00 | 648 336.00 | 648 336.00 | 436 610.00 | 211 726.00 | |
| RECETTES | 844 216.00 | 860 062.00 | 860 062.00 | 568 336.00 | 291 726.00 | |
| Section Investissement | 205 679.00 | 211 726.00 | 211 726.00 | 0.00 | 211 726.00 | |
| Section Fonctionnement | 638 537.00 | 648 336.00 | 648 336.00 | 568 336.00 | 80 000.00 | |

| BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS | MOUVEMENTS BUDGETAIRES | | | PROPOSITIONS NOUVELLES | | MOUVEMENTS DE REPRISE |
|---------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|-----------------------|
| | Pour mémoire budget précédent | Propositions du Maire | Vote du Conseil Municipal | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | |
| DEPENSES | 137 346.96 | 61 249.38 | 61 249.38 | 61 249.38 | 0.00 | 0.00 |
| Section Investissement | 71 148.42 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Section Fonctionnement | 66 198.54 | 61 249.38 | 61 249.38 | 61 249.38 | 0.00 | 0.00 |
| RECETTES | 137 346.96 | 61 249.38 | 61 249.38 | 0.00 | 0.00 | 61 249.38 |
| Section Investissement | 71 148.42 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Section Fonctionnement | 66 198.54 | 61 249.38 | 61 249.38 | 0.00 | 0.00 | 61 249.38 |

| BUDGET ZA THOMAS EDISON | MOUVEMENTS BUDGETAIRES | | | PROPOSITIONS NOUVELLES | | MOUVEMENTS DE REPRISE |
|-------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|-----------------------|
| | Pour mémoire budget précédent | Propositions du Maire | Vote du Conseil Municipal | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | |
| DEPENSES | 314 100.18 | 314 100.18 | 314 100.18 | 0.00 | 101 213.18 | 212 887.00 |
| Section Investissement | 101 213.18 | 101 213.18 | 101 213.18 | 0.00 | 0.00 | 101 213.18 |
| Section Fonctionnement | 212 887.00 | 212 887.00 | 212 887.00 | 0.00 | 101 213.18 | 111 673.82 |
| RECETTES | 314 100.18 | 314 100.18 | 314 100.18 | 0.00 | 101 213.18 | 212 887.00 |
| Section Investissement | 101 213.18 | 101 213.18 | 101 213.18 | 0.00 | 101 213.18 | 0.00 |
| Section Fonctionnement | 212 887.00 | 212 887.00 | 212 887.00 | 0.00 | 0.00 | 212 887.00 |

BUDGET GENERAL 2016 - RECAPITULATION

| BUDGET CHAUFFAGE URBAIN | MOUVEMENTS BUDGETAIRES | | | PROPOSITIONS NOUVELLES | | MOUVEMENTS DE REPRISE |
|----------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------|---------------------|--------------------------|
| | Pour mémoire budget précédent | Propositions du Maire | Vote du Conseil Municipal | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | |
| DEPENSES | 3 456 819.00 | 4 202 178.00 | 4 202 178.00 | 2 681 882.00 | 1 520 296.00 | |
| Section Investissement | 2 061 809.00 | 2 726 171.00 | 2 726 171.00 | 2 227 120.00 | 499 051.00 | |
| Section Fonctionnement | 1 395 010.00 | 1 476 007.00 | 1 476 007.00 | 454 762.00 | 1 021 245.00 | |
| RECETTES | 3 456 819.00 | 4 202 178.00 | 4 202 178.00 | 2 681 882.00 | 1 520 296.00 | |
| Section Investissement | 2 061 809.00 | 2 726 171.00 | 2 726 171.00 | 1 460 348.00 | 1 265 823.00 | |
| Section Fonctionnement | 1 395 010.00 | 1 476 007.00 | 1 476 007.00 | 1 221 534.00 | 254 473.00 | |

| BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE | MOUVEMENTS BUDGETAIRES | | | PROPOSITIONS NOUVELLES | | MOUVEMENTS DE REPRISE |
|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------|--------------------|--------------------------|
| | Pour mémoire budget précédent | Propositions du Maire | Vote du Conseil Municipal | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | |
| DEPENSES | 473 792.01 | 432 058.83 | 432 058.83 | 416 355.83 | 15 703.00 | 0.00 |
| Section Investissement | 82 396.92 | 96 241.83 | 96 241.83 | 96 241.83 | 0.00 | 0.00 |
| Section Fonctionnement | 391 395.09 | 335 817.00 | 335 817.00 | 320 114.00 | 15 703.00 | 0.00 |
| RECETTES | 473 792.01 | 432 058.83 | 432 058.83 | 416 355.83 | 15 703.00 | 80 368.83 |
| Section Investissement | 82 396.92 | 96 241.83 | 96 241.83 | 170.00 | 15 703.00 | 80 368.83 |
| Section Fonctionnement | 391 395.09 | 335 817.00 | 335 817.00 | 335 817.00 | 0.00 | 0.00 |

| BUDGET ZA MADELEINE BRES | MOUVEMENTS BUDGETAIRES | | | PROPOSITIONS NOUVELLES | | MOUVEMENTS DE REPRISE |
|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------|--------------------|--------------------------|
| | Pour mémoire budget précédent | Propositions du Maire | Vote du Conseil Municipal | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | |
| DEPENSES | 858 550.67 | 865 377.75 | 865 377.75 | 0.00 | 369 477.75 | 495 900.00 |
| Section Investissement | 362 650.67 | 369 477.75 | 369 477.75 | 0.00 | 0.00 | 369 477.75 |
| Section Fonctionnement | 495 900.00 | 495 900.00 | 495 900.00 | 0.00 | 369 477.75 | 126 422.25 |
| RECETTES | 858 550.67 | 865 377.75 | 865 377.75 | 0.00 | 369 477.75 | 495 900.00 |
| Section Investissement | 362 650.67 | 369 477.75 | 369 477.75 | 0.00 | 369 477.75 | 0.00 |
| Section Fonctionnement | 495 900.00 | 495 900.00 | 495 900.00 | 0.00 | 0.00 | 495 900.00 |

| BUDGET LOTISSEMENT MONTARMIOTS | MOUVEMENTS BUDGETAIRES | | | PROPOSITIONS NOUVELLES | | MOUVEMENTS DE REPRISE |
|--------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------|--------------------|--------------------------|
| | Pour mémoire budget précédent | Propositions du Maire | Vote du Conseil Municipal | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | |
| DEPENSES | 0.00 | 700 000.00 | 700 000.00 | 700 000.00 | 0.00 | 0.00 |
| Section Investissement | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Section Fonctionnement | 0.00 | 700 000.00 | 700 000.00 | 700 000.00 | 0.00 | 0.00 |
| RECETTES | 0.00 | 700 000.00 | 700 000.00 | 700 000.00 | 0.00 | 0.00 |
| Section Investissement | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Section Fonctionnement | 0.00 | 700 000.00 | 700 000.00 | 700 000.00 | 0.00 | 0.00 |

| BUDGET GENERAL | MOUVEMENTS BUDGETAIRES | | | PROPOSITIONS NOUVELLES | | MOUVEMENTS DE REPRISE |
|------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------|----------------------|--------------------------|
| | Pour mémoire budget précédent | Propositions du Maire | Vote du Conseil Municipal | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | |
| DEPENSES | 311 646 588.64 | 302 510 309.54 | 302 510 309.54 | 226 482 059.09 | 44 204 641.93 | 31 823 608.52 |
| Section Investissement | 114 587 875.31 | 110 015 373.28 | 110 015 373.28 | 71 093 729.83 | 7 336 131.00 | 31 565 512.45 |
| Section Fonctionnement | 197 058 713.33 | 192 494 936.26 | 192 494 936.26 | 155 388 329.26 | 36 868 510.93 | 238 096.07 |
| RECETTES | 311 646 588.64 | 302 510 309.54 | 302 510 309.54 | 218 106 503.00 | 44 204 641.93 | 40 199 164.61 |
| Section Investissement | 114 587 875.31 | 110 015 373.28 | 110 015 373.28 | 41 707 094.00 | 37 113 088.93 | 31 195 190.35 |
| Section Fonctionnement | 197 058 713.33 | 192 494 936.26 | 192 494 936.26 | 176 399 409.00 | 7 091 553.00 | 9 003 974.26 |

VILLE DE BESANCON

ANNEXE B

BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2016REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

| REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 04/04/2016 | |
|---|----------------------|
| Résultat de fonctionnement 2015 | |
| A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint) | 17 803 145.60 |
| B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002) | 8 545 269.24 |
| C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) | 26 348 414.84 |
| Investissement | |
| D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2015</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) | 13 503 224.05 |
| E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2015 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) | 4 611 252.91 |
| Besoin de financement F=D-E | 18 114 476.96 |
| REPRISE ANTICIPEE = C =G+H | 26 348 414.84 |
| 1) Prévision d'affectation en réserves R 1068 en investissement | 0.00 |
| G = au moins la couverture du besoin de financement (F) | 18 114 476.96 |
| 2) H = Report en fonctionnement R 002 (2) | 8 233 937.88 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | |

Etabli le 22 janvier 2016
Le Maire,J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand BesançonCertifié exact
Besançon le
La Cheffe de Service Comptable,M. BAUDRAS
L'Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....Sophie LAUPRETE
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2015

| | RESULTAT DE L'EXERCICE | |
|---------------------------------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses | Résultat ou solde (A)* |
| TOTAL DU BUDGET | 239 430 971.58 | 252 276 162.37 |
| Fonctionnement | 157 155 742.52 | 174 958 888.12 |
| Investissement | 66 772 123.99 | 68 772 005.01 |
| 002 Résultat reporté N-1 | | 8 545 269.24 |
| 001 Solde d'investissement N-1 | 15 503 105.07 | -15 503 105.07 |

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Dépenses engagées non mandatées |
|----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 011 | Charges à caractère général | 29 392 847.70 | 27 182 679.63 | - |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 85 947 895.00 | 83 799 096.61 | - |
| 014 | Atténuation de produits | 483 000.00 | 430 354.28 | - |
| 022 | Dépenses imprévues | 900 000.00 | - | - |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 17 395 423.00 | - | - |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 9 188 550.00 | 12 490 904.42 | - |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 29 251 014.00 | 28 645 856.47 | - |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | 210 000.00 | 182 404.69 | - |
| 66 | Charges financières | 4 080 600.00 | 3 538 386.27 | - |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 048 866.00 | 886 060.15 | - |
| TOTAL | | 177 898 195.70 | 157 155 742.52 | |

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2015

| RESTES A REALISER | | RESULTAT CUMULE = (A) + (B) | |
|-------------------|---------------|-----------------------------|---------------------|
| Dépenses | Recettes | Solde (B)* | EXCEDENT DEFICIT |
| 17 611 597.47 | 13 000 344.56 | -4 611 252.91 | 8 233 937.88 |
| 17 611 597.47 | 13 000 344.56 | -4 611 252.91 | 26 348 414.84 |
| | | | -18 114 476.96 |

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Titres restant à émettre |
|----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|--------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 8 545 269.24 | 8 545 269.24 | |
| 013 | Atténuations de charges | 209 520.00 | 256 287.75 | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 505 840.00 | 3 947 603.70 | |
| 70 | Produits des sces, du domaine et vtes diverses | 15 649 876.00 | 15 627 691.68 | |
| 73 | Impôts et taxes | 100 537 380.00 | 102 391 535.23 | |
| 74 | Dotations et participations | 45 531 833.00 | 45 577 113.35 | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 2 322 721.00 | 2 665 041.60 | |
| 76 | Produits financiers | 9 000.00 | 9 987.84 | |
| 77 | Produits exceptionnels | 2 586 756.46 | 4 483 626.97 | |
| TOTAL | | 177 898 195.70 | 183 504 157.36 | |

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2015

DEPENSES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Dépenses engagées non mandatées |
|---------------------------------|---|-----------------------|----------------------|---------------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 001 | Solde d'investissement N-1 | 15 503 105.07 | 15 503 105.07 | |
| 020 | Dépenses imprévues | 1 000 000.00 | | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 505 840.00 | 3 947 603.70 | |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 476 800.00 | 1 476 798.41 | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 16 967.00 | 16 964.00 | |
| 13 | Subventions d'investissement | 1 115 065.00 | 1 105 063.83 | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 32 738 325.00 | 26 417 449.41 | 101.00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 1 897 072.80 | 482 963.25 | 1 312 374.78 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 9 566 841.55 | 7 774 086.62 | 1 660 480.36 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 23 851 880.62 | 16 069 300.46 | 7 450 183.06 |
| 23 | Immobilisations en cours | 16 507 714.16 | 9 098 805.47 | 7 188 458.27 |
| 26 | Part. et créances rattachées à des participations | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | 387 479.00 | 383 088.84 | |
| TOTAL | | 106 567 090.20 | 82 275 229.06 | 17 611 597.47 |

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2015

RECETTES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Titres restant à émettre |
|---------------------------------|--|-----------------------|----------------------|--------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 17 395 423.00 | | |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 3 518 160.00 | | 1 669 160.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 9 188 550.00 | 12 490 904.42 | |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 476 800.00 | 1 476 798.41 | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 20 868 061.08 | 21 059 656.92 | |
| 13 | Subventions d'investissement | 9 312 501.04 | 8 132 519.95 | 2 281 184.56 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 43 300 912.00 | 24 257 335.00 | 8 900 000.00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | 105.85 | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 389 835.00 | 389 835.15 | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 966 848.08 | 964 786.19 | |
| 23 | Immobilisations en cours | | 63.12 | |
| 27 | Autres immobilisations financières | 150 000.00 | | 150 000.00 |
| TOTAL | | 106 567 090.20 | 68 772 005.01 | 13 000 344.56 |

Etabli le 22 janvier 2016
Le Maire,



J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le

La Cheffe de Service des Services Comptables
des Finances Municipales

Sophie LAUPRETE

M. BAUDRAS

Ville de Besançon

**ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON
MANDATEES et DES RECETTES RESTANT A
REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
2015**

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2016
 Budget : BUDGET PRINCIPAL
 Section : INVESTISSEMENT
 Sens : DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015**

| Imputation | | | | Service | | | Montant voté | |
|------------|-----|---------|-------|--|-------|-------|--------------|--------------|
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | | Opération |
| 16 | 01 | 165 | 15408 | DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS | 10042 | 10042 | 101,00 € | |
| | | | | <i>Sous-total de la nature 165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS : 101,00 €</i> | | | | |
| | | | | <i>Sous-total du chapitre 16 : 101,00 €</i> | | | | |
| Imputation | | | | Service | | | Montant voté | |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | | Opération |
| 20 | 824 | 202 | 16719 | 003604-PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) | 30100 | 30100 | 003604 | 51 394,00 € |
| | | | | <i>Sous-total de la nature 202 REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME NUMERISATION DU CADASTRE : 51 394,00 €</i> | | | | |
| 20 | 314 | 2031 | 27668 | 00509 - DOMAINE DE LA CULTURE | 33000 | 33000 | 00509 | 26 400,00 € |
| 20 | 321 | 2031 | 26455 | 006028 - BU / BM CENTRE-VILLE | 33000 | 33000 | 006028 | 51 083,20 € |
| 20 | 824 | 2031 | 16720 | 003603-GARE VIOTTE | 30100 | 30100 | 003603 | 11 919,34 € |
| 20 | 824 | 2031 | 16721 | 003605-PRU PLANOISE | 30100 | 30100 | 003605 | 6 899,00 € |
| 20 | 824 | 2031 | 16722 | 004805-SITE SAINT JACQUES | 30100 | 30100 | 004805 | 161 372,47 € |
| 20 | 824 | 2031 | 16723 | 004806-SITE VAUBAN | 30100 | 30100 | 004806 | 55 367,91 € |
| 20 | 824 | 2031 | 16728 | 00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES | 30100 | 30100 | 00612 | 184 845,76 € |
| 20 | 824 | 2031 | 25117 | 004832 - AMENAGEMENT SECTEUR BRULARD | 30100 | 30100 | 004832 | 37 440,24 € |
| 20 | 824 | 2031 | 25119 | 0012007 - ILOT POMPIERS LOUIS MICHEL | 30100 | 30100 | 0012007 | 71 864,72 € |
| 20 | 824 | 2031 | 28995 | 0015001 - NPRU PLANOISE-GRETTE | 30100 | 30100 | 0015001 | 346 602,00 € |
| 20 | 93 | 2031 | 28812 | 00540-DOMAINE ENERGIES RENOUVELABLES | 30900 | 30900 | 00540 | 35 734,00 € |
| | | | | <i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 989 626,64 €</i> | | | | |
| 20 | 020 | 2051 | 24835 | 0010006A-REFONTE LOGICIELS - EVOLUTION LOGICIEL GESTION | 10100 | 10100 | 0010006A | 48 794,14 € |
| 20 | 020 | 2051 | 24840 | 00505-DOMAINE DE L'INFORMATIQUE | 10100 | 10100 | 00505 | 222 658,00 € |
| | | | | <i>Sous-total de la nature 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES : 271 452,14 €</i> | | | | |
| | | | | <i>Sous-total du chapitre 20 : 1 312 374,78 €</i> | | | | |
| Imputation | | | | Service | | | Montant voté | |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | | Opération |
| 204 | 40 | 204112 | 26556 | 00506 - DOMAINE DES SPORTS | 20300 | 20300 | 00506 | 25 000,00 € |
| 204 | 824 | 204112 | 24927 | 003603B-GARE VIOTTE - AMENAGEMENT NORD | 30100 | 30100 | 003603B | 81 230,75 € |
| | | | | <i>Sous-total de la nature 204112 ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 86 230,75 €</i> | | | | |
| 204 | 020 | 2041511 | 26217 | 0013001 - MUTUALISATION TIC | 10100 | 10100 | 0013001 | 319 014,81 € |
| | | | | <i>Sous-total de la nature 2041511 GFP DE RATTACHEMENT BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 319 014,81 €</i> | | | | |
| 204 | 413 | 2041512 | 27582 | 0014004 - EQUIPEMENT NAUTIQUE | 20300 | 20300 | 0014004 | 6 750,00 € |
| 204 | 824 | 2041512 | 24918 | 008025S-AMENAGEMENTS CONNEXES TCSP - PONT BATTANT | 20200 | 20200 | 008025S | 913 000,00 € |
| | | | | <i>Sous-total de la nature 2041512 GFP DE RATTACHEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 919 750,00 €</i> | | | | |
| 204 | 824 | 204172 | 24929 | 003605P-PRU PLANOISE - PARTICIPATION PROGRAMME REHABIL | 30100 | 30100 | 003605P | 33 000,00 € |
| 204 | 93 | 204172 | 26345 | 003613 - ENERGIES RENOUVELABLES | 30900 | 30900 | 003613 | 15 600,00 € |
| | | | | <i>Sous-total de la nature 204172 AUTRES EPL BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 48 600,00 €</i> | | | | |
| 204 | 824 | 204182 | 27566 | 003606 - -PRU CLAIRS SOLEILS | 30300 | 30300 | 003606 | 16 488,80 € |
| 204 | 824 | 204182 | 28860 | 004821A - SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON | 30100 | 30100 | 004821A | 6 713,00 € |
| | | | | <i>Sous-total de la nature 204182 AUTRES ORG PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 23 201,80 €</i> | | | | |
| 204 | 93 | 20421 | 27730 | 003613 - ENERGIES RENOUVELABLES | 30900 | 30900 | 003613 | 4 900,00 € |
| | | | | <i>Sous-total de la nature 20421 PERS DE DROIT PRIVE BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 4 900,00 €</i> | | | | |
| 204 | 324 | 20422 | 24961 | 0011015-RESTAURATION TOUR SAINT ESPRIT | 42050 | 42050 | 0011015 | 8 080,00 € |
| 204 | 40 | 20422 | 24889 | 009010-BESANCON TENNIS CLUB - RENOVATION LOCAUX | 20300 | 20300 | 009010 | 50 000,00 € |
| 204 | 72 | 20422 | 25193 | 005030 - AIDE FONCIERE AUX OPERATEURS | 30100 | 30100 | 005030 | 29 000,00 € |
| 204 | 824 | 20422 | 24930 | 003606-PRU CLAIRS SOLEILS | 30100 | 30100 | 003606 | 164 806,00 € |
| 204 | 94 | 20422 | 25071 | 0012014I - FISAC TRAMWAY INVESTISSEMENT | 10011 | 10011 | 0012014I | 6 897,00 € |
| | | | | <i>Sous-total de la nature 20422 PERS DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 258 783,00 €</i> | | | | |
| | | | | <i>Sous-total du chapitre 204 : 1 690 480,36 €</i> | | | | |
| Imputation | | | | Service | | | Montant voté | |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | | Opération |
| 21 | 824 | 2111 | 16756 | 004814-POLITIQUE FONCIERE | 30100 | 30100 | 004814 | 193 800,00 € |

Ville de Besançon | Département TIC Moyens Généraux
 Etat BusinessObjects. Données actualisées le 31/12/15

| | |
|---------------------|-------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET PRINCIPAL |
| Section | INVESTISSEMENT |
| Sens | DEPENSE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 |
|---|

| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation | | Service | | | Montant voté |
|------|-----|--------|-------|--------------|---|---------|-------|-----------|----------------|
| | | | | Libellé | | Gest. | Ult. | Opération | |
| 21 | 824 | 2111 | 16757 | 00501 | DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE | 30100 | 30100 | 00501 | 43 889,00 € |
| 21 | 824 | 2111 | 24932 | 00612 | AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES | 30100 | 30100 | 00612 | 17 838,20 € |
| | | | | 2111 | Sous-total de la nature 2111 TERRAINS NUS : 255 527,20 € | | | | |
| 21 | 824 | 2112 | 16764 | 00501 | DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE | 30100 | 30100 | 00501 | 19 186,80 € |
| 21 | 824 | 2112 | 28854 | 004814 | POLITIQUE FONCIERE | 30100 | 30100 | 004814 | 10 380,00 € |
| | | | | 2112 | Sous-total de la nature 2112 TERRAINS DE VOIRIE : 29 566,80 € | | | | |
| 21 | 824 | 2115 | 16786 | 004814 | POLITIQUE FONCIERE | 30100 | 30100 | 004814 | 142 100,00 € |
| 21 | 824 | 2115 | 16767 | 00501 | DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE | 30100 | 30100 | 00501 | 7 600,00 € |
| 21 | 824 | 2115 | 16769 | 00612 | AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES | 30100 | 30100 | 00612 | 25 644,00 € |
| 21 | 824 | 2115 | 19180 | 004806 | SITE VAUBAN | 30100 | 30100 | 004806 | 1 552 800,00 € |
| 21 | 824 | 2115 | 23519 | 0095010 | AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX | 30100 | 30100 | 0095010 | 52 000,00 € |
| 21 | 824 | 2115 | 27563 | 003603B | -GARE VIOTTE - AMENAGEMENTS NORD ET SUD | 30100 | 30100 | 003603B | 3 420,00 € |
| | | | | 2115 | Sous-total de la nature 2115 TERRAINS BATIS : 1 733 564,00 € | | | | |
| 21 | 026 | 2128 | 20781 | 00507 | DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS | 34000 | 34000 | 00507 | 3 716,80 € |
| 21 | 211 | 2128 | 20782 | 00502 | DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 34000 | 34000 | 00502 | 1 022,40 € |
| 21 | 211 | 2128 | 20783 | 0096013 | REHABILITATION DES AIRES DE JEUX | 34000 | 34000 | 0096013 | 28 251,86 € |
| 21 | 212 | 2128 | 20784 | 00502 | DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 34000 | 34000 | 00502 | 1 994,49 € |
| 21 | 412 | 2128 | 20785 | 00506 | DOMAINE DES SPORTS | 34000 | 34000 | 00506 | 21 026,86 € |
| 21 | 63 | 2128 | 20786 | 00504 | DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE | 34000 | 34000 | 00504 | 4 232,78 € |
| 21 | 64 | 2128 | 20788 | 0096013 | REHABILITATION DES AIRES DE JEUX | 34000 | 34000 | 0096013 | 7 884,32 € |
| 21 | 823 | 2128 | 20789 | 00507 | DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS | 34000 | 34000 | 00507 | 128 991,91 € |
| 21 | 823 | 2128 | 20790 | 0096013 | REHABILITATION DES AIRES DE JEUX | 34000 | 34000 | 0096013 | 31 283,46 € |
| 21 | 823 | 2128 | 22289 | 0010011 | LUTTE CONTRE LA RENOUVEE DU JAPON | 34000 | 34000 | 0010011 | 1 764,92 € |
| 21 | 823 | 2128 | 28813 | 00550 | DOMAINE DE LA BIODIVERSITE | 34000 | 34000 | 00550 | 55 843,63 € |
| 21 | 824 | 2128 | 23520 | 004814 | POLITIQUE FONCIERE | 30100 | 30100 | 004814 | 78 240,68 € |
| 21 | 824 | 2128 | 23594 | 004814 | POLITIQUE FONCIERE | 33000 | 33000 | 004814 | 51 569,66 € |
| | | | | 2128 | Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 415 823,77 € | | | | |
| 21 | 026 | 21316 | 28931 | 0096040 | CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE - EXTENSION | 30300 | 30300 | 0096040 | 3 643,29 € |
| | | | | 21316 | Sous-total de la nature 21316 CONSTRUCTIONS - EQUIPEMENTS DU CIMETIERE : 3 643,29 € | | | | |
| 21 | 020 | 2135 | 20428 | 00501 | DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE | 10042 | 10042 | 00501 | 48 500,00 € |
| 21 | 020 | 2135 | 20685 | 002612 | MAITRISE DE L'ENERGIE | 30900 | 30900 | 002612 | 74 754,42 € |
| 21 | 020 | 2135 | 20688 | 009026 | FONDS PLAN CLIMAT | 30900 | 30900 | 009026 | 1 277,60 € |
| 21 | 020 | 2135 | 20733 | 00501 | DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE | 33000 | 33000 | 00501 | 272 151,06 € |
| 21 | 020 | 2135 | 20735 | 0076128 | ATELIERS MUNICIPAUX | 33000 | 33000 | 0076128 | 52 954,10 € |
| 21 | 020 | 2135 | 20737 | 0089134 | SCES ADMINISTRATIFS - GROSSES REPARATIONS ET RE | 33000 | 33000 | 0089134 | 61 729,27 € |
| 21 | 020 | 2135 | 22251 | 009018 | ACTIONS ECONOMIES ENERGIES | 33000 | 33000 | 009018 | 5 096,80 € |
| 21 | 020 | 2135 | 28959 | 0076128 | ATELIERS MUNICIPAUX | 32000 | 32000 | 0076128 | 25 480,00 € |
| 21 | 020 | 2135 | 28968 | 006032F | RAMGT HDV SUITE INCENDIE | 33000 | 33000 | 006032F | 13 781,22 € |
| 21 | 110 | 2135 | 25097 | 0012018 | VIDEO PROTECTION | 10500 | 10500 | 0012018 | 38 944,80 € |
| 21 | 211 | 2135 | 20739 | 00502 | DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 33000 | 33000 | 00502 | 34 851,39 € |
| 21 | 212 | 2135 | 20740 | 00502 | DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 33000 | 33000 | 00502 | 70 561,79 € |
| 21 | 213 | 2135 | 20691 | 002612 | MAITRISE DE L'ENERGIE | 30900 | 30900 | 002612 | 126 916,24 € |
| 21 | 213 | 2135 | 20741 | 00502 | DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 33000 | 33000 | 00502 | 288 315,40 € |
| 21 | 23 | 2135 | 20742 | 00509 | DOMAINE DE LA CULTURE | 33000 | 33000 | 00509 | 1 414,80 € |
| 21 | 313 | 2135 | 20745 | 00509 | DOMAINE DE LA CULTURE | 33000 | 33000 | 00509 | 11 152,30 € |
| 21 | 313 | 2135 | 25167 | 002612 | MAITRISE DE L'ENERGIE | 30900 | 30900 | 002612 | 116 797,60 € |
| 21 | 321 | 2135 | 20746 | 00509 | DOMAINE DE LA CULTURE | 33000 | 33000 | 00509 | 7 013,29 € |
| 21 | 322 | 2135 | 20747 | 00509 | DOMAINE DE LA CULTURE | 33000 | 33000 | 00509 | 80 056,30 € |
| 21 | 322 | 2135 | 29089 | 00509 | DOMAINE DE LA CULTURE | 54000 | 54000 | 00509 | 7 500,00 € |
| 21 | 322 | 2135 | 29094 | 0015011 | CITADELLE-BIOSPACE | 54000 | 54000 | 0015011 | 142 792,00 € |

| | |
|---------------------|-------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET PRINCIPAL |
| Section | INVESTISSEMENT |
| Sens | DEPENSE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 |
|---|

| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation Libellé | Service | | | Montant voté |
|------|-----|--------|--------------|---|---------|-------|-----------|--------------|
| | | | | | Gest. | Util. | Opération | |
| 21 | 324 | 2135 | 20748 | 0089133-TRAVAUX DANS LES EDIFICES CULTUELS | 33000 | 33000 | 0089133 | 19 167,78 € |
| 21 | 324 | 2135 | 20749 | 0096025-BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES | 33000 | 33000 | 0096025 | 75 367,53 € |
| 21 | 324 | 2135 | 23556 | 002612-MAITRISE DE L'ENERGIE | 30900 | 30900 | 002612 | 47 444,03 € |
| 21 | 411 | 2135 | 20750 | 00506-DOMAINE DES SPORTS | 33000 | 33000 | 00506 | 20 655,27 € |
| 21 | 411 | 2135 | 27675 | 002612 - -MAITRISE DE L'ENERGIE | 30900 | 30900 | 002612 | 287 017,33 € |
| 21 | 412 | 2135 | 20751 | 00506-DOMAINE DES SPORTS | 33000 | 33000 | 00506 | 2 800,40 € |
| 21 | 412 | 2135 | 23557 | 002612-MAITRISE DE L'ENERGIE | 30900 | 30900 | 002612 | 3 905,87 € |
| 21 | 413 | 2135 | 20752 | 00506-DOMAINE DES SPORTS | 33000 | 33000 | 00506 | 62 766,15 € |
| 21 | 413 | 2135 | 28928 | 005034 - SNB MISE AUX NORMES PISCINE PORT JOINT | 33000 | 33000 | 005034 | 36 862,62 € |
| 21 | 414 | 2135 | 27673 | 002612 - MAITRISE DE L'ENERGIE | 30900 | 30900 | 002612 | 414,22 € |
| 21 | 422 | 2135 | 20754 | 0090006-BATIMENTS VIE ASSOCIATIVE ET QUARTIERS | 33000 | 33000 | 0090006 | 169 010,67 € |
| 21 | 422 | 2135 | 20755 | 0090007-BATIMENTS ANIMATION SOCIO-CULTURELLE | 33000 | 33000 | 0090007 | 10 069,83 € |
| 21 | 521 | 2135 | 28960 | 00520 - -MISE EN ACCESSIBILITE | 33000 | 33000 | 00520 | 105 537,55 € |
| 21 | 64 | 2135 | 20759 | 00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE | 33000 | 33000 | 00504 | 47 540,17 € |
| 21 | 814 | 2135 | 22297 | 008018-ACTIONS ECONOMIES ENERGIES | 35000 | 35000 | 008018 | 13 070,00 € |
| 21 | 822 | 2135 | 20815 | 0086020-PARKING DE LA MAIRIE | 35000 | 35000 | 0086020 | 13 459,20 € |
| 21 | 822 | 2135 | 23620 | 004831-PARKINGS BEAUX-ARTS / CUSENIER | 35000 | 35000 | 004831 | 58 769,38 € |
| 21 | 93 | 2135 | 28811 | 00540-DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES | 30900 | 30900 | 00540 | 7 805,52 € |
| | | | 2135 | Sous-total de la nature 2135 INSTALLATIONS, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS : 2 463 703,90 € | | | | |
| 21 | 824 | 2138 | 26411 | 004821A - SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON | 30100 | 30100 | 004821A | 153 287,00 € |
| | | | 2138 | Sous-total de la nature 2138 AUTRES CONSTRUCTIONS : 153 287,00 € | | | | |
| 21 | 814 | 2152 | 20808 | 008015-RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC - ECONOMIES D'E | 35000 | 35000 | 008015 | 119 175,19 € |
| 21 | 814 | 2152 | 20809 | 0089040-EXTENSION ET MODERNISATION DU RESEAU ECLAIRAG | 35000 | 35000 | 0089040 | 135 551,59 € |
| 21 | 821 | 2152 | 20810 | 00508-DOMAINE DE LA VOIRIE | 35000 | 35000 | 00508 | 5 767,83 € |
| 21 | 821 | 2152 | 20812 | 0087014-PLAN DE JALONNEMENT | 35000 | 35000 | 0087014 | 2 297,16 € |
| 21 | 822 | 2152 | 19287 | 00508-DOMAINE DE LA VOIRIE | 35000 | 35000 | 00508 | 2 000,00 € |
| 21 | 822 | 2152 | 20821 | 0090035-PROGRAMME LOCAL DE SECURITE ROUTIERE | 35000 | 35000 | 0090035 | 17 416,80 € |
| 21 | 822 | 2152 | 20822 | 009016-OUVRAGES D'ART | 35000 | 35000 | 009016 | 37 287,88 € |
| 21 | 822 | 2152 | 23512 | 005045-CONTRAT LOCAL SECURITE | 30000 | 30000 | 005045 | 36 904,00 € |
| 21 | 822 | 2152 | 28809 | 00570-PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN | 35000 | 35000 | 00570 | 15 408,35 € |
| 21 | 822 | 2152 | 28917 | 00520 - MISE EN ACCESSIBILITE | 35000 | 35000 | 00520 | 11 820,00 € |
| 21 | 824 | 2152 | 28810 | 00530 - ENTRETIEN DES BERGES | 35000 | 35000 | 00530 | 63 633,00 € |
| 21 | 824 | 2152 | 28969 | 00530 - ENTRETIEN DES BERGES | 34000 | 34000 | 00530 | 4 900,00 € |
| | | | 2152 | Sous-total de la nature 2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE : 452 161,80 € | | | | |
| 21 | 824 | 21534 | 22180 | 0010019-FRAIS DE RACCORDEMENT EXTENSION RESEAU ELECT | 30100 | 30100 | 0010019 | 80 431,95 € |
| | | | 21534 | Sous-total de la nature 21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION : 80 431,95 € | | | | |
| 21 | 020 | 21538 | 15567 | 0095069-RESEAU FIBRE OPTIQUE BESANCON LUMIERE (L.U.M.I. | 10100 | 10100 | 0095069 | 16 000,00 € |
| | | | 21538 | Sous-total de la nature 21538 AUTRES RESEAUX : 16 000,00 € | | | | |
| 21 | 821 | 21578 | 28842 | 00508 - DOMAINE DE LA VOIRIE | 35000 | 35000 | 00508 | 8 574,12 € |
| 21 | 822 | 21578 | 17334 | 00508-DOMAINE DE LA VOIRIE | 35000 | 35000 | 00508 | 6 559,20 € |
| | | | 21578 | Sous-total de la nature 21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE : 15 133,32 € | | | | |
| 21 | 020 | 2158 | 17037 | 00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS | 32000 | 32000 | 00511 | 8 421,44 € |
| 21 | 020 | 2158 | 28837 | 00510 - DOMAINE DE L'ADMINISTRATION | 33000 | 33000 | 00510 | 11 909,77 € |
| 21 | 020 | 2158 | 29080 | 0076128 - ATELIERS MUNICIPAUX | 32000 | 32000 | 0076128 | 8 483,28 € |
| 21 | 213 | 2158 | 28840 | 00502 - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 33000 | 33000 | 00502 | 2 869,45 € |
| 21 | 422 | 2158 | 28838 | 00504 - DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE | 33000 | 33000 | 00504 | 932,81 € |
| 21 | 823 | 2158 | 17244 | 00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS | 34000 | 34000 | 00507 | 4 167,70 € |
| | | | 2158 | Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 36 804,45 € | | | | |
| 21 | 312 | 2161 | 23376 | 002610-FONDS D'EMBELLISSEMENT URBAIN | 10031 | 10031 | 002610 | 113 995,00 € |
| 21 | 322 | 2161 | 23693 | 00509-DOMAINE DE LA CULTURE | 52200 | 52200 | 00509 | 2 112,00 € |

| Collectivité | | VILLE DE BESANCON | | ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 | | | | | |
|---------------------|-----|-------------------|---------------|---|---|---------|-------|-----------|--------------|
| Exercice budgétaire | | 2016 | | | | | | | |
| Budget | | BUDGET PRINCIPAL | | | | | | | |
| Section | | INVESTISSEMENT | | | | | | | |
| Sens | | DEPENSE | | | | | | | |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation | | Service | | Opération | Montant voté |
| | | | | Libellé | Gest. | Ull. | | | |
| 21 | 510 | 2161 | 29052 00518 | - | DOMAINE DE LA SANTE | 50000 | 50000 | 00518 | 5 000,00 € |
| | | 2161 | | Sous-total de la nature 2161 OEUVRES ET OBJETS D'ART : 121 107,00 € | | | | | |
| 21 | 322 | 2162 | 23694 00509 | - | DOMAINE DE LA CULTURE | 52200 | 52200 | 00509 | 48 013,60 € |
| 21 | 322 | 2162 | 23734 00509 | - | DOMAINE DE LA CULTURE | 52300 | 52300 | 00509 | 20 228,00 € |
| | | 2162 | | Sous-total de la nature 2162 FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES : 68 241,60 € | | | | | |
| 21 | 020 | 2182 | 17038 00511 | - | DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS | 32000 | 32000 | 00511 | 525 350,12 € |
| | | 2182 | | Sous-total de la nature 2182 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE TRANSPORT : 526 350,12 € | | | | | |
| 21 | 020 | 2183 | 15576 0089019 | - | BUREAUTIQUE | 10100 | 10100 | 0089019 | 82 858,28 € |
| 21 | 020 | 2183 | 19062 005041 | - | MISE EN SECURITE ACCES BATIMENTS | 10100 | 10100 | 005041 | 39 008,05 € |
| 21 | 020 | 2183 | 23403 0097025 | - | INSTALLATIONS TELEPHONIQUES | 10100 | 10100 | 0097025 | 4 960,00 € |
| 21 | 020 | 2183 | 28815 00581 | - | SECURITE ACCES BAT. ADMINISTRATIFS | 10100 | 10100 | 00581 | 10 000,27 € |
| 21 | 020 | 2183 | 28989 006032F | - | RAMGT HDV SUITE INCENDIE | 10100 | 10100 | 006032F | 87 727,43 € |
| 21 | 110 | 2183 | 26378 0012018 | - | VIDEO PROTECTION | 10500 | 10500 | 0012018 | 107 416,17 € |
| 21 | 212 | 2183 | 28814 00580 | - | ECOLE NUMERIQUE | 10100 | 10100 | 00580 | 84 363,45 € |
| 21 | 413 | 2183 | 29025 00506 | - | DOMAINE DES SPORTS | 10100 | 10100 | 00506 | 44 494,00 € |
| | | 2183 | | Sous-total de la nature 2183 AUTRES IMMOB. CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFO. : 460 827,85 € | | | | | |
| 21 | 020 | 2184 | 17107 00510 | - | DOMAINE DE L'ADMINISTRATION | 33000 | 33000 | 00510 | 82 761,69 € |
| 21 | 023 | 2184 | 20895 009025 | - | CONSEILS CONSULTATIFS D'HABITANTS | 47053 | 47053 | 009025 | 32 000,00 € |
| 21 | 213 | 2184 | 23510 00502 | - | DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 21100 | 21100 | 00502 | 6 415,07 € |
| 21 | 251 | 2184 | 9630 00502 | - | DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 21100 | 21100 | 00502 | 11 724,29 € |
| 21 | 321 | 2184 | 17589 00509 | - | DOMAINE DE LA CULTURE | 45000 | 45000 | 00509 | 1 017,30 € |
| 21 | 322 | 2184 | 28043 0015011 | - | CITADELLE-BIOSPACE | 54000 | 54000 | 0015011 | 33 933,68 € |
| 21 | 422 | 2184 | 24970 00509 | - | DOMAINE DE LA CULTURE | 47030 | 47030 | 00509 | 243,41 € |
| 21 | 64 | 2184 | 10500 00504 | - | DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE | 44000 | 44000 | 00504 | 7 542,21 € |
| | | 2184 | | Sous-total de la nature 2184 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MOBILIER : 175 637,65 € | | | | | |
| 21 | 020 | 2188 | 15627 00517 | - | DOMAINE DE LA SECURITE | 10900 | 10900 | 00517 | 5 071,01 € |
| 21 | 020 | 2188 | 17040 00511 | - | DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS | 32000 | 32000 | 00511 | 72 812,54 € |
| 21 | 020 | 2188 | 19163 003623 | - | DEPENSES DE PROXIMITE | 30000 | 30000 | 003623 | 26 513,00 € |
| 21 | 023 | 2188 | 15306 00515 | - | DOMAINE DE LA COMMUNICATION | 00300 | 00300 | 00515 | 5 762,40 € |
| 21 | 025 | 2188 | 17733 00509 | - | DOMAINE DE LA CULTURE | 47047 | 47047 | 00509 | 5 375,92 € |
| 21 | 110 | 2188 | 26377 0012018 | - | VIDEO PROTECTION | 10500 | 10500 | 0012018 | 34 493,04 € |
| 21 | 112 | 2188 | 15609 00517 | - | DOMAINE DE LA SECURITE | 10500 | 10500 | 00517 | 75 600,00 € |
| 21 | 211 | 2188 | 9627 00502 | - | DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 21100 | 21100 | 00502 | 885,35 € |
| 21 | 212 | 2188 | 9628 00502 | - | DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 21100 | 21100 | 00502 | 157,39 € |
| 21 | 213 | 2188 | 9629 00502 | - | DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 21100 | 21100 | 00502 | 5 474,79 € |
| 21 | 251 | 2188 | 9631 00502 | - | DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 21100 | 21100 | 00502 | 4 062,00 € |
| 21 | 251 | 2188 | 26437 0013012 | - | FONCTIONNEMENT NOUVELLE CUISINE CENTRALE | 21100 | 21100 | 0013012 | 4 623,00 € |
| 21 | 314 | 2188 | 17759 00509 | - | DOMAINE DE LA CULTURE | 47048 | 47048 | 00509 | 13 576,68 € |
| 21 | 322 | 2188 | 23696 00509 | - | DOMAINE DE LA CULTURE | 52200 | 52200 | 00509 | 2 526,60 € |
| 21 | 322 | 2188 | 28926 00509 | - | DOMAINE DE LA CULTURE | 54000 | 54000 | 00509 | 13 673,44 € |
| 21 | 40 | 2188 | 15997 00506 | - | DOMAINE DES SPORTS | 20300 | 20300 | 00506 | 1 503,80 € |
| 21 | 411 | 2188 | 15999 00506 | - | DOMAINE DES SPORTS | 20300 | 20300 | 00506 | 12 849,15 € |
| 21 | 412 | 2188 | 17240 00506 | - | DOMAINE DES SPORTS | 34000 | 34000 | 00506 | 2 899,80 € |
| 21 | 413 | 2188 | 16001 00506 | - | DOMAINE DES SPORTS | 20300 | 20300 | 00506 | 11 654,53 € |
| 21 | 422 | 2188 | 17618 00509 | - | DOMAINE DE LA CULTURE | 47030 | 47030 | 00509 | 106,80 € |
| 21 | 510 | 2188 | 20954 00518 | - | DOMAINE DE LA SANTE | 50000 | 50000 | 00518 | 5 000,00 € |
| 21 | 64 | 2188 | 10501 00504 | - | DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE | 44000 | 44000 | 00504 | 998,82 € |
| 21 | 823 | 2188 | 17245 00507 | - | DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS | 34000 | 34000 | 00507 | 7 291,76 € |
| 21 | 824 | 2188 | 24920 00510 | - | DOMAINE DE L'ADMINISTRATION | 30000 | 30000 | 00510 | 47 692,00 € |
| 21 | 830 | 2188 | 28816 00560 | - | AGENDA 21 | 10003 | 10003 | 00560 | 28 067,40 € |

| | |
|---------------------|-------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET PRINCIPAL |
| Section | INVESTISSEMENT |
| Sens | DEPENSE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016 |
|---|

| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation Libellé | Service | | | Montant voté |
|------|-----|--------|-------|---|---------|-------|-----------|--------------|
| | | | | | Gest. | Util. | Opération | |
| 21 | 832 | 2188 | 20956 | 00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS | 50000 | 50000 | 00507 | 4 720,54 € |
| | | 2188 | | <i>Sous-total de la nature 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 393 391,66 €</i> | | | | |
| 21 | | | | <i>Sous-total du chapitre 21 : 7 460 183,06 €</i> | | | | |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation Libellé | Gest. | Util. | Opération | Montant voté |
| 23 | 823 | 2312 | 17254 | 005038-PARC URBAIN ORU PLANOISE | 34000 | 34000 | 005038 | 1 360,86 € |
| 23 | 823 | 2312 | 19281 | 006044-MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUBAN | 34000 | 34000 | 006044 | 29 473,96 € |
| | | 2312 | | <i>la nature 2312 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 30 834,82 €</i> | | | | |
| 23 | 020 | 2313 | 17112 | 005040-AMENAGEMENT LOCAUX MUNICIPAUX | 33000 | 33000 | 005040 | 62 569,23 € |
| 23 | 020 | 2313 | 22264 | 005040A-AMENAGEMENT LOCAUX MUNICIPAUX - REAMENAGEMENT | 33000 | 33000 | 005040A | 3 966,54 € |
| 23 | 020 | 2313 | 26332 | 007016A - REORGANISATION CTM-SCHEMA DIRECTEUR | 33000 | 33000 | 007016A | 22 719,03 € |
| 23 | 020 | 2313 | 28965 | 007016A - REORGANISATION CTM - SCHEMA DIRECTEUR | 30300 | 30300 | 007016A | 69 371,51 € |
| 23 | 025 | 2313 | 17121 | 006045-MAISON DU PEUPLE | 33000 | 33000 | 006045 | 111 716,76 € |
| 23 | 213 | 2313 | 24948 | 0012003-RENOVATION GROUPE SCOLAIRE DURER | 33000 | 33000 | 0012003 | 100 000,00 € |
| 23 | 23 | 2313 | 27739 | 0014012 - SIEGE UBFC - MAISON DIRECTEUR | 33000 | 33000 | 0014012 | 233 398,73 € |
| 23 | 251 | 2313 | 23596 | 005046A-CUISINE CENTRALE - MODIFICATION PROCESSUS FABRI | 33000 | 33000 | 005046A | 67 220,21 € |
| 23 | 322 | 2313 | 17135 | 004835-REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES | 33000 | 33000 | 004835 | 400 357,68 € |
| 23 | 323 | 2313 | 17142 | 005068-RESERVES COMMUNES DES MUSEES | 33000 | 33000 | 005068 | 16 757,73 € |
| 23 | 324 | 2313 | 20764 | 006044L-VAUBAN - RENOVATION REMPARTS GARE D'EAU | 33000 | 33000 | 006044L | 272 271,43 € |
| 23 | 324 | 2313 | 23597 | 0011005-MAISON VICTOR HUGO | 33000 | 33000 | 0011005 | 15 606,84 € |
| 23 | 324 | 2313 | 25132 | 006044G - VAUBAN-CITADELLE FRONT ROYAL DEMI BASTION 63 | 33000 | 33000 | 006044G | 53 697,15 € |
| 23 | 324 | 2313 | 25133 | 006044F - VAUBAN-CITADELLE FRONT ROYAL DEMI BASTION 82 | 33000 | 33000 | 006044F | 74 696,91 € |
| 23 | 324 | 2313 | 25134 | 006044H - VAUBAN-CITADELLE FRONT SECOURS PASSAGE DEMI | 33000 | 33000 | 006044H | 170 134,51 € |
| 23 | 324 | 2313 | 25210 | 0012010 - MERIDIENNE OBSERVATOIRE RENOVATION | 34000 | 34000 | 0012010 | 15 737,69 € |
| 23 | 324 | 2313 | 26446 | 006044 - MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUBAN | 33000 | 33000 | 006044 | 116 909,04 € |
| 23 | 324 | 2313 | 26448 | 0013014 - MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION : A | 33000 | 33000 | 0013014 | 271 216,03 € |
| 23 | 324 | 2313 | 27667 | 0014005 - REHABILITATION TOUR DE LA PELOTE | 33000 | 33000 | 0014005 | 71 384,30 € |
| 23 | 412 | 2313 | 20765 | 009002-STADE DE RUGBY ORCHAMPS | 33000 | 33000 | 009002 | 286 850,32 € |
| 23 | 412 | 2313 | 25030 | 009002 - STADE DE RUGBY ORCHAMPS | 30300 | 30300 | 009002 | 12 144,00 € |
| 23 | 413 | 2313 | 25069 | 0012006 - RENOVATION PISCINE CHALEZEULE | 20300 | 20300 | 0012006 | 101 195,20 € |
| 23 | 413 | 2313 | 27796 | 0012006 - RENOVATION PISCINE CHALEZEULE | 30900 | 30900 | 0012006 | 13 923,00 € |
| 23 | 414 | 2313 | 22204 | 007713-REFECTION COMPLEXE SPORTIF ROSEMONT | 30300 | 30300 | 007713 | 20 000,71 € |
| 23 | 422 | 2313 | 17166 | 005044-CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR | 33000 | 33000 | 005044 | 53 000,00 € |
| 23 | 422 | 2313 | 22278 | 007038B-POLE DES TILLEULS - REHABILITATION | 33000 | 33000 | 007038B | 709 217,68 € |
| 23 | 521 | 2313 | 22279 | 0010007-SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES | 33000 | 33000 | 0010007 | 2 855,74 € |
| 23 | 824 | 2313 | 19225 | 008025-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP | 30300 | 30300 | 008025 | 256 532,32 € |
| 23 | 824 | 2313 | 20639 | 006015-PARKING PASTEUR | 30100 | 30100 | 006015 | 633 870,52 € |
| 23 | 824 | 2313 | 20669 | 003605I-PRU PLANOISE - SITE TRIPODE | 30300 | 30300 | 003605I | 189 897,06 € |
| 23 | 824 | 2313 | 20772 | 008018-RESTAURATION QUAI VAUBAN | 33000 | 33000 | 008018 | 691 555,42 € |
| 23 | 824 | 2313 | 22182 | 00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES | 30100 | 30100 | 00612 | 40 407,33 € |
| 23 | 824 | 2313 | 23544 | 003605M-PRU PLANOISE - ILOT OUEST | 30300 | 30300 | 003605M | 1 218,86 € |
| 23 | 824 | 2313 | 23624 | 008025R-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - PONT ET | 35000 | 35000 | 008025R | 2 992,32 € |
| 23 | 824 | 2313 | 25060 | 0012005 - PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES | 35000 | 35000 | 0012005 | 43 022,00 € |
| 23 | 824 | 2313 | 25211 | 0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX | 33000 | 33000 | 0095010 | 28 051,92 € |
| 23 | 824 | 2313 | 26410 | 004821A - SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON | 33000 | 33000 | 004821A | 270,36 € |
| 23 | 824 | 2313 | 26430 | -0012005 - PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES | 33000 | 33000 | 0012005 | 1 874,85 € |
| 23 | 824 | 2313 | 26438 | 0010001 - ZAC PORTE DE VESOU | 30300 | 30300 | 0010001 | 96 547,79 € |
| 23 | 824 | 2313 | 26439 | 0095010A - PRES DE VAUX DEMOLITION RHODIA | 30300 | 30300 | 0095010A | 85 198,07 € |
| 23 | 824 | 2313 | 27721 | 003605N - PRU PLANOISE - AMGTS SECTEUR FORUM | 30300 | 30300 | 003605N | 610 710,57 € |
| 23 | 93 | 2313 | 16999 | 003613-ENERGIES RENOUVELABLES | 30900 | 30900 | 003613 | 24 166,48 € |

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2016
 Budget BUDGET PRINCIPAL
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015**

| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation Libellé | Service | | | Montant voté | |
|--|-----|--------|-------|---|---------|-------|-----------|------------------------|--|
| | | | | | Gest. | Util. | Opération | | |
| 23 | 93 | 2313 | 25118 | 0012019 - CHAUFFERIE BOIS MALLARME | 30900 | 30900 | 0012019 | 29 631,76 € | |
| | | 2313 | | <i>Sous-total de la nature 2313 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - CONSTRUCTIONS : 6 084 865,60 €</i> | | | | | |
| 23 | 824 | 2315 | 16781 | 0099007-ZAC ILOT PASTEUR | 30100 | 30100 | 0099007 | 180 074,14 € | |
| 23 | 824 | 2315 | 16875 | 004813-OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME | 30300 | 30300 | 004813 | 593 145,60 € | |
| 23 | 824 | 2315 | 17369 | 004816-MISE EN SECURITE DES FALAISES RIVOTTE | 35000 | 35000 | 004816 | 48 478,84 € | |
| 23 | 824 | 2315 | 22209 | 006031-LUTTE CONTRE LES INONDATIONS | 30300 | 30300 | 006031 | 227 178,08 € | |
| 23 | 824 | 2315 | 23549 | 003603A-GARE VIOTTE - DEPLACEMENT MONUMENT AUX MORTS | 30300 | 30300 | 003603A | 4 643,66 € | |
| 23 | 824 | 2315 | 24939 | 003603D-GARE VIOTTE - AMENAGEMENTS VOIES PERIPHERIQUE | 30300 | 30300 | 003603D | 30 000,00 € | |
| | | 2315 | | <i>Fin de la nature 2315 IMMO. CORPO. EN COURS - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 1 063 520,32 €</i> | | | | | |
| 23 | 322 | 2318 | 27648 | 005068 - RESERVES COMMUNES DES MUSEES | 52200 | 52200 | 005068 | 9 237,53 € | |
| | | 2318 | | <i>Sous-total de la nature 2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS : 9 237,53 €</i> | | | | | |
| 23 | | | | <i>Sous-total du chapitre 23 : 7 188 488,27 €</i> | | | | | |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT | | | | | | | | 17 611 597,47 € | |

| | |
|---------------------|-------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET PRINCIPAL |
| Section | INVESTISSEMENT |
| Sens | RECETTE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 |
|---|

| Imputation | | | | | Service | | | Montant voté |
|--|-----|--------|-------|---|--|-------|------------------------|-----------------------|
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | |
| 024 | 01 | 024 | 28994 | 004806 - SITE VAUBAN | 30100 | 30100 | 004806 | 1 669 160,00 € |
| 024 | | | | | Sous-total de la nature 024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS (RECETTES) : 1 669 160,00 € | | | 1 669 160,00 € |
| 024 | | | | | Sous-total du chapitre 024 : 1 669 160,00 € | | | 1 669 160,00 € |
| Imputation | | | | | Service | | | Montant voté |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | |
| 13 | 212 | 1311 | 28990 | 00580 - ECOLE NUMERIQUE | 10100 | 10100 | 00580 | 72 000,00 € |
| 13 | 94 | 1311 | 28921 | 0012014I - FISAC TRAMWAY INVESTISSEMENT | 10011 | 10011 | 0012014I | 6 897,00 € |
| 1311 | | | | | Sous-total de la nature 1311 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETAT ET ETABL. NATIONAUX : 78 897,00 € | | | 78 897,00 € |
| 13 | 213 | 1321 | 29078 | 00502 - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT | 33000 | 33000 | 00502 | 15 531,00 € |
| 13 | 324 | 1321 | 25264 | 0096025 - BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES | 33000 | 33000 | 0096025 | 11 544,40 € |
| 13 | 324 | 1321 | 26373 | 006044F - VAUBAN - CITADELLE DEMI BASTION 62 | 33000 | 33000 | 006044F | 83 612,00 € |
| 13 | 823 | 1321 | 22282 | 0010011-LUTTE CONTRE LA RENOUVEE DU JAPON | 34000 | 34000 | 0010011 | 56 838,48 € |
| 13 | 93 | 1321 | 26371 | 0012019 - CHAUFFERIE BOIS MALLARME | 30900 | 30900 | 0012019 | 228 095,70 € |
| 1321 | | | | | Sous-total de la nature 1321 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - ETAT ET ETABL. NATIONAUX : 395 621,58 € | | | 395 621,58 € |
| 13 | 026 | 1322 | 27761 | 006045 - MAISON DU PEUPLE | 33000 | 33000 | 006045 | 243 935,00 € |
| 13 | 422 | 1322 | 27773 | 007038B - PÔLE DES TILLEULS REHABILITATION | 33000 | 33000 | 007038B | 156 760,26 € |
| 13 | 824 | 1322 | 26299 | 003605I - PRU PLANOISE - SITE TRIPODE | 30300 | 30300 | 003605I | 83 600,00 € |
| 13 | 824 | 1322 | 27760 | 006031 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS | 30300 | 30300 | 006031 | 100 000,00 € |
| 13 | 824 | 1322 | 27762 | 003605N - PRU PLANOISE - AMGTS SECTEUR FORUM | 30300 | 30300 | 003605N | 83 400,00 € |
| 13 | 824 | 1322 | 27763 | 004813 - OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME | 30300 | 30300 | 004813 | 33 400,00 € |
| 13 | 824 | 1322 | 27764 | 003605M - PRU PLANOISE-ILOT OUEST | 30300 | 30300 | 003605M | 58 400,00 € |
| 1322 | | | | | Sous-total de la nature 1322 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES- REGIONS : 739 495,26 € | | | 739 495,26 € |
| 13 | 322 | 1323 | 27774 | 0011001 - EP CITADELLE PATRIMOINE MONDIAL | 33000 | 33000 | 0011001 | 14 540,00 € |
| 13 | 823 | 1323 | 23605 | 0087024-AMENAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX | 34000 | 34000 | 0087024 | 30 993,00 € |
| 13 | 824 | 1323 | 25048 | 003605I - PRU PLANOISE-SITE TRIPODE | 30300 | 30300 | 003605I | 9 319,00 € |
| 1323 | | | | | Sous-total de la nature 1323 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENTS : 54 852,00 € | | | 54 852,00 € |
| 13 | 324 | 13251 | 29032 | 006044 - MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUB | 33000 | 33000 | 006044 | 5 000,00 € |
| 13251 | | | | | Sous-total de la nature 13251 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - GFP DE RATTACHEMENT : 5 000,00 € | | | 5 000,00 € |
| 13 | 823 | 1328 | 19278 | 005038-PARC URBAIN ORU PLANOISE | 34000 | 34000 | 005038 | 62 528,82 € |
| 13 | 824 | 1328 | 16714 | 003605-PRU PLANOISE | 30100 | 30100 | 003605 | 70 205,25 € |
| 13 | 824 | 1328 | 23534 | 003605I-PRU PLANOISE - SITE TRIPODE | 30300 | 30300 | 003605I | 485 667,41 € |
| 13 | 824 | 1328 | 25159 | 003605S - PRU PLANOISE-REHABILITATION PARKING CASSIN | 30300 | 30300 | 003605S | 72 584,50 € |
| 13 | 824 | 1328 | 26414 | 0099006 - -ZAC VAL DES GRANDS BAS | 30100 | 30100 | 0099006 | 50 000,00 € |
| 13 | 824 | 1328 | 27591 | 003605K - PRU PLANOISE-RUE DE COLOGNE | 30100 | 30100 | 003605K | 112 402,31 € |
| 13 | 824 | 1328 | 27592 | 003605J - PRU PLANOISE - LIAIS IDF/COLOGNE COLLEGE | 30300 | 30300 | 003605J | 52 666,13 € |
| 13 | 824 | 1328 | 28835 | 003605M - PRU PLANOISE - ILOT OUEST | 30300 | 30300 | 003605M | 101 264,30 € |
| 1328 | | | | | Sous-total de la nature 1328 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES : 1 007 318,72 € | | | 1 007 318,72 € |
| 13 | | | | | Sous-total du chapitre 13 : 2 281 184,56 € | | | 2 281 184,56 € |
| Imputation | | | | | Service | | | Montant voté |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | |
| 16 | 01 | 1641 | 15881 | EMPRUNTS EN EUROS | 20200 | 20200 | | 8 900 000,00 € |
| 1641 | | | | | Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 8 900 000,00 € | | | 8 900 000,00 € |
| 16 | | | | | Sous-total du chapitre 16 : 8 900 000,00 € | | | 8 900 000,00 € |
| Imputation | | | | | Service | | | Montant voté |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | |
| 27 | 213 | 27636 | 23511 | CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES | 21100 | 21100 | | 150 000,00 € |
| 27636 | | | | | Sous-total de la nature 27636 CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES : 150 000,00 € | | | 150 000,00 € |
| 27 | | | | | Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 € | | | 150 000,00 € |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT | | | | | | | 13 000 344,56 € | |

| Collectivité | | VILLE DE BESANCON | | ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 | | | | | |
|--|-----|-------------------|-------|--|---|---------|-----------|-----------------------|--------------|
| Exercice budgétaire | | 2016 | | | | | | | |
| Budget | | BUDGET EAU | | | | | | | |
| Section | | INVESTISSEMENT | | | | | | | |
| Sens | | DEPENSE | | | | | | | |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation | | Service | | | Montant voté |
| | | | | Libellé | Gest. | Util. | Opération | | |
| 20 | | 2031 | 13565 | 00E8017-BARRAGE DE CHENECEY - CREATION D'UNE PASSE A P | 36100 | 36100 | 00E8017 | 9 954,00 € | |
| 20 | | 2031 | 14575 | 00E512 - DOMAINE DE L'EAU | 36100 | 36100 | 00E512 | 12 600,00 € | |
| | | 2031 | | | Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 22 554,00 € | | | | |
| 20 | | | | | Sous-total du chapitre 20 : 22 554,00 € | | | | |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation | | Service | | | Montant voté |
| | | | | Libellé | Gest. | Util. | Opération | | |
| 21 | | 21311 | 7381 | 00E512-DOMAINE DE L'EAU | 36100 | 36100 | 00E512 | 11 437,44 € | |
| | | 21311 | | | Sous-total de la nature 21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION : 11 437,44 € | | | | |
| 21 | | 21351 | 7382 | 00E512-DOMAINE DE L'EAU | 36100 | 36100 | 00E512 | 4 291,00 € | |
| | | 21351 | | | Sous-total de la nature 21351 BAT. D'EXPLOIT. INSTAL. GENERALES - AGENCEMENTS - AMENAG. DES CONST. : 4 291,00 € | | | | |
| 21 | | 21631 | 7384 | 00E512-DOMAINE DE L'EAU | 36100 | 36100 | 00E512 | 9 439,24 € | |
| 21 | | 21531 | 7385 | 00E6004-EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS | 36100 | 36100 | 00E6004 | 21 666,65 € | |
| 21 | | 21531 | 9491 | 00E9003-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX | 36100 | 36100 | 00E9003 | 143 965,19 € | |
| | | 21531 | | | Sous-total de la nature 21531 RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU : 175 071,08 € | | | | |
| 21 | | 2154 | 7386 | 00E512-DOMAINE DE L'EAU | 36100 | 36100 | 00E512 | 20 873,48 € | |
| | | 2154 | | | Sous-total de la nature 2154 MATERIEL INDUSTRIEL : 20 873,48 € | | | | |
| 21 | | 21561 | 7387 | 00E512-DOMAINE DE L'EAU | 36100 | 36100 | 00E512 | 3 350,00 € | |
| | | 21561 | | | Sous-total de la nature 21561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU - MAT. SPECIFIQUE D'EXPLOITATION : 3 350,00 € | | | | |
| 21 | | 2182 | 7388 | 00E512-DOMAINE DE L'EAU | 36100 | 36100 | 00E512 | 54 482,96 € | |
| | | 2182 | | | Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSPORT : 54 482,96 € | | | | |
| 21 | | | | | Sous-total du chapitre 21 : 269 505,96 € | | | | |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation | | Service | | | Montant voté |
| | | | | Libellé | Gest. | Util. | Opération | | |
| 23 | | 2313 | 15583 | 00E14008 - -PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT | 36100 | 36100 | 00E14008 | 308 025,77 € | |
| 23 | | 2313 | 15584 | -00E4804 - MISE EN CONFORMITE STATION CHENECEY | 36100 | 36100 | 00E4804 | 1 753 517,53 € | |
| | | 2313 | | | Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 2 061 543,30 € | | | | |
| 23 | | 2315 | 7404 | 00E94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN | 36100 | 36100 | 00E94034 | 12,03 € | |
| 23 | | 2315 | 7405 | 00E95017-PERIMETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY | 36100 | 36100 | 00E95017 | 23 382,00 € | |
| 23 | | 2315 | 7406 | 00E96047-SYNDICAT MIXTE PARC SCIENTIFIQUE ET INDUSTR. BE | 36100 | 36100 | 00E96047 | 93 350,00 € | |
| 23 | | 2315 | 13567 | -00E13011 - TRANSPORT EN SITE PROPRE BOULOIE CAMPUS | 36100 | 36100 | 00E13011 | 272 551,39 € | |
| | | 2315 | | | Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUES : 389 295,42 € | | | | |
| 23 | | | | | Sous-total du chapitre 23 : 2 450 838,72 € | | | | |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT | | | | | | | | 2 742 898,68 € | |

| | |
|---------------------|-------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET EAU |
| Section | INVESTISSEMENT |
| Sens | RECETTE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016 |
|---|

| Imputation | | | | Service | | | Montant voté | |
|--|-----|--------|------|--|-------|-------|--------------|-----------------------|
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | | Opération |
| 13 | | 13111 | 7361 | 00E5002-RENOVATION DES BRANCHEMENTS PLOMB | 36100 | 36100 | 00E5002 | 27 440,00 € |
| 13 | | 13111 | 7363 | 00E95017-PERIMETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY | 36100 | 36100 | 00E95017 | 23 420,00 € |
| | | 13111 | | <i>Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT- AGENCE DE L'EAU : 50 860,00 €</i> | | | | |
| 13 | | | | <i>Sous-total du chapitre 13 : 50 860,00 €</i> | | | | |
| Imputation | | | | Service | | | Montant voté | |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | | Opération |
| 16 | | 1641 | 7369 | 00E512-DOMAINE DE L'EAU | 36100 | 36100 | 00E512 | 400 000,00 € |
| 16 | | 1641 | 8461 | 00E4804-MISE EN CONFORMITE STATION CHENECEY | 36100 | 36100 | 00E4804 | 1 700 000,00 € |
| 16 | | 1641 | 9490 | 00E9003-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX | 36100 | 36100 | 00E9003 | 200 000,00 € |
| | | 1641 | | <i>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 2 300 000,00 €</i> | | | | |
| 16 | | | | <i>Sous-total du chapitre 16 : 2 300 000,00 €</i> | | | | |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT | | | | | | | | 2 350 860,00 € |

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET ASSAINISSEMENT |
| Section | INVESTISSEMENT |
| Sens | DEPENSE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 |
|---|

| | | | | Imputation | | Service | | | Montant vote |
|--|-----|--------------|-------|--|-------|---------|-----------|---|--------------|
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | | |
| 20 | | 2031 | 11595 | 00A11017-PROJET DE SITE PORT DOUVOT | 36200 | 36200 | 00A11017 | 4 200,00 € | |
| 20 | | 2031 | 11596 | 00A85801-PLAN D'EPANDAGE DES BOUES | 36200 | 36200 | 00A85801 | 2 840,00 € | |
| 20 | | 2031 | 11597 | 00A9001-REPERAGE CARTOGRAPHIQUE DES RESEAUX | 36200 | 36200 | 00A9001 | 22 615,00 € | |
| 20 | | 2031 | 14651 | 00A14008 - PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT | 36200 | 36200 | 00A14008 | 9 147,07 € | |
| 20 | | 2031 | 14657 | 00A513 - DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT | 36200 | 36200 | 00A513 | 2 286,00 € | |
| | | 2031 | | | | | | Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 41 088,07 € | |
| 20 | | | | | | | | Sous-total du chapitre 20 : 41 088,07 € | |
| | | | | Imputation | | Service | | | Montant voté |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | | |
| 21 | | 21311 | 13635 | 00A513 - DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT | 36200 | 36200 | 00A513 | 103 985,76 € | |
| | | 21311 | | | | | | Sous-total de la nature 21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION : 103 985,76 € | |
| 21 | | 21351 | 10567 | 00A86800-TRAVAUX NEUFS - GROSSES REPARATIONS A LA STAT | 36200 | 36200 | 00A86800 | 2 160,26 € | |
| 21 | | 21351 | 11598 | 00A11017-PROJET DE SITE PORT DOUVOT | 36200 | 36200 | 00A11017 | 21 413,54 € | |
| 21 | | 21351 | 12614 | 00A513 - DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT | 36200 | 36200 | 00A513 | 11 497,00 € | |
| | | 21351 | | | | | | Sous-total de la nature 21351 INSTALLATIONS GENERALES - BATIMENTS D'EXPLOITATION : 36 070,79 € | |
| 21 | | 21532 | 7436 | 00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT | 36200 | 36200 | 00A513 | 155,05 € | |
| 21 | | 21532 | 9538 | 00A6004-EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS | 36200 | 36200 | 00A6004 | 28 916,67 € | |
| 21 | | 21532 | 9540 | 00A9003-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX | 36200 | 36200 | 00A9003 | 78 745,95 € | |
| | | 21532 | | | | | | Sous-total de la nature 21532 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT : 107 817,67 € | |
| 21 | | 2154 | 7437 | 00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT | 36200 | 36200 | 00A513 | 40 008,96 € | |
| | | 2154 | | | | | | Sous-total de la nature 2154 MATERIEL INDUSTRIEL : 40 008,96 € | |
| 21 | | 2182 | 7439 | 00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT | 36200 | 36200 | 00A513 | 121 056,89 € | |
| | | 2182 | | | | | | Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSPORT : 121 056,89 € | |
| 21 | | | | | | | | Sous-total du chapitre 21 : 407 940,07 € | |
| | | | | Imputation | | Service | | | Montant voté |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | | |
| 23 | | 2313 | 15670 | 00A14009 --PROJET DE SITE PORT DOUVOT METHANISATION | 36200 | 36200 | 00A14009 | 318 298,86 € | |
| 23 | | 2313 | 15671 | 00A14008 --PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT | 36200 | 36200 | 00A14008 | 302 437,74 € | |
| | | 2313 | | | | | | Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 620 736,60 € | |
| 23 | | 2315 | 7345 | 00A94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN 30300 | 30300 | 30300 | 00A94034 | 192,15 € | |
| 23 | | 2315 | 7346 | 00A96047-SYNDICAT MIXTE PARC SCIENTIFIQUE ETIndustr. BE 30300 | 30300 | 30300 | 00A96047 | 70 000,00 € | |
| 23 | | 2315 | 7450 | 00A89117-TRAVAUX NEUFS, REHABILITATION RESEAU | 36200 | 36200 | 00A89117 | 303 878,65 € | |
| 23 | | 2315 | 10553 | 00A8025A-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BOULEV | 30300 | 30300 | 00A8025A | 1 690,74 € | |
| 23 | | 2315 | 10554 | 00A8025F-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BASSIN | 30300 | 30300 | 00A8025F | 12 105,63 € | |
| 23 | | 2315 | 13640 | 00A13011 --TRANSPORT EN SITE PROPRE BOULOIE CAMPUS | 36200 | 36200 | 00A13011 | 32 364,34 € | |
| | | 2315 | | | | | | Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUES : 420 231,51 € | |
| 23 | | | | | | | | Sous-total du chapitre 23 : 1 040 968,11 € | |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT | | | | | | | | 1 489 996,25 € | |

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET ASSAINISSEMENT |
| Section | INVESTISSEMENT |
| Serie | RECETTE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 |
|---|

| Imputation | | | | | Service | | | Montant voté |
|--|-----|--------|--|--|---------|-------|-----------|--|
| Chap | Fct | Nature | n° LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | |
| 13 | | 13111 | 12812 00A8025F | TCSP - BASSIN MERMOZ | 30300 | 30300 | 00A8025F | 216 398,00 € |
| | | 13111 | Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT- AGENCE DE L'EAU : 216 398,00 € | | | | | |
| 13 | | | | | | | | Sous-total du chapitre 13 : 216 398,00 € |
| Imputation | | | | | Service | | | Montant voté |
| Chap | Fct | Nature | n° LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | |
| 16 | | 1641 | 13643 00A89117 | TRAVAUX NEUFS, REHABILITATION RESEAU | 36200 | 36200 | 00A89117 | 300 000,00 € |
| 16 | | 1641 | 14658 00A9003 | TRAVAUX ANNUELS RESEAUX | 36200 | 36200 | 00A9003 | 78 000,00 € |
| 16 | | 1641 | 14659 00A14008 | PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT | 36200 | 36200 | 00A14008 | 214 000,00 € |
| 16 | | 1641 | 14660 00A14009 | PROJET DE SITE PORT DOUVOT METHANISATION | 36200 | 36200 | 00A14009 | 318 000,00 € |
| | | 1641 | Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 910 000,00 € | | | | | |
| 16 | | | | | | | | Sous-total du chapitre 16 : 910 000,00 € |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT | | | | | | | | 1 126 398,00 € |

| | |
|---------------------|-------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET FORETS |
| Section | INVESTISSEMENT |
| Sens | DEPENSE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016 |
|---|

| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation | | Service | | | Montant voté |
|--|-----|--------|-------|--|--|---------|-------|-----------|---------------------|
| | | | | Libellé | | Gest. | UJL | Opération | |
| 21 | | 2128 | 7289 | 00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES | | 34000 | 34000 | 00F514 | 14 106,22 € |
| | | 2128 | | <i>Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 14 106,22 €</i> | | | | | |
| 21 | | 2151 | 7291 | 00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES | | 34000 | 34000 | 00F514 | 13 500,00 € |
| | | 2151 | | <i>Sous-total de la nature 2151 RESEAUX DE VOIRIE : 13 500,00 €</i> | | | | | |
| 21 | | 2152 | 7292 | 00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES | | 34000 | 34000 | 00F514 | 11 215,65 € |
| | | 2152 | | <i>Sous-total de la nature 2152 IMMOB. CORPORELLES - INSTALLATIONS DE VOIRIE : 11 215,65 €</i> | | | | | |
| 21 | | 2158 | 7293 | 00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES | | 34000 | 34000 | 00F514 | 6 094,30 € |
| | | 2158 | | <i>Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 6 094,30 €</i> | | | | | |
| 21 | | 2182 | 14357 | 00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES | | 34000 | 34000 | 00F514 | 60 000,00 € |
| | | 2182 | | <i>Sous-total de la nature 2182 IMMOB. CORPO. - MAT. DE TRANSPORT : 60 000,00 €</i> | | | | | |
| 21 | | | | <i>Sous-total du chapitre 21 : 104 916,17 €</i> | | | | | |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT | | | | | | | | | 104 916,17 € |

| | |
|---------------------|-------------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET CHAUFFAGE URBAIN |
| Section | INVESTISSEMENT |
| Serie | DEPENSE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 |
|---|

| Imputation | | | | | Service | | | Montant voté |
|--|------|--------|----------|--|---------|-------|-----------|-----------------------|
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | |
| 20 | 2031 | 11216 | 00C7031 | CHAUF URB-DESS ENERGETIQ PLANOISE HDC | 30900 | 30900 | 00C7031 | 22 294,00 € |
| <i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 22 294,00 €</i> | | | | | | | | |
| <i>Sous-total du chapitre 20 : 22 294,00 €</i> | | | | | | | | |
| Imputation | | | | | Service | | | Montant voté |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | |
| 21 | 2188 | 3101 | 00C500 | DOMAINE DU CHAUFFAGE URBAIN | 30900 | 30900 | 00C500 | 1 354,00 € |
| <i>Sous-total de la nature 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 1 354,00 €</i> | | | | | | | | |
| <i>Sous-total du chapitre 21 : 1 354,00 €</i> | | | | | | | | |
| Imputation | | | | | Service | | | Montant voté |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Libellé | Gest. | Util. | Opération | |
| 23 | 2313 | 3102 | 00C2605 | CHAUFFERIE BOIS CHAUFFAGE URBAIN | 30900 | 30900 | 00C2605 | 35 293,88 € |
| 23 | 2313 | 6186 | 00C10003 | CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFFAGE | 30900 | 30900 | 00C10003 | 1 087 914,94 € |
| <i>Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 1 123 208,82 €</i> | | | | | | | | |
| 23 | 2315 | 3107 | 00C3605 | PRU PLANOISE | 30900 | 30900 | 00C3605 | 38 924,92 € |
| 23 | 2315 | 3109 | 00C5057 | ADAPTATION CONFORMITE (30 ans) | 30900 | 30900 | 00C5057 | 240 176,79 € |
| 23 | 2315 | 3111 | 00C6794 | ADAPTATION CONFORMITE (15 ANS) | 30900 | 30900 | 00C6794 | 75 300,40 € |
| 23 | 2315 | 3115 | 00C64034 | ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN) | 30900 | 30900 | 00C64034 | 9 787,92 € |
| <i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 364 190,03 €</i> | | | | | | | | |
| <i>Sous-total du chapitre 23 : 1 487 398,85 €</i> | | | | | | | | |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT | | | | | | | | 1 511 046,85 € |

| | |
|---------------------|-------------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET CHAUFFAGE URBAIN |
| Section | INVESTISSEMENT |
| Sens | RECETTE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016 |
|---|

| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation | | Service | | | Montant voté |
|--|-----|--------|------|--|---------|---------|-----------|-----------------------|--------------|
| | | | | Libellé | Gest. | Util. | Opération | | |
| 13 | | 1311 | 6181 | 00C94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN | 30900 | 30900 | 00C94034 | 940 500,00 € | |
| 13 | | 1311 | 7191 | 00C3605-PRU PLANOISE | 30900 | 30900 | 00C3605 | 195 000,00 € | |
| 13 | | 1311 | 8197 | 00C10003-CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFFAGE | 30900 | 30900 | 00C10003 | 2 188 015,10 € | |
| | | 1311 | | <i>Sous-total de la nature 1311 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT : 3 321 515,10 €</i> | | | | | |
| 13 | | 1313 | 9212 | CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE | 30900 | 30900 | 00C10003 | 80 000,00 € | |
| | | 1313 | | <i>Sous-total de la nature 1313 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS : 80 000,00 €</i> | | | | | |
| 13 | | 1318 | 3084 | 00C3605-PRU PLANOISE | 30900 | 30900 | 00C3605 | 48 739,88 € | |
| | | 1318 | | <i>Sous-total de la nature 1318 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AUTRES : 48 739,88 €</i> | | | | | |
| 13 | | | | <i>Sous-total du chapitre 13 : 3 450 254,98 €</i> | | | | | |
| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation | Service | | | Montant voté | |
| | | | | Libellé | Gest. | Util. | Opération | | |
| 27 | | 2762 | 3119 | 00C5059-CHAUFFAGE URBAIN | 30900 | 30900 | 00C5059 | 217 800,00 € | |
| | | 2762 | | <i>Sous-total de la nature 2762 CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE T.V.A. : 217 800,00 €</i> | | | | | |
| 27 | | | | <i>Sous-total du chapitre 27 : 217 800,00 €</i> | | | | | |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT | | | | | | | | 3 668 054,98 € | |

| | |
|---------------------|-------------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET ZA THOMAS EDISON |
| Section | FONCTIONNEMENT |
| Service | DEPENSE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 |
|---|

| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation | Libellé | Service | | | Montant voté |
|--|-----|--------|------|------------|--|---------|-------|-----------|---------------------|
| | | | | | | Gest. | Util. | Opération | |
| 011 | | 605 | 6041 | | MATERIELS EQUIPEMENTS ET TRAVAUX | 30300 | 30300 | | 109 793,82 € |
| | | 605 | | | <i>Sous-total de la nature 605 MATERIELS EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : 109 793,82 €</i> | | | | |
| 011 | | 608 | 6042 | | FRAIS ACCESSOIRES | 30300 | 30300 | | 1 880,00 € |
| | | 608 | | | <i>Sous-total de la nature 608 FRAIS ACCESSOIRES : 1 880,00 €</i> | | | | |
| 011 | | | | | <i>Sous-total du chapitre 011 : 111 673,82 €</i> | | | | |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | 111 673,82 € |

| | |
|---------------------|-------------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET ZA THOMAS EDISON |
| Section | FONCTIONNEMENT |
| Spéc | RECETTE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 |
|---|

| Chap | Fct | Nature | n° LC | Imputation | Libelle | Service | | | Montant voté |
|--|-----|--------|-------|------------|--|---------|-------|-----------|---|
| | | | | | | Gest. | Util. | Operation | |
| 70 | | 7015 | 6040 | | VENTES DE TERRAINS AMENAGES | 30100 | 30100 | | 212 887,00 € |
| | | 7015 | | | <i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 212 887,00 €</i> | | | | |
| 70 | | | | | | | | | <i>Sous-total du chapitre 70 : 212 887,00 €</i> |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | 212 887,00 € |

| | |
|---------------------|--------------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET ZA MADELEINE BRES |
| Section | FONCTIONNEMENT |
| Sous | DEPENSE |

| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 |
|---|

| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation | Libellé | Service | | | Montant voté |
|--|-----|--------|------|------------|--|---------|-------|-----------|---------------------|
| | | | | | | Gest. | Util. | Opération | |
| 011 | | 6045 | 1003 | | ACHATS ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMEN | 30300 | 30300 | | 10 000,00 € |
| | | 6045 | | | <i>Sous-total de la nature 6045 ACHATS ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER) :</i> | | | | <i>10 000,00 €</i> |
| 011 | | 605 | 1004 | | ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX | 30300 | 30300 | | 106 422,25 € |
| | | 605 | | | <i>Sous-total de la nature 605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX :</i> | | | | <i>106 422,25 €</i> |
| 011 | | 608 | 1005 | | FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT | 30300 | 30300 | | 10 000,00 € |
| | | 608 | | | <i>Sous-total de la nature 608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT :</i> | | | | <i>10 000,00 €</i> |
| 011 | | | | | <i>Sous-total du chapitre 011 :</i> | | | | <i>126 422,25 €</i> |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | 126 422,25 € |

| | |
|---------------------|--------------------------|
| Collectivité | VILLE DE BESANCON |
| Exercice budgétaire | 2016 |
| Budget | BUDGET ZA MADELEINE BRES |
| Section | FONCTIONNEMENT |
| Sens | RECETTE |

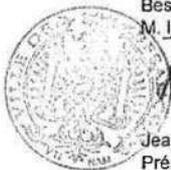
| |
|---|
| ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 015 |
|---|

| Chap | Fct | Nature | n°LC | Imputation | Libellé | Service | | | Montant voté |
|--|-----|--------|------|------------|---|---------|-------|-----------|---|
| | | | | | | Gest. | Util. | Opération | |
| 70 | | 7015 | | 1002 | VENTES DE TERRAINS AMENAGES | 30100 | 30100 | | 495 900,00 € |
| | | 7015 | | | <i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES :</i> | | | | 495 900,00 € |
| 70 | | | | | | | | | <i>Sous-total du chapitre 70 :</i> 495 900,00 € |
| TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | 495 900,00 € |

Ville de Besançon

**RECAPITULATIF DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015**

| INTITULE | | MONTANT |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| BUDGET PRINCIPAL | INVESTISSEMENT | 17 611 597,47 |
| BUDGET EAU | INVESTISSEMENT | 2 742 898,68 |
| BUDGET ASSAINISSEMENT | INVESTISSEMENT | 1 489 996,25 |
| BUDGET FORETS | INVESTISSEMENT | 104 916,17 |
| BUDGET CHAUFFAGE URBAIN | INVESTISSEMENT | 1 511 046,85 |
| | Sous-total INVESTISSEMENT | 23 460 455,42 |
| ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON | FONCTIONNEMENT | 111 673,82 |
| ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES | FONCTIONNEMENT | 126 422,25 |
| | Sous-total FONCTIONNEMENT | 238 096,07 |
| | TOTAL GENERAL | 23 698 551,49 |



Besançon, le
M. le Maire,

18 JAN. 2016

Jean-Louis Fousseret
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Madame la Cheffe de Service Comptable,

Monique BAUDRAS

Ville de Besançon

**RECAPITULATIF DES RECETTES ENGAGEES NON MANDATEES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015**

| INTITULE | | MONTANT |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| BUDGET PRINCIPAL | INVESTISSEMENT | 13 000 344,56 |
| BUDGET EAU | INVESTISSEMENT | 2 350 860,00 |
| BUDGET ASSAINISSEMENT | INVESTISSEMENT | 1 126 398,00 |
| BUDGET CHAUFFAGE URBAIN | INVESTISSEMENT | 3 668 054,98 |
| | Sous-total INVESTISSEMENT | 20 145 657,54 |
| ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON | FONCTIONNEMENT | 212 887,00 |
| ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES | FONCTIONNEMENT | 495 900,00 |
| | Sous-total FONCTIONNEMENT | 708 787,00 |
| | TOTAL GENERAL | 20 854 444,54 |

Besançon, le
M. le Maire,

18 JAN. 2016



Jean-Louis Fousseret

Jean-Louis Fousseret
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Madame la Cheffe de Service Comptable,

Monique Baudras

Monique BAUDRAS

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
BUDGET PRIMITIF 2016**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015**

| REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 04/04/2016 | |
|---|------------------|
| Résultat de fonctionnement 2015 | |
| A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint) | -59 895.09 |
| B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002) | 59 895.09 |
| C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) | 0.00 |
| Investissement | |
| D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2015</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) | 80 368.83 |
| E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2015 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) | |
| Excédent d'investissement F=D+E | 80 368.83 |
| REPRISE ANTICIPEE =C+G+H | 0.00 |
| 1) Prévision en R001 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F) | 80 368.83 |
| 2) H = Report en fonctionnement R 002 (2) | 0.00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | 0.00 |



Etabli le 22 janvier 2016
Le Maire,

J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le
La Cheffe de Service Comptable,

M. BAUDRAS

L'Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques

Sophie LAUPRETTE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
 (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

| BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2015 | | | |
|---|-------------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses | RESULTAT DE L'EXERCICE | |
| | | Recettes | Résultat ou solde (A)* |
| TOTAL DU BUDGET | 371 532.25 | 451 901.08 | 80 368.83 |
| Fonctionnement | 370 434.68 | 310 539.59 | -59 895.09 |
| Investissement | 1 097.57 | 20 133.48 | 19 035.91 |
| 002 Résultat reporté N-1 | | 59 895.09 | 59 895.09 |
| 001 Solde d'investissement N-1 | | 61 332.92 | 61 332.92 |

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Dépenses engagées non mandatées |
|----------------------------------|--|-------------------|-------------------|---------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 011 | Charges à caractère général | 142 734.09 | 98 083.31 | |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 260 750.00 | 252 288.88 | |
| 014 | Atténuation de produits | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 20 064.00 | 20 062.49 | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | | | |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | | | |
| 66 | Charges financières | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 100.00 | | |
| TOTAL | | 423 648.09 | 370 434.68 | |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2015

| RESTES A REALISER | | RESULTAT CUMULE = (A) + (B) | |
|-------------------|----------|-----------------------------|---------|
| Dépenses | Recettes | EXCEDENT | DEFICIT |
| | | 80 368.83 | |
| | | 80 368.83 | |

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Titres restant à émettre |
|----------------------------------|--|-------------------|-------------------|--------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 59 895.09 | 59 895.09 | |
| 013 | Atténuations de charges | 500.00 | 1 392.34 | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 70 | Produits des sces, du domaine et vres diverses | 82 253.00 | 117 846.20 | |
| 73 | Impôts et taxes | | | |
| 74 | Dotations et participations | 281 000.00 | 191 301.05 | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | | |
| 76 | Produits financiers | | | |
| 77 | Produits exceptionnels | | | |
| TOTAL | | 423 648.09 | 370 434.68 | |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2015

DEPENSES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Dépenses engagées non mandatées |
|---------------------------------|---|------------------|-----------------|---------------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 001 | Solde d'investissement N-1 | | | |
| 020 | Dépenses imprévues | | | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | | | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 30 000.00 | | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 52 396.92 | 1 097.57 | |
| 23 | Immobilisations en cours | | | |
| 26 | Part. et créances rattachées à des participations | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | |
| TOTAL | | 82 396.92 | 1 097.57 | |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2015

RECETTES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Titres restant à émettre |
|---------------------------------|--|------------------|------------------|--------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 001 | Solde d'exécution N-1 | 61 332.92 | 61 332.92 | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | | |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | | 20 062.49 | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 20 064.00 | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | | | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 1 000.00 | 70.99 | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | |
| TOTAL | | 82 396.92 | 81 466.40 | |

Etabli le 22 janvier 2016
Le Maire,



J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le
La Cheffe de Service Comptable,
L'inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques

M. BAUDRAS Sophie LAUPRETE

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS
BUDGET PRIMITIF 2016**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015**

| REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 04/04/2016 | |
|--|-----------|
| Résultat de fonctionnement 2015 | |
| <u>A/ Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint) | 61 249.38 |
| <u>B/ Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002) | 0.00 |
| C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) | 61 249.38 |
| Investissement | |
| <u>D/ Solde d'exécution d'investissement 2015</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) | |
| <u>E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2015 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) | |
| <u>E/ Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2015 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) | |

Etabli le 29 février 2016
Le Maire,



J.L. FOUSSET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le
Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
 (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS - EXECUTION DU BUDGET 2015

| | RESULTAT DE L'EXERCICE | |
|--------------------------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses | Résultat ou solde (A)* |
| TOTAL DU BUDGET | 9 898.84 | 61 249.38 |
| Fonctionnement | 4 949.42 | 61 249.38 |
| Investissement | 66 198.80 | 4 949.42 |
| 002 Résultat reporté N-1 | 4 949.42 | -4 949.42 |
| 001 Solde d'investissement N-1 | | |

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Dépenses engagées non mandatées |
|----------------------------------|--|------------------|-----------------|---------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 011 | Charges à caractère général | | | |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | | | |
| 014 | Atténuation de produits | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 66 198.80 | 4 949.42 | |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | | | |
| 66 | Charges financières | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | | | |
| TOTAL | | 66 198.80 | 4 949.42 | |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS - EXECUTION DU BUDGET 2015

| RESTES A REALISER | | RESULTAT CUMULE = (A) + (B) | |
|-------------------|----------|-----------------------------|---------------------|
| Dépenses | Recettes | Solde (B)* | EXCEDENT DEFICIT |
| | | | 61 249.38 |
| | | | 61 249.38 |
| | | | |

T
F
I

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Titres restant à émettre |
|----------------------------------|--|------------------|------------------|--------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | | |
| 013 | Atténuations de charges | | | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 70 | Produits des sces, du domaine et vtes diverses | 66 198.80 | 66 198.80 | |
| 73 | Impôts et taxes | | | |
| 74 | Dotations et participations | | | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | | |
| 76 | Produits financiers | | | |
| 77 | Produits exceptionnels | | | |
| TOTAL | | 66 198.80 | 66 198.80 | |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS - EXECUTION DU BUDGET 2015

DEPENSES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Dépenses engagées non mandatées |
|---------------------------------|---|------------------|-----------------|---------------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 001 | Solde d'investissement N-1 | 4 949.42 | 4 949.42 | |
| 020 | Dépenses imprévues | | | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | | | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | | | |
| 26 | Part. et créances rattachées à des participations | 66 199.00 | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | |
| TOTAL | | 71 148.42 | 4 949.42 | |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS - EXECUTION DU BUDGET 2015

RECETTES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Titres restant à émettre |
|---------------------------------|--|-------------------|-----------------|--------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 001 | Solde d'exécution N-1 | | | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | | |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | | 4 949.42 | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 66 198.80 | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | | | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | 66 199.00 | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | |
| TOTAL | | 132 397.80 | 4 949.42 | |

Etabli le 29 février 2016
Le Maire,



J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le
Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON
BUDGET PRIMITIF 2016**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015**

| REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 04/04/2016 | |
|--|------------|
| Résultat de fonctionnement 2015 | |
| A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint) | 0.00 |
| B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002) | 0.00 |
| C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) | 0.00 |
| Investissement | |
| D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2015</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) | 101 213.18 |
| E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2015 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) | |
| E/ <u>Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2015 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) | 101 213.18 |

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2015 un besoin d'autofinancement de 101 213,18 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.



Etabli le 22 janvier 2016
Le Maire,

J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le
La Cheffe de Service Comptable,

M. BAUDRAS
L'Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques

Sophie LAUPRETE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

| BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2015 | | | |
|---|------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses | RESULTAT DE L'EXERCICE | |
| | | Recettes | Résultat ou solde (A)* |
| TOTAL DU BUDGET | 101 213.18 | | -101 213.18 |
| Fonctionnement | | | |
| Investissement | | | |
| 002 Résultat reporté N-1 | | | |
| 001 Solde d'investissement N-1 | 101 213.18 | | -101 213.18 |

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Dépenses engagées non mandatées |
|----------------------------------|--|-------------------|---------|---------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 011 | Charges à caractère général | 111 673.82 | | 111 673.82 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | | | |
| 014 | Atténuation de produits | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 101 213.18 | | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | | | |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | | | |
| 66 | Charges financières | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | | | |
| TOTAL | | 212 887.00 | | 111 673.82 |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2015

| RESTES A REALISER | | RESULTAT CUMULE = (A) + (B) | |
|-------------------|-------------------|-----------------------------|-------------|
| Dépenses | Recettes | EXCEDENT | DEFICIT |
| 111 673.82 | 212 887.00 | 101 213.18 | |
| 111 673.82 | 212 887.00 | 101 213.18 | -101 213.18 |

T
F
I

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Titres restant à émettre |
|----------------------------------|--|-------------------|---------|--------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | | |
| 013 | Atténuations de charges | | | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 70 | Produits des sces, du domaine et vtes diverses | 212 887.00 | | 212 887.00 |
| 73 | Impôts et taxes | | | |
| 74 | Dotations et participations | | | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | | |
| 76 | Produits financiers | | | |
| 77 | Produits exceptionnels | | | |
| TOTAL | | 212 887.00 | | 212 887.00 |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2015

DEPENSES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Dépenses engagées non mandatées |
|---------------------------------|---|-------------------|-------------------|---------------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 001 | Solde d'investissement N-1 | 101 213.18 | 101 213.18 | |
| 020 | Dépenses imprévues | | | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | | | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | | | |
| 26 | Part. et créances rattachées à des participations | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | |
| TOTAL | | 101 213.18 | 101 213.18 | |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2015

RECETTES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Titres restant à émettre |
|---------------------------------|--|-------------------|---------|--------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 001 | Solde d'exécution N-1 | | | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 101 213.18 | | |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | | | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | | | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | |
| TOTAL | | 101 213.18 | | |

Etabli le 22 janvier 2016
Le Maire,



J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le
La Cheffe de Service Comptable,

M. BAUDRAS

Comptable
des Finances Publiques

Sophie LAURENT

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES
BUDGET PRIMITIF 2016**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015**

| REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 04/04/2016 | |
|--|-------------|
| Résultat de fonctionnement 2015 | |
| A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint) | 0.00 |
| B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002) | 0.00 |
| C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) | 0.00 |
| Investissement | |
| D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2015</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) | -369 477.75 |
| E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2015 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) | |
| E/ <u>Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2015 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1) | 369 477.75 |

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2015 un besoin d'autofinancement de 369 477,75 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.



Etabli le 229 janvier 2016
Le Maire

J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le
La Cheffe de Service Comptable,

M. BAUDRAS
Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques

Sophie LAUPRETE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt€, subvention€ ou autofinancement€
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

| BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2015 | | | |
|--|------------------------|-----------------|------------------------|
| | RESULTAT DE L'EXERCICE | | |
| | Dépenses | Recettes | Résultat ou solde (A)* |
| TOTAL DU BUDGET | 376 304.83 | 6 827.08 | -369 477.75 |
| Fonctionnement | 6 827.08 | 6 827.08 | |
| Investissement | 6 827.08 | | -6 827.08 |
| 002 Résultat reporté N-1 | | | |
| 001 Solde d'investissement N-1 | 362 650.67 | | -362 650.67 |

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Dépenses engagées non mandatées |
|----------------------------------|--|-------------------|-----------------|---------------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 011 | Charges à caractère général | 133 249.33 | 6 827.08 | 126 422.25 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | | | |
| 014 | Atténuation de produits | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 369 477.75 | | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | | | |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | | | |
| 66 | Charges financières | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | | | |
| TOTAL | | 502 727.08 | 6 827.08 | 126 422.25 |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2015

| RESTES A REALISER | | Solde (B)* | RESULTAT CUMULE = (A) + (B) | |
|-------------------|------------|------------|-----------------------------|-------------|
| Dépenses | Recettes | | EXCEDENT | DEFICIT |
| 126 422.25 | 495 900.00 | 369 477.75 | | |
| 126 422.25 | 495 900.00 | 369 477.75 | 369 477.75 | |
| | | | | -369 477.75 |

T
F
I

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Titres restant à émettre |
|----------------------------------|--|-------------------|-----------------|--------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | | |
| 013 | Atténuations de charges | 6 827.08 | 6 827.08 | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 70 | Produits des sces, du domaine et vtes diverses | 495 900.00 | | 495 900.00 |
| 73 | Impôts et taxes | | | |
| 74 | Dotations et participations | | | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | | |
| 76 | Produits financiers | | | |
| 77 | Produits exceptionnels | | | |
| TOTAL | | 502 727.08 | 6 827.08 | 495 900.00 |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2015

DEPENSES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Dépenses engagées non mandatées |
|---------------------------------|---|-------------------|-------------------|---------------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 001 | Solde d'investissement N-1 | 362 650.67 | 362 650.67 | |
| 020 | Dépenses imprévues | | | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | | | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 6 827.08 | 6 827.08 | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | | | |
| 26 | Part. et créances rattachées à des participations | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | |
| TOTAL | | 369 477.75 | 369 477.75 | |

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2015

RECETTES

| Chap./Articles | Libellé | Prévu | Réalisé | Titres restant à émettre |
|---------------------------------|--|-------------------|---------|--------------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 001 | Solde d'exécution N-1 | | | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 369 477.75 | | |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | | | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | | | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | |
| TOTAL | | 369 477.75 | | |

Etabli le 22 janvier 2016
Le Maire,



J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le
La Cheffe de Service Comptable,

M. BAUDRAS
L'Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques

Sophie LAUPRETE

Annexe C

Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes**1 - Services publics industriels et commerciaux**

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville, sur des données rétrospectives.

** Service de l'Eau*

- gestion financière : 4 %
- gestion administrative, informatique et du personnel : 19 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 34 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 27 %
- mise à disposition locaux et parking : 15 %
- études et suivi de chantiers : 1 %

** Service de l'Assainissement*

- gestion financière : 5 %
- gestion administrative, informatique et du personnel : 13 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 28 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 32 %
- mise à disposition locaux et parking : 10 %
- études et suivi de chantiers : 12 %

** Service du chauffage urbain*

- prestations administratives et financières : 21 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 8 %
- mise à disposition et gestion du personnel : 71 %

2 - Services publics administratifs

Il s'agit des contributions des deux budgets annexes dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal.

Pour le budget Forêts, par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux.

Pour le budget Archéologie préventive, la contribution est actualisée chaque année suivant des éléments tirés notamment de la comptabilité analytique de la Ville.

** Service Forêts*

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : 65 %
- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : 35 %.

** Service Archéologie préventive*

- prestations administratives et financières : 22 %
- charges générales et services centraux : 32 %
- gestion du personnel : 39 %
- prestations techniques : 7 %

3 - Contribution du service Assainissement au Service Eau

Une contribution est versée par le service Assainissement au service de l'Eau qui assure la gestion administrative et financière du service commercial commun à ces deux services (abonnements, facturations, réclamations, ...). La comptabilité analytique permet d'évaluer cette participation comme suit :

- mise à disposition de personnel : 80 %
- gestion du personnel : 6 %
- charges des services centraux : 14 %



Annexe D

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE BUDGET 2016 DE LA VILLE DE BESANCON

Le budget général de la Ville compte 10 budgets, un budget principal et 9 budgets annexes (Eau, Assainissement, Chauffage Urbain, Forêts, Archéologie Préventive, 4 zones d'activités).

Tous mouvements confondus, le budget s'équilibre à 302,5 M€ (contre 311,6 M€ en 2015), dont 110,0 M€ pour l'investissement et 192,5 M€ pour le fonctionnement. La baisse du volume des crédits du Budget primitif 2016 par rapport à celui de 2015 s'explique principalement par les incidences budgétaires liées aux mutualisations de services et les transferts compétences décidés avec l'Agglomération du Grand Besançon.

La part du budget principal s'élève à 264,0 M€ (soit 87,3 % du budget général), les budgets annexes représentant quant à eux 38,5 M€. **En mouvements réels uniquement, les dépenses du budget général 2016 s'élèvent à 226,5 M€.**

**Comparaison
Budget primitif 2015 / Budget primitif 2016
Budget général**
(opération réelles, y compris gestion active de la dette et hors mouvements de reprise)

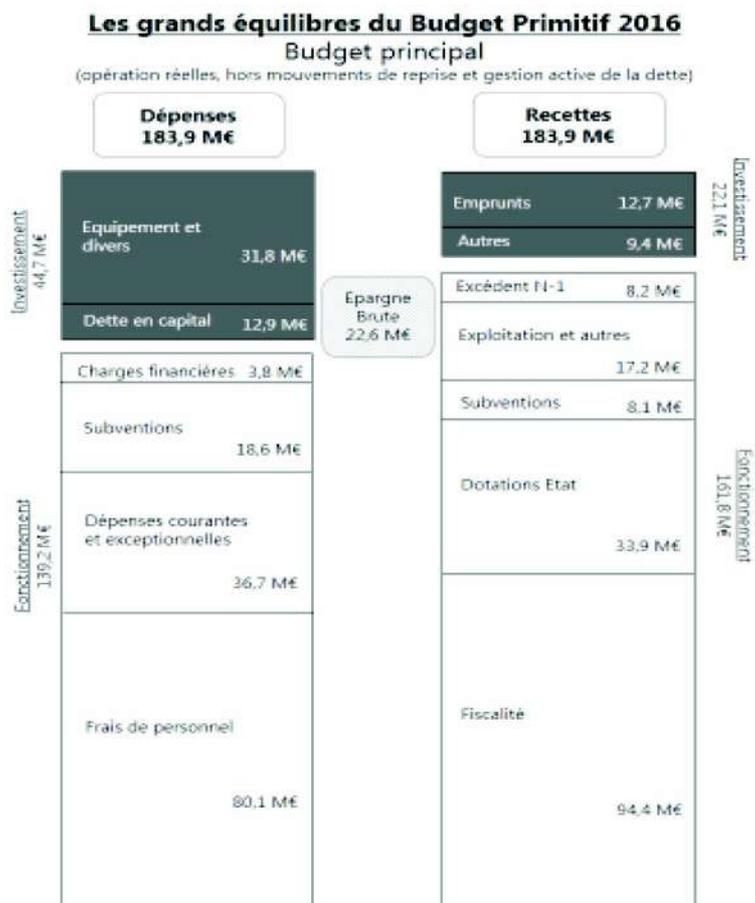
| | Budget Primitif 2015 246,8 M€ | Budget Primitif 2016 226,5 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|--|----------------------------------|--------|------------------|--------|-----------------------------|---------|------------------|---------|-------------------------|-----------------|--|------------------------|--------|------------------|--------|-----------------------------|---------|------------------|---------|-------------------------|-----------------|
| Budgets annexes 32,3 M€ | <table border="1"> <tr><td>Autres budgets annexes</td><td align="right">1,1 M€</td></tr> <tr><td>Chauffage urbain</td><td align="right">2,1 M€</td></tr> <tr><td>Service de l'Assainissement</td><td align="right">13,3 M€</td></tr> <tr><td>Service de l'Eau</td><td align="right">15,8 M€</td></tr> <tr><td>Budget principal</td><td align="right">214,5 M€</td></tr> </table> | Autres budgets annexes | 1,1 M€ | Chauffage urbain | 2,1 M€ | Service de l'Assainissement | 13,3 M€ | Service de l'Eau | 15,8 M€ | Budget principal | 214,5 M€ | <table border="1"> <tr><td>Autres budgets annexes</td><td align="right">1,7 M€</td></tr> <tr><td>Chauffage urbain</td><td align="right">2,7 M€</td></tr> <tr><td>Service de l'Assainissement</td><td align="right">11,7 M€</td></tr> <tr><td>Service de l'Eau</td><td align="right">11,0 M€</td></tr> <tr><td>Budget principal</td><td align="right">199,4 M€</td></tr> </table> | Autres budgets annexes | 1,7 M€ | Chauffage urbain | 2,7 M€ | Service de l'Assainissement | 11,7 M€ | Service de l'Eau | 11,0 M€ | Budget principal | 199,4 M€ |
| Autres budgets annexes | 1,1 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Chauffage urbain | 2,1 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Service de l'Assainissement | 13,3 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Service de l'Eau | 15,8 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Budget principal | 214,5 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Autres budgets annexes | 1,7 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Chauffage urbain | 2,7 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Service de l'Assainissement | 11,7 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Service de l'Eau | 11,0 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Budget principal | 199,4 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Budgets annexes 27,1 M€ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |



Le Budget principal s'équilibre à hauteur de 264 M€, contre 268,3 M€ en 2015. Hors gestion active de la dette et mouvements de reprises, il s'établit à 183,9 M€, contre 195,4 M€ en 2015. A périmètre constant, il est en baisse de 2 M€ environ.

Le Budget primitif est un **budget de mobilisation**, en réponse à des enjeux forts : d'une part, celui de la réforme territoriale, qui oblige plus que jamais à conforter le rôle de Besançon et de son Agglomération dans une région élargie ; et d'autre part, l'enjeu de la baisse des dotations de l'Etat, qui pèse lourdement sur les budgets communaux (-3,5 M€ en 2016).

Pour autant, le budget 2016 permet de préserver les priorités politiques (l'éducation, la politique de la ville, la politique sociale et la sécurité, dans le cadre plus général du pacte municipal républicain et du développement durable), de poursuivre l'action de la ville et son investissement dynamique, dans un équilibre entre proximité et rayonnement, mais également pour maintenir les taux communaux de fiscalité directe.





LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits prévus au Budget Primitif 2016 et par rapport à la population totale 2013 en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne des 34 villes de plus de 100 000 à 300 000 habitants de la métropole (source SFL : Budget primitif 2015). Il convient de souligner que ces données, en plus d'être décalées d'une année, ne tiennent pas compte des contextes différents (mode de gestion, population, service rendu...).

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...). L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler). 62% de l'encours sont à taux fixes, 28 % à taux variables et 10% correspondent à des emprunts revolving.

Les encours de dette au 1^{er} janvier 2016 s'établissent comme suit :

- . Budget principal : 123 637 379,52 €
- . Service de l'Eau : 9 271 006,02 €
- . Service de l'Assainissement : 11 904 43179 €
- . Budget Forêts : 41 340,69 €
- . Budget Chauffage Urbain : 16 818 128,69 €

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées récemment. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue pour 2016 par la Ville au titre du budget principal.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité**

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.



L'encours de dette garantie au 1^{er} janvier 2016 s'élève à 92 192 468,20 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 11,73 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **Les subventions versées dans le cadre du budget**

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment au titre de l'urbanisme, produit des amendes de police, taxe de séjour ...). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation, taxe habitation logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties). En 2016, la Ville maintiendra les taux communaux de fiscalité directe pour la cinquième année consécutive (et la septième année s'agissant de la taxe d'habitation).

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

«**M. LE MAIRE** : On va passer maintenant à l'examen du budget mais auparavant je voudrais faire une déclaration au nom des élus bisontins de la majorité de gauche, et peut-être au nom d'autres s'ils veulent s'y joindre, une déclaration solennelle sur la baisse des dotations aux collectivités, puisque depuis 2014 l'Etat a lancé, vous le savez, un grand plan de réduction des dépenses publiques à hauteur de 50 milliards sur 3 ans, 2015-2017.

Les collectivités locales sont donc directement et lourdement impactées, puisque la réduction de la dotation globale de fonctionnement, plus connue sous le nom de DGF, versée par l'Etat aux collectivités s'élève à 10,7 milliards d'euros, soit près de 3,6 milliards d'euros chaque année. A cette mesure est venue se greffer dès 2014 une première réduction de près de 1,5 milliard d'euros. On a déjà eu l'occasion de le dire et de le répéter, cette baisse drastique et abrupte des dotations a des conséquences directes sur le fonctionnement et l'investissement des collectivités. A titre d'exemple, l'investissement des communes aurait reculé en 2014 de près de 12,4 %. Le fonctionnement des collectivités est également voué à être très impacté, tant par la baisse du soutien apporté aux structures locales que par leur capacité à recruter et donc à maintenir, ce pour quoi nous sommes élus d'ailleurs, un service public de qualité et de proximité. Pour Besançon, vous le savez, mais je veux le redire d'une façon solennelle afin que chacun en ait bien conscience, les incidences se chiffrent en millions d'euros. Entre 2013 et 2017 c'est - 28 millions d'euros, 15 millions d'euros depuis 2014 + 900 000 € liés à la réforme des critères d'octroi de la dotation globale de fonctionnement + aux alentours en année pleine de 900 000 € pour financer la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Même si chacun comprend -et je l'ai déjà dit, nous comprenons- la nécessité de participer à l'effort de redressement des comptes publics qui étaient bien mal, la situation imposée aux collectivités, il faut le rappeler, n'est pas acceptable actuellement. Elle est même devenue intenable puisque nous devons, vous le savez, avoir des budgets en équilibre. Des alertes ont été lancées à de nombreuses reprises par les élus, tant au niveau local bien sûr, individuellement mais aussi comme nous avons pu le faire au travers des actions menées par toutes les associations de collectivités comme France Urbaine, pour les métropoles, les agglomérations et les grandes villes, Gabriel BAULIEU ayant fait la même chose au niveau de l'ADCF, l'Association des Communautés de France. Nous avons entrevu il y a quelques jours une source d'espoir quand la presse s'était fait l'écho d'un possible étalement de la baisse imposée aux collectivités, gel de la baisse en 2017 ou lissage de l'effort sur plusieurs années. Les modalités étaient à fixer mais le sentiment d'ailleurs d'avoir été entendu prédominait alors. Malheureusement, il faut constater que les récentes déclarations du Ministre des Finances et du Secrétaire d'Etat au budget, qui informaient qu'ils incluaient toute modification du plan triennal, sont venues anéantir tout espoir et sont donc venues plonger les élus de gauche comme de droite d'ailleurs, un peu dans le désarroi.

Pour 2017, si rien ne change, nous serons dans l'impossibilité de boucler les budgets. Quand je dis cela c'est au niveau national, ce n'est pas que Besançon bien sûr. Pour Besançon par exemple il faudra encore une fois trouver 3,5 millions d'euros d'économies. C'est une situation un peu ubuesque que nous vivons, il faut lancer une nouvelle vague d'économies au niveau local en touchant tous les secteurs, il faut continuer à compenser les transferts de charges que l'on nous impose, il faut respecter nos engagements d'élus locaux, notamment en terme de proximité, de service au public, de construction et d'avenir de nos territoires, avec un soutien à la croissance et à l'économie, et respecter la parole donnée à nos concitoyens comme par exemple ne pas augmenter les impôts, ce que nous ferons encore cette année. Je rappelle au passage que notre engagement s'inscrivait d'ailleurs en 2014, bien avant l'annonce de ces mesures. Si l'on voulait compenser la simple perte enregistrée entre 2014 et 2017, il faudrait tout simplement augmenter les impôts de 19 %. Vous imaginez l'absurdité et l'impossibilité de le faire. L'équation est donc quasi impossible à résoudre si tout reste en l'état, même pour Besançon qui est une ville bien gérée, quoi que l'on en dise ou même si ça ne plaît pas, est très peu endettée avec, vous le savez, 4,6 années seulement de capacité de désendettement, ce qui est un chiffre excellent.

Donc, une nouvelle fois, j'en appelle à la raison : on doit écouter les élus locaux, nous ne pourrons pas tenir ainsi, nous ne saurons pas, nous ne saurons plus faire mieux avec moins. Nous sommes élus pour répondre aux légitimes attentes de nos concitoyens, bien sûr, et dans le contexte économique et social, dans le contexte terroriste qu'ils subissent, il y a une forte demande, une très forte demande, une demande de plus en plus forte d'action publique. Ils attendent beaucoup des collectivités de proximité et nous ne pourrons plus leur répondre avec des baisses aussi importantes. Donc se posera la question de comment régler nos budgets 2017, un certain nombre de communes ne savent pas le faire en 2016.

J'espère donc que le Président de la République, avant le congrès des Maires, pourra répondre à cette question. Je vous informe aussi que je me rendrai avec Jean-Luc MOUDENC, le Président de France Urbaine, avec Gérard COLLOMB, le Maire de Lyon, co-président délégué de France Urbaine, moi-même et certainement André ROSSINOT, nous irons chez le Premier Ministre le vendredi 15, à Matignon pour dire à Manuel VALLS quelles sont effectivement à nouveau nos préoccupations et lui redire combien tout cela est inacceptable pour l'avenir.

Voilà ce que je voulais vous dire d'un point de vue solennel parce que je crois qu'il faut dire les choses et je pense d'ailleurs que l'on pourra, ce n'est pas une motion mais on pourra quand même transmettre ce texte j'imagine aux services de M. le Préfet.

J'ai oublié de saluer M. FAIVRE parce que je ne l'avais pas vu arriver. Monsieur FAIVRE est notre nouveau Chef des services comptables, en fait c'était ce que l'on appelait avant le percepteur, c'est le payeur du Grand Besançon. Donc c'est lui qui vérifie nos comptes, mais surtout qui nous conseille. Donc soyez le bienvenu Monsieur FAIVRE. Il remplace Monique BAUDRAS qui a fait admettre ses droits à la retraite mais vous avez déjà eu l'occasion de le voir puisqu'il était l'autre jour au Conseil d'Agglomération.

Nous allons donc maintenant entrer dans le budget si vous le voulez bien, quelques vues devraient arriver normalement il me semble. Je ne veux pas revenir là-dessus, c'est un contexte d'enjeux qui est particulièrement fort, il y a le contexte de la réforme territoriale qui est engagé, la suppression de la clause de compétence générale pour les Départements, un nouveau partage de compétence entre les différents niveaux de collectivités. On va redéfinir aussi les périmètres des intercommunalités. Tout cela doit être une opportunité, bien sûr, et ça doit être l'occasion de conforter le rôle de Besançon ou de son Agglomération dans une région plus grande avec tout le débat sur lequel on ne reviendra pas ce soir puisque tout a déjà été dit là-dessus, mais surtout avec un périmètre communautaire nouveau puisque vous savez, 15 communes vont venir nous rejoindre. Il y a là, malgré les difficultés, un challenge à relever et ça serait vraiment rater le train de l'avenir que de considérer la réforme uniquement comme un prétexte pour se désengager et pour laisser aux autres les responsabilités qui nous incombent. C'est vrai que des difficultés, il y a en partout mais il faut ensemble trouver des solutions pour pouvoir continuer, d'une part, à exister et, d'autre part, à répondre aux défis que nous avons devant nous. Ces contraintes sont bien réelles, je l'ai dit, je ne vais pas revenir là-dessus, on va perdre de nouveau 3,5 millions d'euros de dotations de l'Etat comme en 2015. On aura perdu en tout 28 millions d'euros, je ne reviens pas là-dessus, je l'ai déjà dit, c'est une situation qui est inédite. Depuis 2014, je le disais aussi, c'est près de 15 milliards d'euros que l'on va absorber. Il y a la baisse des dotations de l'Etat, mais il y a aussi des nouvelles choses comme la réforme des rythmes scolaires, la mise en accessibilité -l'AD'AP- qui est nécessaire mais qui coûte effectivement beaucoup d'argent, la réorganisation de l'indice de la fonction publique, je l'ai dit 900 000 € supplémentaires en 2 ans. Tout cela, malgré ces difficultés, ne veut pas dire que l'on doit manquer d'ambition, que l'on ne doit pas se mobiliser. Je pense que, plus que jamais, on doit avoir de l'ambition et être mobilisés mais, plus que jamais, on sait que ce sera difficile, c'est pour cela que, plus que jamais et j'espère, qu'au niveau de l'Etat nous serons entendus. Même si pour l'instant les marqueurs ne sont pas très positifs, je crois qu'il faut que l'Etat bouge, que sa position bouge donc actuellement.

Ce budget 2016 est un budget de mobilisation bien sûr, vous le savez, on ne va pas sacrifier les ambitions mais on va continuer à optimiser chaque euro pour construire le territoire de demain, en s'assurant que Besançon reste une ville dynamique et attractive pour ses habitants et pour les entreprises. Je vous rappelle, vous avez dû le voir, que dans «Challenge Entreprises», Besançon était classée une nouvelle fois première des villes de France, entre 100 000 et 200 000 habitants pour sa qualité de l'accueil des entreprises. Ce sont les entreprises «Business Friendly» comme disent les Anglais, l'accueil des entreprises, c'est quelque chose qui est important. On va aussi faire face à la baisse des dotations demandant des efforts, encore des efforts en optimisant, en systématisant les groupements de commandes, la dématérialisation des procédures, en renforçant notre politique d'achat, en diminuant le nombre des voitures, en les changeant moins souvent, avec un schéma directeur immobilier où on vendra ce qu'il ne nous est pas absolument indispensable, en regroupant nos services, en renforçant les travaux de maîtrise énergétique puisque l'énergie c'est une part effectivement importante de nos dépenses, en regroupant les fonctions de nettoyage, de fournitures, en renégociant des contrats, en renégociant aussi des emprunts. Bref, beaucoup de choses et bien sûr nos partenaires associatifs seront associés à cet effort même si c'est bien entendu les services de la Ville qui vont supporter les plus gros

efforts. A titre d'exemple, je l'ai dit l'autre jour, la tenue dans les marges que nous avons voulues de la masse salariale implique de supprimer une douzaine de postes par an, c'est très difficile mais on ne sait pas faire comment autrement, parce que la mobilisation, c'est aussi la défense de nos valeurs et plus particulièrement les valeurs républicaines de cohésion, de solidarité, d'égalité. Et vous le savez, je ne reviendrai pas là-dessus, on ne va pas baisser la subvention au CCAS qui représente quand même 9,8 millions d'euros à périmètre constant, on va réussir cette année à la maintenir mais, également, nous allons continuer à mettre en œuvre le Plan Educatif Territorial, le PET dont vous parlera tout à l'heure Yves-Michel DAHOUI auquel on va consacrer encore quelques centaines de milliers d'euros supplémentaires. Et nous avons aussi, vous le savez, le plan de renforcement de la Police Municipale, avec le recrutement de 5 policiers supplémentaires prévu en 2016. Et on va aussi continuer à travailler sur la proximité, cela intéresse beaucoup nos concitoyens, vous le savez. On va débloquer une enveloppe de 700 000 € supplémentaires, 700 000 € ce n'est pas rien, spécifiquement dédiés à la proximité notamment aux écoles et aux aires de jeux dans les quartiers. Pour la 5^{ème} année consécutive et pour la 7^{ème} année s'agissant de la taxe d'habitation, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité directe, c'est important, on en parle souvent quand on les augmente, on en parle beaucoup moins quand on ne les augmente pas, ça fait donc 5 ans et 7 ans pour la taxe d'habitation. C'est un choix qui n'est pas facile à tenir, c'est exigeant quand les dotations de l'Etat baissent depuis 3 ans, cela signifie qu'en 2016 nous avons fait beaucoup, beaucoup d'efforts et je remercie les services qui ont encore et encore optimisé leur fonctionnement. Ce qui permet aussi cela, il faut le dire, c'est que notre situation financière est bonne, que nous n'avons pas d'emprunts toxiques et l'on voit que nous avons pu nous en sortir alors que dès 2015 des villes ont dû -et pas forcément très loin d'ici- augmenter brutalement leurs impôts ou stopper net leurs investissements. Nous avons donc un taux d'endettement qui est faible, 4,7 années ou 4,6 années de capacité de désendettement. Et je veux aussi saluer à cet instant la culture de l'effort et de l'économie pour les services municipaux qui est de plus en plus rigoureuse mais aussi de plus en plus complexe. On va rester à un niveau d'investissement important : 32 millions d'euros au BP soit 49,4 millions d'euros, reports compris. Ce niveau d'investissement est une de nos priorités car on sait bien que c'est un vecteur de croissance. Le budget s'élève donc, hors gestion de la dette et excédents reportés, à 210,9 millions d'euros, la Ville préserve encore ses leviers d'actions en fonctionnement comme en investissement.

Alors, très rapidement, nos priorités, nos premières interventions, nous avons deux priorités fortes : les politiques sociales et l'éducation et la jeunesse. On maintient le soutien et l'appui au CCAS, je l'ai dit, 9,8 millions d'euros. On renforce aussi la lutte contre l'exclusion, le soutien à l'autonomie et à l'accompagnement du vieillissement. Autre priorité : l'éducation, la jeunesse et l'enfance, on en reparlera tout à l'heure avec la mise en place du projet éducatif de territoire, cela passera à compter de la rentrée 2016 par le renforcement de la qualité et la diversité des actions éducatives. Ça représente quand même plusieurs centaines de milliers d'euros et on va consacrer en tout 1,4 million d'euros nets à la réforme des rythmes scolaires donc en 2016. Ce projet éducatif va d'ailleurs trouver un écho dans les projets de rénovation des écoles, notamment dans deux secteurs puisque nous avons donc encore donné 300 000 € supplémentaires par rapport au montant traditionnel en 2016 des écoles de Jean Zay et de Champagne notamment et aussi tous les travaux, les petits équipements scolaires. Nous allons poursuivre notre intervention dans tous les autres domaines : l'enfance, la petite enfance, la jeunesse, les maisons de quartier, la politique sportive, la vie étudiante, l'accès emploi, etc., etc. mais je ne déroule pas tout, vous me connaissez, je souhaite laisser une place maximum au débat. La qualité de la vie c'est, je l'ai déjà dit tout à l'heure, le cœur de l'action municipale, le cœur de tout cela, le cœur du cœur ce sont les tranches annuelles qui ont été maintenues à un niveau très élevé, plus de 11 millions d'euros et même renforcées sur certains domaines liés directement à la proximité, comme je le disais tout à l'heure, les écoles, les aires de jeux, les jardins familiaux et les petits travaux de voirie. Pour votre information, les travaux de mise en accessibilité représentent plus de 600 000 € qui sont prévus au BP cette année, auxquels viendront s'ajouter les travaux inclus dans les opérations individualisées que j'ai déjà citées. La proximité, c'est aussi la sécurité et à cet égard, on va poursuivre le déploiement de la vidéo-protection à hauteur de 300 000 € et renforcer les moyens humains, qui va se poursuivre dans le cadre du plan de renforcement pluriannuel que nous avons, vous vous en souvenez, adopté en 2015. Et la proximité aussi, c'est la poursuite des travaux sur le Pôle des Tilleuls. On a eu le bonheur d'inaugurer il y a quelque temps une magnifique médiathèque qui remplit très bien son rôle d'ailleurs puisqu'elle est très visitée actuellement sur le Pôle des Tilleuls. On va continuer par la création d'une nouvelle salle polyvalente et la réhabilitation

complète du bâtiment de la MJC. Dans le cadre du développement urbain durable, les travaux ont commencé et vont continuer sur Vauban ainsi que sur les Vaïtes. Nous allons aussi continuer d'améliorer l'accueil de nos concitoyens, un travail important est effectué au niveau de la Charte Marianne avec l'obtention du 1^{er} prix du trophée de la qualité de l'accueil et de la relation avec les usagers délivré à Besançon par l'AFNOR. Ce n'est pas le fait d'avoir un 1^{er} prix qui est important, c'est le fait que l'AFNOR reconnaisse qu'effectivement ici à Besançon on fait tout pour bien accueillir nos concitoyennes et nos concitoyens. Merci à l'ensemble des services qui, sous la responsabilité de Carine MICHEL, travaillent beaucoup dans ce domaine. Il y a aussi un axe important, vous le savez, plus que jamais, c'est le rayonnement et l'attractivité de notre ville. C'est un combat permanent de nous tous, il y a des grands travaux qui ont été lancés, je ne reviens pas sur le tramway mais il y a aujourd'hui le TCSP, il y a le pôle multimodal de la Viotte qui va se compléter par des bâtiments tertiaires, il y a le quartier Vauban qui démarre et puis il y a tout ce qui est en train de se faire autour du TCSP. En 2016, il y a plusieurs grandes opérations qui vont s'engager ou se poursuivre au cœur de la ville : le Musée des Beaux-Arts et de l'Archéologie. Je pense d'ailleurs qu'il serait peut-être bien qu'un jour, un samedi matin quand on pourra le faire calmement, les élus municipaux puissent aller voir où on en est, c'est quand même 10 - 12 millions d'euros, ça le nécessite... Alors je sais bien que même lorsque l'on inaugure des équipements de 17 millions d'euros ça n'intéresse pas forcément tout le monde mais quelque part là, on a déjà fait une visite avec la presse, d'ailleurs vous avez pu le voir mais ça serait bien, Monsieur le Directeur Général des Services ou M. le Directeur de Cabinet, qu'on organise avec les élus que ça intéresse une visite pour voir les travaux parce que c'est quand même assez spectaculaire.

Pour la restauration de l'Hôtel de Ville on fait au plus vite mais le plus vite ça ne va pas très vite, malgré les efforts de Catherine THIEBAUT, on est toujours en discussion avec j'imagine les experts, les assurances, encore combien de temps Catherine ? Un an au moins, voire un an et demi, avant que les travaux ne commencent, alors donc c'est encourageant. On va essayer peut-être quand même d'accélérer un peu tout cela parce que cela fait quand même très très long ! Il y a la Tour de la Pelote, la remise aux normes du Musée de la Résistance et de la Déportation avec, vous le savez, un projet de rénovation qui démarre du Musée de la Résistance et de la Déportation et le nouveau programme de restauration de la Citadelle et la rénovation du Bastion. Vous voyez donc que, dans tous ces domaines-là, il se passe quand même des choses au niveau de l'attractivité parce que je pense que c'est nécessaire. Et en matière de politique urbaine sur Planoise et sur la Grette il y a effectivement le nouveau programme national de renouvellement urbain qui est lancé. Il y a d'autres aménagements urbains d'ailleurs, dont on parle moins parce qu'ils ne sont pas dans ce plan-là, mais qui ne sont pas moins importants, c'est ce que nous allons faire dans le secteur Vareilles et à Fontaine Ecu. Et l'immense travail qui est lancé au niveau de Saint-Jacques, sur lequel nous travaillons tous, où, là, on a vraiment envie de faire de ce lieu une cité des savoirs et de l'innovation. Et le grand projet pour fin 2016 - début 2017 c'est, vous le savez, la démolition de Rhodiacéta aux Prés de Vaux. D'ailleurs vous ne pouvez pas le voir ce soir -enfin si peut-être parce qu'il y a un film à 23 h 30, si, vous pourrez le voir parce que je pense que l'on sera sorti quand même ... donc si vous voulez voir le film il faut être sorti à 23 h 30, 23 h 15, sans quoi c'est demain au Petit Kursaal à 20 h.

En matière d'Enseignement Supérieur, on va renforcer notre soutien à l'Université, nous en avons déjà parlé longuement à l'Agglomération. Le soutien à l'Université, c'est quelque chose de très très important pour nous ici à Besançon, tant à la Ville qu'à l'Agglomération. Il y a la Maison des Sciences Humaines et de l'Environnement également qui est en train de se terminer, il y a le Restaurant Universitaire de Châteaufarine, il y a surtout l'Institut Fédératif de Cancérologie qui doit être terminé et j'espère que l'on trouvera une date pour l'inaugurer dans le courant de cette année. L'Université aura demain ou après-demain... Monsieur SCHAUSS, quand élit-on le Président de l'Université ?

M. Dominique SCHAUSS : Demain.

M. LE MAIRE : Donc, demain après-midi -c'est Dominique SCHAUSS qui me représente- il y aura l'élection du nouveau Président de l'Université, il y aura prochainement aussi l'élection du Président ou de la Présidente de la COMUE. Apparemment ce serait plutôt un Président. Vous voyez donc que par rapport à tous ces sujets, ajoutés à la volonté et au dynamisme économique que nous avons évoqué l'autre jour à l'Agglomération, tout est fait pour que, malgré les difficultés, on continue tout simplement à se développer et à rayonner. Dans le contexte actuel, il ne faut surtout pas baisser les bras, être au contraire volontaire. Il

ne faut pas nier les difficultés, il ne faut pas nier que les choses sont compliquées, il ne faut pas nier les baisses de dotations, même si on va dire «mais Monsieur le Maire ce sont vos amis qui sont au pouvoir», oui mais ça ne m'empêche pas, parce que ce sont mes amis qui sont au pouvoir, qu'il faut les dénoncer. Je rappelle que les amis des autres n'ont pas promis 50 milliards mais ils ont promis 150 milliards d'économies, donc de toute façon ça ne réglerait pas les choses mais qu'il faille faire des efforts, oui, mais là, et je le redis au Premier Ministre, pour nous ce n'est pas possible. J'espère quand même... nous sommes beaucoup à fonder des espoirs sur le Congrès des Maires, c'est bientôt, peut-être pourrait-il y avoir des annonces mais là-dessus, je ne m'avance pas.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je voulais vous dire aussi que même si l'on n'a pas l'occasion d'en parler dans ce budget, mais la collaboration, la mutualisation avec l'Agglomération commence à porter beaucoup d'effets positifs mais pas uniquement en terme financier, en terme d'efficacité et que, effectivement on est en phase sur l'ensemble des sujets, entre autres dans le domaine économique et dans le domaine des transports. Je vais maintenant céder la parole à Michel LOYAT pour une présentation plus détaillée, je ne vous ai pas tout dit, certains vont me dire «Monsieur le Maire vous n'avez pas parlé de ça, de ça et de ça» : ceci est bien présent dans notre esprit mais je répondrai à vos questions dans le cadre de ce débat, si vous en avez. Et je pourrai même répondre à un certain nombre d'autres questions qui m'ont été posées à l'Agglomération où je pourrais peut-être préciser d'ailleurs un certain nombre de choses.

M. Michel LOYAT : Monsieur le Maire, je vais compléter cette présentation plus technique des principaux chiffres du BP 2016 en essayant d'être synthétique, le rapport étant déjà très complet. Avant de passer au BP 2016 proprement dit, un bref rappel sur la situation financière de la Ville. Nous l'avons déjà évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, on peut le répéter, la situation financière de la Ville est saine et préservée. C'est d'ailleurs ce qui permet aujourd'hui de conserver des capacités d'actions même si les baisses sont bien évidemment à l'ordre du jour. Cette situation est le résultat d'un pilotage budgétaire pluriannuel cadré par des indicateurs, et notamment la capacité de désendettement qui doit rester dans la limite de 8 ans, et elle est bien inférieure, cela a été rappelé tout à l'heure, l'épargne brute avec un minimum de 20 millions d'euros et le niveau d'équipement. Les résultats sont là : entre 2008 et 2014, le niveau d'investissement moyen hors dettes sur le seul budget principal s'est élevé à 45,7 millions d'euros, avec un pic exceptionnel en 2012 et 2013 à plus de 53 millions d'euros, tandis que la capacité de désendettement est restée globalement stable et bien en-deçà de la limite maximale, elle est de 4,7 années fin 2015. Nous avons en plus une dette totalement saine et sécurisée, c'est un atout non négligeable. Parallèlement, l'épargne brute s'est établie en moyenne à 26,3 millions d'euros entre 2008 et 2014, le tout avec une augmentation des taux de 0,6 % en moyenne sur la période. Cette bonne situation a permis de disposer d'un socle solide pour la construction du budget qui s'est fait selon plusieurs préalables qui ont été indiqués d'ailleurs par le Maire : la non-augmentation des taux communaux de fiscalité directe, la confirmation de nos objectifs prévisionnels de pilotage. Ainsi, l'épargne brute au BP 2016 se monte à 22,6 millions d'euros, ce qui reste largement supérieur à notre plancher de 20 millions d'euros. En deux ans, l'épargne brute n'aura baissé que de 400 000 € alors que parallèlement nous avons perdu 7 millions d'euros de dotations de l'Etat. La différence, c'est donc le dynamisme naturel des recettes, mais aussi les efforts en fonctionnement. Autre préalable de la construction du budget, le choix de préserver nos 4 priorités politiques et les engagements pris à ce titre. Les efforts ont porté sur tous les autres postes de fonctionnement avec des baisses, c'est vrai, conséquentes, un pilotage accru de la masse salariale qui, ne l'oublions pas d'ailleurs, est directement productrice de services publics et une recherche active d'économies sur tous les postes, mais de manière fine, différenciée. Pour chaque budget, chaque service, chaque délégation, un travail approfondi et collectif a été mené pour vérifier la soutenabilité des baisses, leur impact, les perspectives pour les années à venir, ce qui permet d'aboutir à ce budget et de poursuivre l'action de la Ville. Parallèlement, l'investissement est fixé à 31,8 millions d'euros au BP et 49,4 millions d'euros avec les reports, ce qui reste très conséquent et cela permet le renforcement des tranches annuelles avec une enveloppe spécifiquement dédiée à la proximité. Le budget général 2016, tous budgets confondus, s'établit en mouvements réels uniquement, hors gestion active de la dette et hors autofinancement des opérations 2015, à 210,9 millions d'euros. La présentation à l'écran est un peu plus générale, elle prend en compte toutes les dépenses réelles 2016 pour permettre d'apprécier les évolutions entre 2015 et 2016. Dans ce cadre, le BP s'établit à 226,5 millions d'euros pour le budget général contre 246,8 millions d'euros en 2015, dont 199 millions pour le budget principal et 27,1 millions d'euros pour les budgets annexes. Sur le budget principal, cette baisse s'explique

essentiellement par des changements de périmètre qui représentent près de 10 millions d'euros et par la diminution progressive de nos capacités revolving, ce type d'emprunt souple n'étant actuellement plus proposé par les banques. Sur les budgets annexes, la baisse correspond essentiellement aux programmes d'investissement du fait de l'achèvement de toute une série d'équipements. A noter la création d'un nouveau budget annexe pour l'aménagement du lotissement dans le secteur des Planches-Montarmots.

Un chiffre, enfin, sur lequel il est important d'avoir une vision tous budgets confondus. La Ville prévoit près de 39,6 millions d'euros de dépenses d'équipement, auxquels s'ajouteront 23,5 millions de report, soit plus de 66 millions d'euros, ce qui est très conséquent.

Vous avez maintenant à l'écran une vision du Budget Principal en opérations réelles hors mouvements de reprise et gestion active de la dette, il se monte à 183,9 millions d'euros. A périmètre constant, le fonctionnement est en baisse de 2 millions d'euros, les recettes réelles de fonctionnement avec reprise de l'excédent qui se maintient par rapport à 2015, s'élèvent à 161,8 millions d'euros. Elles sont en baisse, à périmètre constant, de 2,3 millions d'euros, soit 1,3 %, ce qui est important. La baisse des dotations de l'Etat est sensible, cela a été déjà dit, 3,5 millions d'euros. La fiscalité directe, qui représente 52 % des recettes réelles de fonctionnement, évolue de 1,1 % avec une stabilité des taux. C'est notamment dû aux modifications sur les exonérations décidées par l'Etat. A législation constante, le produit resterait dynamique à + 2,4 % dont 1 % de revalorisation forfaitaire, un dynamisme qui mérite d'être souligné. La fiscalité indirecte est inscrite au BP à hauteur de 13,1 millions d'euros en stabilité. La fiscalité reversée par l'Agglomération représente 1,7 million d'euros et suite aux importants mouvements de transferts et mutualisations, l'attribution de compensation est devenue négative et figure désormais en dépenses. Les subventions et participations reçues représentent 8,1 millions, en hausse notamment du fait de l'inscription de la recette CAF liée à la déclaration du périscolaire. Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 139,2 millions d'euros, elles sont également en baisse à périmètre constant de 0,2 %. Les différents postes connaissent des évolutions différenciées, traduisant les efforts réalisés pour prendre en compte les besoins, les priorités mais aussi les contraintes. Les dépenses de personnel permanent, soit 75,1 millions d'euros, sont en évolution de 0,7 % seulement, ce qui est très maîtrisé compte tenu d'une évolution naturelle, glissement - vieillesse - technicité estimée à 1,2 % mais également de l'intégration des priorités, renforcement des référents périscolaires et du recrutement de 5 policiers municipaux supplémentaires. Le personnel vacataire représente, lui, 4,9 millions d'euros. Les charges financières sont en recul de 0,2 million d'euros compte tenu de réaménagement d'emprunt opéré et du désendettement amorcé en 2015, - 2 millions d'euros d'encours de dette. Les subventions versées représentent 18,6 millions d'euros : la subvention du CCAS est stable tandis que les autres subventions connaissent la même baisse que les crédits de services, - 5 % mais il s'agit d'une moyenne, ces baisses étant différenciées. Il était essentiel d'associer nos partenaires aux efforts qui nous sont demandés même si nous avons conscience qu'ils sont difficiles. Les dépenses à évolution contrainte évoluent de 1,8 % à périmètre constant. Le niveau des dépenses d'équipement sur le seul budget principal est fixé à 31,8 millions d'euros, comme en 2015. Sur ce total, 11,3 millions seront consacrés aux tranches annuelles qui correspondent principalement aux travaux d'entretien du patrimoine communal : voirie, écoles, crèches etc. Ce ne sont peut-être pas les travaux les plus visibles, les plus valorisés, mais ce sont ceux qui touchent au quotidien des Bisontins. Les renforcer notamment par un programme dédié à la proximité, même si les tranches annuelles que nous avons coutume d'appeler le «grand programme des petits travaux» relèvent par essence même de la proximité, a constitué une préoccupation majeure. Les opérations du PPI, c'est-à-dire schématiquement les grandes opérations d'équipement et les grands projets d'aménagement urbain se montent eux à 14,2 millions d'euros. On voit à l'écran que ce niveau est maintenu grâce à la mobilisation de notre épargne brute, dont le taux par rapport aux recettes de fonctionnement se consolide même en 2016 et donc à notre autofinancement. Il faut d'ailleurs souligner que l'épargne nette, après remboursement du capital de la dette, se renforce même de plus de 500 000 € du fait notamment de notre désendettement. La Ville continue parallèlement à mobiliser ses recettes propres et notamment les subventions de ses partenaires. Le niveau d'emprunt nouveau prévu au BP 2016 est fixé à 12,7 millions d'euros, soit un taux de financement par l'emprunt de 40 %. La Ville devrait ainsi poursuivre le désendettement amorcé en 2015. Voilà, Monsieur le Maire, j'en ai terminé avec cette présentation rapide du budget.

M. LE MAIRE : Merci, d'ailleurs je pourrais répondre, j'ai vu une tribune dans la presse, je répondrai peut-être à un certain nombre de choses que j'ai vues parce que dans la presse BVV, il y a des choses qui ne sont pas justes. Je pense par exemple sur la dette, je veux quand même rappeler que sur 2015 l'encours de la dette a baissé de 1,7 million d'euros et en 2016 de 0,2 million d'euros au minimum. Donc on est loin de s'endetter, on continue au contraire à se désendetter.

M. Jacques GROSPELLIN : Le vote du budget d'une commune c'est toujours le moment de l'année où l'on peut se rendre compte de l'état de santé de la Ville. Malgré un argumentaire qui se veut très convaincant de votre part, mais également de la part de votre Adjoint, on s'inquiète parce qu'au-delà d'une approche très communicative, les actes et les chiffres peuvent paraître inquiétants. Si l'on peut vous rejoindre sur le désengagement de l'Etat dans les collectivités à l'échelle nationale, nous n'en demeurons pas moins interrogatifs et inquiets en ce qui concerne Besançon. On peut, bien sûr, vous excuser également sur le poids de la réforme des rythmes scolaires, réforme sur laquelle, d'ailleurs, vous êtes obligé parce que l'Etat vous demande d'abonder dans ce sens, en tout cas de la financer, réforme sur laquelle on peut s'interroger dans la mesure où pour certains, il y a une commission d'enquête qui est réalisée par vos amis pour travailler sur la fatigue des enfants mais également sur la fatigue des enseignants. En tout cas c'est une réforme qui coûte cher. J'entends ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, tout à l'heure, et nous en sommes ravis, que Besançon est une ville bien gérée et je tiens aussi à rendre hommage à tous les fonctionnaires de la Ville de Besançon qui travaillent dans ce sens, on sait que c'est une ville bien gérée mais qui a des difficultés. On peut s'interroger par contre sur votre ambition. Finalement, peu de projets sont inscrits au budget en investissement, j'y reviendrai, car nous avons en effet peu de moyens. L'ambition serait de mettre en place des outils pour un véritable développement économique qui pallierait au manque de moyens de notre ville. Nous sommes en 2016, où en sommes-nous vis-à-vis des économies, où sont les modernisations qui permettraient de les effectuer ? Nous devons certainement entrer dans une ère nouvelle de la gestion publique. Force est de constater que ce budget 2016 nous semble préoccupant et que le contexte international, national et local ne justifie pas tous vos choix politiques. Certes, des économies sont à réaliser, nous en sommes conscients comme je vous l'ai dit auparavant, mais faire des économies ne doit pas signifier être parfois dans un certain flou et vous savez, comme disait une de vos collègues, lorsque l'on est dans le flou, il peut y avoir autre chose. En tout cas, nous demandons et nous souhaitons que votre politique soit dirigée vers le soutien aux entreprises, le social, l'éducation et l'action culturelle. Aujourd'hui, je m'interroge sur l'action politique, sur le budget et sur la volonté politique.

J'aimerais intervenir à deux niveaux sur la forme et sur le fond. Sur la forme, on a bien entendu le message politique que vous avez fait en nous expliquant qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, en tout cas pas d'augmentation des taux d'impôts. Je vous rappelle qu'il y a eu augmentation de 0,5 % de 2008 à 2015 avec une inflation de 1,2 %, ce qui faisait une augmentation importante, mais que l'inflation est prise en compte par le Gouvernement dans la loi de finances qui organise les choses pour faire en sorte que, chaque année, il y a une revalorisation des bases fiscales qui est de 1 %, donc sans augmenter les impôts, nécessairement, les Bisontins paieront 1 % de plus au niveau de leurs impôts. On aurait pu s'interroger - nous en avons parlé lors du Conseil d'Agglomération- sur le lien et il aurait été judicieux que cette construction intercommunale, qui permet ce report de charges bisontines vers des charges d'Agglo, s'accompagne, comme je vous l'ai souvent dit, de baisse des taux communaux, parce que cela aurait pour effet de neutraliser, surtout de stabiliser, la feuille d'impôt de nos Bisontins. Sur le fond, malgré cette stabilité affichée, je rappelle néanmoins que l'impôt à Besançon est important, que les Bisontins sont dans une strate d'imposition qui fait partie de ceux qui sont le plus imposés : taxe d'imposition 22,28 % alors que les villes de même importance dans la même strate, c'est de 21,01 %, taxe foncière de 25,64 % alors qu'elle est dans les villes de même importance de 23,07 %, ce qui veut dire que les Bisontins payent plus d'impôts que les autres habitants de villes comparables, voire 650 € contre 593 € dans les autres communes. Cela veut dire que la feuille d'impôt continuera mécaniquement à s'alourdir via la hausse de cet impôt intercommunal. On peut s'interroger aussi sur le fait de trop d'impôts qui peut tuer l'impôt. Je m'interroge sur les dépenses de personnel où, là aussi, les dépenses sur Besançon sont supérieures à celles des communes de même strate, 736 € contre 703 €. Je m'interroge également sur l'addition de tous les dispositifs, mes collègues en parleront plus précisément tout à l'heure. Je prends peut-être uniquement l'exemple des rythmes scolaires parce que, sans augmenter les taux, vous demandez quand même une participation ; vous l'expliquerez mais mes collègues interviendront à ce niveau-là. En tout cas, ce qui paraît plus grave, c'est que la baisse de l'épargne brute depuis 2012 montre que la Ville peut, en

tout cas, rencontrer quelques difficultés. Et ce qui est inquiétant et qu'il faut souligner, c'est que l'investissement, vous l'avez dit, de 32 millions d'euros est largement inférieur aux villes de la même strate en France, cet investissement de 266 € par habitant qui est un investissement inférieur. Alors c'est vrai que ce n'est pas nouveau : de 2013 à 2014, il a décliné de 55,9 millions à 49 millions alors que l'encours de la dette est monté de 120 à 125. J'ai entendu qu'il y avait une économie de 500 000 €. La Ville s'est endettée de 5 millions d'euros alors qu'elle a investi 7 millions d'euros de moins. Votre Adjoint, tout à l'heure, nous a dit qu'il y avait eu 7 millions d'euros de budget d'Etat perdus, donc peut-être qu'il faut chercher là l'explication. Je cherche donc, en conclusion, le dynamisme pour demain, je cherche la réelle volonté politique, je cherche la ligne et le cap que vous voulez fixer aux Bisontins. Je m'interroge sur la proximité affichée avec le Maire de Dijon dans cette photo où vous étiez ensemble dans le train avec cette proximité. Je suis persuadé, entre nous, je m'interroge sur le fait «est-ce que l'on n'a pas affaibli quelque part Besançon» parce que je suis persuadé que vous n'avez pas véritablement cru à ce que vous essayez de faire croire parce que vous n'étiez pas véritablement à l'aise dans tout cela. Je trouve un budget donc de sous-préfecture de région, ça pourrait être... s'il vous plaît Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Quand c'est trop excessif ça devient insignifiant Monsieur GROSPERRIN !

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, ça c'est Edgar FAURE !

M. LE MAIRE : En tout cas Edgar FAURE n'a pas dit que des sottises «tout ce qui est excessif est insignifiant»... peut-être Edgar FAURE, en tout cas ce n'est pas de vous !

M. Jacques GROSPERRIN : Edgar FAURE... Je trouve un budget de sous-préfecture de région, pourquoi pas si Besançon ne faisait pas partie des grandes villes de près de 120 000 habitants. D'ailleurs nous devenons une sous-préfecture de région donc ne cherchez pas, Dijon devient la capitale de la Région Bourgogne-Franche-Comté, donc ce n'est pas une insulte de dire cela, soit un budget sans grande ambition, un simple budget de reconduction dans une approche conservatrice et simplificatrice. Vous aurez compris que, pour ces raisons, nous voterons contre votre budget 2016. Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous savez Monsieur GROSPERRIN, ce n'est pas terrible ce que vous dites là, de la part d'un membre du Parlement. Vous me dites en permanence «nous sommes à vos côtés pour défendre Besançon». Jacques GROSPERRIN est très habile parce qu'il commence par me flatter en disant «mais vous n'êtes pas si mauvais que cela» et puis après «clac», derrière, le coup de poignard dans le dos. Et les Bisontins apprécieront, alors que par ailleurs vous dites «on doit vous aider», que vous dites que Besançon est en train de devenir une capitale régionale, arrêtez ! Mais s'il vous plaît, arrêtez ! Non, Monsieur GROSPERRIN, ce n'est pas digne d'un parlementaire de dire cela. Vous savez très bien les efforts que j'ai faits, vous savez très bien comment je me suis battu au niveau de l'assemblée tout en n'étant pas parlementaire pour faire en sorte que la loi NOTRe soit modifiée, pour faire en sorte que demain nous puissions passer communauté urbaine et que cet amendement-là, c'est moi qui l'ai fait voter avec André ROSSINOT, vous le savez très bien. Et en plus, vous dites des choses fausses, mais comme je savais que vous alliez me dire des choses fausses, j'ai demandé à mes services, en reprenant votre très mauvaise tribune sur BVV pour vous répondre. Concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, Monsieur GROSPERRIN, à périmètre constant, les dépenses, ça ce n'est pas Jean-Louis FOUSSE-RET... laissez-moi vous répondre ; vous, vous voulez désinformer, moi je veux informer. L'évolution des dépenses de fonctionnement à périmètre constant, c'est - 0,2 %, ce sont les chiffres. Avec une inflation provisionnelle de 1 %, ça représenterait donc une évolution réelle de - 1,2 %. Quand on est à périmètre constant à - 1,2 %, quand même on ne peut pas dire que l'on gère mal, d'autant plus que dans ces dépenses, dans cette baisse du fonctionnement sont intégrés des évolutions des tarifs d'énergie, les contrats en cours 1,8 % en plus sont intégrés, et pourtant on baisse. Vous savez très bien que sont intégrés aussi -écoutez-moi Monsieur GROSPERRIN, je n'ai pas le sentiment que vous m'écoutez justement- vous savez très bien que sont intégrés dans cette baisse des dépenses de fonctionnement, des financements de priorités municipales comme le recrutement de 5 policiers supplémentaires pour 372 000 €, ainsi que le renforcement du périscolaire. Donc, cela, vous le savez. Malgré tout cela, malgré ces dépenses nouvelles, malgré l'augmentation du coût des énergies, on baisse quand même à périmètre constant de 1,2 %. Les dépenses de personnel, par habitant, vous savez aussi, ça ne veut rien dire mais je l'ai déjà dit, depuis 15 ans je le dis que cela ne veut rien dire, cela dépend des services qu'il y a

en face. Comment vous expliquer un jour que si demain -mais ce n'est pas notre volonté, même pas la vôtre j'avais cru comprendre- nous privatisons, comme un certain nombre de Maires de vos amis le font, entre autres dans la région parisienne, l'eau, l'assainissement, la restauration scolaire, le balayage des routes, la voirie, l'éclairage public, on aurait 1 millier de personnes en moins et donc il y aurait des charges de personnel par habitant qui seraient diminuées de 40, 50, 60, 70 %. Mais le service il faudra bien quand même le payer quelque part. Alors arrêtez de toujours vous reporter à ces charges de personnel par habitant, cela ne veut strictement rien dire, parce que ce que je peux vous dire, de BP à BP, et j'aimerais que l'on donne ces chiffres-là à la presse pour qu'elle les aie, parce que c'est vrai que vous répétez toujours la même chose et ce sont des choses fausses. De BP à BP, le total du personnel permanent et vacataire, c'est + 0,7 %. Mais si l'on sait que cela comprend le Glissement Vieillesse Technicité, c'est-à-dire l'ancienneté, on est à - 0,5 %. C'est cela la réalité des chiffres, ce n'est pas ce que vous dites.

Concernant les crédits courants des services, Monsieur GROSPERRIN, cette année encore ils ont baissé de 5,3 % et l'intérêt de la dette, Monsieur GROSPERRIN, a encore baissé, cette année de 6 % : 246 000 €. J'ai lu des choses dans le texte que vous avez passé à BVV qui ne sont pas justes. Quand on parle de l'évolution de l'épargne brute aussi, vous en avez parlé, c'est - 0,9 %, c'est-à-dire 200 000 €, c'est-à-dire -que chacun retienne bien cela- depuis 2 ans, on a perdu 7 millions de dotations, mais malgré ces 7 millions de dotations, notre épargne brute n'aura diminué que de 400 000 € ; on perd 7 millions et on perd 400 000 €. Si là vous ne trouvez pas quand même que sans augmenter les impôts c'est quelque chose de remarquable, eh bien écoutez, vraiment je n'y comprends plus rien. Vous dites encore des choses qui ne sont pas justes : on aurait dû profiter de la construction intercommunale pour baisser les taux communaux. J'imagine que le parlementaire que vous êtes sait quand même que, lorsqu'il y a des transferts de compétences et des transferts de charges, cela est neutralisé. Quand on transfère le Conservatoire à Rayonnement Régional à l'Agglomération, on nous retire les choses. Vous le savez très bien, donc tout ce qui est passé sur l'Agglomération ça ne fait pas faire des économies à la Ville et ça ne coûte pas plus à l'Agglomération puisque c'est retiré, sauf s'il y a, et c'est le cas par exemple pour le Conservatoire, des services nouveaux qui se mettent en place, mais vous dites toujours les mêmes choses. Concernant l'investissement, entre 2014 et 2015, on est passé de 40 millions d'euros à 31,8 millions d'euros, parce que vous savez très bien qu'entre 2013 et 2014 il y avait des déploiements de crédits, c'était une fin de mandat et que l'on avait fini les investissements qui avaient été programmés dans le cadre du mandat précédent. Vous le savez, on l'a dit et si vous êtes honnête et je pense que vous êtes honnête, vous pourriez regarder que, dans la prospective financière, nous avions prévu un retour à 35 millions d'euros et que nous avions dit en avril 2014 que ce serait 32 millions d'euros. Donc nous sommes parfaitement dans notre perspective financière. Quant au budget principal, quand vous dites qu'on ne consacre pas assez par rapport aux travaux, aux investissements par an et par habitant. La Ville va consacrer cette année 49,4 millions d'euros en 2016, 31,8 millions, + 17,6, ce qui veut dire au total, Monsieur GROSPERRIN, que ce sont ces 49,4 millions d'euros qu'il faut prendre en compte, ce qui fait donc 408 € par habitant et non pas 266 € par habitant puisqu'il y a toutes les années des reports de crédits. A titre de comparaison, j'ai demandé que l'on regarde des villes comme les nôtres, Brest, Angers, Limoges, Nancy et Nantes, eh bien dans l'ordre c'est 114, 237, 223, 114 et 236, et nous avec 408, on n'est pas si mauvais que cela. Voilà, moi je m'excuse de vous dire cela, je dis cela sans animosité, parce que j'ai lu votre tribune et j'ai demandé à mes services «dites-moi, est-ce qu'il a raison ?», mais vous n'avez pas raison. Je demande donc que l'on donne, on vous donnera cela même si vous le voulez, mais ça c'est la réalité des chiffres faits par les services et vous vous êtes félicité de la qualité des services, ce que je fais aussi. Je pense donc qu'effectivement ces chiffres sont bons, ce ne sont pas les chiffres de JLF, ce sont les chiffres du service. Simplement arrêtez de dire et moi j'aimerais, parce que vous dites toujours «oui on va vous aider, on va vous aider», mais c'est plus fort que vous au fond, c'est plus fort que vous, il faut toujours essayer comme cela de me foutre une «calotte» en passant. Et quand vous dites, mais bien sûr qu'avec le Maire de Dijon on a fait des choses, moi je suis ravi, je lui ai proposé un pôle métropolitain, il reprend l'idée, il veut même m'en donner la présidence, tant mieux ! Cela fait trois ans que je le demande, c'est très bien, on va le faire ensemble et passé le moment de colère, maintenant je dis que je veux travailler. Et je pensais que vous alliez être à mes côtés, eh bien non, vous dites à tout le monde «Besançon va devenir une sous-préfecture». Non, Monsieur GROSPERRIN, Besançon ne sera jamais une sous-préfecture et on attend de la part des élus -regardez ce qui s'est passé au Conseil Départemental- les élus départementaux ont une vision beaucoup plus correcte je dirais de l'appréciation du budget puisque ça ne s'est pas passé exactement de la même façon... oui ça vous fait rire mais vous

savez bien que ce que je vous dis c'est juste et que j'ai raison. J'attends que vous soyez à mes côtés parce que je n'ai pas vu beaucoup d'initiatives de votre part pour soutenir mes démarches. Si, j'ai vu celle d'Eric ALAUZET qui a été à mes côtés, il a été beaucoup à mes côtés et il s'est beaucoup investi ; il a d'ailleurs été très bon à la télé samedi dernier d'ailleurs. Et d'autres de mes amis iront et ils seront aussi très bons, voilà ce que je voulais vous dire quand même.

M. Pascal BONNET : Donc si j'ai bien compris, vous êtes tous très bons...

M. LE MAIRE : Non, attendez, je ne vous couperai plus mais je vais vous dire une chose, nous ne sommes pas très bons mais nous faisons comme l'ensemble des élus souvent de gauche ou de droite d'ailleurs, nous faisons le maximum pour que malgré les difficultés la Ville continue à avancer, on n'est pas très bon...

M. Pascal BONNET : Nous aussi !

M. LE MAIRE : ...personne n'est très bon eh bien vous aussi j'en doute.

M. Pascal BONNET : J'avais l'impression ces dernières minutes que vous repreniez un petit peu l'héritage lointain de votre ami André LANIEL (55.09) qui disait «vous avez politiquement...».

M. LE MAIRE : Je ne l'ai même jamais rencontré André LANIEL !

M. Pascal BONNET : «...tort parce que vous êtes électoralement minoritaire...», c'était un peu...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas parce qu'il a dit des sottises que je suis obligé de... André LANIEL, premièrement ce n'est pas de mes amis, deuxièmement je ne l'ai même jamais rencontré, vous voyez, on n'est pas vraiment sur la même philosophie l'un et l'autre.

M. Pascal BONNET : On n'a pas que des amis dans nos partis les uns et les autres, c'est bien connu.

M. LE MAIRE : Allez-y, venez au sujet là !

M. Pascal BONNET : Alors justement je n'ai pas vu spécialement Jacques GROSPERRIN ou des élus de l'Opposition planter un couteau dans le dos de la Ville de Besançon ou de son Maire, j'ai plutôt vu le Maire de Dijon le faire ces derniers temps. Vous vous êtes réconciliés, c'est très bien, vous avez plus de mémoire quand l'Opposition vous attaque que quand certains de vos amis vous attaquent, chacun ses choix. Quand Jacques GROSPERRIN parle de sous-préfecture de région, moi ça me gêne aussi et lui ça gêne mais dans la réalité des faits on est la sous-préfecture de région de Dijon...

M. LE MAIRE : Bien sûr que non !

M. Pascal BONNET : Vous souhaitez que ça soit une co-préfecture, moi aussi, et nous aussi nous souhaiterions que ça soit une co-préfecture, mais je ne suis pas certain que votre ami le Maire de Dijon l'envisage comme tel. C'est là-bas que l'on envisage Besançon comme une sous-préfecture de région, ce n'est pas nous qui l'envisageons. Nous ne faisons que constater une réalité et cette réalité fait suite à une fusion que, pour ma part, je n'ai pas souhaitée, qui était un mauvais choix politique national, on n'y reviendra pas. Vous avez, et vous essayez de vous battre, et on est à vos côtés, mais quand on constate ce qui se passe, vous ne pouvez pas nous dire le contraire.

Je voudrais revenir sur le budget. Jacques GROSPERRIN a dit déjà beaucoup de choses et d'autres interviendront. On a eu un débat d'orientations budgétaires et, comme je l'ai dit à plusieurs reprises depuis plusieurs années, les grands enjeux de développement sont toujours liés à l'Agglomération, il y a eu un débat à ce sujet. On a d'autres éléments au niveau de la Ville, l'Urbanisme est un élément important de notre vie municipale mais il y aura un débat spécifique, donc je ne vais pas y revenir forcément aujourd'hui. Je voudrais dire quand même que j'ai été un peu étonné, avant d'aller plus globalement, par une ligne que j'ai lue page 7 du rapport qui met la structure communale, et non le

contribuable, va assumer l'essentiel de l'effort cette année dans la mesure où vous faites le choix de ne pas augmenter la fiscalité. Le contribuable assumera moins que si vous l'aviez augmenté, mais dire que c'est la structure communale qui assume l'effort parce qu'il y a une volonté de maîtrise, n'oubliez quand même pas que le contribuable assume largement l'effort depuis des années. Si en effet, comme l'a dit Jacques GROSPERRIN, la Ville est bien gérée et que l'emprunt est minime, c'est aussi parce que la fiscalité lourde a, de longue date, permis d'éviter un emprunt trop lourd. Alors, de la même façon qu'on a pu le dire, je répète que les Bisontins ne vont pas payer plus d'impôts à la Ville, mais ils vont les payer à l'Agglomération. Et comme l'a dit Jacques GROSPERRIN, un transfert de compétences devrait aboutir à un raisonnement différent en matière de fiscalité. Les Bisontins verront bien quand ils liront leur feuille d'impôts que, si le Maire de Besançon a respecté ses engagements, l'Agglomération en demande plus, la pression est répartie avec les Grands Bisontins au sens large, elle n'est pas spécifique aux Bisontins mais elle existe quand même.

Ensuite, pour aborder deux points plus en rapport avec les compétences, je voudrais évoquer la politique culturelle, pour -je l'avais déjà fait en commission- saluer le travail de nos services à travers ce qui s'est passé récemment lors d'un colloque «de Vesontio à Besançon», qui a permis aux personnes présentes de voir la qualité du travail de notre service d'Archéologie Préventive et de notre bibliothèque ; je le dis d'autant plus que j'ai toujours soutenu l'Archéologie Préventive, y compris face à certains de nos amis. Je voudrais poser une question que j'aurais pu poser sur un point suivant mais qui peut être aussi posée au rapport budgétaire : j'ai vu que l'on avait un avenant qui est le deuxième sur les travaux du Musée, résultant du fait que, au départ, on n'avait pas bien évalué le coût de l'aménagement en matière d'antiquité d'égyptologie. Je voulais savoir pourquoi ce coût n'avait pas été bien évalué au départ, dans la mesure où c'est déjà un projet qui était assez conséquent et y aura-t-il encore d'autres avenants qui amèneront à augmenter le coût ? Et pour terminer, j'ai vu que, comme habituellement, vous attendez des amendes de police plus importantes ; je me dis parfois, être un bon citoyen, est-ce que c'est respecter les interdits en matière de stationnement ou au contraire payer des amendes pour abonder le budget puisque là on attend 90 000 € de plus je crois mais j'ai vu...

M. LE MAIRE : Si vous n'avez que cela à dire sur le budget, c'est bien triste !

M. Pascal BONNET : C'est une anecdote, j'ai dit d'autres choses il me semble ! Mais alors j'avais une question plus précise, j'ai vu qu'il y avait une baisse des droits de stationnement attendue. A quoi correspond cette baisse attendue ? Est-ce une diminution des places de stationnement payant alors que l'on va plutôt dans le sens inverse ? Je n'ai pas bien compris pourquoi on attendait une baisse des droits de stationnement perçus.

M. LE MAIRE : Marie ZEHAF vous répondra. Je n'ai pas compris, vous parlez de l'exposition «de Vesontio à Besançon» ?

M. Pascal BONNET : Le colloque «de Vesontio à Besançon».

M. LE MAIRE : Ah le colloque... parce que l'exposition a eu lieu il y a longtemps.

M. Pascal BONNET : Oui il y a eu une exposition et un colloque.

M. LE MAIRE : L'exposition a eu lieu il y a presque 10 ans...

M. Pascal BONNET : Non, c'est le colloque récent.

M. LE MAIRE : Ah le colloque d'accord.

M. Philippe MOUGIN : Je crois que l'on est allé un petit peu vite en besogne, je crois que, sauf erreur de ma part, on a oublié le point 2 du programme. Je suppose que vous reviendrez dessus après. Pour revenir au budget, Monsieur le Maire, Chers Collègues, en préambule il me semblait que nous devions voter notre budget avant le 31 mars. Je m'interroge, mais j'espère que vous avez pris vos dispositions, pour que nous n'ayons pas de difficultés administratives, peut-être auprès de M. REBSAMEN puisque je vois ici et dans la presse que tout se passe par Dijon. J'ajouterai «comme nous

l'avions annoncé», Monsieur le Maire, à l'époque où vous nous expliquiez que nous ne connaissions rien en négociations, contrairement à vous, que l'on allait voir ce que l'on allait voir et que les Dijonnais allaient bien sûr traiter les Bisontins avec le respect et l'équité qu'ils méritent, nous avons vu.

M. LE MAIRE : Mais non, vous n'avez rien vu du tout.

M. Philippe MOUGIN : Si, si, c'est dans tous les médias, sur ce sujet comme sur tant d'autres, nous avons raison et je vous invite en toute humilité à écouter avec beaucoup d'attention ce que le Front National pense de votre budget 2016.

Commençons par les points positifs, j'ai vu que le rapport 2016 reprenait les différentes demandes que nous avons formulées en 2015. Je pense, par exemple, à l'encours de la dette au 1^{er} janvier. C'est bien, en tout cas sur la forme. A tous ceux qui pensaient que le Front National serait une opposition de pacotille, un peu comme l'UMP les y avait habitués il faut dire, nous démontrons et vous démontrez que notre voix porte et compte, je m'en félicite. Sur ce qui ne change pas cette fois, et c'est bien dommage, c'est la poudre aux yeux. Vos communicants continuent à jeter leurs paillettes magiques sur un budget qui est tout sauf un budget de mobilisation comme vous l'annoncez. J'aurais tendance à dire que c'est un budget de démobilitation. Il n'est pas une seule séance entre CAGB et Ville sans que vous ne vous plaignez des baisses de dotations de l'Etat. C'est un peu le bal des pleurs qui passe et qui repasse en boucle car, selon vous, il y aurait d'un côté les vilains méchants, pas beaux du Gouvernement, hier de SARKOZY, aujourd'hui de HOLLANDE et de l'autre côté, les gentilles collectivités qui ne seraient en rien responsables de la situation catastrophique de notre pays en matière de dette. Permettez-moi, c'est une vision inexacte. Certes, ce sont les gouvernements UMPS qui ont dramatiquement créé la dette dans notre pays mais enfin, je le rappelle parce qu'il faut dire les choses, l'UMPS c'est vous, d'ailleurs M. BAULIEU l'a rappelé à la CAGB à plusieurs reprises. Pendant 40 ans les gouvernements successifs ont vécu au-dessus de leurs moyens, ce sont les termes propres de M. BAULIEU. Certes, quand je vous vois en conférence de presse aux côtés de M. BAROUIN vous plaindre que les collectivités sont sans le sou, mais enfin faut-il rappeler que M. BAROUIN était Ministre de SARKOZY au budget, aux comptes publics puis aux finances. Je ne vais pas citer l'organigramme de France Urbaine mais nombre de vos collègues ont exercé ou exercent des mandats de députés, de sénateurs, les mêmes qui votent les baisses de dotations. Sur la responsabilité des collectivités, parce qu'elle existe, il faut le dire aussi, les dépenses de fonctionnement ont explosé parce que les UMPS locaux se sont octroyé des compétences comme la coopération internationale, parce que l'on a embauché des agents territoriaux en masse comme pour reconstituer la baronnie du passé et parce que l'on a fait des opérations de prestige -je dis opérations de prestige pour ne pas dire de folie-. A Besançon je vous cite l'exemple du triptyque infernal : le tram, la Cité des Arts, la gare TGV, parce qu'enfin sur ces trois exemples, il ne fallait pas avoir fait Polytechnique pour savoir que l'on serait dans la démesure totale. Entre le tram qui ne passe pas par l'Université et qui oblige à ce que l'on redéploie des travaux, des nuisances et des coûts pour une autre ligne, qui va combler la lacune ? La «gare patate» dont vous savez que les chiffres de fréquentation avaient été artificiellement gonflés ne serait pas viable dans le temps. Et le pompon revient sans doute à la Cité des Arts dont je reconnais que le bâtiment est magnifique mais dont le coût de fonctionnement avoisine le million d'euros par an ; 1 million par an, c'est de la folie ! Cette année encore, vous nous refaites le coup des impôts qui n'augmentent pas. Enfin, devrais-je plutôt dire «des taux», parce que pour un Bisontin dont les bases augmentent chaque année pour compenser l'inflation. Au passage, j'entends dire partout qu'il n'y a pas d'inflation mais les bases augmentent quand même...

M. LE MAIRE : Vous savez, ce n'est pas le Maire qui décide de cela, c'est le gouvernement...

M. Philippe MOUGIN : Tout à fait !

M. LE MAIRE : Tous les gouvernements d'ailleurs !

M. Philippe MOUGIN : Mais les impôts augmentent. Et l'augmentation des taux de la CAGB dont je rappelle que le Bisontin fait de facto partie du Grand Besançon, cela reste une hausse du montant de sa fiche d'imposition. Tout cela est tout de même très révélateur de votre considération pour les habitants et de vos petites ficelles de communicant qui ne passent plus. Sur le budget à proprement parler, on constate que toutes les politiques sont à la baisse, sauf celle liée au développement et à l'attractivité du

territoire, les plus importantes baisses étant la Politique Publique «optimiser la gestion et la qualité de ce service public» en baisse de 22 % par rapport au BP 2015, - 15 % pour l'Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation, - 6 % pour les Solidarités et l'accès à l'emploi pour tous, 5 % pour la sécurité, la prévention et la tranquillité des habitants, et j'en passe. J'ai ici un tableau dont je vous passerai les chiffres mais qui fait une comparaison entre les dépenses 2015 et les dépenses 2016, il est significatif. Faisons un peu de politique fiction et imaginons que ce soit la Ville Front National qui présente ce projet financier. Je n'ose imaginer la levée de bouclier des médias de l'Opposition...

M. LE MAIRE : Je voudrais vous rappeler Monsieur MOUGIN que le temps est limité à 2 fois 5 minutes, donc je vous prierais de bien vouloir respecter ces règles...

M. Philippe MOUGIN : ...et probablement des habitants. On nous accuserait de tous les maux, sans doute de repli sur nous-mêmes, et certainement d'incompétence, eh bien manifestement pour vous ça ne sera pas le cas, mais au moins nous l'aurons dénoncé, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je voudrais simplement vous dire que je ne vous permets pas de dire que je n'ai pas de considération pour les Bisontins. Je ne dis pas cela de vous, donc je vous prierais de dire la même chose de moi. Et arrêtez avec UMPS, il y a un moment ça va bien quoi ! J'ai bien compris que le principal sujet d'actualité...

M. Philippe MOUGIN : C'était la politique depuis 40 ans, vous m'excuserez !

M. LE MAIRE : ...c'était d'interdire... Chacun peut juger des difficultés du moment et des sujets importants, j'ai bien compris que pour le Front National, l'important c'était de savoir si les cirques avec les animaux pouvaient venir à Besançon ou pas. Vous avez fait une motion, cela montre bien effectivement où vous en êtes. Je voudrais vous dire aussi que vous devriez dire à ceux qui vous préparent vos textes qu'ils sont mal informés parce que la loi a changé : maintenant le budget c'est le 15 avril, ce n'est pas le 31 mars, donc demandez à ceux qui écrivent là qu'ils ne vous disent pas des choses fausses...

M. Philippe MOUGIN : C'était une écriture commune Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Deuxièmement, vis-à-vis de Dijon, je vais vous redire quand même une fois encore et pour tout le monde où est la réalité. Je continue à dire aujourd'hui que le partage est équilibré... laissez-moi aller jusqu'au bout... il était équilibré avec, je le rappelle, à Besançon la direction de la DREAL, la direction de l'INSEE même si le service fait partie de là-bas, ce qui reste encore à voir, la direction de l'ADEME, la DIRECCTE. Tous les services liés à l'économie sont ici à Besançon, avec aussi le Rectorat d'Académie et le siège de la COMUE, tout ça c'est à Besançon et c'est équilibré. La raison de mon différend avec le Maire de Dijon n'est pas là, c'est sur la méthode avec laquelle on a changé l'attribution du Tribunal de Commerce, c'est là-dessus et j'ai dit que je n'acceptais pas qu'effectivement, sur un coup de téléphone ou sur une lettre, on puisse changer quelque chose qui avait été préparé et longuement préparé. Quand vous avez le Rectorat d'Académie, quand vous avez la Présidence de l'Université, quand vous avez tous les services de l'emploi, tous les services de l'environnement au niveau régional, dire que nous sommes une sous-préfecture, ce n'est pas vrai et même moi, je vous redis aussi publiquement ce soir que je souhaite, moi Maire de Besançon, que le siège du Conseil Régional soit ici, à Besançon, comme c'est inscrit dans la loi NOTRe. C'est ce que l'on appelle le principe de dissociation sur lequel je me suis battu à l'époque avec l'Association des Maires des Grandes Villes de France. Donc je demande, on peut très bien envisager que la capitale administrative étant, c'est vrai, Dijon puisque les services de la Préfecture sont là-bas, la capitale culturelle, universitaire, voire économique, peut être Besançon et le siège de la Région peut être aussi à Besançon. J'ai d'ailleurs remarqué qu'à la Chambre de Commerce, il y avait un magnifique amphithéâtre qui peut accueillir des assemblées nombreuses sans dépenser d'argent parce qu'il faut faire attention à cela. On peut considérer que s'il y a 4 sessions par an, il y ait 2 sessions par an à Besançon, 2 sessions par an à Dijon, mais ne pas mettre le siège de la Région ici, ça me poserait un vrai problème. Donc je le dis publiquement, je fais cette demande ici et comme cela l'équilibre sera respecté. Je vous redis aussi que je suis quelqu'un qui a envie d'avancer : j'ai dit au Maire de Dijon, nous nous sommes expliqués mais je ne vais pas être dans une guerre qui va durer. D'abord je n'ai jamais insulté personne, déjà, donc il ne faut pas me mettre au même niveau, tout le monde n'est pas mauvais élève, je n'ai insulté personne mais je veux maintenant

que les choses avancent. Je crois que cette réforme sera une bonne réforme si on est attentif. J'espère que cet exemple-là éveillera l'attention de celles et ceux qui nous gouvernent. Cela peut être une bonne réforme si, effectivement, elle permet de construire, en Franche-Comté et en Bourgogne, un axe fort entre Besançon et Dijon, articulé, j'insiste là-dessus, avec le Nord de la Franche-Comté et les autres grandes villes de la Franche-Comté, à savoir Lons-le-Saunier, Dole, Vesoul et Pontarlier, et donc Belfort et Montbéliard et articulé aussi dans la région Bourgogne avec tout ce qui touche au Creusot, Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines. Je vous rappelle aussi que j'avais été l'initiateur du pôle métropolitain Rhin-Rhône, qui allait de Chalon-sur-Saône à Bâle. Je pense qu'aujourd'hui, autour de cet axe fort pôle métropolitain Besançon - Dijon dont avec mes services et Pascal CURIE a beaucoup travaillé là-dessus, nous avons écrit cela depuis quelque temps et nous l'avons communiqué à Dijon, il y a quelque chose à faire. Je pense aussi, parce que je suis cohérent, qu'il n'y aura pas de région forte s'il y a une grande ville, et si les autres villes sont asséchées. Je pense aussi que l'axe métropolitain, le pôle métropolitain Besançon - Dijon ne sera fort que si l'on y associe Belfort, Montbéliard, Vesoul, Pontarlier, Dole, Lons-le-Saunier et la partie bourguignonne. C'est tellement vrai que, dans le cadre de la démarche French Tech que nous conduisons et que nous présenterons jeudi soir, nous avons une démarche commune qui est faite entre autres avec les Bourguignons et d'autre part, avec nos amis du Nord Franche-Comté. Tout cela est piloté par la commission Santé du pôle des Microtechniques et cela est un bon exemple de coopération entre la Bourgogne, la Franche-Comté, l'ensemble des territoires bourguignons et l'ensemble du territoire franc-comtois. Ne dites pas que l'on s'est fait avoir, il y a eu quelque chose qui ne m'a pas convenu, je l'ai dit à François REBSAMEN. On n'est pas d'accord là-dessus mais on va continuer à se voir et à discuter, on ne va pas être en guerre pendant des années mais il fallait marquer les choses et dire que l'on n'était pas d'accord, que je ne suis pas d'accord sur la façon dont c'est fait. Maintenant, je vais vous rassurer, ou peut-être pas vous rassurer, mais je ne vais pas en parler encore pendant des années de cela, je continue à avancer. J'espère que j'aurai bientôt l'occasion de redire au Premier Ministre, que j'ai envie effectivement de continuer à avancer et à construire. Parce que ce qu'il faut, c'est construire, construire tout simplement pour que la Bourgogne-Franche-Comté soit une Région qui continue à compter parce qu'au-delà de Besançon, il y a un problème de l'ensemble de la Bourgogne et de la Franche-Comté qui est en cause.

M. Ludovic FAGAUT : J'ai été très ravi, en tout cas au début de vos propos, de vous sentir très apaisé mais après votre réponse à...

M. LE MAIRE : Je suis apaisé moi !

M. Ludovic FAGAUT : ...oui, oui mais sur votre réponse à Jacques GROSPERRIN, en tout cas, chassez le naturel et comme on dit, il revient au galop et on a pu s'apercevoir un petit peu de ce côté auto-satisfaction dont vous faites preuve...

M. LE MAIRE : Et je peux vous en dire autant ! Alors je l'accepte mais que Jacques GROSPERRIN l'accepte aussi.

M. Jacques GROSPERRIN : Je vous répondrai.

M. Ludovic FAGAUT : J'ai été très attentif à vos propos. Sur le Budget Primitif, vous évoquez le fait de faire des choix, vous avez dit que l'équation était quasiment impossible à résoudre et que vous avez conscience des difficultés. Effectivement, vous avez fait des choix, j'en veux pour preuve sur 2 points, notamment en ce qui concerne le fonctionnement sur la partie culturelle où entre le BP 2014 et le BP 2016 vous faites une réduction de - 2 millions d'euros, donc - 10 %, sur le budget Sports vous faites également entre 2014 et 2016 une réduction quasiment entre - 800 et - 1 million d'euros, ce qui fait quasiment - 9 %. Je pourrais également aller sur le dossier 51 que l'on va présenter plus tard ou sur les accompagnements aux subventions aux structures culturelles, vous faites - 13 % et vous allez même sur le dispositif 1 qui est l'accompagnement aux projets où vous faites - 20 % mais vous faites des choix...

M. LE MAIRE : En tout cas dans le domaine de la culture, restez modeste !

M. Ludovic FAGAUT : Mais c'est aussi pour cela que je voulais intervenir. Je pense qu'il serait aussi important de votre côté de ne pas juger trop vite, en tout cas, le travail qui est exercé par les autres collectivités, parce qu'il y a effectivement des contraintes budgétaires qui sont aussi imposées pour les autres collectivités et contraintes budgétaires auxquelles vous êtes également soumis par vos amis politiques. C'est aussi pour cela que je voulais intervenir, pour vous rappeler qu'il faut aussi regarder comment ça se passe chez soi, ce que vous faites et ne pas juger trop vite, en tout cas, les autres collectivités.

Le deuxième point sur lequel je voulais intervenir va dans le même sens, pour rappeler, ici, au niveau du Conseil Municipal, qu'à l'initiative de la Présidente Christine BOUQUIN, une motion a été votée dernièrement et présentée par la Majorité départementale sur l'équité territoriale entre Besançon et Dijon et surtout sur le fait que le siège du Conseil Régional soit installé ici à Besançon...

M. LE MAIRE : On est au moins d'accord là-dessus.

M. Ludovic FAGAUT : ...Vous voyez qu'au niveau de la collectivité départementale, nous travaillons aussi dans ce sens-là.

M. LE MAIRE : Merci, d'ailleurs pour compléter ma vision de l'aménagement du territoire, j'incite surtout M. MOUGIN à lire ma tribune dans BVV. Vous verrez effectivement quelle est ma conception de l'équilibre et quelle est ma conception d'un aménagement fort du territoire, un aménagement qui irrigue l'ensemble du territoire. Vous regarderez cela, vous n'avez peut-être pas eu le temps de la lire. Vous savez, je suis un peu rassuré aussi parce que j'ai quand même entendu l'engagement public de Marie-Guite DUFAY de calquer ce service sur ceux de l'Etat, ce qui devrait dire que normalement tout ce qui touche à l'économie, à l'environnement, à l'Université devrait être ici aussi à Besançon. Vous savez, le rôle de Marie-Guite DUFAY n'est pas facile parce qu'elle est à la fois franc-comtoise mais aussi Présidente de la Région et donc elle doit effectivement faire en sorte que cela soit équilibré.

M. Jacques GROSPERRIN : J'ai apprécié votre couplet avec M. REBSAMEN parce que je crois qu'en politique, comme en amour, lorsque l'on veut construire quelque chose, il faut savoir pardonner mais il faut néanmoins ne pas oublier. C'est quelque chose d'important parce que si l'on reste simplement sur un mot qui a été dit, mot malheureux, d'ailleurs on est tous malheureux les Bisontins et les habitants en tout cas du Grand Besançon, qui a été émis à votre encontre, je trouve que ce n'est pas mérité et cela ne se fait pas en politique entre amis politiques. Je voudrais réagir sur quatre points très rapidement. Vous êtes quand même très extraordinaire en deux mots : je comprends que vous êtes dans votre rôle d'auto-satisfaction mais permettez-moi de dire, quand même, que je m'interroge sur l'attractivité de Besançon. Lorsque je parlais de l'inquiétude de la stratégie qui ne me semble pas très lisible sur l'économie, même si c'est une compétence d'Agglo, c'est la stratégie que je recherche sur le logement, également sur l'Université, laissez-nous quand même la possibilité de poser ces questions-là.

Le deuxième propos que j'aimerais vous dire, ce n'est pas un gros mot comme je l'ai dit tout à l'heure de devenir une sous-préfecture. Je prends juste l'exemple : le Préfet de Franche-Comté M. BARTOLT est cette fois-ci Préfet du Doubs, donc nécessairement Besançon, Dijon avec la Préfecture de la nouvelle Région, Besançon ne sera plus la Préfecture de la Région, Besançon est dans le département qui fait partie de la Région...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un scoop !

M. Jacques GROSPERRIN : ...donc deviendra sous-préfecture au même titre que d'autres sous-préfectures et ce n'est pas une honte de dire...

M. LE MAIRE : Non parce que dans les sous-préfectures, il y a des sous-Préfets !

M. Jacques GROSPERRIN : Ce que l'on espère, c'est que ce soit une sous-préfecture qui compte dans l'architecture régionale et lorsque je vous disais pendant le moment de l'Agglo où nous nous sommes retrouvés que nous serions à vos côtés pour ce pôle métropolitain, je le pensais vraiment et je continue à le penser.

Lorsque vous dites en 3^{ème} lieu que je ne vous aide pas, mais est-ce que vous m'avez déjà contacté pour que je vous aide ? La seule fois où vous m'avez contacté, j'ai reçu une lettre, je vous la ramènerai la semaine prochaine, c'est pour me demander une participation de réserve parlementaire à hauteur de 130 000 €. Mais les bras m'en sont tombés Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Et pourquoi ?

M. Jacques GROSPERRIN : Vous savez très bien que l'on a 130 000 € en tout et vous Besançon vous demandiez 130 000 €. Vous avez été parlementaire...

M. LE MAIRE : Vous ne m'avez jamais répondu d'ailleurs !

M. Jacques GROSPERRIN : ...j'ai pris cela, peut-être pas comme une provocation, j'ai pris ça comme peut-être un sourire ou une sorte d'explication joyeuse. Je ne sais pas comment je peux l'entendre mais vous qui avez été parlementaire, vous savez très bien que ce n'était pas le cas ; vous m'avez mis dans une situation de fait où c'était impossible de vous aider financièrement. Et enfin, lorsque à l'Agglo, au Conseil Communautaire la semaine dernière, lorsque j'ai demandé à ce que Besançon soit rééquilibrée en tant que siège du Conseil Régional et je suis ravi que vous me rejoignez à ce niveau-là mais je n'en doute pas...

M. LE MAIRE : Je ne vous rejoins pas, je vous ai précédé.

M. Jacques GROSPERRIN : ...allez, précédez-moi, ce n'est pas grave, vous courez plus vite. Mais en tout cas ce que je veux dire par là, c'était quelque chose sur lequel nous serions ensemble. Je m'interroge néanmoins parce que vous dites «je souhaite», mais votre amie Marie-Guite DUFAY, avec qui vous avez été Adjoint pendant de longues années, je pense que vous avez son téléphone, vous avez un contact quand même immédiat, un contact rapide. Est-ce que vous pouvez nous donner des certitudes sur son engagement ? A ce jour, on entend un silence assourdissant de la part de Marie-Guite DUFAY. Je m'interroge. Quand vous parlez de l'équilibre entre les différents services de l'Etat, prenons l'exemple du Rectorat ; oui, il y a un Recteur de Besançon Bourgogne-Franche-Comté, mais savez-vous également qu'il y aura un Recteur de l'Académie de Bourgogne ? Oui bien sûr, il y a un Recteur sur l'Académie de Bourgogne. Il y a donc un Recteur préfigurateur sur l'ensemble, il y a également un Recteur sur la Bourgogne ; je suis persuadé, et les Bisontins le savent très bien, qu'il n'y a pas eu d'équité dans la répartition...

M. LE MAIRE : D'équité !

M. Jacques GROSPERRIN : D'équité si vous le souhaitez, c'est mieux qu'équitable, vous savez ça peut être équitable aussi, ça peut être aussi un commerce équitable...

M. LE MAIRE : Vous venez d'inventer un mot, tant mieux !

M. Jacques GROSPERRIN : J'avais inventé l'autre jour un faux nez mais ça peut être aussi un commerce équitable de savoir qu'à un moment donné, on s'aide les uns et les autres. J'ai plutôt l'impression que la Bourgogne, à ce jour, tire avec votre ami ; assumez-le, c'est votre ami mais pardonnez-lui parce que je crois qu'il faut que l'on avance, merci.

M. LE MAIRE : Alors, vous savez quand on dit une sottise, ce n'est pas la peine, Monsieur GROSPERRIN, d'en rajouter. Dans les sous-préfectures il y a des sous-préfets, ici il n'y a pas un sous-préfet, il y a un préfet de département. C'est comme cela donc ce n'est pas la peine effectivement d'en rajouter. Je ne fais pas la course à savoir qui l'a dit le premier ; ce que je sais, c'est que nous avons milité, entre autres avec le rapporteur de la loi NOTRe que j'ai rencontré plusieurs fois et avec Nathalie APPÉRÉ qui soutenait pour le groupe socialiste cela au niveau de l'Assemblée, nous avons rencontré celles et ceux qui écrivaient la loi pour leur demander qu'il y ait le principe de dissociation. Nous l'avons fait, je n'en tire aucune gloire, je suis simplement heureux de le dire. Quant au reste, quand vous dites qu'il y a effectivement un recteur pour l'instant à Dijon, c'est vrai, mais vous savez très bien qu'en 2018, il n'y aura certainement plus qu'un recteur qui sera le Recteur d'Académie et je pense que ce Recteur

d'Académie devra être à Besançon. Et vous savez, d'ici 2018 il y a des choses qui vont changer, soyez prudents, quand vous râlez sur les baisses de l'Etat.

M. Jacques GROSPELLIN : Avez-vous posé la question à Mme DUFAY ?

M. LE MAIRE : Oui, je lui dis des choses et quand vous me dites que je ne vous ai rien demandé, je n'ai rien demandé à Eric ALAUZET mais tout de suite, il a réagi, je n'ai rien demandé au Sénateur BOURQUIN mais tout de suite, il a réagi. Vous, je constate, mais on va arrêter là-dessus parce que ce n'est pas important, que vous avez attendu 15 jours pour répondre et pour vous manifester. Vous n'avez peut-être pas vu que c'était important. Et on va arrêter là-dessus parce que s'il y en a qui nous regardent, au fond ça ne va pas tellement les intéresser.

M. Thibaut BIZE : Nous l'avons déjà dit mais le contexte national d'austérité rend la construction des budgets de plus en plus difficile. Depuis 3 ans nous payons les conséquences du pacte de responsabilité et de ses 35 milliards d'exonérations de cotisations sociales aux entreprises, toujours sans aucune contrepartie sur l'emploi. Cette politique se traduit par une ponction de 15 millions d'euros sur les 3 derniers exercices de notre ville, il faudrait augmenter les impôts de 19 % pour compenser complètement cette baisse. Pourtant, ces 15 millions d'euros auraient permis de financer des projets utiles pour notre ville et nos concitoyens tout en créant des emplois. Cette politique creuse davantage les écarts entre les riches et les pauvres et c'est pourquoi nous demandons le retrait du pacte de responsabilité. Or le Ministre du Budget a annoncé qu'il poursuivrait dans cette voie en maintenant les baisses de dotations pour 2017. Cela se traduira par une ponction de 3,7 millions supplémentaires sur notre budget couplé au nouveau calcul de la DGF. L'équation budgétaire semble impossible à résoudre pour de nombreuses collectivités. Nous appelons désormais à la mobilisation des élus et de la population pour demander l'arrêt des baisses de dotations. Sur les dépenses de ce budget, il me semble important de souligner que, malgré le contexte, nous continuons à donner une priorité à l'éducation dans le cadre d'un programme de réussite éducative dont l'ambition est revu à la hausse. Nous maintenons les subventions au CCAS, nous maintenons les services publics municipaux et nous n'augmentons pas la part communale des impôts. Pour conclure, le groupe PCF Front de Gauche se prononcera en faveur de ce budget car nous estimons qu'il respecte nos engagements et nos valeurs et nous continuerons à nous battre afin d'obtenir le maintien des dotations de l'Etat. Merci.

M. Philippe MOUGIN : Quand vous annoncez que M. REBSAMEN vous laissera la présidence du pôle métropolitain à Besançon...

M. LE MAIRE : C'est lui qui l'a dit...

M. Philippe MOUGIN : C'est lui qui l'a dit, tant mieux. J'espère qu'il tiendra parole, nous l'espérons tous, c'est très bien, nous espérons que ça permettra de récupérer les services ayant quitté Besançon ou a minima d'en attirer d'autres. Nous en serons ravis et nous vous en féliciterons comme nous nous en féliciterons, mais même si l'on ne partage pas la politique sur les communautés d'agglomération dont vous êtes au courant... Quant à la Région à Besançon, on verra bien et bon vent avec Mme Marie-Guite DUFAY et on espèrera que pour notre ville que nous chérissons tous, cela sera un bon point.

M. LE MAIRE : Madame COMTE-DELEUZE, qu'en pense Madame la Conseillère Régionale ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Pour ma part, je voulais simplement revenir sur deux points précis de ce budget, le premier concernant, vous le savez, un sujet que je juge important, c'est notre fièvre de construire à Besançon et j'ai lu récemment les chiffres donnés par l'Observatoire du Logement. Nous avons, me semble-t-il, besoin et depuis fort longtemps, de faire une étude objective du besoin en logement dans notre ville. Un nombre de 2 400 logements vides, d'après l'Observatoire du logement, ce qui veut dire que l'on frise un taux de vacance à 9 %...

M. LE MAIRE : Totalement faux.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : ...logement privé, logement social, je donne les chiffres qui sont sur internet, d'organismes sérieux...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le Journal Officiel Internet !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Par ailleurs, nous avons pu lire également dans des revues économiques un peu documentées que la Loi Pinel de septembre 2014, dite Loi de Défisicalisation, est aussi dite machine à produire des logements inutiles, notamment dans les villes moyennes -nous sommes malheureusement cités- où le besoin n'est que très rarement quantifié. Je reviens évidemment sur ma demande déjà faite à deux reprises sur une évaluation raisonnable des besoins de notre ville. On ferait ainsi d'une pierre deux coups, on pourrait faire des économies substantielles au niveau de la Ville tout en aidant les petits propriétaires privés à améliorer et rénover leurs logements de façon à avoir une offre locative privée intéressante. Si j'en crois les derniers chiffres parus, il semblerait également que 31 % des logements locatifs sont des studios. C'est à rapprocher bien sûr du nombre d'étudiants actuels, soit 21 000. Alors je ne vais pas hurler avec les loups, moi aussi j'aime ma ville et surtout mon Université même si je me réjouis bien sûr que la COMUE ait élu domicile à Besançon, qu'on lui fasse des locaux adaptés à son niveau, pour l'instant ça ne représente qu'une cinquantaine de personnes. Je dois quand même vous faire part des immenses inquiétudes du personnel enseignant et non enseignant par rapport à la carte de l'offre de formation que nous sommes en train de réécrire en ce moment à l'Université. Je peux vous dire que l'ambiance n'est pas sereine, entre les masters qui sont à finalité recherche qui ont bien évidemment leur place à Dijon, les formations qui sont en doublon et qui sont déjà communes aux deux universités qui seraient bien légitimement mieux installées à Dijon, le démantèlement alors fondé ou pas des IUT, les fermetures redoutées voire imminentes de certaines licences. Je ne vous cache pas que même si les étudiants ont été fort peu mobilisés au moment des dernières élections -on m'a parlé de moins de 5 % de votants- pour les personnels enseignants, c'est véritablement un souci et nous avons beau essayer d'être optimistes avec vous, Monsieur le Maire, c'est un peu difficile.

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Nicolas BODIN, il va vous répondre. Simplement je vais vous dire une chose concernant les logements vacants. Il va vous dire, une étude indépendante a été faite par le Cabinet au niveau national qui s'appelle Adéquation. Il faut regarder à quel moment on compte les logements vacants, parce que quand on les comptait -comme cela a été le cas une fois- au mois d'août ou juillet, il n'y avait personne dans tous les logements étudiants. Deuxièmement, il faut savoir exactement de quoi on parle. On a fait faire une étude et on la présentera d'ailleurs lors du prochain -on devait le faire aujourd'hui, on ne l'a pas fait parce qu'on n'aurait pas eu le temps- Conseil Municipal consacré à l'urbanisme. Nicolas, tu peux peut-être dire une chose parce que l'étude par ce Cabinet indépendant conduit exactement à l'inverse de ce que vous dites.

M. Nicolas BODIN : Actuellement nous avons beaucoup de projets urbains sur la Ville de Besançon, j'en citerai quelques-uns : Vauban, Les Hauts du Chazal, Viotte, Les Vaîtes, Saint-Jacques, le PRU de Planoise, le PRU des 408, Planches-Relançons. On peut effectivement s'étonner qu'il y ait autant de projets, c'est pour cela que l'on a fait faire une étude objective par le Cabinet Adéquation qui viendra lui-même la présenter lors du prochain Conseil Municipal du 12 mai. Première surprise c'est déjà que l'on va voir que la population de la Ville de Besançon augmente de 500 habitants par an sur les 3 dernières années...

M. LE MAIRE : ...alors qu'on pensait qu'elle diminuait !

M. Nicolas BODIN : ...la vacance globalement est dans la norme des villes de la strate. Globalement, on est conforme par rapport à nos projets de développement. A l'heure actuelle l'un des problèmes de Besançon, c'est que l'on ne construit pas suffisamment. Il faut donc justement arriver à sortir très rapidement de nouveaux projets. Cela vous sera présenté lors du prochain Conseil Municipal. Cela témoigne quand même d'un dynamisme certain pour une ville qui n'est pas simplement une sous-préfecture régionale. Pour la carte de formation au niveau de l'Université, il y a effectivement des débats dans les différentes Universités ; il y aura surtout un débat au niveau de la future COMUE puisque c'est elle qui, désormais, aura cette compétence et on peut se réjouir qu'a priori un Bisontin en sera le futur Président. Pour revenir plus globalement sur le budget, je rappellerai quand même les propos de François FILLION en septembre 2007 qui déclarait, alors qu'il était seulement Premier Ministre depuis quelques mois : je suis à la tête d'un Etat qui est en situation de faillite. Ses propos étaient malheureusement justes, le résultat de la gouvernance de François FILLION et de Nicolas SARKOZY, c'est quand même 50 % de dettes en plus, ce qui représente par an actuellement 17 milliards d'euros d'intérêt en plus simplement

grâce au Gouvernement de François FILLION et Nicolas SARKOZY, la crise monétaire n'étant, selon la Cour des Comptes, responsable que d'un tiers de cette dette supplémentaire. Désormais nous sommes soumis à un désendettement à marche forcée et à mon avis effectivement trop rapide, mais nous sommes conformes à nos engagements européens et les dettes sont souvent les impôts de demain ou les engagements malheureusement de demain. On doit donc assumer collectivement les différents budgets qui n'ont pas été votés en équilibre depuis une quarantaine d'années, gauche et droite confondues.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET pour une deuxième intervention.

M. Pascal BONNET : Je voudrais revenir sur la question de Besançon et de Dijon de façon absolument pas polémique. Vous dites, en effet, que les enjeux économiques sont à Besançon, mais quand on voit ce qui se passe pour l'INSEE et pour le Tribunal spécial du commerce, c'est cela qui est mis en question. Quand on entend à Dijon un certain nombre de décideurs dire «il faut que l'économie soit vers la Préfecture», j'ai quand même des inquiétudes sur l'avenir. Alors vous êtes confiant, nous sommes vigilants...

M. LE MAIRE : Qu'il y ait des inquiétudes, il va falloir se battre, d'accord.

M. Pascal BONNET : Mais personne ne dit qu'il ne faut pas se battre, mais ne considérez pas que c'est l'Opposition qui est votre adversaire aujourd'hui, Dijon n'a pas du tout autant que vous envie de partager.

M. LE MAIRE : Mais, moi, je n'ai pas envie de partager, j'ai envie que ce soit équilibré, comment faut-il que je l'explique ?

M. Pascal BONNET : Mais équilibré, cela suppose un partage...

M. LE MAIRE : Un partage équilibré.

M. Pascal BONNET : Ensuite, puisque M. BODIN a pris sa casquette de patron du PS du Doubs pour attaquer l'ancien Gouvernement, je trouve que l'on ne va pas revenir éternellement parce que, comme j'ai déjà fait une fois, je peux vous ressortir les 35 heures aussi. On est en 2016 aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Non mais le doublement de la dette sous le mandat SARKOZY c'est une réalité quand même ! Et il me semble même que votre voisin de droite était à l'époque parlementaire. Juste une petite chose parce qu'on a bien compris, on n'est pas bon, je veux quand même vous dire quelque chose, c'est que je sais, nous resterons, Besançon restera un pôle économique. Pourquoi nous serons un pôle économique avec la DIRECCTE, un pôle universitaire avec effectivement le Rectorat d'Académie, un pôle environnemental ? D'un côté il y a des défaitistes et de l'autre côté il y a ceux qui veulent se battre. Moi je veux me battre et je me bats déjà depuis un certain nombre d'années. Et je vais vous faire un aveu, Monsieur GROSPERRIN, je sais que vous avez des liens excellents avec M. SAUVADET et avec Mme PELISSARD qui nous soutiennent aussi, François SAUVADET n'est pas Président mais il n'y a pas besoin d'être Président pour soutenir une démarche. Je suis prêt, s'il soutient ce partage équilibré, et à la limite pourquoi pas, puisqu'il l'avait dit à un moment, il avait dit «si je suis Président, ça sera équilibré» eh bien qu'il le soutienne... Vous dites que le Tribunal de Commerce spécialisé effectivement, ça a été dit, c'est 5 affaires par an et c'est 2 ou 3 magistrats ; ce que j'ai dénoncé c'est la façon dont cela a été fait. Mais quand Mme COMTE-DELEUZE dit «ce sont les 50 emplois de la COMUE», 50 emplois qui vont décider demain, entre autres, de la carte des formations, excusez-moi ce n'est pas rien. Et si vous ajoutez les 50 emplois sur la plateforme d'immatriculation, ça fait en un mois quand même 100 emplois, ce n'est pas rien. D'un autre côté, vous êtes toujours en train de minimiser les choses. Ce que je souhaiterais c'est que, une fois pour toutes, on se dise -attendez les prochaines élections c'est en 2020- «jusqu'en 2019 on bosse ensemble», plutôt qu'en permanence de passer notre temps à dire cela. De toute façon, vous êtes en train de dire, de dénoncer comme nous ces baisses de dotations, vos amis ont déjà annoncé que s'ils venaient au Gouvernement, ils allaient remettre 100 milliards d'euros en plus. Alors travaillons, vous les dénoncerez et puis ça ne changera rien. Je propose que l'on gèle un peu tout cela et que l'on dise «effectivement, jusqu'en 2019 on va parler du développement de cette ville et après le meilleur l'emportera». Je vous en fais la proposition. Demandez si François SAUVADET veut nous soutenir, vous

avez des rapports proches avec lui, il est encore Député pour l'instant, vous pouvez donc vous voir à Paris au Parlement. Je veux bien le voir s'il veut, je vous fais une proposition honnête, mettons cela un peu sous l'éteignoir et puis avançons ensemble. En 2019, vous pourrez vous déchirer et je compterai les coups. J'aurai peut-être une petite préférence quand même. On me dit que Thierry MARIANI a eu 200 000 € pour la réfection d'une dalle de patinoire. «Est-ce que M. GROSPERRIN serait moins influent que Thierry MARIANI ?»... Vous voyez qu'on peut avoir plus que 130 000 €.... ce sont des crédits du Ministère de l'Intérieur. Je referme cela parce que j'appelle à la paix des braves.

Mme Solange JOLY : Je voulais répondre à M. MOUGIN qui régulièrement remet en cause la politique internationale de la Ville de Besançon. Je voudrais lui répondre que Besançon est une ville ouverte au monde, faite de diversités. Ici à Besançon, on est curieux de l'autre, on a envie d'échanger, de s'enrichir et que c'est une valeur d'émancipation humaine. Lui veut la régression humaine, nous ne sommes pas dans ce cas-là, merci.

M. LE MAIRE : Merci Solange. Monsieur MOUGIN, vous êtes déjà intervenu deux fois. Je respecte les règles Monsieur MOUGIN, il n'y a pas le droit de réponse, vous êtes intervenu deux fois, ce n'est pas trois fois.

Mme Anne VIGNOT : Je voulais juste revenir un petit peu sur les échanges qui viennent de se faire. Il me semble que la Bourgogne-Franche-Comté n'est pas un gâteau à partager, mais un territoire avec des polarités. L'enjeu est d'assurer les éco-systèmes de ces polarités, en particulier leur cohérence fonctionnelle. Je trouve que les termes qui sont utilisés sont mal à propos. La COMUE par exemple est une instance décisionnelle structurante, non pas par le poids de ses effectifs mais par sa capacité à appréhender toute la Région et à penser l'avenir, en particulier avec nos voisins frontaliers. C'était un commentaire par rapport à ce qui vient de se dire.

Nous voici face au 2^{ème} budget à travers lequel nous soulignons la difficulté à équilibrer le budget notamment du fait de la baisse de dotations, pour mener à bien les services publics de la commune. Nous attendions de la part du Gouvernement qu'il accorde plus de flexibilité aux collectivités quant à la participation à la dette de l'Etat, plus de temps, moins d'amplitude budgétaire des collectivités. Dès ce nouveau mandat, l'équipe municipale a mis en œuvre des chantiers structurels pour explorer toutes les pistes d'une politique publique plus sobre ; ces chantiers sont encore en cours. Nous remercions d'ailleurs dès à présent l'investissement des services dans ce travail de fond, il n'aboutira que si chacun y apporte sa contribution. Pour autant, et alors que les besoins de services sont en grande tension face à une dégradation économique et sociale depuis longtemps inégalée, nous devons garantir, nous, un budget équilibré tout en restant au plus près des besoins des Bisontins et à la préparation de l'avenir de notre cité. D'ailleurs, nous ne pouvons que constater que nous allons vers un changement radical des attentes de nos concitoyens et donc des réponses que nous devons ou pourrions apporter. La société s'interroge sur son modèle et les collectivités doivent contribuer à inventer le nouveau bien vivre. A Besançon, les chantiers structurels doivent aussi prendre en considération ces nouvelles orientations, auxquelles aspirent nos habitants et les nouveaux défis qui sont devant nous. Nos budgets vont ainsi transformer les priorités dans nos actions. Dès à présent, dans ce budget 2016, on constate que nous sommes en grande majorité dans des programmes d'action plutôt de type gestionnaire. En effet, les objectifs d'accès handicap, de transition énergétique, d'entretien des équipements, tout en soutenant l'activité dans le bâtiment et dans les travaux publics, sont de l'ordre de la mise aux normes et de l'entretien. En ce qui concerne les activités sociales, culturelles, environnementales et sportives et l'ensemble des animations portées par le tissu associatif entre autres, tout ce qui fait la particulière vivacité de la Ville reste soutenu malgré les contraintes. Cette situation de maîtrise du budget ne doit pas nous empêcher, et au vu de l'actualité mondiale de cette nuit avec le scandale «Panama Papers», de considérer que nous attendons l'effort essentiellement dans la gestion du monde de la finance qui nous dirige. Nous tenons là à remercier le travail mené par nos députés, tant notre Député Eric ALAUZET que nos Députés Européens dont Eva JOLY, concernant les moyens mis en œuvre contre les paradis fiscaux et la dérégulation mondiale ainsi que les résultats déjà obtenus. Il est urgent que nous nous tournions vers les richesses et les patrimoines démesurés plutôt que de continuer à faire peser sur les actifs le poids des impôts. Il ne faudrait pas que notre collectivité contribue à cette orientation fiscale. Il ne faudrait pas que, pour trouver les moyens d'assurer des services publics, nous créions plus de rupture sociale qu'il n'en est. Cela veut dire qu'il faudra que nous opérions des choix de plus en plus difficiles et que, pour cela, nous

devrons tous changer notre culture du service pour les prioriser et les faire autrement. Il faudra que nous allions vers une sobriété heureuse car aucun élu dans cette salle ne peut être ici pour autre chose que de prendre des orientations pour le bien vivre du plus grand nombre, au vu des réalités économiques et sociales de ce nouveau siècle. Je vous remercie.

M. Laurent CROIZIER : Juste un petit aparté avant mon intervention, c'est que, en entendant M. BODIN parler de la gestion de la dette du Gouvernement SARKOZY, j'ai l'impression d'entendre parler deux mauvais élèves qui sont en train de se poser la question «qui a la moins mauvaise note».

Je voulais revenir sur le contexte régional et sur l'émission que j'ai vue samedi matin sur l'antenne de France 3 Bourgogne-Franche-Comté et qui m'a mis de mauvaise humeur pour tout le week-end. J'ai entendu le Député de Côte d'Or, Conseiller Municipal de Dijon, le Président du CESER originaire de Dijon, le Président de la CGPME, le Président de Côte d'Or, balayer d'un revers de la main l'attribution du Tribunal de Commerce Spécialisé à Dijon, balayer d'un revers de la main l'intention hégémonique que ressentent les Franc-Comtois de la part des Bourguignons. J'ai entendu parler de complexe d'infériorité, d'une répartition équilibrée déjà existante entre Besançon et Dijon, ce que je conteste et là je sais que nous ne sommes pas d'accord. J'ai aussi entendu, et là je suis très inquiet, de l'intention de faire de Dijon la métropole que la Bourgogne-Franche-Comté ne possède pas. Ce qui me fait dire que c'est le grand bal des hypocrites du côté de Dijon et que le Bourguignon parle couramment et extrêmement habilement le double langage, ce sont des choses que peut-être vous ne pouvez pas dire mais que moi je peux me permettre. J'ai vu M. ALAUZET et M. ROY, ils se sont heurtés à un mur, certainement construit en pierre de Bourgogne et...

M. LE MAIRE : La pierre de Chailluz est plus résistante, elle ne gèle pas.

M. Laurent CROIZIER : ...ils ont eu beaucoup de difficultés à faire entendre et à défendre leur argumentation qui était pourtant juste. Je crois que nous aurons besoin du soutien de tout le monde, que ce soit parlementaires, Maires, élus et citoyens pour peser fortement sur les prochaines décisions. On ne peut pas dire que nous soyons extrêmement soutenus par la Présidente de Région. Ce n'est pas une surprise, pour moi c'est simplement la confirmation que Mme DUFAY n'avait pas les épaules suffisamment solides pour s'opposer à la pression de Dijon et de la Bourgogne, et que certainement les Bisontins déchantent, au lendemain des élections régionales, de cette réforme territoriale. Nous savions que la construction des équilibres de cette nouvelle région serait difficile, elle l'est encore davantage depuis que nous avons la confirmation que la Présidente de Région, le Maire de Besançon et le Maire de Dijon poussent dans des directions opposées. Pour moi il n'est pas question de construire à Dijon l'unique métropole de la Bourgogne-Franche-Comté, l'attractivité de notre région -et là je sais que nous sommes d'accord- viendra d'un pôle métropolitain qui renforce nos deux villes et non pas d'un détricotage de Besançon au profit de Dijon, Dijon ayant obtenu la capitale administrative, le groupe MODEM estime que le siège du Conseil Régional doit revenir à Besançon. Merci.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas vraiment en désaccord avec ce que vous dites mais il y a un point de désaccord, quand vous dites que M. ALAUZET et M. ROY se sont heurtés à un mur, je ne suis pas d'accord car je pense que l'un et l'autre ont justement rappelé un certain nombre de choses.

M. Eric ALAUZET : Oui, sur ce point-là, je voulais dire un mot sur le budget mais je le dirai aussi. Je pense que ce qu'il faut que l'on regarde, c'est ce que l'on a à faire maintenant, riches de l'expérience que l'on vient de traverser et des crises, il faut toujours savoir tirer profit. Il y a la notion de cohérence qui est une affaire importante et qui nous a conduits à cette crise aigue autour du Tribunal de Commerce parce qu'effectivement, dans la mesure où l'on avait la DIRECCTE, tout ce qui est autour de l'emploi, de la formation, de l'entreprise, conduisait naturellement à ce que Pôle Emploi soit en Franche-Comté. Or cela n'a pas été le cas, première désillusion. Que l'INSEE soit en Franche-Comté, deuxième désillusion parce qu'il y a une partie de l'INSEE, le service Etudes qui est parti à Dijon. Et le Tribunal de Commerce aussi, dans la même logique économique, et c'était la goutte d'eau qui faisait déborder le vase, même si j'ai dit que ce dossier n'était pas l'affaire du siècle, et qui abat cette notion de cohérence. Maintenant, il y a du travail à faire et je pense notamment à l'ONF, je pense à l'ONEMA, je pense à un certain nombre d'organismes comme ceux-là pour lesquels il sera nécessaire qu'en toute transparence et de façon ouverte avec les Bourguignons, on puisse dire ensemble quelle est la cohérence de positionnement de

ces organismes par rapport aux directions de l'Etat. A partir du moment où la DREAL est en Franche-Comté, donc Environnement, Logement, Aménagement, il est tout à fait logique que l'ONEMA, la surveillance des milieux aquatiques ou que l'ONF, la surveillance des forêts soient positionnés en Franche-Comté et que l'INSEE soit, dans sa totalité, également en Franche-Comté. C'est ce travail-là qu'il faut faire et se battre sur une logique, pas sur des compensations, sur une logique, c'est cela qui est important. Sur le siège de la Région, je crois que l'on partage tous à peu près le même objectif, en reconnaissant que cela va être difficile. Ceci dit, dans la loi, il est explicitement écrit que l'on ne peut prévoir qu'une même unité urbaine -Dijon par exemple- regroupe le chef-lieu proposé, l'Hôtel de Région et la majorité des réunions s'il n'obtient pas 60 %. C'est le travail que le Maire de Besançon a mené avec d'autres, les choses sont extrêmement claires. Ça ne veut pas dire que s'il y a refus que tout cela soit à Dijon, on a gagné pour Besançon, mais en tout cas, on a là un élément de débat important. Quant à Marie-Guite DUFAY, puisqu'elle a été citée, il faut ne pas méconnaître son travail actuel. Son travail actuel est d'organiser le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et les services du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté. Il est donc assez logique qu'elle puisse travailler dans une relative sérénité dans la période actuelle qui doit la conduire avec son exécutif à faire une proposition au mois de juin prochain, pour positionner les différents services du Conseil Régional et de ce que j'ai cru comprendre, qu'elle aura le souci de trouver justement les cohérences des services du Conseil Régional, de telle sorte que l'on ait des pôles forts entre les services de l'Etat et ceux du Conseil Régional. On peut donc comprendre que, de son point de vue, Marie-Guite DUFAY cherche à rester un peu en retrait pour mener sereinement ce travail qui sera important et qui viendra ou pas, mais on peut penser que oui, conforter l'équilibre entre les deux Régions.

Dernier point, je pense que le juge de paix, à la fin de l'histoire, ce sera de voir si l'engagement du Gouvernement et notamment rappelé par Bernard CAZENEUVE quand il est venu ici à Besançon il y a quelques mois, fait qu'au bout du compte, entre les quelques transferts des directions, parce que nous ne parlons que des directions, l'équilibre en personnel de l'Etat notamment soit maintenu. Ça ne veut pas dire que les effectifs en valeur absolue soient maintenus, parce que, malheureusement, vous le savez les uns et les autres, il y a des réductions budgétaires qui font que globalement ça baisse, mais que l'équilibre entre les deux Régions soit maintenu, ce sera cela le juge de paix pour savoir si l'on aura réussi ou pas.

Juste un petit point sur le budget...

M. LE MAIRE : Je veux ajouter quelque chose sur ce que tu viens de dire concernant l'équilibre. Je partage effectivement ton avis, ce ne sont pas des compensations, mais il faut rester dans la cohérence. Un autre exemple que je défends aussi, en plus de ceux que défend Eric et qui sont justes : on a le Rectorat d'Académie, le CROUS. Quand en 2018, pas avant, il y aura certainement une réunion des CROUS, il serait tout à fait logique qu'effectivement le CROUS puisse être ici. L'Agence Régionale de la Biodiversité, quand on sait que cette année encore nous sommes candidats pour être la capitale -je ne sais pas si on le sera, Anne y travaille beaucoup- de la biodiversité comme nous l'avons été en 2010, il me paraît logique qu'au cœur d'une zone écotonale, Besançon, par l'avance qu'elle a prise dans ce domaine-là, par la reconnaissance qu'elle a au niveau national en matière de biodiversité, nous soyons aussi une agence régionale de biodiversité. Je vais même vous dire où je la situerais, on pourrait la situer dans le bâtiment Le Signal, vous savez ces bâtiments qui sont en train de se construire, c'est entre Belfort et Dijon et c'est à 25 mn de Dijon. Autre chose aussi que l'on peut demander parce qu'il ne faut pas tout demander non plus. J'ai expliqué à mes collègues, on ne demande pas tout, l'équilibre ce n'est pas que tout soit à Besançon mais il faut qu'il y ait une cohérence. Il y a une direction des Douanes par exemple. Les Douanes travaillent beaucoup avec les frontières, on trouve les douaniers près des frontières, qu'une direction des douanes soit située dans le Doubs, et je vais vous dire, mieux, à Besançon, ou ailleurs d'ailleurs, parce que l'on sait par exemple que la Police de l'Air et des Frontières est à Pontarlier, ce qui est très bien. Je ne veux pas non plus tout pour Besançon. En matière de territoire, je veux que les territoires soient équilibrés : le territoire ce n'est pas que Besançon, mais que demain la Direction régionale des Douanes de la grande région soit dans le Doubs, Pontarlier je ne sais pas ou ailleurs, mais ça ne serait pas non plus ridicule, le CROUS, l'Agence régionale de la Biodiversité. Je pense qu'effectivement, je souhaite et je fais confiance à la Présidente de Région, son rôle n'est pas facile mais pour qu'il y ait une cohérence que les services de l'Environnement et du Conseil Régional soient ici. Pareil pour le CROUS, pareil pour l'Agence Régionale de la Biodiversité. Et c'est en se basant, non pas sur celui qui va crier le plus fort mais

sur des éléments réels d'appartenance à des territoires et de présence sur nos territoires de services de l'Etat, que l'on peut demander aussi à la Région d'être cohérente avec ce que fait l'Etat.

M. Eric ALAUZET : Ce sera court sur le budget. On voit bien comment cette année a été difficile, encore plus que l'année dernière, et qu'il y a des décisions qui ont des conséquences pas faciles à assumer. Nous sommes très inquiets pour l'année prochaine, 2017. Alors évidemment on va regarder quelles économies peuvent être menées ensemble et parfois des économies peut-être plus structurelles. Cela veut dire parfois peut-être l'abandon de certains services complets ou projets d'investissement. Ensuite on a la bataille à mener, chacun à notre niveau, sur la dotation générale, la DGF et aussi sur la réforme de la DGF qui pénaliserait notre ville. Mais je voudrais ajouter deux autres choses parce qu'il faut que la photographie soit complète pour faire une allusion au débat que l'on a eu à l'Agglomération. Si cela se confirme, le fonds de soutien à l'investissement des collectivités devrait rapporter à Besançon, sur deux projets notamment, une somme de 550 000 €, ce qui n'est pas rien. Je voulais dire aussi que, et c'est assez mécanique, l'effet de la crise et de l'affaiblissement et de la décroissance fait qu'on réalise naturellement un certain nombre d'économies sans faire d'efforts. Par exemple l'énergie coûte moins chère, ce sont donc des choses que l'on engrange, les travaux aussi coûtent moins cher, malheureusement je dirais pour les artisans et notamment dans le bâtiment, mais cela nous coûte moins cher, il faut d'ailleurs faire très attention parce que ça les met parfois en danger. Ceci est très complexe et tout bouge, et il faut prendre tout en compte, mais 2017 va être très difficile.

M. LE MAIRE : Voilà, Abdel GHEZALI, je n'ai plus d'interventions, on passera au vote après.

M. Abdel GHEZALI : Simplement, pour revenir à l'intervention de Ludovic FAGAUT qui nous présentait les différents budgets en baisse au niveau de la Ville. Je ne sais pas où il est allé chercher entre 2014 et 2016, - 800 000 € pour le sport. Pour le sport, entre 2015 et 2016, 2015 on était à 2 762 000 €, 2016 : 2 765 000 € et 2014 je peux vous accorder peut-être entre 50 000 et 100 000 € mais on pourra échanger ensemble là-dessus, entre 100 et 800 000 €, il y a une très grande différence. On reprendra 2014, 2015 et 2015-2016 sans problème mais je pense que vous êtes très loin du compte.

M. LE MAIRE : Mais j'espère surtout, maintenant que vous êtes en responsabilités au Conseil Général, que vous allez maintenant tenir les promesses que vous aviez faites auparavant et je m'en féliciterai publiquement ici.

Je vais mettre donc aux voix ce rapport. Quels sont ceux qui sont contre, qu'ils lèvent la main ! 14. Quels sont ceux qui s'abstiennent ! Le budget est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (14 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Résultats du vote :

- Nombre de membres en exercice : 54
- Nombre membres présents : 52
- Nombre de procurations de vote : 2
- Nombre suffrages exprimés : 54
- Vote :
 - pour : 40
 - contre : 14
 - abstention : 0

Date de convocation : 25 mars 2016.

Récépissé préfectoral du 12 avril 2016.